

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



AFRICAN UNION

UNIÃO AFRICANA

Addis Abeba, ETHIOPIE B.P. 3243: Tel: 517 700 Fax: 517844

Site Web : www.africa-union.org

**CONSEIL EXÉCUTIF
DOUZIÈME SESSION ORDINAIRE
25 – 29 JANVIER 2008
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

EX.CL/391 (XII)

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION

INTRODUCTION

Dans mon rapport de juillet dernier et en prélude au Sommet spécial et historique consacré au Grand Débat sur le « Gouvernement de l'Union », j'avais exprimé la conviction que l'Afrique, forte de ses immenses ressources humaines et naturelles, pouvait gagner le combat contre le sous-développement et la pauvreté et s'inscrire de manière avantageuse dans la mondialisation du 21^{ème} siècle. Ceci ne peut toutefois se réaliser que si l'Afrique est unie, collectivement solidaire et intégrée dans l'exploitation de ses importants atouts. Au moment du bilan des 5 années d'existence de l'Union africaine, la 10^{ème} session de la Conférence aura deux importants sujets à débattre, à savoir, votre appréciation des travaux du Panel de Haut Niveau sur l'Audit de l'Union et des conclusions du Comité ministériel sur le Gouvernement de l'Union. Ces deux fora ont réuni d'éminentes personnalités du Continent qui ont tenté de rapprocher le possible du souhaitable pour nous inciter à créer les meilleures conditions pour une avancée significative sur la route de l'intégration africaine, longtemps rêvée par tous les grands panafricanistes du siècle dernier de George Padmore à l'Osagyefo Kwame N'krumah.

Ce rapport rend compte des efforts déployés par la Commission au cours des six derniers mois marqués par des consultations intenses pour la mise en œuvre de la Déclaration d'Accra de juillet dernier. A ce sujet, la Commission a apporté tout le soutien nécessaire aux travaux du Panel et du Comité ministériel et s'est prêté à l'évaluation sans complaisance de ses performances, dans un esprit de grande ouverture, d'autocritique constructive et d'auto-évaluation. Ceci a permis aux deux comités précités d'aboutir à des conclusions qui, sans nul doute, si elles sont suivies d'effet, pourront fonder de nouveaux jalons dans la relance de l'intégration et la consolidation de solidarité africaine, à travers le développement harmonieux d'une architecture institutionnelle plus adaptée aux besoins de l'heure et de demain. Je ne doute pas que nos Leaders, dans leurs sages délibérations, vont tirer les bonnes leçons de ces réflexions pour assurer à l'Afrique les conditions de son développement durable et de la dignité de l'Africain dans le concert des nations, dans un monde en pleine compétition.

Dans cette perspective, le choix du thème de ce Sommet, à savoir : « Le Développement industriel de l'Afrique », tombe à pic pour nous rappeler le grand défi de l'impérieuse transformation de nos immenses ressources naturelles, agricoles, minières et énergétiques, en produits finis et semi-finis afin de mettre fin à l'exploitation. Osons le dire, ceci mettrait fin au pillage de nos ressources accompagné de la dégradation de notre environnement, dans un échange foncièrement inégal et injuste qui maintient nos peuples laborieux dans le sous-développement et la misère et nous réduit à la mendicité et la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Ce thème est le nécessaire prolongement de celui du Sommet de janvier 2007 : « La Science et la Technologie au service du Développement », pour nous projeter dans un avenir prometteur pour nos générations futures. Seulement voilà, nous Africains sommes conscients de tous ces enjeux, et nos discours sont abondants et riches dans ce sens. C'est le déficit du concret qui est souvent notre problème majeur et qui met en doute notre crédibilité tant auprès de nos propres peuples qu'auprès de nos partenaires extérieurs. En effet, nous avons produit, comme nous continuons du reste à le faire à chaque Sommet, des tonnes de Traités, Chartes, Conventions, Résolutions et Décisions qui restent souvent pour beaucoup d'entre eux sans un début de mise en œuvre. Il est temps aujourd'hui qu'on prenne une pause pour évaluer, de manière responsable et sans complaisance, la mise en œuvre de nos décisions antérieures avant d'en prendre de

nouvelles, tout en nous donnant des moyens adéquats et des délais raisonnables pour leur réalisation progressive, chacun dans le domaine de ses compétences.

S'agissant particulièrement des Traités, si le développement et l'intégration devaient dépendre de tout cela, il faut noter que l'Afrique s'est dotée d'un arsenal juridique des plus impressionnants, plus qu'aucun autre continent. Il suffit de citer les différents Chartes et Traités dans des domaines aussi variés que la protection des réfugiés (1969), la conservation de la nature et de l'environnement (1969), la promotion des droits de l'homme et des peuples, des enfants, des femmes (1981, 1990 et 2003), la lutte contre le terrorisme (1999), la lutte contre la corruption (2003), la démocratie et la bonne gouvernance (2007), pour n'en citer que quelques uns. Toutefois, dans quelle mesure ces précieux instruments, une fois solennellement adoptés et signés par nos Etats membres, sont rapidement ratifiés et promptement mis en œuvre ? C'est là une question cruciale qui interpelle chacun de nos Etats. Dans ce cadre, je tiens tout particulièrement à lancer un appel aux Etats membres pour prendre les mesures nécessaires en vue de la signature, la ratification et la mise en œuvre, dans les délais les plus brefs, de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, adoptée en janvier 2007. Il devient en effet préoccupant et intolérable que les élections qui sont organisées de manière de plus en plus régulière sur le continent et qui devraient être le socle de la démocratie au service du peuple, débouchent pour certaines d'entre elles à des violences dévastatrices sur fond de lutte pour le pouvoir, entraînant des pertes humaines et des destructions massives de biens. Des règles précises doivent présider à ces processus pour que les peuples s'en approprient démocratiquement dans la paix et la quiétude, sans devoir être incités par certains politiciens, causer ou souffrir de violences. En effet, la démocratie et la gouvernance doivent être mises au service de la consolidation de la paix et de la concorde nationale et de l'affermissement des droits de l'homme pour toutes les composantes de la population et non le contraire. La Charte doit constituer un instrument consensuel de gestion de tels processus. Elle doit être intégrée dans le Mécanisme d'Evaluation par les Pairs. C'est pour cela qu'au cours de ces derniers mois, un accent particulier a été mis sur les campagnes de sensibilisation pour la ratification de cet important outil, à travers des séminaires régionaux et d'autres fora.

La Commission a continué à déployer ses efforts dans le domaine de la prévention et la résolution des conflits en dépit des contraintes de moyens. A ce sujet, il convient de signaler que la période sous examen a connu des progrès appréciables dans la mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité, dont l'installation du Groupe des Sages, les mesures visant à opérationnaliser le Système continental d'alerte rapide, la Force africaine en attente (FAA) et la finalisation du projet d'Accord de Coopération avec les Mécanismes régionaux de gestion des conflits. Un appel pressant est ici, une fois de plus, lancé aux 10 Etats membres qui n'ont pas encore ratifié le Protocole sur le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) pour qu'ils le fassent sans délai pour rejoindre les efforts du continent dans le renforcement des interventions de ce Conseil.

Dans le domaine des infrastructures et de l'énergie, la Commission a poursuivi ses efforts visant à l'adoption d'un plan directeur continental intégré pour les transports, l'énergie, les télécommunications et les TIC en Afrique. Dans ces efforts, je tiens à mentionner les résultats du Séminaire organisé en juillet 2007, conjointement par la Commission, l'ONUDI et le Brésil sur les Biocarburants qui constituent une option possible pour la réduction de la dépendance aux produits pétroliers et de la facture énergétique de plus en plus lourde pour les économies africaines. La Commission va s'attacher à poursuivre ces études afin d'affiner ces options en collaboration avec nos partenaires dans ce domaine. Il importe également de

signaler les avancées réalisées dans le projet de réseau panafricain de services en ligne pour Tele-Medecine et Tele-Education qui sera progressivement mis à la disposition des Etats membres (à travers 53 Stations VSAT dans 53 hôpitaux et universités nationaux respectivement), grâce à la coopération avec l'Inde, pays à qui il convient d'exprimer la gratitude de l'Afrique pour cette disponibilité. Quant au projet e-gouvernance, je me félicite du fonctionnement actuel de cet outil qui permettra d'assurer la connectivité totale, à brève échéance, entre le Siège de la Commission, les Bureaux régionaux et les représentations extérieures, les autres Organes de l'Union, les CER et les Etats membres, améliorant d'autant la communication journalière nécessaire entre toutes ces parties prenantes dans l'Union.

En ce qui concerne les activités de la Commission dans le domaine de l'agriculture et de l'économie rurale, des efforts soutenus ont été fournis pour mettre en forme la politique africaine commune de l'agriculture (CAADP) et la Déclaration de Syrte sur l'agriculture et l'eau, en y intégrant entre autres, les dimensions du changement climatique, la gestion rationnelle des terres, les systèmes de contrôle des eaux, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.

Dans le domaine économique et commercial, il convient de signaler la tenue de la deuxième Conférence des Ministres de l'Intégration dont le rapport est soumis pour examen par nos Leaders. Le dossier de la rationalisation des CER est en outre toujours devant nous pour que, sur la base du principe de la subsidiarité, les mesures nécessaires soient prises par l'Union, en collaboration avec les différentes régions, afin que l'intégration prenne l'élan nécessaire capable de placer l'Afrique dans une position avantageuse dans le processus de la mondialisation, comme je l'ai souligné au début. Le deuxième Sommet Afrique - Union européenne s'est tenu à Lisbonne les 8 et 9 décembre 2007 et a vu la participation massive des Leaders africains et européens. Il a adopté deux importants documents, à savoir : la Stratégie conjointe et le Plan d'Action qui couvrent toutes les questions de partenariat entre les deux régions. La réunion a mis en exergue la différence d'approche sur la question des APE qu'il convient de poursuivre afin de lui trouver des solutions allant dans le sens des intérêts du continent. Je signalerais également la tenue en septembre 2007 en Afrique du Sud de la Conférence extraordinaire des Ministres de l'Industrie dont les conclusions sont soumises également à votre appréciation, notamment sur les questions cruciales comme la formulation de stratégies pour l'industrialisation de l'Afrique qui pourront également inspirer le débat sur le thème choisi par la présente session du Sommet.

S'agissant des affaires sociales, de la science et de la technologie, les évolutions majeures à signaler sont entre autres la tenue de la 6ème session de la Commission africaine de la Population en juillet dernier en Afrique du Sud, la COMEDAF III en août en Afrique du Sud, le deuxième Forum panafricain sur les Enfants en novembre au Caire et la Conférence des Ministres en charge du contrôle des drogues en décembre à Addis Abeba. Tous ces fora ont soumis des recommandations qui doivent faire l'objet d'un examen approfondi par les Leaders africains afin de définir des plateformes communes africaines au regard de ces différentes questions.

Dans le domaine de l'Administration et des Finances, le rapport de la Commission donne l'état de la situation financière de l'Union, à savoir une rentrée de recettes qui dénote le retard dans les contributions des Etats membres, et une exécution insuffisante du budget en raison en particulier de ce problème de contributions.

S'agissant des partenariats, il convient de signaler un intérêt de plus en plus accru des partenaires envers les activités de l'Union et une volonté de la part de beaucoup de puissances de nouer des relations fructueuses avec elle. A ce jour, 50 pays non-africains et 5 nouvelles organisations internationales ont présenté des lettres d'accréditation auprès de la Commission. Il importe de noter que, à l'instar des Etats Unis d'Amérique, l'Union européenne vient de décider de nommer un Ambassadeur exclusivement accrédité auprès de l'Union. Ceci dénote une visibilité grandissante de notre Union. Celle-ci doit en conséquence se donner les moyens adéquats pour parler d'une seule voix et agir au nom et dans l'intérêt de tous les Etats membres, dans des domaines de compétence communément identifiés, afin d'engager efficacement et utilement ces différents acteurs mondiaux dans des projets d'intérêt continental. Je voudrais dans ce cadre, réaffirmer que ces partenariats si importants pour notre continent, doivent pouvoir trouver en notre Commission un organe fort, doté de pouvoirs et de moyens conséquents. Si cela fait défaut, ces partenariats risquent de ne pas trouver en cette Commission un interlocuteur valable et capable de les engager dans des projets intégrateurs dont le continent a tant besoin, pour sa survie dans le cadre de la mondialisation en cours.

Sous ce chapitre, je m'en voudrais également de ne pas faire une mention spéciale des partenariats stratégiques en cours de consolidation avec des pays émergents comme la Chine, l'Inde, le Brésil et la Turquie, pour ne citer que ceux-là ; ce qui nous conforte dans l'idée que l'Afrique possède des atouts considérables, - et que le reste du monde est désormais conscient de sa place unique -, pour participer à la construction d'un monde apaisé, stable et solidaire, capable de faire face aux défis majeurs de ce 21ème siècle. Notre grand défi actuel est de nous inscrire solidement dans cette marche dynamique du monde et de sortir rapidement de notre longue marginalisation liée aux vicissitudes de notre histoire récente.

Alpha Oumar Konaré

A. QUESTIONS JURIDIQUES

A.I. FONCTIONS DE DEPOSITAIRE

1. Depuis la soumission du dernier rapport en juillet 2007, certains membres ont consenti des efforts considérables pour signer et ratifier les traités de l'OUA/UA, en particulier les cinq (5) Traités de Maputo, le Protocole relatif à la Convention sur le Terrorisme adopté en Juillet 2004, le Pacte de non agression et de défense commune adopté en Janvier 2005, la Charte africaine de la Jeunesse adoptée en Juillet 2006 et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance adoptée en janvier 2007. Au cours de la période faisant l'objet de rapport, vingt (20) nouvelles signatures ont été obtenues et trente et un instruments de ratification supplémentaires déposés. Toutefois, même si certains Etats membres ont consenti des efforts pour signer et ratifier ou adhérer aux Traités de l'OUA/UA, beaucoup reste à faire. Il est par conséquent fortement recommandé d'accorder la plus haute priorité aux traités adoptés sous l'égide de l'OUA/UA et qui, par définition, traitent des questions qui préoccupent spécifiquement l'Afrique.

A.II. ACCREDITATION D'ETATS NON AFRICAINS AUPRES DE L'UNION AFRICAINE

2. Conformément à la Partie II, Section II (3) des *Critères d'octroi du statut d'observateur et d'un système d'accréditation au sein de l'Union africaine* (les Critères), adoptée par le Conseil exécutif en juillet 2005, la Commission a continué à recevoir et à examiner des demandes d'accréditation de divers Etats non africains, tout en gardant à l'esprit les intérêts suprêmes de l'Union. Depuis le dernier rapport, des lettres de demande d'accréditation de huit (8) Etats non africains et d'une (1) organisation internationale ont été acceptées en plus de ceux qui ont été accrédités plus tôt, conformément aux dispositions de la Partie II, Section II (3) des Critères d'octroi du statut d'observateur auprès de l'UA et d'un système d'accréditation au sein de l'UA. Les noms des représentants accrédités depuis le dernier rapport et leurs Etats/organisations respectifs sont énumérés au tableau ci-après :

N°	Nom & titre	Pays
1	S.E. Mme Pernille Dahler Kardel Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Danemark en Ethiopie	Danemark
2	S.E.M. Jens-Petter Kjemprud	Norvège

	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Norvège en République fédérale démocratique d'Ethiopie	
3	S.E.M. Michael-Efstratios C. Daratzikis Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République hellénique en République fédérale démocratique d'Ethiopie	Grèce
4	S.E.M. Gabor Sagi Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de la République de Hongrie auprès de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba	Hongrie
5	S.E.M. Drazen Margeta Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Croatie en République arabe d'Egypte, avec résidence au Caire	Croatie
6	S.E.M. Simeon Darpatov Charge d'Affaires en titre de la République de Bulgarie en République fédérale démocratique d'Ethiopie	Bulgarie
7	S.E.M. Rodrigo Gaete Ambassadeur de Chili, avec résidence au Kenya	Chili
8	S.E.M. Guillaume Nseke Ambassadeur, Représentant permanent de l'OIF à Addis-Abeba	OIF

3. Le nombre total d'Etats non africains et d'organisations internationales accrédités auprès de l'Union s'élève actuellement à cinquante cinq (55).

A.III. ENREGISTREMENT ET PROTECTION DES NOMS, ABBREVIATIONS ET EMBLEMES DE L'UA ET DU NEPAD AUPRES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OMPI)

4. Il est à rappeler qu'en janvier 2007, la Commission avait informé les Etats membres qu'elle avait pris toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les éléments de promotion de l'UA (logo, emblème, drapeau, abréviations, etc.) soient enregistrés auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et protégés, conformément à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (Convention de Paris). Le Conseil rappellera en outre qu'après l'obtention d'une telle protection, la Commission avait lancé un appel à tous les Etats membres pour s'assurer qu'ils promulguent des législations nationales appropriées pour la protection des droits de propriété intellectuelle de l'Union africaine, dans leurs divers pays. Mais à ce jour, la Commission n'a reçu aucune information quant aux mesures prises par les Etats membres, au niveau national. Au contraire, elle continue de recevoir des rapports de tentatives de frauder les représentants du public, en particulier les entités commerciales, en utilisant à tort les éléments de promotion de l'UA et du NEPAD. En conséquence, la Commission voudrait réitérer l'appel lancé plus tôt aux Etats membres, pour qu'ils l'informent, le plus tôt possible, des mesures prises à cet égard et, par la même occasion, porter à son attention les problèmes et défis auxquels ils sont confrontés, le cas échéant, dans l'exercice de cette activité.

A.IV. HARMONISATION ET PROCEDURES DE RATIFICATION DES TRAITES

5. Le Conseil rappellera également que par Décision (EX.CL/Dec. 128 (V)), il a été demandé à la Commission de mener une étude sur les procédures de ratification des traités de l'OUA/UA dans les Etats membres, mais aussi comment les harmoniser en vue d'accélérer le processus de ratification. A cet égard, la Commission est en train de finaliser l'étude. Par Notes verbales BC/OLC/66.5-1/11/Vol.IV et BC/OLC/24.18/5/Vol.I en date du 6 octobre 2006 et du 3 mai 2007 respectivement, la Commission a demandé aux Etats membres de lui soumettre les procédures de ratification des Traités dans leurs pays. Cependant, seuls dix neuf (19) des cinquante trois (53) Etats membres ont réagi, ce qui a retardé la finalisation et la soumission de l'étude. En conséquence, la Commission a dû décider de finaliser l'étude avec la documentation disponible et la soumettre pour examen par la Conférence des ministres de la Justice et Procureurs généraux de l'UA, prévue du 10 au 14 mars 2008. Les Etats membres qui n'ont pas encore soumis les informations requises sont donc exhortés à le faire le plus tôt possible pour insertion dans l'étude.

A.V. FUSION DE LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES AVEC LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION AFRICAINE

6. Il est à rappeler que le Protocole sur la Fusion de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples avec la Cour de justice de l'Union africaine a été finalisé lors d'une réunion du Comité des représentants permanents (COREP) et des Experts juridiques des Etats membres, qui a été tenue du 16 au 19 mai 2006 au Siège de l'UA, à Addis-Abeba. Par la suite, le projet de Protocole a été soumis pour examen à la Neuvième Session ordinaire du Conseil organisée en juillet 2006 à Banjul, Gambie. A cette Session, le Conseil avait demandé à la Commission de convoquer une réunion des ministres de la Justice et Procureurs généraux, pour examiner le projet de Protocole relatif au Statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme. Tel que susvisé, la Commission envisage de convoquer une réunion des Ministres de la Justice et des Procureurs généraux en mars 2008, pour examiner ce document et soumettre un rapport pour examen par les organes de politique délibérants de l'Union en juillet 2008.

A.VI. SYSTÈME DE VOTE ÉLECTRONIQUE

7. Des élections sont prévues durant cette Session : élection des membres de la Commission et élection des membres du Conseil de Paix et de Sécurité. Le système traditionnel de vote qui a été utilisé pendant l'existence de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), mais aussi de l'UA, s'est avéré lourd et un long processus. Le Bureau du Conseil juridique a donc été chargé d'entreprendre, en collaboration avec les autres services concernés de la Commission, une étude sur la possibilité de l'Union d'adopter un système de vote électronique qui sera transparent et impartial dans les faits comme dans la perception. La Commission a identifié des systèmes de vote adaptés ainsi qu'un financement de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) à cette fin. La seule difficulté qui continue de se poser, c'est que l'on ne trouve pas encore de système de vote électronique qui permettrait aux Etats membres de voter dans diverses langues de l'UA. La Commission espère que si les Etats membres conviennent d'établir ce nouveau système visant à réduire de manière considérable le temps consacré par le Conseil et la Conférence dans des élections, la Commission disposera du même système prêt pour les élections du Conseil consultatif sur la Corruption et de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples en juillet 2008.

A.VII. ÉLECTIONS DU CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CORRUPTION

8. Suite à l'entrée en vigueur de la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption adoptée en juillet 2003 à Maputo, et à sa ratification

consécutives par un nombre suffisant d'Etats pour instituer l'organe de suivi des traités, il est devenu nécessaire de mettre place le Conseil consultatif sur la Corruption prévu par l'Article 22 de la Convention. La Commission de l'UA a attiré l'attention des Etats membres sur les élections prévues en janvier 2008, et leur a demandé, par Note verbale OLC/BC24.12/8/VOL.III en date du 8 novembre 2007, de soumettre des candidatures appropriées. Au 20 décembre 2007, seuls cinq Etats membres avaient soumis leurs candidatures. En conséquence, dans la mesure où le Conseil est composé de 11 membres, il est nécessaire et reporter les élections au mois de juillet 2008. Il faudrait noter que, bien que n'étant pas expressément stipulé dans la Convention, conformément aux principes de la répartition géographique et genre de l'UA, deux ressortissants d'un même Etat membre ne peuvent être en même temps membres du Conseil.

B. FEMME, GENRE ET DEVELOPPEMENT

9. La Commission a poursuivi ses efforts visant à encourager la promotion de l'égalité genre et de la responsabilisation des femmes au sein de la Commission et d'autres organes de l'Union africaine (UA) ainsi qu'au niveau des Communautés économiques régionales, du NEPAD et parmi les Etats membres, grâce à l'intégration des questions relatives au genre dans tous ses programmes.

B.I. DÉCLARATION SOLENNELLE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES EN AFRIQUE (DSEHFA)

10. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (DSEHFA), de nombreux appels ont été lancés aux Etats membres pour qu'ils soumettent leurs rapports pour examen au Sommet de janvier 2008. Malheureusement, depuis le dernier Sommet, seuls six Etats membres : Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Rwanda ont soumis leurs rapports. A ce jour, un nombre total de 15 Etats membres ont soumis leurs rapports de base sur la mise en oeuvre de la DSEHFA : Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Ghana, Lesotho, Mali, Maurice, Namibie, Rwanda, Sénégal et Tunisie. Une synthèse des rapports de 6 Etats membres est soumise pour examen, conformément aux exigences de la DSEHFA.

11. C'est à cet égard que des activités de lobbying et de plaidoyer sont entreprises par la Commission pour une mise en oeuvre efficace de la DSEHFA. Dans ce cadre, une conférence sur le Rôle des parlements dans la vulgarisation et la mise en oeuvre de la DSEHFA a été organisée au Siège de l'UA à Addis-Abeba, du 10 au 12 octobre 2007. Le principal objectif de la Conférence était d'identifier des stratégies qui pourraient être adoptées pour vulgariser et mettre

en oeuvre la DSEHFA à travers les parlements et assemblées nationales et le Parlement panafricain, en vue d'intégrer le contenu de la DSEHFA dans le travail et les programmes des assemblées nationales, du Parlement panafricain et des parlements régionaux.

12. La Commission, en collaboration avec le Réseau de campagne « *Gender is my Agenda* » des associations et groupements féminins, créé sous la coordination de Femmes Africa Solidarité (FAS) pour assurer le suivi de la DSEHFA, a organisé, du 23 au 24 juin 2007, la 10^{ème} Réunion consultative pré-Sommet sur l'Intégration genre dans l'Union africaine (UA), en marge du 9^{ème} Sommet de l'UA organisé en juillet 2007 à Accra, Ghana. Le Pré-Sommet a également débattu du thème du 9^{ème} Sommet de l'UA : « le Grand Débat sur le Gouvernement de l'Union », et recommandé l'inclusion du principe de la parité dans le nouvel Acte constitutif du Gouvernement de l'Union et dans tous les organes, structures et programmes de l'Union africaine, des CER et des gouvernements nationaux.

B.II. SENSIBILISATION DES CADRES MACROECONOMIQUES

13. La Commission, en collaboration avec l'UN-IDEP, a organisé le 2^{ème} Cours sur l'élaboration de politiques économiques sensibles au genre en Afrique, du 3 au 14 décembre 2007, au Siège de l'UA. Le cours de formation qui s'est déroulé sur 2 semaines, a enregistré 27 participants représentant les ministères des Finances, de la Planification économique, du Développement social et le Bureau central des Statistiques. Les participants au cours sont venus du Burkina Faso, du Burundi, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de Djibouti, du Gabon, de la Guinée-Bissau, de Madagascar, du Rwanda, du Tchad, du Togo, de la Tunisie et de la Diaspora.

14. Le principal objectif de ce cours de formation était de renforcer les capacités des personnes en charge des politiques économiques africaines, des planificateurs budgétaires, des experts en développement et des défenseurs de la politique genre, en vue de leur permettre de concevoir et d'élaborer des programmes et politiques économiques favorables à la femme.

B.III. MIEUX FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES FEMMES DANS LES PROCESSUS DE PAIX

15. Dans le cadre des efforts de l'Union africaine visant à mieux faire entendre la voix des femmes dans les processus de paix, en particulier dans les pays en conflit et les pays sortant de conflit, et suite aux demandes des autorités et associations féminines de la Côte d'Ivoire, la Commission, avec Femmes-Africa-Solidarité (FAS), a entrepris du 18 au 21 novembre 2007, une mission préliminaire de Paix et de Solidarité en Côte d'Ivoire.

16. L'objectif visé par la mission préliminaire était d'analyser la situation en Côte d'Ivoire afin de préparer la visite d'une Mission de Paix de Haut niveau prévue pour le début de l'année 2008 et qui sera composée d'éminentes personnalités désignées par le Président de la Commission.

17. L'objectif de la mission technique est de contribuer à et de soutenir la participation des femmes à la résolution des conflits et au processus de démocratisation pour une paix durable en Côte d'Ivoire, en encourageant, en renforçant et en promouvant le rôle de la femme dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits sur le continent. Au cours de la pré-mission, la délégation a rencontré plusieurs autorités, des associations féminines et des organismes des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

18. La Commission est également en train d'élaborer un Manuel de formation en genre de l'UA pour les opérations de maintien de la paix de l'UA, afin de former les agents sur les droits de l'homme, en insistant sur la violence à l'égard des femmes, afin de pouvoir enquêter et faire rapport sur la violation des droits de la femme et fournir une protection efficace aux femmes.

19. Du 6 au 7 décembre 2007, la Commission a organisé à Kigali, Rwanda, un Atelier sur la Réhabilitation et la Réinsertion des ex-filles soldats/prisonnières dans la Région des Grands Lacs. L'objectif visé par l'Atelier était d'évaluer la situation des ex-filles soldats et combattantes dans les quatre pays de la Région des Grands Lacs : le Burundi, la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda. Certains pays comme la Côte d'Ivoire et le Soudan étaient également invités à participer à la réunion et à échanger des expériences en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-filles soldats. L'atelier visait à évaluer la situation des ex-filles soldats et combattantes et à formuler des recommandations de politiques sur le sujet en question et d'autres questions thématiques telles que le VIH et la violence à l'égard des femmes et des enfants, avec comme objectif final la contribution à la paix et à la sécurité dans la Région des Grands Lacs.

B.IV. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA DIRECTION GENRE

20. La Commission a continué à renforcer les capacités de la Direction Femme, Genre et Développement, en particulier à travers le recrutement d'une nouvelle Directrice en Décembre 2007. Cette nomination porte le nombre de Directrices à six sur un total de 12 postes de directeurs, soit une parité, conformément au Principe de parité prévu par l'article 4(L) de l'Acte constitutif de l'Union africaine.

C. ACTIVITES D'AUDIT INTERNE

C.I. ACTIVITES

21. Le rôle du Bureau de la Vérification interne des comptes (OIA) est de fournir des services consultatifs et d'assurance aux cadres de la Commission de l'UA. Le Bureau soutient également les cadres supérieurs dans l'accomplissement efficace de leurs responsabilités en leur fournissant des analyses, évaluations, conseils et recommandations sur les activités examinés.

22. Depuis le Sommet d'Accra en juillet 2007, les activités d'audit suivantes ont été entreprises par le Bureau de la vérification interne des comptes comprennent :

	DESCRIPTION	SITUATION
1.	Paie et avantages sociaux du personnel – Siège	Rapport final publié
2.	Budgétisation et prévision – Siège	Rapport final publié
3.	Bureau de l'UA à Bruxelles	Rapport final publié
4.	Mission militaire de l'UA au Soudan (AMIS)	Rapport final publié
5.	Bureau de Liaison pour le Bureau des Grands Lacs – Nairobi	Rapport final publié
6.	Recrutement – Siège	Projet de rapport
7.	Mission militaire de l'AU en Somalie (AMISOM)	Projet de rapport
8.	Comptes créditeurs et débiteurs – Siège	Projet de rapport
9.	Bureau de l'UA à Genève	Projet de rapport
10.	Bureau de l'UA au Caire	Projet de rapport
11.	Bureau de l'UA à Washington DC	Travail sur le terrain achevé
12.	Bureau de l'UA à Lagos	Travail sur le terrain en cours
13.	Bureau de l'UA à Yaoundé	Travail sur le terrain en cours
14.	Bureau de l'UA au Burkina Faso	Travail sur le terrain en cours
15.	Dossiers personnels – Siège	Travail sur le terrain en cours
16.	Contributions et Fonds général – Siège	Travail sur le terrain en cours
17.	Fonds pour la Paix, Fonds spécial, Contributions et Donations – Siège	Travail sur le terrain en cours
18.	Transport et dépenses y relatives – Siège	Travail sur le terrain en cours
19.	Approvisionnement en biens et services – Siège	Travail sur le terrain en cours
20.	Direction des Services de Conférence	Travail sur le terrain en cours

23. Au cours du mois de septembre 2007, le Bureau de Vérification interne des comptes a présenté les 15 rapports d'audit interne énumérés ci-dessous et

la Charte d'Audit interne pour examen par le Sous comité chargé des affaires administratives, budgétaires et financières, conformément à l'Article 70(h) du Règlement financier révisé de la CUA :

No	Rapport
1.	Bureau régional de l'UA pour l'Afrique australe (AU-SARO) – Lilongwe pour l'année prenant fin au 31 décembre 2006
2.	Bureau de représentation de l'UA à Washington, pour la période de treize mois allant d'août 2005 à septembre 2006
3.	Mission permanente d'observation de l'UA auprès des Nations Unies à New York, pour la période de neuf mois prenant fin le 31 août 2006
4.	Services médicaux, valeurs et actifs immobilisés pour la période de dix huit mois allant de Janvier 2005 à Juin 2006
5.	Commission scientifique, technique et de recherche pour la période de neuf mois allant de Janvier à Septembre 2006
6.	Centre d'études linguistiques et historiques par traditions orales – CELTHO – Niamey, pour la période de dix sept mois allant du 1 ^{er} avril au 31 août 2005
7.	Programme régional pour le développement des Montagnes du Fouta Djallon – Conakry, pour la période de dix sept mois allant du 1 ^{er} avril 2005 au 31 août 2006
8.	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples – CADHP – Banjul, pour la période de neuf mois allant de Janvier à Septembre 2006
9.	Conseil phytosanitaire interafricain de Yaoundé, pour la période de douze mois allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005
10.	La vérification des avances remboursables de M. Joseph Salani, Caissier à la Mission de l'Union africaine au Soudan
11.	Bureau interafricain pour les ressources animales (AU/IBAR), pour la période de douze mois ayant pris fin le 31 décembre 2005
12.	Contributions et Fonds général pour la période de vingt-trois mois allant du 1er janvier au 20 novembre 2005
13.	Exécution du Budget et contrôle des dépenses au Siège, au 31 décembre 2005
14.	Encaisse et gestion de trésorerie au Siège, au 31 décembre 2005
15.	Mission de l'Union africaine au Soudan pour la période de dix huit mois allant du 1 ^{er} juin 2004 au décembre 2005

24. Par ailleurs, conformément au Plan stratégique de la Commission pour la période 2004 – 2007, l'OIA a achevé la préparation de la Charte de l'Audit interne et le Manuel d'Audit par le biais du cabinet de consultants Deloitte & Touche.

25. Le 29 octobre 2007, le Bureau de Vérification interne des comptes a organisé, en collaboration avec Deloitte & Touche, un atelier sur « La Gestion du risque et le rôle de l'Audit interne » à l'intention des cadres supérieurs de la CUA.

L'objectif visé par l'Atelier était de sensibiliser les cadres supérieurs de la CUA sur le processus de gestion du risque.

C.II. IMPACT ET DEFIS

26. Le Bureau de vérification interne des comptes assiste les dirigeants dans la réalisation de la vision, des missions et des objectifs de la Commission en favorisant la promotion de systèmes de contrôle interne efficaces et efficaces. En outre, le Bureau évalue l'adéquation et l'efficacité du système de gestion des risques de la Commission. Bref, le Bureau joue un rôle proactif et d'aide à la prise de décision dans la construction d'une Commission efficiente, transparente et responsable.

27. Le Bureau de vérification interne des comptes n'a pas pu atteindre ses objectifs et fournir les services à valeur ajoutée nécessaires en raison d'un manque de main-d'œuvre. L'on espère toutefois surmonter ce problème par le recrutement de trois nouveaux membres du personnel de vérification des comptes (1 vérificateur principal et 2 vérificateurs) qui ont pris service en septembre/octobre 2007. En plus, deux vérificateurs ont été recrutés en octobre 2007 dans le cadre d'un projet de Facilité de processus (FP).

D. CITOYENS AFRICAINS ET LA DIASPORA

28. Dans la période considérée, la Commission a continué à se focaliser sur, et à consolider son programme pour la participation effective de la société civile et de la Diaspora aux affaires de l'Union dans les domaines essentiels suivants : a) institutionnalisation de l'ECOSOCC à travers un soutien efficace et la facilitation d'élections à l'Assemblée permanente de l'ECOSOCC ; b) exploitation de la contribution et des suggestions de la société civile à la Déclaration et à la Stratégie commune UA-UE en prévision du Sommet de Lisbonne tenu du 8 au 9 décembre 2007 ; c) consolidation de l'Initiative de la Diaspora de l'UA à travers les préparatifs du Sommet de la Diaspora africaine et ; d) élaboration du programme du Corps des volontaires africains (AUVV).

D.I. INSTITUTIONNALISATION DE L'ECOSOCC

29. Au cours des six derniers mois, la Commission a continué à fournir son soutien au processus de préparation et de tenue des élections à l'Assemblée permanente de l'ECOSOCC. La Commission a apporté son soutien au Comité d'examen des titres de l'ECOSOCC qui a reçu et examiné minutieusement la qualification des candidats à l'élection et le processus de publication et de diffusion par les media, afin de faciliter la mobilisation de la communauté de la société civile africaine en vue de sa participation aux élections. En conséquence,

un nombre total de 238 demandes a été reçu de 44 Etats membres de l'Union, ce qui a donné le ton pour la 3^{ème} réunion du Comité permanent provisoire à l'Hôtel Mont Febe, à Yaoundé, Cameroun, du 5 au 6 septembre 2007. La réunion du comité permanent provisoire a examiné les résultats des travaux du Comité d'examen des titres et les a jugés être une base appropriée pour de véritables élections.

30. Le Comité a, en conséquence, élaboré un programme de travail et un calendrier pour les élections à l'Assemblée permanente de l'ECOSOCC dont la fin était prévue pour le 10 décembre 2007. Le Comité d'examen des titres et la Commission ont été chargés de prendre les mesures idoines pour s'assurer d'une mise en oeuvre adéquate de ce programme, notamment l'élaboration des lignes directrices relatives aux élections.

31. Les élections ont commencé par les élections continentales tenues le 31 octobre 2007 au siège de l'UA à Addis-Abeba, suivies des élections au Soudan, en Tunisie, en Algérie, en Egypte, au Cameroun et au Kenya. Les élections régionales pour la sous région de l'Afrique de l'Est ont été également tenues le 8 décembre 2007 à Nairobi, Kenya.

32. Les élections qui ont été organisées avec le soutien actif des dirigeants de la Commission, le COREP et les Etats membres de l'Union ont été menées dans une atmosphère agréable et les résultats ont été généralement reconnus comme libres et justes. Les différents candidats ont mené une campagne de qualité dans le cadre du processus et le choix des collèges électoraux a été jugé judicieux et motivé. Parmi les membres de la nouvelle Assemblée, on compte un large éventail d'organisations de la société civile africaine dans des proportions relatives, notamment les fédérations syndicales, les représentants des Associations d'Employeurs, les groupes professionnels tels que l'Union panafricaine des avocats, les groupes fondés sur le sexe comme PAWO, FEMNET et FAS et diverses ONG, dont des associations qui s'occupent de personnes handicapées, de personnes âgées et de groupes vulnérables, d'orphelins et de veuves.

33. Cependant, il semble que délai 31 décembre 2007 fixé pour la fin des élections semble difficile à respecter. Le programme de travail élaboré par le Comité permanent provisoire a prévu des réactions rapides de la part des Etats ainsi que leur priorisation effective du programme de l'ECOSOCC en plus des autres revendications concurrentes et légitimes. Toutefois, la sélection des autorités nationales compétentes pour diriger et surveiller les opérations électorales a été retardée à plusieurs reprises. De même, le dispositif logistique pour diriger et surveiller les opérations électorales dans tous les Etats membres s'est avéré plus compliqué que prévu, mais le processus est en bonne voie et les préparatifs des élections dans la majorité des Etats membres de l'Union sont pratiquement terminés.

34. L'on s'attend donc à ce que le Comité permanent de l'ECOSOCC demande encore un délai de deux mois et demi pour boucler le processus. En conséquence, il est instamment demandé au Conseil exécutif d'accepter deux mesures qui vont faciliter l'achèvement du processus, à savoir:

- i) Proroger une dernière fois le mandat de l'ECOSOCC provisoire actuel jusqu'au 15 mars pour lui permettre de boucler le processus d'organisation des élections.
- ii) Demander le lancement de l'ECOSOCC en avril 2008 afin que cet organe puisse assumer ses fonctions dans le cadre de l'Union.

D.II. STRATÉGIE COMMUNE EN PRÉVISION DU SOMMET DE LISBONNE

35. Dans le cadre de la préparation du Sommet de Lisbonne prévu du 8 au 9 décembre 2007, la Commission a continué à faciliter la participation effective et renforcée des sociétés civiles africaines à l'élaboration de la Déclaration sur le partenariat UA-UE signée à Lisbonne le 9 décembre 2001. A cet égard, l'accent a été mis sur la nécessité de tenir pleinement compte des contributions et des intérêts de la société civile dans le programme et le plan d'action contenus dans la Déclaration et de lui définir un rôle central dans la mise en œuvre et le processus de suivi.

36. En guise de suivi des consultations initiales UA-OSC sur la stratégie commune de mars 2007, la Commission a organisé une consultation de suivi à Accra, au Ghana, du 19 au 21 octobre 2007, en vue d'apporter des contributions efficaces aux réunions ministérielles et de la Troïka de l'UA-UE, tenues à Accra, la semaine d'après. La réunion qui a enregistré la participation d'un large éventail d'OSC venues de tout le continent a apporté à ce processus des contributions utilisées par les réunions préparatoires des Ministres et de la Troïka de l'UA-UE. Il conviendrait de noter que la contribution et le rôle de la société civile sont bien définis dans la Déclaration de Lisbonne et son Programme et Plan d'Action. Le défi auquel la société civile est actuellement confrontée est celui de tirer pleinement profit de son rôle et des opportunités définis pour contribuer de manière significative au processus de mise en œuvre.

D.III. PRÉPARATIFS DU SOMMET DE LA DIASPORA AFRICAINE

37. La Commission a également consenti des efforts considérables en vue de la consolidation de l'Initiative de la Diaspora africaine. L'objectif fondamental de ces efforts visait principalement les préparatifs du Sommet de la Diaspora africaine prévu en Afrique du Sud au début du mois de mai 2008.

38. Conformément à la Décision EX.CL 269 (VIII), la Commission et le Gouvernement de l'Afrique du Sud ont convenu d'une approche qui serait basée sur un dialogue consultatif mondial visant à donner un élan au Sommet de la Diaspora africaine qui adopterait un Programme et un Plan d'Action visant à consolider davantage le développement de l'Initiative de la Diaspora. Un programme de travail basé sur un système à trois phases a été élaboré pour appuyer ce processus de mise en oeuvre. La première comprenait une série de conférences consultatives régionales prévues en Afrique et dans différentes régions du monde à forte concentration de population de la Diaspora africaine. Ces conférences seraient suivies d'une Conférence ministérielle visant à mettre au point et à transformer les résultats en Projet de Programme et de Plan d'Action. Ce Programme et Plan d'Action seraient soumis dans la troisième et dernière phase à un Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui sera précédé d'une deuxième réunion ministériel pré-Sommet visant à consolider le programme et plan d'action pour examen/adoption par les chefs d'Etat et de gouvernement. Des dispositions ont été prises à différents niveaux pour intégrer des représentants de la Diaspora dans les processus de dialogue, de consultations et d'élaboration de programme.

39. En conséquence, des Conférences consultatives régionales (CCR) ont été organisées et facilitées par le Gouvernement de l'Afrique du Sud, en accord avec la Commission. Le processus a démarré au début du mois d'avril 2005 par des consultations nationales en Afrique du Sud, suivies de Conférences consultations régionales (CCR) à Brasilia, Brésil, le 16 avril 2007 ; à Londres, RU, du 23 au 25 avril 2007 ; à New York, USA, du 22 au 23 Juin 2007 ; à La Barbade, dans les Caraïbes, du 27 au 28 Août 2007 ; à Paris, France, du 12 au 13 septembre 2007 ; et de la Conférence consultative régionale pour l'Afrique tenue au Siège de l'UA, du 15 au 16 octobre 2007, en vue d'examiner et de consolider les différents résultats pour les préparatifs de la Conférence ministérielle et des Hauts fonctionnaires tenue à Johannesburg, Afrique du Sud, respectivement du 14 au 15 novembre 2007 et du 16 au 18 novembre 2007.

40. La décision d'organiser les CCR était fondée sur la prise de conscience du fait qu'un partenariat efficace entre l'Afrique et sa Diaspora nécessite une plus grande compréhension, une coopération étroite, une vision commune et une conception mutuelle des buts, objectifs et stratégies pour la réunification et/ou le rajeunissement de la famille africaine mondiale. Les différents fora ont donc permis aux Africains du monde entier de se réunir pour la première fois afin de parvenir à un consensus sur les voies et moyens d'aller de l'avant, traiter leurs points communs et élaborer des programmes axés sur les résultats susceptibles de réaliser l'espoir, l'opportunité et le but.

41. Les CCR ont connu un grand succès et fourni les éléments nécessaires au Programme et Plan d'Action examinés par les Hauts Fonctionnaires et adoptés par la suite par les Ministres à Johannesburg, à la mi-octobre 2007. Le Programme et Plan d'Action demeurent une oeuvre en cours d'élaboration, mais

un accord important a déjà été négocié dans tous les domaines importants auxquels l'ensemble des populations africaines du monde entier a souscrit. La valeur et l'impact des CCR ont souligné la nécessité, pour ces consultations, de demeurer un processus durable pour faciliter le soutien des réseaux de la Diaspora de l'UA dans différentes régions du monde et orienter leurs énergies vers le travail de l'Union. Dans le cadre de ce processus, des consultations de suivi sont prévues dans un avenir proche au Moyen Orient, dans les Etats du Golfe, en Océanie et en Asie.

42. La Commission voudrait remercier le Gouvernement et le Peuple sud-africains, particulièrement le Président Thabo Mbeki et le Ministre des Affaires étrangère, le Dr Zuma, pour l'engagement actif et la collaboration étroite dont ils ont fait montre en vue de faciliter ce processus. Les efforts déployés par l'Afrique du Sud soulignent le fait que la mise en oeuvre de l'Initiative de la Diaspora exige un cadre commun, une collaboration active entre les Etats membres et la Commission ainsi que le renforcement de la Commission par le soutien des ressources et le renforcement des capacités.

D.IV. FORMATION D'UN CORPS DE VOLONTAIRES AFRICAINS

43. L'Acte constitutif de l'Union stipule que la participation populaire reste un objectif primordial des relations entre les peuples et leur organe continental. Cette situation a été davantage amplifiée dans la Vision, la Mission et le Plan stratégique de la Commission et son Plan d'Action prioritaire adopté par l'Assemblée en 2004, eu égard à la nécessité de créer un corps de volontaires africains qui ferait participer de manière plus étroite les populations africaines aux projets et programmes de l'Union en vue de réaliser ses buts et objectifs. Cela est impératif car, au fil du temps, le continent africain a été destinataire de volontaires venant du monde entier et il avait développé l'image injuste d'un continent sans cesse dépendant des initiatives extérieures. En conséquence, la Commission déploie des efforts visant la création du corps de volontaires africains, en collaboration avec l'ensemble des Etats membres. Le programme est conçu comme une initiative de citoyens qui tirera parti de l'esprit de volontariat des populations africaines et des ressources abondantes dont le continent est doté.

44. Grâce à la subvention du PNUD, la Commission a fait des propositions en faveur du développement de ce corps au cours de deux réunions successives d'experts techniques tenues au Nigeria et au Sénégal respectivement au mois d'août et au mois de novembre 2007. Les réunions ont puisé dans les ressources des participants aux programmes des Nations Unies et autres programmes internationaux de volontaires et des experts des corps d'assistance technique et des ressources des Etats membres de l'Union. Des observations ont été reçues de différents départements de la Commission dans le cadre du processus de finalisation de la proposition et de son document cadre. Par la

suite, un processus de consultation avec le COREP et les Experts des Etats membres sera initié et soumis à l'examen des organes de politique compétents.

E. POLITIQUE TRATEGIQUE, PLANIFICATION, SUIVI, EVALUATION ET MOBILISATION DE RESSOURCES (SPPME)

45. La Commission a participé à une série d'activités, notamment, les travaux du Comité ministériel Ad Hoc sur le barème des quotes-parts, les propositions relatives aux modalités alternatives du financement de l'Union africaine et aux discussions visant à renforcer le partenariat entre l'UA et les Partenaires internationaux.

E.I. ANALYSE DES POLITIQUES ET RECHERCHE

46. La Commission a entrepris les deux études/propositions suivantes au cours de la période considérée :

- (i) *une étude sur les opportunités pour les Producteurs de pétrole d'Afrique : Défis concernant l'utilisation des ressources de façon productive*

47. Ce projet d'étude devrait analyser la façon de tirer profit des opportunités actuelles de recettes pétrolières importantes et de l'allègement de la dette, ainsi que les conséquences de leur appui accru aux dépenses du gouvernement en vue de réaliser d'importants progrès en direction des OMD. Une fois achevée, cette étude sera soumise aux organes compétents pour examen.

- (ii) *Une étude sur la Croissance, la Réduction de la pauvreté et la Mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)*

48. L'introduction, en 1999, du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et l'adoption, en l'an 2000, de la Déclaration du Millénaire ont marqué des jalons importants pour attirer l'attention des décideurs sur la situation tragiquement désespérée des pauvres. La réduction de la pauvreté requiert l'amélioration de la qualité des services sociaux. Cette étude vise donc un examen de la situation dans les Etats membres et devrait, en particulier, traiter les trois questions essentielles suivantes :

- (i) *Comment associer l'investissement social aux investissements directement productifs ;*

- (ii) *Comment réaliser une croissance forte et durable pour les pauvres ;*
- (iii) *Comment faire pour accroître l'Aide publique au développement (APD).*

49. En outre, la Commission a analysé les documents qui lui ont été soumis pour avis sur des questions d'un grand intérêt pour l'Union africaine. A cet égard, elle a examiné différentes questions comme celle concernant la réaction de l'UA aux propositions du G8 ; les voies et moyens visant à renforcer la Coopération entre l'UA et ses principales institutions partenaires telles que les Nations Unies et ses organismes, la BAD, l'UE, les OSC, etc..

50. En plus de l'analyse et des commentaires fournis sur les questions susvisés, la Commission a préparé un certain nombre de documents à soumettre à l'examen des organes compétents, notamment des contributions à l'atelier organisé au mois de novembre 2007 par la société civile sur la « Vision et la Mission de l'UA », la réunion de la CEA sur « Pauvreté, la répartition des revenus et le Marché du travail en Afrique subsaharienne », en octobre 2007, le Rapport initié conjointement par Oxfam, AFRODAD (Réseau africain sur la Dette et le Développement), et AfriMAP (African Monitoring and Advocacy Project), juillet 2007 ainsi que le Rapport de la 26^{ème} Réunion des Experts sur la Conférence des Ministres africains en charge des Finances, de la Planification et du Développement économique, la CUA-CEA, en juillet 2007.

51. Il convient de renforcer la capacité de la Commission du point de vue de l'analyse décisionnelle et d'injecter de nouvelles compétences en vue de mener toutes les recherches requises dans les domaines pertinents d'intérêt commun pour le continent.

E.II. GESTION DU SAVOIR

E.II.1. Portail de la Gestion du Savoir

52. La Commission est dans la seconde phase de la transformation institutionnelle entreprise pour rendre plus efficace le fonctionnement de l'institution panafricaine et augmenter la productivité de son personnel dans un environnement de travail plus adéquat. Cette seconde phase a mis en évidence la nécessité d'une concertation pour harmoniser tous les projets ayant des composantes « technologie de l'information » (TI). Les consultations entre les départements concernés ont abouti à la conclusion que le portail de la gestion du savoir servira d'accès aux autres projets IT développés dans le cadre de la transformation institutionnelle. Un logiciel a été développé pour la mise en place du portail qui est d'ores et déjà fonctionnel. Il comporte un menu général, facile à comprendre par l'utilisateur. Il supporte toutes les langues utilisées à la CUA, capable de stocker plus de 10 millions de documents. Au-delà de ces 10 millions de documents, un archivage automatique sur un serveur « archive » est prévu.

53. Le but ultime du portail est de faire gagner du temps et de rendre plus productif le personnel de la CUA. En effet, il ressort de certaines études que les travailleurs du savoir passent jusqu'à 25% de leur temps de travail juste pour trouver l'information dont ils ont besoin et que 40% d'entre eux n'arrivent pas à la trouver. Le portail donnera la possibilité au personnel de trouver rapidement l'information disponible au sein de la CUA, peu importe qui l'a créée et où elle se trouve.

E.II.2. Bibliothèque et Archives

54. Cette unité a la charge, outre la collecte, la conservation et la préservation de la mémoire culturelle de la CUA et du continent africain, de la rendre facilement accessible et disponible à l'aide des outils et des techniques les plus modernes. Malgré le renforcement récent de son personnel, l'exiguïté des locaux est un handicap à la réalisation des objectifs fixés par le plan. L'unité tirera un avantage sérieux de la construction imminente des nouvelles infrastructures de bureaux. La modernisation de l'unité se poursuit sur la base d'une gestion harmonieuse et rationnelle des ressources électroniques et documentaires, ne faisant aucune exclusive des unes ou des autres.

E.III. PLANIFICATION, SUIVI ET EVALUATION

55. La Commission a entrepris différentes activités dans ce secteur, y compris ce qui suit:

- a) La version finale du Manuel de planification est actuellement en préparation active avant sa finalisation.
- b) Le processus de brainstorming pour le Plan stratégique de l'Union africaine 2008-2011 a déjà commencé, et progresse selon la feuille de route, telle qu'approuvée par le Président de la Commission de l'Union africaine.
- c) La préparation du Budget-programme 2008 a commencé vraiment au début 2007 en collaboration avec les départements de la Commission de l'UA, les organes de l'UA et les bureaux régionaux de l'UA, et est soumis à l'examen et l'adoption des organes compétents.
- d) L'avant-projet du Plan de mise en œuvre du Budget-programme 2008 a été finalisé et distribué à tous les Départements avant sa distribution aux Etats membres et partenaires.

56. Les préparatifs pour le projet de Gestion axée sur les résultats pour la Commission de l'UA sont en cours. Ce projet a pour objectif ce qui suit:

- Renforcer les capacités du personnel de la Commission de l'UA, notamment en matière de suivi et d'évaluation.
- Améliorer l'efficacité de gestion et la responsabilisation pour atteindre les résultats prévus dans les organisations.
- Promouvoir la compréhension commune du processus de planification et de suivi aux différents niveaux de gestion.

57. Le développement du Système AMERT est en cours. Dans son désir d'améliorer le suivi et l'évaluation, la Commission s'est lancée dans un processus visant à développer un outil informatisé à utilisateurs multiples de suivi et d'évaluation (AMERT) qui aidera non seulement dans le suivi et l'élaboration de rapports sur la mise en œuvre du Cadre stratégique de la Commission de l'UA, mais également pour le suivi et la présentation de rapports sur toutes les décisions, déclarations, politiques et tous les programmes de l'UA. Le développement d'un système informatisé de suivi et d'évaluation des projets/programmes est actuellement à un stade avancé. La première démonstration du système a eu lieu en avril 2007 à la Commission de l'UA, et en novembre 2007 au Parlement Panafricain, et d'autres démonstrations sont en cours.

58. La Commission a également participé à différents Ateliers/Séminaires et séances de formation, au nombre desquels l'atelier sur « le suivi et l'évaluation financiers dans le secteur public » organisé en Afrique du Sud en août 2007 ; l'atelier sur « la budgétisation, la programmation, et la préparation des projets dans le secteur public » organisé en Afrique du Sud en octobre 2007 ; l'organisation d'un atelier sur la « Formulation de budget » en août 2008. Le Parlement Panafricain a également participé à cet atelier, en plus des Départements et Bureaux régionaux de l'UA. L'objectif principal de l'atelier était de sensibiliser les Départements sur le processus de formulation du budget de la Commission de l'UA. En outre, un atelier sur le suivi interne des projets a été organisé par la Commission européenne du 20 au 22 novembre 2007 à Addis-Abeba en vue d'améliorer la qualité des projets financés par la CE en accord avec les principes d'efficacité de l'aide. La Commission a également mis à disposition un formateur en systèmes et procédés afin de familiariser le personnel de la CUA, les bureaux régionaux et les organes de l'UA aux nouvelles méthodes améliorées de gestion des fonds, depuis la phase de préparation d'un projet de qualité jusqu'à la planification détaillée des activités, en passant par l'acquisition des biens et services, la comptabilité et l'établissement de rapports.

59. Parmi les principaux problèmes et contraintes qui ont entravé le fonctionnement de la Commission dans ce secteur, on note: le retard dans l'installation des procédures de planification et de suivi dans les Départements de la Commission de l'UA, la dotation insuffisante en personnel, ainsi que la non utilisation des systèmes de suivi et évaluation développés par les Départements, les bureaux régionaux et les organes de l'UA. Pour combler ces

lacunes, deux cabinets-conseils ont été engagés en vue de mener le processus de mise en œuvre. De même, trois experts en planification, sur les quatre prévus, ont pris fonctions dans le cadre des recrutements pour la Facilité de préparation des projets. Plusieurs visites de terrain ont été effectuées auprès départements de la Commission de l'UA, des bureaux régionaux et des organes de l'UA, pour les assister dans l'intégration des nouveaux systèmes en développement.

60. De plus, un Manuel de suivi et d'évaluation a été préparé pour aider, avec le Manuel de planification, les Départements de l'UA dans leur gestion de programme, sur la base du Plan stratégique. De plus, un Manuel sur le Budget et les Procédures est en cours d'élaboration pour être distribués aux Départements/Unités de la Commission de l'UA afin de les assister dans la préparation des budgets.

E.IV. MOBILISATION DES RESSOURCES

61. Pendant la période examinée, les activités de la Commission dans le domaine de la mobilisation des ressources ont mis l'accent sur le suivi des engagements faits par les Partenaires pour la mise en œuvre des activités prioritaires de l'UA pour 2007, telles qu'indiquées dans le Budget-programme approuvé. Dans le même temps, la Commission a continué à interagir avec les partenaires internationaux sur les moyens et manières d'améliorer les accords de coopération, ainsi que l'efficacité de l'aide au développement, avec l'objectif ultime d'aller de plus en plus vers la gestion commune des fonds, en vue de réduire les coûts de transaction de la part de la Commission.

62. Dans ce contexte, plusieurs activités clé ont été entreprises, comme suit :

- Les réunions mensuelles de dialogue avec les partenaires internationaux établies dans le cadre du nouveau partenariat ont continué. Le dialogue a été axé sur l'exploration de mécanismes communs d'assistance permettant de donner un caractère prévisible et flexible aux flux de ressources destinées à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UA. Conformément à la décision du COREP, les Etats membres ont activement participé à ces réunions à travers les Présidents du Sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières, du Sous-comité consultatif sur les contributions, et le Sous-comité consultatif chargé de la coopération multilatérale.
- Des réunions structurées impliquant les points focaux de tous les Départements/Directions/Unités de la Commission de l'UA ont été organisées en vue de faire le point sur l'état de mise en œuvre du Programme d'appui de la CE de 55 millions d'Euros, et pour préparer

le Plan de travail annuel pour 2008. La première réunion semestrielle sur l'état d'avancement du programme s'est tenue en juillet 2007. Le Deuxième plan de travail annuel a été complété, et estimé à 15.790.000, de dollars US. Ce montant a été inclus dans le budget de la Commission pour 2008, et servira à financer différentes activités prévues dans les quatre Axes du Plan stratégique.

- Les outils et modèles développés dans le contexte de la Facilité de préparation des projets ont été finalisés, et le recrutement de personnel, l'étude des opérations de passation des marchés, l'aménagement de bureaux, l'acquisition des matériels informatiques et de logiciels adaptés sont à un stade de finalisation avancé. La formation des Bureaux régionaux et autres Organes de l'UA à l'utilisation des nouveaux outils et modèles a également commencé.
- Un Accord de financement commun visant à regrouper les fonds des Partenaires pour financer la Facilité de préparation des projets, les programmes IMIS et VSAT (composantes clé du Programme de transformation institutionnelle), a été finalisé et signé. L'accord de gestion commune des fonds aura un effet positif en termes de réduction des coûts de transaction et de garantie d'un financement prévisible et flexible.
- Des rapports financiers et techniques réguliers ont été préparés et soumis aux partenaires internationaux conformément aux obligations convenues dans les accords financiers en cours.
- Les engagements pris par les partenaires internationaux ont été suivis, et dans ce contexte, un Accord de subvention a été signé en septembre 2007, avec la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF) d'une valeur de 5 millions de \$US sur une période de 4 ans.

63. Le plus grand défi a été la faible capacité d'absorption de la Commission, dans la mesure où les fonds des partenaires alloués à la mise en œuvre des activités dans le Budget approuvé pour 2007 n'ont pas été entièrement utilisés. Ceci était principalement dû aux contraintes de capacités dans la plupart des Départements de la Commission (en termes de personnel), et certaines procédures d'acquisition compliquées imposées par certains partenaires. Un autre défi lié au premier concerne les difficultés dans la production de rapports narratifs et financiers de qualité et opportuns sur les programmes financés par les partenaires.

64. L'approbation par la Commission pour le recrutement d'experts sur des contrats de courte durée dans le cadre de la Facilité de préparation des projets et du Programme d'appui de la CE de 55 millions d'Euros permettra de résoudre

le problème d'effectifs. L'achèvement de l'exercice en cours de révision du Manuel de l'UA pour la passation des marchés en vue de le rendre conforme aux normes internationales. Le manuel, après sa révision, pourra être également utilisé pour les fonds des partenaires et permettre ainsi de résoudre le problème des retards qu'impose le respect des procédures des partenaires.

65. L'entrée en fonctions des experts départementaux en planification ainsi que l'utilisation des outils et modèles développés dans le contexte de la Facilité de préparation contribueront des projets feront également beaucoup avancer le renforcement de la capacité de la Commission à développer et appliquer de robustes programmes, et fournir des rapports d'avancement opportuns et de qualité.

66. En général, les réformes en cours des systèmes de gestion administrative et financière dans le cadre du Projet de transformation institutionnelle ont joué un grand rôle dans le renforcement de la crédibilité de la Commission et nous avons espoir que ceci aboutira à une augmentation des afflux de ressources pour les programmes prioritaires de l'UA.

67. La Commission continuera à tenir des consultations régulières avec les partenaires internationaux en vue de consolider le nouveau partenariat émergent. L'objectif ultime est d'intégrer, simplifier et harmoniser les procédures des partenaires, ainsi que de recevoir un budget direct, réduisant ainsi les coûts de transaction et introduisant une certaine prévisibilité et flexibilité des flux de ressources, et augmentant l'efficacité de l'assistance au développement vers la réalisation des objectifs plus larges de l'intégration continentale et de la réduction de la pauvreté. Tous les efforts seront également fournis pour corriger toute faiblesse que l'exercice d'évaluation institutionnelle en cours pourrait révéler.

F. INFORMATION AND COMMUNICATION

68. Au cours de la période sous examen, la Commission a continué à concentrer ses activités sur la popularisation des activités de l'Union.

F.I. LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

69. La mise en œuvre de la Stratégie de Communication 2008 -2011 a constitué l'un des axes prioritaires du programme d'action de la Commission. Un document de stratégie de communication pour la période 2008 - 2011 a été élaboré dans le cadre des relations de coopération entre la Commission et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP). Cette nouvelle stratégie de communication, d'information et de plaidoyer, encore à l'étude, sera, après validation, traduite dans des plans media sectoriels qui permettront à la Commission d'améliorer son système de communication.

F.II. LA MÉDIATISATION DES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

70. La Commission a assuré une large diffusion des informations relatives aux activités de tous les départements de la Commission, par le biais de la publication et la diffusion de communiqués de presse envoyés à tous les médias africains et internationaux au moyen d'une base de données sur les journalistes qui est mise à jour régulièrement, en particulier ceux des médias spécialisés dans les questions africaines, opérant en Afrique et partout dans le monde (presse écrite (Agences de presse et journaux), presse audiovisuelle (Radios et télévisions), presse électronique (E- médias))

71. Plusieurs plans média spécifiques et thématiques ont été développés et ont accompagné les Sommets organisés par l'Union et ceux que l'Union a co-organisé avec ses partenaires, dont notamment le Neuvième Sommet de l'UA, Accra, Ghana, juillet 2007, le Sommet Afrique/Amérique du Sud (Washington, juillet 2007), le Sommet Afrique Europe à Lisbonne. L'activité de la Commission a également porté sur la couverture des grandes Conférences Ministérielles, dont notamment le Forum sur l'Enfance, tenu au Caire et les réunions du Comité ministériel ad hoc sur le Gouvernement de l'Afrique.

F.III. LES ACTIVITÉS D'ÉDITION ET DE PUBLICATION DES CONTENUS

72. La Commission a continué d'assurer la publication de documents d'information portant le label de la Commission, dont notamment la AUC NEWS LETTER, réalisée et diffusée par courrier électronique. Cette publication mensuelle on-line de 12 pages rend compte des activités les plus importantes organisées par la Commission. De même, la publication régulière de « La lettre du Président de la CUA », constitue un outil de communication privilégié entre le Président de la Commission et le leadership africain.

73. La publication en collaboration avec les services du NEPAD, d'un Livre relatant le bilan des cinq années de l'Union (2002-2007) est actuellement en cours. Cette publication offrira un aperçu sur les programmes et les réalisations accomplis par les divers organes et structures de l'Union.

74. Un agenda 2008, offrant une présentation des 53 membres de l'Union, figure également au programme d'activité de la Commission.

F.IV. LE SITE WEB

75. Le Site Web de l'UA a enregistré, malgré les insuffisances techniques et en ressources humaines, des résultats satisfaisants en termes de diffusion de l'information. Il continue d'être la fenêtre de l'Union ouverte sur le monde

extérieur. A l'occasion de grandes manifestations organisées par les structures de l'UA, un nombre de pages Web spécifiques ont été élaborées et postés sur le Site de l'Union, permettant aux usagers du Net africains et autres de s'informer sur les activités de l'Union.

F.V. LES ACTIVITÉS AUDIOVISUELLES ET PHOTOS

76. Le service audiovisuel et photographique a assuré la couverture des activités de la Commission, par les photos, la vidéo et les enregistrements sonores et les CDRom. Outre l'archivage des activités enregistrées, des copies sur cassettes ou CD et des photos ont été transmises à certains Etats membres à leur demande.

F.V.1. L'établissement d'une Chaîne Panafricaine de Radio et Télévision

77. La Commission a finalisé le dossier technique de l'étude, objet de la décision du Conseil Exécutif lors du Sommet de Banjul. Deux experts (sur un total de 15 candidatures reçues) ont été retenus par le Comité de sélection mis en place à cet effet. Les deux experts sélectionnés entameront, sous peu, leur étude. Leur étude sera soumise à la réunion des Hauts responsables qui précédera la Conférence des Ministres de l'Information et de la Communication, tel que recommandé par cette dernière lors de sa réunion à Addis-Abeba, Ethiopie, les 14 et 15 juin 2006 et tel qu'entériné par le Conseil Exécutif à Banjul, Gambie, en juillet 2006.

F.V.2. L'Organisation du concours pour un nouveau drapeau de l'UA

78. La Commission a lancé, à partir de février 2007, le dossier portant sur l'organisation d'un concours pour un nouveau drapeau de l'Union africaine, en application de la décision Assembly/AU/Dec.151 (VIII) adoptée par la huitième Session ordinaire de la Conférence tenue à Addis-Abeba, les 29 et 30 janvier 2007. Au 30 avril 2007, date limite de dépôt de candidatures, le nombre des candidatures reçues par la Commission s'élevait à 117 provenant de 74 citoyens africains. Conformément à la Décision précitée, le projet soumis par le Leader de la Jamahiriya arabe libyenne devait aussi être examiné par le Comité de Sélection. A ce sujet, la Commission a depuis lors mis en place un Comité composé d'Experts provenant des Etats membres. Ce Comité se réunira en mars 2008 pour examiner les différentes propositions.

G. ADMINISTRATION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

79. Au cours de la période considérée, la Commission a mis en œuvre les activités suivantes dans les secteurs d'administration et de développement des ressources humaines.

G.I. MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

G.I.1. Questions administratives de structure

80. Sous ce point, la Commission a entrepris la mise en œuvre de la Structure Post Maputo PARTIE 1 & B ; le recrutement et le remplacement du personnel ; la définition d'un système de quota révisé pour la gestion, la mise en œuvre de la décision sur l'Harmonisation de la Politique de rémunération de la Commission et l'adoption d'une échelle de salaires révisée pour le personnel de la catégorie professionnelle en juillet 2007. Elle a exécuté l'étude sur l'examen du Plan de sécurité sociale et a introduit l'Assurance de voyage d'affaires ainsi que l'Assurance d'espèces et contre les détournements, tout en améliorant la couverture du personnel (limite totale, somme assurée, personnel à court terme, etc.). Elle a aidé pour l'opérationnalisation des Bureaux de la Commission de l'UA à Washington et à Alger (CAERT). Elle a également préparé, en coopération avec les Départements/Unités pertinents, les documents relatifs à d'autres ajustements aux Structures de Maputo (Partie C) pour leur examen par le Sous-comité chargé de la Structure. Elle a lancé le Projet pilote « Salaire au mérite » ainsi que le guide d'Introduction/Orientation pour le personnel nouvellement recruté, ainsi qu'un Guide pour les nouveaux candidats retenus/nouveaux venus. Elle a également finalisé l'Evaluation des besoins en formation et la Politique de formation révisée. En tant que mesure pratique, une Formation d'orientation de deux (2) jours pour le nouveau personnel recruté depuis août 2007 a été organisée. En outre, un formulaire d'Evaluation de performance/outil basé sur résultats de l'UA a été développé, et est utilisé depuis octobre 2007.

81. L'avant-projet de règlement de personnel révisé de l'Union Africaine a été finalisé, et est soumis à l'examen des organes compétents.

G.I.2. Autres activités relatives à la gestion des ressources humaines

(i) Questions d'avantages sociaux du personnel

82. La Commission a mis en œuvre la décision de Prime d'éducation pour le personnel recruté localement. Elle a développé et appliqué de nouvelles Directives sur la Prime d'éducation. Elle a également assisté dans l'amélioration des services de cafétéria de l'UA.

(ii) Couverture médicale du personnel

83. La Commission a amélioré l'équipement médical, et a en particulier modernisé le Centre médical. Elle a organisé un séminaire sur le Plan d'assistance médicale, et mène activement l'étude sur la couverture médicale.

(iii) Formation et développement du personnel

84. La Commission est entrain d'établir un Centre de formation et un Fonds de formation pour l'Union Africaine. Pendant la période examinée, certains membres du personnel ont assisté à des ateliers, formations et séminaires à court terme dans différents domaines de connaissances.

G.I.3. Mise à jour du Recrutement pour la Facilité de préparation des projets et du Programme d'appui de 55 millions d'euros de l'UE

85. Ce qui suit a été traité dans le cadre des deux programmes :

a) Recrutement pour la Facilité de préparation des projets

- (i) Nombre total de postes budgétaires : 26
- (ii) Nombre total de postes approuvés initialement : 17
- (iii) Nombre d'offres d'emploi/contrats émis et acceptés : 16
- (iv) Nombre de personnes ayant décliné l'offre : 1 ; l'Expert en RH, l'offre sera faite au candidat suivant par ordre de mérite sur la liste de réserve courant décembre 2007.
- (v) Nombre de personnel ayant pris ses fonctions jusque là : 12
- (vi) Nombre de personnel n'ayant pas encore pris ses fonctions : 4

b) Programme d'appui de 55 millions d'euros de l'UE

- (i) Nombre total de postes budgétaires approuvés : 26
- (ii) Nombre d'offres envoyées : 20
- (iii) Nombre de personnes ayant décliné l'offre : 1

- (iv) Nombre de personnel ayant pris ses fonctions jusque là : 13
- (v) Nombre de postes pour lesquels des annonces ont été faites à nouveau à cause de l'échec à obtenir des candidats adaptés : 6
- (vi) Nombre de personnel n'ayant pas encore pris ses fonctions : 6. Ceux-ci se présenteront entre décembre 2007 et le 31 janvier 2008.

G.II. SYSTEME D'INFORMATIONS DE GESTION

G.II.1. Mise à niveau de l'Infrastructure de réseau de l'UA

86. La Commission a effectué les tests, mises à niveau et migration nécessaires du Système d'exploitation de son Serveur, d'un serveur NT4 à un Serveur Windows 2000 Advance.

G.II.2. Mise en œuvre du Projet VSAT/connectivité de station terrestre

87. Dans le cadre du Projet d'e-Gouvernance, la Commission a achevé l'acquisition et l'installation des équipements de Hub, de Visioconférence (VC) et de Voix sur IP (VoIP) pour les 25 sites. Le test, la mise en service de l'installation et l'intégration des autres sites avec le HUB/Station terrestre principal sont en cours. Dans la même veine, la Commission a fait l'acquisition de Licences VSAT pour tous les Sites VSAT d'Afrique.

G.II.3. Mise en œuvre d'un Système intégré d'informations de gestion (IMIS) 2007

88. Le Projet de Systèmes intégrés d'informations de gestion comprend les modules nécessaires pour les finances, la comptabilité et la gestion des ressources humaines. Il est divisé en deux lots, à savoir Lot 1 – Logiciels et composants de systèmes et Lot 2 - Composants matériels.

- **Lot 1 (Logiciels) :**

89. Le Lot a fait l'objet d'un appel d'offres, évalué par un Sous-comité d'évaluation du Conseil des marchés, composé de Personnel de PBFA, d'administration, de DRH en plus d'experts externes. Sur la base des recommandations du Conseil des marchés, la Commission est dans le processus de négociation et d'adjudication de contrats au meilleur soumissionnaire.

- **Lot 2 (matériels) :**

90. Les Soumissions ont été évaluées avec succès par le Conseil des marchés, et le Contrat a été signé en conséquence. La livraison des équipements et l'installation ont commencé à la mi-décembre 2007. La formation du Personnel technique du Département MIS à l'installation, la maintenance et l'exploitation des équipements est en cours.

(i) Achat en gros de matériels, applications et pièces de rechange pour 2007

91. Ce projet inclut l'acquisition d'équipements TIC pour le Siège de la Commission de l'UA ainsi que ses Bureaux régionaux/de représentation. Le Conseil des marchés a attribué le Contrat d'approvisionnement et installation des équipements TIC pour le Siège à une entreprise locale. La livraison des équipements a commencé en novembre 2007. L'acquisition des équipements TIC pour les Bureaux régionaux/de représentation de la Commission de l'UA est également en cours.

(ii) Acquisition et mise en œuvre d'un système de traduction pour la Direction des Services de conférences et d'un Système médical pour la Direction des services médicaux – 2007-2008

92. Les avant-projets d'Appels d'offres pour le système médical pour la Direction des services médicaux et le Système de traduction pour la Direction des services de conférence ont été préparés, et sont en cours de traitement pour la soumission aux appels d'offres, dans le but de moderniser les deux systèmes.

(iii) Assistance de routine du Help Desk TIC

93. La Commission fournit l'assistance technique en ligne aux Bureaux régionaux/de représentation de la Commission de l'UA pour les matériels, logiciels et réseaux. L'assistance technique a également été offerte aux Ambassades des Etats membres représentés à Addis-Abeba, principalement pour leur connectivité au Réseau de la Commission de l'UA. L'infrastructure de Réseau de la Commission de l'UA a également subi une extension à cause de l'augmentation de la Structure de la Commission de l'UA ainsi que l'installation de nouveaux bureaux. Les ambassades des Etats membres sont encouragées à utiliser au maximum ces installations, qui amélioreront la communication quotidienne avec la Commission, y compris la transmission de documentation.

G.III. SERVICES ADMINISTRATIFS

G.III.1. Achats et missions

94. Avec l'assistance de GTZ, un nouveau Manuel d'acquisitions a été achevé. Le Manuel présente, en détails, les politiques et procédures applicables à l'acquisition dans la Commission, en accord avec les principes et meilleures pratiques acceptés au plan international. En outre, des ordinateurs et des accessoires ont été achetés pour près de 28 responsables travaillant dans différents Départements dans le cadre de la Facilité de préparation des projets.

95. Deux nouveaux immeubles (B&B et Zelalem) ont été loués dans les environs de la Commission de l'UA pour accueillir non seulement le personnel de la Facilité de préparation des projets, mais l'autre personnel du Projet ainsi que d'autres départements de la Commission de l'UA devant quitter les locaux de la Commission. L'installation nécessaire de réseau est en cours pour garantir que les deux immeubles soient connectés au Réseau de la Commission de l'UA ainsi qu'au fournisseur des installations dans le cadre du Projet VSAT de la Direction MIS.

96. De plus, la formation du personnel au Siège et dans les Bureaux régionaux de l'UA est actuellement en cours, pour les familiariser avec les différents manuels de la Commission de l'UA sur le processus de traitement des fonds.

97. Dans le cadre du Programme d'appui de l'UE (55 millions d'Euros), la Commission de l'UA a également bénéficié de l'achat d'équipements de bureau pour le personnel recruté dans le cadre du programme. Le processus d'acquisition de ces équipements est en cours. Le coût des équipements est de 120.000,00 \$US.

98. Dans le cadre du fonds du Canada, les articles suivants ont été achetés :

- a) Pour l'Unité d'impression, un montant de 600.000,00 \$US est gardé pour acheter des équipements d'impression, et les contrats sont en cours de finalisation. Le fonds est ouvert jusqu'au 31 décembre 2007, et les fonds ont déjà été engagés.
- b) Pour l'équipement médical du Centre médical de la Commission de l'UA, des améliorations majeures et une modernisation des équipements du Centre médical sont entreprises. La modernisation inclut l'achat d'équipements estimés à 700.000,00 \$US. Les Soumissions ont été émises, et un contrat devait être signé avant le 31 décembre 2007.

- c) Dans le cadre des fonds Norvégiens et Suédois, le projet VSAT a été financé. L'acquisition des équipements pour 25 sites distants a été achevée. Le coût global du projet est estimé à 5 millions \$US.

G.III.2. Services de bâtiment, équipement et transport (BETS)

99. La Commission a préparé le Protocole d'entente qui a été signé avec la République Populaire de Chine pour la construction du Centre de conférences et d'un Complexe de bureaux sur le terrain de 12 hectares contigu aux locaux existants. La construction est programmée pour 2008. La Commission a également finalisé le Contrat qui a été signé avec le Gouvernement de la ville d'Addis-Abeba pour l'acquisition de 20 hectares de terrain.

100. Différents travaux de maintenance, modification et altération de l'espace de bureaux ont été entrepris par la Commission en vue d'améliorer les installations existantes. Les espaces de bureaux ont été modifiés et répartis à nouveau pour accueillir le nouveau personnel. Cependant, il est nécessaire d'avoir un espace de bureau supplémentaire pour le nouveau personnel prévu à court terme. La rénovation de la cafétéria de la Commission de l'UA, et les travaux de maintenance de façade pour le Bâtiment A et les immeubles de Conférence/Bureaux ont également été entrepris pendant la période examinée.

G.III.3. Unité des services de sécurité

101. La Commission a fait face à certaines contraintes et défis dans la forme de lacunes dans la politique, les procédures et les directives écrites dans le domaine de la sécurité. Pour surmonter les points faibles dans le système existant, et améliorer sa capacité dans ce secteur, les activités suivantes ont été entreprises :

- a. Les documents suivants ont été préparés pour guider les opérations de l'Unité de sécurité, et ont été mises en œuvre : Procédures opérationnelles permanentes (SOP), Ordre de garde, Manuel de sécurité incendie et Mesures de sécurité du personnel.
- b. Les compétences des Gardes de sécurité ont été développées à travers la formation technique sur différentes questions et technologies de sécurité. La préparation et l'organisation ont également été passées en revue à travers l'introduction du Système de gardiens de sécurité et de Réseaux de sécurité, et des relations de travail étroites avec les Organes de services de sécurité de la République démocratique fédérale d'Ethiopie, CEA et différentes ambassades à Addis-Abeba. En outre, des Mises à jour mensuelles de sécurité ont été émises régulièrement.

102. De plus, les plans suivants ont été préparés pour approbation et mise en œuvre : un Plan de sécurité physique intégré, un Plan de protection contre les risques d'incendie, un Plan de réserve et d'évacuation, des Plans de sécurité physique pour toutes les réunions et conférences importantes.

103. La Commission fait toujours face à certaines contraintes dans le domaine de la sécurité, comme le manque de ressources humaines et l'absence d'une unité de sécurité, et d'un système de sécurité électronique efficace. Il est nécessaire d'organiser des formations régulières du personnel de sécurité de façon à renforcer leurs capacités. Il est également nécessaire d'améliorer et de coordonner la sécurité des bureaux de la Commission de l'UA à l'étranger.

H. PROGRAMATION, BUDGETISATION, FINANCES ET COMPTABILITE

H.I. EXECUTION DU BUDGET

104. Lors de sa session tenue à Addis-Abeba en Ethiopie, la Conférence avait approuvé (Assembly/Au/Dec.154) un budget total 132.988.152 de dollars des Etats-Unis (\$US) pour 2007 dont 83.301.152 de \$US représentant le budget de fonctionnement et 49.687.000 de \$US alloués au financement de plusieurs programmes.

105. L'état d'exécution du budget de fonctionnement et du budget-programme au cours de la période de onze mois allant jusqu'au 30 novembre 2007 se présente comme suit:

Catégorie budgétaire	Crédits ouverts	Dépenses et engagements au 30 novembre,2007	Pourcentage d'exécution du budget
Budget de fonctionnement de la Commission	64.872.380	46.008.756	71%
Autres organes	18.428.771	10.279.817	56%
Sous-total Budget de fonctionnement	83.301.151	56.288.573	68%
Budget-programme	49.687.000	15.458.904	31%
Total global	132.988.152	71.747.477	54%

106. Au cours des onze mois de l'exercice financier en cours (1^{er} janvier au 30 novembre 2007) le budget a été exécuté à concurrence de 53,95% soit au total 71.747.477 de \$US. Sur le montant total des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement et du budget-programme, les sommes de 56.288.573 de \$US (68%) et de 15.458.904 de \$US (31%) ont été effectuées respectivement.

107. L'état de l'exécution du budget par département est ci-joint.

H.II. COLLECTE DE FONDS

108. Le budget de l'UA approuvé pour 2007 provient des Etats membres et des partenaires internationaux. Ainsi, 63.772.669,03 de \$US ont été reçus des Etats membres au 30 novembre 2007 sur l'enveloppe globale des contributions statutaires mises en recouvrement s'élevant à 96.711.152 de \$US. Par ailleurs, les partenaires internationaux ont apporté une contribution de 11.067.466,69 de \$US (30%) sur le montant total annoncé de 36,3 millions de \$US pour financer les programmes approuvés au titre de l'exercice. En outre, les partenaires internationaux ont contribué au fonds pour la paix à hauteur de 160.804.578,75 de \$US pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2007.

H.III. ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET IMIS

H.III.1.Contexte général du projet

109. Dans le cadre de la deuxième phase du processus de transformation institutionnelle, la Commission s'est engagée dans la redéfinition des fonctions des Directions de l'Administration et des Finances en vue de les rendre plus efficaces, à travers la mise en œuvre du Système intégré de gestion (IMIS). La première phase de la mise en œuvre avait commencé par les activités de conception du système, qui portaient notamment sur le remodelage des procédés et ont abouti à l'élaboration du document d'appel d'offres pour le projet IMIS.

H.III.2.Procédure d'adjudication

110. Un appel d'offres, portant référence AUC-IFMIS-05-06, a été lancé pour les lots 1 et 2. La date limite pour soumissionner a été fixée au 15 mai 2006.

Lot 1 (Logiciel d'application)

111. A l'issue d'un processus d'évaluation en bonne et due forme, le Conseil des marchés a choisi une entreprise locale le 23 novembre 2007.

Lot 2 (matériel et logiciel de système)

112. L'évaluation du Lot 2 du projet IMIS a été finalisée le 20 avril 2007. Sur la base du rapport de l'équipe ad-hoc d'évaluation technique, le Conseil des marchés a attribué le contrat du Lot 2 à l'heureux adjudicataire Agresso AB. La signataire du contrat avec Agresso AB a eu lieu le 10 août 2007.

113. Les étapes importantes du plan révisé de mise en œuvre se présentent comme suit:

Lot 1

- Négociation du contrat 5/2/08 - 7/2/08
- Attribution du contrat 10/2/08 - 15/2/08
- Planification du projet 1/3/08 - 31/3/08
- Mise en marche de l'application 1/4/08 - 31/12/08
- Go Live 1/12/08 - 31/12/08
- Réception/Vérification
du fonctionnement 1/1/09 - 31/3/09
- Réception finale 1/4/09 - 30/6/09
- Evaluation du projet & clôture 1/7/09 - 31/7/09
- Trois ans de service après vente 1/7/09 - 30/6/12

Lot 2

- Mise en œuvre 6/8/07 - 30/4/08

**H.IV. RAPPORT D'EXECUTION DU BUDGET PAR
DEPARTEMENT/SERVICES**

30-Nov-07				
Départements	Budget 2007	Dépense et engagements Jan – 30	Solde au 30 novembre 2007	Pourcentage d'exécution du Budget au 30 novembre 2007
Organes de décision	1,015,795	969,573	46,222	95.45%
Conseil des vérificateurs externes	147,725	128,744.93	18,980.07	87.15%
Bureau du Président				
Budget de fonctionnement	1,288,879	1,410,409.69	-121,530.69	109.43%
Budget-programme	4,742,000	1,245,162.54	3,496,837.46	26.26%

30-Nov-07				
Départements	Budget 2007	Dépense et engagements Jan – 30	Solde au 30 novembre 2007	Pourcentage d'exécution du Budget au 30 novembre 2007
Division Femmes, Genre et Développement				
Division				
Budget de fonctionnement	420,928	247,443.62	173,484.38	58.79%
Budget-programme	1,040,000	309,992.30	730,007.70	29.81%
Planification stratégique				
Budget de fonctionnement	1,380,893	1,297,803.02	83,089.98	93.98%
Budget-programme	870,000	477,041.32	392,958.68	54.83%
Bureau du Conseiller juridique				
Budget de fonctionnement	558,251	392,079.25	166,171.75	70.23%
Budget-programme	976,000	27,287.07	948,712.93	2.80%
Bureau du vérificateur interne				
Budget de fonctionnement	427,864	338,931.38	88,932.62	79.21%
Budget-programme	232,000	138,776.83	93,223.17	59.82%
Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique				
Budget de fonctionnement	206,119	3,784.22	202,334.78	1.84%
Société civile et Diaspora				
Budget de fonctionnement	582,036	437,238.96	144,797.04	75.12%
Budget-programme	1,088,000	816,778.91	271,221.09	75.07%
Information et Communication				
Budget de fonctionnement	560,023	235,471.95	324,551.05	42.05%
Budget-programme	260,000	220,623.19	39,376.81	84.86%
Services du Protocole				
Budget de fonctionnement	585,791	536,957.98	48,833.02	91.66%
Budget-programme	70,000	52,707.24	17,292.76	75.30%
Unités spéciales				

30-Nov-07				
Départements	Budget 2007	Dépense et engagements Jan – 30	Solde au 30 novembre 2007	Pourcentage d'exécution du Budget au 30 novembre 2007
Budget de fonctionnement	421,693	336,421.50	85,271.50	79.78%
Bureau du Vice-Président				
Budget de fonctionnement	690,883	508,943.26	181,939.74	73.67%
Direction de l'Administration				
Budget de fonctionnement	166,779	137,177.02	29,601.98	82.25%
Budget-programme	3,350,000	305,180.59	3,044,819.41	9.11%
Division Ressources humaines				
Budget de fonctionnement	5,048,302	4,697,954.38	350,347.62	93.06%
Centre médical				
Budget de fonctionnement	2,355,887	2,093,966.94	261,920.06	88.88%
Budget-programme	1,125,000	138,224.91	986,775.09	12.29%
Systemes d' Information de gestion				
Budget de fonctionnement	506,013	454,384.47	51,628.53	89.80%
Budget-programme	900,000	572,338.77	327,661.23	63.59%
Services Bâtiment, Equipement et Transport				
Budget de fonctionnement	1,681,916	1,302,763.03	379,152.97	77.46%
Administrative Services				
Budget de fonctionnement	107,455	111,956.97	-4,501.97	104.19%
Unité des services de sécurité				
Budget de fonctionnement	510,468	530,151.50	-19,683.50	103.86%
Services courrier				

30-Nov-07				
Départements	Budget 2007	Dépense et engagements Jan – 30	Solde au 30 novembre 2007	Pourcentage d'exécution du Budget au 30 novembre 2007
Budget de fonctionnement	1,146,016	923,089.29	222,926.71	80.55%
Unité Achats et Voyages				
Budget de fonctionnement	1,064,520	414,001.23	650,518.77	38.89%
Unité des Magasins				
Budget de fonctionnement	116,674	111,956.97	4,717.03	95.96%
Direction Programmation, Budgétisation Gestion financière et comptabilité				
Budget de fonctionnement	176,777	78,293.05	98,483.95	44.29%
Budget-programme	3,643,000	2,534,714.94	1,108,285.06	69.58%
Pré Audit				
Budget de fonctionnement	134,550	79,482.21	55,067.79	59.07%
Division Programmation et Budgétisation				
Budget de fonctionnement	248,828	195,889.61	52,938.39	78.72%
Gestion financière				
Budget de fonctionnement	441,405	452,904.44	-11,499.44	102.61%
Division comptabilité				
Budget de fonctionnement	331,196	426,725.53	-95,529.53	128.84%
Direction des Services de Conférence				
Budget de fonctionnement	371,452	175,221.27	196,230.73	47.17%
Budget-programme	660,000	92,412.79	567,587.21	14.00%
Services de Conférences				
Budget de fonctionnement	4,865,548	2,774,577.34	2,090,970.66	57.02%
Unité Publication et Reprographie				
Budget de fonctionnement	726,021	345,314.84	380,706.16	47.56%

30-Nov-07				
Départements	Budget 2007	Dépense et engagements Jan – 30	Solde au 30 novembre 2007	Pourcentage d'exécution du Budget au 30 novembre 2007
Paix et Sécurité – Bureau du Commissaire				
Budget de fonctionnement	338,098	284,578.00	53,520.00	84.17%
Budget-programme	9,119,000	28,195.74	9,090,804.26	0.31%
Direction Paix et sécurité				
Budget de fonctionnement	223,288	357,543.01	-134,255.01	160.13%
Division Gestion des conflits				
Budget de fonctionnement	1,451,519	640,116.05	811,402.95	44.10%
Division appui aux opérations de paix				
Budget de fonctionnement	658,844	424,335.04	234,508.96	64.41%
Division Défense et Sécurité				
Budget de fonctionnement	222,542	82,819.26	139,722.74	37.22%
Équipe de gestion du projet				
Budget de fonctionnement	154,959	13,322.47	141,636.53	8.60%
Secrétariat du Conseil de Paix et Sécurité				
Budget de fonctionnement	168,000	9,854.39	158,145.61	5.87%
Département des Affaires politiques – Bureau de la Commissaire				
Budget de fonctionnement	349,709	391,009.61	-41,300.61	111.81%
Budget-programme	3,318,000	2,608,003.50	709,996.50	78.60%
Direction des Affaires politiques				
Budget de fonctionnement	163,454	269,298.33	-105,844.33	164.75%
Division Démocratie, Gouvernance, Droits de l'homme et Élection Division				
Budget de fonctionnement	1,713,811	1,551,582.30	162,228.70	90.53%

30-Nov-07				
Départements	Budget 2007	Dépense et engagements Jan – 30	Solde au 30 novembre 2007	Pourcentage d'exécution du Budget au 30 novembre 2007
Affaires humanitaires, Réfugiés et Personnes déplacées				
Budget de fonctionnement	329,884	121,656.60	208,227.40	36.88%
Infrastructures Énergie – Bureau du Commissaire				
Budget de fonctionnement	537,646	483,109.65	54,536.35	89.86%
Budget-programme	5,311,000	1,031,939.69	4,279,060.31	19.43%
Direction Infrastructures et Énergie				
Budget de fonctionnement	150,355	164,957.67	-14,602.67	109.71%
Division Énergie				
Budget de fonctionnement	212,207	119,464.56	92,742.44	56.30%
Division Transport et Tourisme				
Budget de fonctionnement	215,756	175,642.25	40,113.75	81.41%
Division Télécoms et Poste				
Budget de fonctionnement	207,540	149,451.07	58,088.93	72.01%
Département des Affaires sociales - Bureau du Commissaire				
Budget de fonctionnement	571,512	413,140.85	158,371.15	72.29%
Budget-programme	3,000,000	855,895.03	2,144,104.97	28.53%
Direction des Affaires sociales				
Budget de fonctionnement	227,827	117,168.36	110,658.64	51.43%
Santé, Nutrition, Population et HIV/ Sida				
Budget de fonctionnement	314,311	291,746.53	22,564.47	92.82%
Division Travail, Emploi et Migration				
Budget de fonctionnement	237,701	235,699.26	2,001.74	99.16%

30-Nov-07				
Départements	Budget 2007	Dépense et engagements Jan – 30	Solde au 30 novembre 2007	Pourcentage d'exécution du Budget au 30 novembre 2007
Division bien-être social				
Budget de fonctionnement	310,141	167,006.87	143,134.13	53.85%
Département Ressources humaines, Science Technologie - Bureau du Commissaire				
Budget de fonctionnement	692,336	397,029.47	295,306.53	57.35%
Budget-programme	4,668,000	1,241,576.53	3,426,423.47	26.60%
Direction - Ressources humaines, Science Technologie				
Budget de fonctionnement	165,325	108,332.88	56,992.12	65.53%
Division Ressources humaines et jeunesse				
Budget de fonctionnement	145,563	86,077.19	59,485.81	59.13%
Division Science et Technologie				
Budget de fonctionnement	216,485	290,048.89	-73,563.89	133.98%
Division de l'Éducation				
Budget de fonctionnement	96,887	95,159.87	1,727.13	98.22%
Département Commerce et Industrie - Bureau du Commissaire				
Budget de fonctionnement	315,208	311,073.67	4,134.33	98.69%
Budget-programme	720,000	265,049.82	454,950.18	36.81%
Direction Commerce et Industrie				
Budget de fonctionnement	142,978	136,600.40	6,377.60	95.54%
Commerce, Douane et Immigration				
Budget de fonctionnement	356,013	165,722.19	190,290.81	46.55%
Division Industrie				
Budget de fonctionnement	213,165	96,732.01	116,432.99	45.38%
Division Coopération douanière				
Budget de fonctionnement	302,183	94,631.50	207,551.50	31.32%

30-Nov-07				
Départements	Budget 2007	Dépense et engagements Jan – 30	Solde au 30 novembre 2007	Pourcentage d'exécution du Budget au 30 novembre 2007
Département Économie rurale et Agriculture-Bureau du Commissaire				
Budget de fonctionnement	405,923	338,514.14	67,408.86	83.39%
Budget-programme	2,300,000	1,730,424.01	569,575.99	75.24%
Direction Économie rurale et Sécurité alimentaire				
Budget de fonctionnement	140,741	194,910.08	-54,169.08	138.49%
Division Économie rurale, Ressources naturelles et Environnement				
Budget de fonctionnement	338,910	289,127.87	49,782.13	85.31%
Division Agriculture et Sécurité alimentaire				
Budget de fonctionnement	310,030	249,825.31	60,204.69	80.58%
Division Économie rurale				
Budget de fonctionnement	93,663	125,435.83	-31,772.83	133.92%
PATTEC				
Budget de fonctionnement	142,666	127,018.81	15,647.19	89.03%
Département des Affaires économiques, Bureau du Commissaire				
Budget de fonctionnement	384,551	369,045.82	15,505.18	95.97%
Budget-programme	2,295,000	766,578.07	1,528,421.93	33.40%
Direction des Affaires économiques				
Budget de fonctionnement	245,634	167,675.12	77,958.88	68.26%
Division intégration économique et coopération régionale				
Budget de fonctionnement	278,151	262,611.48	15,539.52	94.41%
Politiques économiques, recherche et statistiques				
Budget de fonctionnement	415,296	284,928.05	130,367.95	68.61%
Division développement du secteur privé, investissement et mobilisation des ressources				

30-Nov-07				
Départements	Budget 2007	Dépense et engagements Jan – 30	Solde au 30 novembre 2007	Pourcentage d'exécution du Budget au 30 novembre 2007
Budget de fonctionnement	267,694	172,486.48	95,207.52	64.43%
Sous-total (Fonctionnement et Programmes)				
Budget de fonctionnement	42,715,193	32,976,102	9,739,091	77.20%
Budget-programme	49,687,000	15,458,904	34,228,096	31.11%
Subventions et dons				
Réfugiés et personnes déplacées	1,030,425	75,940.86	954,484.14	7.37%
Subvention/dons	500,000	457,492.43	42,507.57	91.50%
Assistance aux États membres	200,000	0.00	200,000.00	0.00%
Fonds spécial d'urgence	1,000,000	0.00	1,000,000.00	0.00%
Fonds pour la paix	2,939,584	207,636.57	2,731,947.43	7.06%
	5,670,009	741,070	4,928,939	
Autres organes				
Parlement panafricain	12,626,271	7,390,532.91	5,235,738.09	58.53%
Cour africaine des droits de l'homme et des peuples	4,747,500	2,322,095.54	2,425,404.46	48.91%
ECOSSOC	1,055,000	567,188.88	487,811.12	53.76%
	18,428,771	10,279,817.33	8,148,953.67	55.78%
Bureau régionaux				
Alger	2,109,785	763,009.32	1,346,775.68	36.17%
New York	1,554,273	1,612,698.65	-58,425.65	103.76%
Bruxelles	1,458,017	1,403,567.78	54,449.22	96.27%
Washington DC	957,234	1,128,650.20	-171,416.20	117.91%
Genève	1,893,847	1,985,370.17	-91,523.17	104.83%
Banjul	1,699,407	870,973.77	828,433.23	51.25%
Caire	579,516	629,607.32	-50,091.32	108.64%

30-Nov-07				
Départements	Budget 2007	Dépense et engagements Jan – 30	Solde au 30 novembre 2007	Pourcentage d'exécution du Budget au 30 novembre 2007
Niamey	701,968	450,163.50	251,804.50	64.13%
Lagos	1,052,241	244,564.76	807,676.24	23.24%
Kenya	1,138,870	1,163,148.13	-24,278.13	102.13%
Conakry	468,462	186,258.45	282,203.55	39.76%
Ouagadougou	795,760	574,057.01	221,702.99	72.14%
Yaoundé	824,995	624,671.60	200,323.40	75.72%
PANVAC	810,640	302,573.18	508,066.82	37.33%
Lilongwe	442,163	352,269.57	89,893.43	79.67%
	16,487,178	12,291,583	4,195,595	74.55%
Total	132,988,151	71,747,477	61,240,674	53.95%
Résumé				
Total Budget de fonctionnement	83,301,151	56,288,573	27,012,578	67.57%
Total Budget-programme	49,687,000	15,458,904	34,228,096	31.11%
	132,988,151	71,747,477	61,240,674	53.95%

I. PAIX ET SECURITE

114. Depuis la dernière session du Conseil, la Commission a poursuivi ses efforts visant à mettre en place les différentes composantes de l'architecture continentale de paix et de sécurité, telle que prévue par le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et sécurité (CPS). De même, des initiatives ont été prises en vue de la mise en œuvre du Programme frontière de l'UA, et ce sur la base de la décision du Conseil exécutif à Accra entérinant la Déclaration adoptée par la Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontières, tenue à Addis-Abeba en juin 2007, l'objectif étant tout à la fois de promouvoir la prévention structurelle des conflits et de renforcer les dynamiques d'intégration sur le continent.

115. Les situations de conflit et celles des pays engagés dans des processus de reconstruction et de consolidation de la paix ont également retenu l'attention de la Commission. Celle-ci a continué à appuyer les efforts de paix sur le continent à travers le déploiement, dans des conditions presque toujours

difficiles, d'opérations de soutien à la paix, l'implication dans les processus de médiation en cours, et l'appui, encore symbolique, à la reconstruction et au développement post-conflit.

116. La mobilisation du soutien de la communauté internationale en appui aux efforts du continent a continué à figurer parmi les priorités de la Commission. L'action entreprise à cet égard a essentiellement porté sur le réapprovisionnement de la Facilité pour la paix en Afrique (APF), mise en place par l'Union européenne (UE) à la demande de l'UA, ainsi que sur le suivi de la décision du Sommet de janvier 2007, relative au financement, au moyen de contributions obligatoires des Nations unies, des opérations de soutien à la paix entreprises par l'UA ou sous son autorité, avec le consentement du Conseil de sécurité.

I.I. MISE EN PLACE DE L'ARCHITECTURE CONTINENTALE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

117. Au cours de la période sous examen, des progrès appréciables ont été réalisés dans la mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité. Les paragraphes qui suivent portent sur la signature et la ratification du Protocole relatif au CPS, l'installation officielle du Groupe des Sages, les efforts visant à rendre opérationnels le Système continental d'alerte rapide et la Force africaine en attente, ainsi que la finalisation du Protocole d'accord de coopération entre l'UA et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement de conflits.

118. Au moment de la rédaction de la version définitive du présent rapport, 51 Etats membres avaient signé le Protocole relatif au CPS, alors que 43 l'avaient à la fois signé et ratifié. La Côte d'Ivoire a ratifié le Protocole le 24 août 2007 et déposé son instrument de ratification le 3 octobre 2007. Deux Etats membres n'ont encore ni signé ni ratifié le Protocole. Il s'agit du Cap Vert et de l'Érythrée. Les Etats membres qui suivent ont signé le Protocole, mais ne l'ont pas encore ratifié : La République centrafricaine, la République démocratique du Congo (RDC), la Guinée-Bissau, la Guinée, le Liberia, la Mauritanie, les Seychelles et la Somalie. Il est vivement recommandé à ces pays de prendre sans plus tarder toutes les mesures nécessaires en vue de signer le Protocole.

I.I.1. Groupe des Sages

119. Le Protocole relatif à la création du CPS prévoit la mise en place d'un Groupe des Sages, pour appuyer les efforts du CPS et ceux du Président de la Commission, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits. Le Conseil se souviendra que, sur la base des propositions de la Commission, la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement, lors de sa session tenue à Addis-Abeba en janvier 2007, avait nommé les membres du Groupe. La

Conférence avait demandé à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en place rapide du Groupe, y compris la mise en forme définitive des Modalités devant régir son fonctionnement et l'élaboration d'un programme de travail. A cet égard, le document portant Modalités de fonctionnement du Groupe a été approuvé par le CPS le 12 novembre 2007, cependant que la Commission préparait un projet de programme de travail couvrant l'année 2008.

120. Le Groupe des Sages a été formellement installé le 18 décembre 2007, à Addis-Abeba, en présence des représentants des Etats membres et d'autres membres du corps diplomatique accrédités en Ethiopie, ainsi que des Nations unies. Cette cérémonie a été suivie par la réunion inaugurale du Groupe, qui a été consacrée à l'examen de son programme de travail pour l'année 2008. Le Groupe a convenu de tenir sa prochaine réunion à Addis-Abeba, à la mi-février 2008. En attendant, la Commission va s'employer à mobiliser les ressources tant humaines que financières requises pour permettre au Groupe de remplir effectivement son mandat.

I.I.2. Le système continental d'alerte rapide (CEWS)

121. La Commission a poursuivi ses efforts visant à rendre opérationnel le Système continental d'alerte rapide, comme prévu par la décision de la 10ème session ordinaire du Conseil Exécutif, qui s'est tenue à Addis-Abeba, en janvier 2007, et qui a approuvé le Cadre pour la mise en œuvre opérationnelle du Système continental d'alerte rapide et demandé à « la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre complète et en temps voulu du Système continental d'alerte rapide d'ici à 2009 ».

122. Dans le but d'améliorer les capacités de collecte de données et d'informations de la Situation Room de l'UA, qui constitue une composante-clé du Système continental d'alerte rapide, des mesures sont en cours en vue de mettre au point un logiciel, *'Africa News Brief*, qui va faciliter la collecte automatique d'informations à partir de diverses sources en temps réel et dans toutes les langues de travail de l'UA. Dans le but d'appuyer la mise au point du nouveau logiciel, l'infrastructure de la TI a fait l'objet d'une évaluation. La Commission fait en ce moment l'acquisition de l'équipement nécessaire qui rendra le nouveau système de collecte de données et d'informations entièrement opérationnel pour le Système continental d'alerte rapide en 2008. La Commission travaille également sur l'ébauche d'un Guide CEWS des Méthodes à suivre pour procéder à l'évaluation stratégique des conflits (ESC), afin d'aider les analystes qui œuvrent au sein de la Division de gestion des conflits (DGC) à surveiller et à analyser les situations potentielles de conflit en Afrique. Lors d'une réunion avec les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits à la mi-février 2008, la touche finale sera mise au Guide qui est également destiné à servir de méthodes communes tant pour l'UA que pour les Mécanismes régionaux.

I.I.3. Force africaine en attente (FAA)

123. A Accra, la Commission a informé le Conseil que des préparatifs étaient en cours pour la tenue d'une réunion des Ministres africains de la Défense et de la Sécurité aux fins de valider les documents de base de la FAA élaborés lors d'ateliers organisés par la Commission en collaboration avec les régions, entre janvier et avril 2006. Ces ateliers ont porté sur la doctrine ; les procédures opérationnelles permanentes ; les systèmes de commandement, de contrôle, de communication et d'information ; la formation et l'évaluation ; ainsi que sur la logistique. Dans le même temps, des initiatives furent prises en ce qui concerne d'autres aspects, y compris la composante civile de la FAA.

124. La Commission a, depuis, poursuivi ses efforts en vue de la tenue, dans les plus brefs délais possibles, de la réunion ministérielle envisagée, qui sera précédée par celle des chefs d'état-major et des services de sécurité. Dans ce cadre, il convient de signaler que les documents de base issus des ateliers mentionnés plus haut ont maintenant été finalisés. Le retard mis dans la finalisation de ces documents s'explique par leur volume et leur complexité, ainsi que leur traduction dans toutes les langues de travail de l'UA.

125. Après une consultation initiale en mars 2007, à Addis-Abeba, suivie par une visite de l'ensemble des cinq brigades régionales, le groupe d'étude sur les dépôts logistiques de la FAA a soumis ses recommandations lors d'une réunion tenue à Addis-Abeba, en juillet 2007. Ces recommandations portent, entre autres, sur les critères qui doivent présider à l'établissement et à la localisation des dépôts logistiques, l'examen des propositions faites par les régions, les fonctions potentielles des dépôts et leur organisation, la liste détaillée et chiffrée des matériels et équipements requis tant au niveau de l'UA qu'à celui des régions, et le calendrier de mise en place des dépôts logistiques.

126. L'expérience de ces dernières années a montré la nécessité pour l'UA de se doter, dans le cadre de la FAA, d'une capacité de réaction rapide pour pouvoir intervenir effectivement et avec l'urgence requise dans les situations de conflit. La réunion des Ministres africains de la Défense et de la Sécurité discutera de cette question. Dans ce cadre, un atelier préparatoire sur la Force de déploiement rapide proposée a été organisé à Addis-Abeba en juillet 2007. Par ailleurs, une réunion sur l'entraînement de la FAA a eu lieu à Addis-Abeba, en octobre 2007, avec la participation des régions, des Nations unies et des partenaires du G8+. A l'issue de cette réunion, un plan d'entraînement de la FAA, couvrant la période octobre 2007 - juin 2010, a été adopté par l'ensemble des acteurs concernés. Enfin, le premier projet sur l'évaluation de la FAA a été élaboré au cours de cette période, et devrait être finalisé au début de l'année 2008. Il a pour but de servir de guide aux CER/Régions dans l'évaluation de la disponibilité opérationnelle des brigades de la FAA.

127. Pour sa part, le CPS a tenu une réunion d'information sur la FAA le 21 novembre 2007, avec la participation de toutes les brigades régionales. Le CPS, après s'être félicité des efforts déployés par la Commission et les brigades régionales, a exhorté la Commission à diligenter l'élaboration des documents qui seront soumis à la réunion des Ministres de la Défense et de la Sécurité.

128. Je voudrais, enfin, informer le Conseil que le Gouvernement des Etats Unis d'Amérique a fait part à la Commission de sa disponibilité à mettre à disposition un système intégré de commandement, de contrôle et de communication, qui permettrait notamment de relier les différentes brigades régionales au siège de l'UA et de renforcer la capacité de l'UA à conduire des opérations multidimensionnelles de soutien à la paix, et ce dans le cadre de la FAA. En réponse, la Commission a exprimé son appréciation au Gouvernement américain et a, dans le même temps, indiqué que toute offre de soutien relative au système de communication de la FAA ne pourrait être examinée qu'une fois les besoins précis de la Force identifiés et les décisions nécessaires prises par les instances compétentes de l'UA.

I.I.4. Protocole d'accord de coopération entre l'UA et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits

129. L'article 16 du Protocole relatif à la création du CPS traite des relations entre l'UA et les Mécanismes régionaux qui font partie intégrante de l'architecture de sécurité de l'Union, laquelle assume la responsabilité principale pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. A cet égard, le Protocole dispose que le CPS et le Président de la Commission harmonisent et coordonnent les activités des Mécanismes régionaux. Pour faciliter cette coordination, le Protocole prévoit, en particulier, que "la Commission et les Mécanismes régionaux concluent un Protocole d'accord sur leur coopération".

130. C'est dans ce contexte que la Commission a organisé à Kampala, en Ouganda, du 31 août au 2 septembre 2007, une réunion d'experts des Mécanismes régionaux et de l'UA pour examiner et finaliser le projet de Protocole d'accord devant régir leur coopération. Le document tel que finalisé à Kampala énonce les objectifs poursuivis et les principes devant régir la mise en œuvre du Protocole. En outre, le document énumère les domaines de coopération entre l'UA et les Mécanismes régionaux. Il s'agit, entre autres, de la mise en place opérationnelle de l'architecture continentale de paix et de sécurité, de la prévention des conflits et de la reconstruction post-conflit, de la gestion des frontières, du renforcement des capacités et de la mobilisation des ressources. S'agissant des modalités de coopération, le projet de Protocole prévoit un échange régulier d'informations, la tenue de réunions périodiques et l'ouverture de bureaux de liaison, ainsi que la mise en œuvre d'activités conjointes sur le

terrain. Enfin, le projet de Protocole comporte des dispositions sur les relations avec les Nations unies et d'autres acteurs internationaux.

131. Le projet de Protocole devrait être formellement adopté à l'occasion de la Retraite qui regroupera les Mécanismes régionaux et l'UA au début du mois de janvier 2008, à Alger. Cette Retraite sera également l'occasion de faire le point des efforts déployés à ce jour en vue de mettre en place l'architecture continentale de paix et de sécurité et de convenir des voies et moyens les meilleurs pour renforcer les relations entre l'UA et les Mécanismes régionaux.

I.II. PREVENTION STRUCTURELLE DES CONFLITS – MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FRONTIERE DE L'UA

132. Lors de sa session d'Accra, le Conseil exécutif a pris une décision entérinant la Déclaration sur le Programme frontière de l'UA (PFUA) et les modalités de sa mise en œuvre, telle qu'adoptée par la Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontières, tenue à Addis-Abeba le 7 juin 2007. Le Conseil a demandé à la Commission et aux Etats membres, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la Déclaration et de rendre régulièrement compte aux organes délibérants de l'UA. Le Conseil se souviendra que la Déclaration s'articule autour de trois points : délimitation et démarcation des frontières africaines qui ne l'ont pas encore été ; développement de la coopération transfrontalière, notamment d'initiative locale ; renforcement des capacités et mobilisation des ressources.

133. Dans le cadre du suivi de cette décision, la Commission a organisé à Djibouti, les 1^{er} et 2 décembre 2007, une réunion d'experts à laquelle ont été conviés les Communautés économiques régionales (CER), les organismes africains de bassins fluviaux, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le Secrétariat et d'autres agences des Nations unies, ainsi que d'autres partenaires de l'UA et structures spécialisées. La réunion a permis d'élaborer une matrice de mise en œuvre du PFUA, priorisant les activités à entreprendre et identifiant les partenariats à bâtir.

134. Dans les mois à venir, la Commission va s'employer à mettre en œuvre les activités prioritaires ainsi identifiées. Des dispositions sont également entrain d'être prises en vue de doter la Commission des ressources humaines et de l'expertise requises pour assurer le suivi adéquat du PFUA.

I.III. SITUATIONS DE CONFLITS ET POST-CONFLICT

I.III.1. Comores

135. Lors de sa dernière session à Accra, le Conseil avait été informé de l'évolution de la situation dans l'île comorienne d'Anjouan et des efforts entrepris par la Commission et les pays de la région pour surmonter la crise née du refus des autorités illégales d'Anjouan d'organiser une nouvelle élection présidentielle dans l'île dans les conditions de sécurité et de transparence requise et, d'une façon plus générale, de se conformer aux textes fondamentaux régissant le fonctionnement de l'Union. Le Conseil a, entre autres, encouragé les pays de la région à poursuivre et à intensifier leurs efforts pour permettre au CPS de se réunir dans les meilleurs délais, afin de prendre la décision requise sur les Comores.

136. A la suite des consultations entreprises en marge de la session du Conseil exécutif, les pays de la région ont convenu de se réunir à Pretoria, en Afrique du Sud, les 8 et 9 juillet 2007. Le Comité ministériel s'est réuni comme prévu, et a adopté une série de recommandations prévoyant une approche en deux étapes: d'abord, la tenue, à Anjouan, d'élections libres, régulières et transparentes qui permettront de désigner le Président de l'île ; ensuite, la prise des dispositions requises en vue de trouver des solutions durables aux insuffisances des arrangements institutionnels actuels, y compris le partage des compétences entre l'Union et les îles autonomes. Le Comité a chargé son Envoyé spécial pour les Comores, Francesco Madeira, de remettre officiellement ses conclusions aux autorités de l'Union des Comores et à celles de l'île autonome d'Anjouan. C'est dans ce cadre que l'Envoyé spécial a effectué une mission aux Comores, du 23 au 27 juillet 2007, en vue d'évaluer la situation dans l'archipel et de recueillir formellement la réponse des parties concernées. Alors que le Gouvernement de l'Union a marqué son acceptation des propositions de sortie de crise soumises par les pays de la région, les autorités de l'île d'Anjouan les ont rejetées.

137. Lors de sa 87^{ème} réunion tenue à Addis-Abeba le 13 août 2007, le CPS a regretté que les efforts entrepris en vue du règlement de la crise n'aient pas rencontré l'écho favorable escompté de la part des autorités d'Anjouan. Le CPS a demandé à la Commission de travailler étroitement avec les pays de la région pour lui soumettre des propositions concrètes, n'excluant aucune option, y compris l'imposition des sanctions individuelles et ciblées contre les autorités de fait à Anjouan.

138. Par la suite, une réunion de hauts fonctionnaires des pays de la région et des pays contributeurs de troupes de la MAES s'est tenue à Addis-Abeba, le 4 septembre 2007. Cette réunion a élaboré des recommandations qui ont été examinées par le Comité ministériel des pays de la région à Pretoria, le 18 septembre 2007. A cette occasion, le Comité a fait des propositions de sortie de

crise au Gouvernement de l'Union et aux autorités illégales d'Anjouan. Concrètement, le Comité a proposé l'organisation, aussi rapidement que possible, de l'élection du Président de l'île autonome d'Anjouan, afin de restaurer une situation normale dans l'île, étant entendu que cette élection serait sécurisée exclusivement par l'UA. Le Comité a convenu qu'immédiatement après le déroulement de l'élection à Anjouan, des mesures devraient être prises pour trouver des solutions appropriées à la question du partage des compétences entre l'Union et les îles autonomes, ainsi qu'à celle de la gouvernance. Le Gouvernement de l'Union a accepté ces propositions, cependant que les autorités illégales d'Anjouan adoptaient, une fois encore, une attitude de refus.

139. Sur la base de ces consultations, et après discussion entre ses membres, le Comité ministériel a formulé des recommandations à l'intention du CPS. Celles-ci prévoient notamment l'imposition de sanctions individuelles et autres à toutes les personnes qui entravent le processus de réconciliation aux Comores (interdiction de voyager, gel de fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques, et restriction des liaisons aériennes et maritimes en provenance et à destination d'Anjouan). Dans le même temps, le Comité a recommandé la révision du mandat de la Mission d'assistance électorale et sécuritaire de l'UA aux Comores (MAES) pour appuyer la mise en œuvre de ces sanctions.

140. Lors de sa 95^{ème} réunion tenue à Addis-Abeba, le 10 octobre 2007, le CPS a fait siennes les recommandations du Comité ministériel. De façon plus spécifique, le CPS a décidé d'imposer, pour une période initiale de 45 jours, les sanctions proposées aux autorités illégales d'Anjouan et à toutes autres personnes qui entravent le processus de réconciliation aux Comores. En outre, le CPS a décidé de réviser le mandat de la MAES, réitérant la nécessité de son renforcement, ordonné la mise en place à Moroni, sous la direction de l'UA, d'un mécanisme de suivi, et souligné l'importance que revêt l'appui de la communauté internationale pour renforcer l'efficacité des mesures prises.

141. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, la Commission a pris nombre d'initiatives. C'est ainsi que la liste des individus et entités soumis aux sanctions, telle que compilée par le Gouvernement comorien, a été transmise aux Etats membres et partenaires de l'UA ; le mécanisme de suivi a été mis en place et tient, depuis, des réunions régulières pour faire le point de l'état de mise en œuvre des sanctions ; et un certain nombre de démarches ont été entreprises pour renforcer la MAES. Il convient, par ailleurs, de relever les résultats produits par l'effort de mobilisation de la communauté internationale, ainsi que l'atteste le soutien apporté par la Commission de l'Océan Indien, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Ligue des Etats arabes, l'Union européenne, ainsi que les Etats Unis d'Amérique, aux sanctions décidées par l'UA.

142. Le Gouvernement de l'Union de Comores et la population comorienne, d'une façon générale, ont accueilli favorablement la décision du CPS. Pour leur

part, les autorités illégales d'Anjouan ont réagi avec défiance, qualifiant la réunion du 10 octobre 2007 de « non évènement ». Elles continuent d'exiger la tenue d'une Table ronde inter-comorienne comme préalable à l'organisation éventuelle de nouvelles élections à Anjouan. Elles ont également décrété certaines mesures, telle que l'interdiction faite à nombre de hautes personnalités anjouanaises, y compris le Président de l'Union, de séjourner dans l'île, et d'autres, qui leur sont opposées, de quitter Anjouan ; de même ont-elles exercé des représailles à l'encontre des membres de familles.

143. Si les sanctions imposées par l'UA n'ont pas encore produit tous les résultats escomptés, en raison notamment de l'insuffisance des moyens dont dispose la Commission pour assurer le suivi requis, elles n'en ont pas moins accru l'isolement des autorités illégales d'Anjouan et la pression qui s'exerce sur elles pour qu'elles se soumettent aux exigences de l'UA et de la communauté internationale d'une façon générale. C'est sur la base de cette appréciation que le CPS a, lors de sa 102^{ème} réunion tenue le 26 novembre 2007, décidé de proroger les sanctions pour une période supplémentaire de 60 jours, exhortant les partenaires de l'UA à continuer à appuyer leur mise en œuvre et en appelant, en particulier, au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il soutienne les efforts de l'UA. Le CPS a demandé aux Etats membres d'apporter à la Commission l'appui logistique et autre nécessaire pour faciliter un suivi plus effectif de la mise en œuvre des sanctions et réitéré la nécessité de renforcer la MAES, dont le mandat a été prorogé.

144. Dans le même temps, le CPS a réaffirmé l'engagement de l'UA à explorer toutes les voies en vue de parvenir à une solution pacifique et négociée sur la base du cadre défini par les pays de la région lors de leurs réunions tenues au Cap et à Pretoria, en juin et juillet 2007, respectivement. Le CPS a demandé aux pays de la région de se réunir et de lui soumettre toute recommandation qu'ils jugeraient appropriée. Après consultation avec l'Afrique du Sud, coordonnateur des efforts régionaux sur les Comores, il a été convenu de tenir cette réunion en marge de la présente session du Conseil exécutif.

145. La Commission voudrait une fois de plus réitérer la nécessité de tout faire pour restaurer l'autorité du Gouvernement comorien à Anjouan et organiser sur place, dans les conditions de transparence requise, l'élection du Président de l'île, ce qui ouvrirait la voie à la recherche de réponses effectives aux problèmes de gouvernance que connaît l'archipel. Tout retard supplémentaire dans le règlement de la crise née de l'attitude des autorités illégales d'Anjouan risque de compromettre gravement l'unité de l'archipel et de remettre en cause les acquis enregistrés ces dernières années grâce aux efforts déployés par l'UA avec l'appui de la communauté internationale.

146. La Commission voudrait remercier les pays de la région et les pays contributeurs de troupes de la MAES, pour leur engagement continu en vue du règlement de la crise comorienne. Elle lance un appel à tous les Etats membres

qui le peuvent pour qu'ils apportent l'appui matériel et financier nécessaire à la MAES et se réjouit du soutien apporté par nos partenaires au sein de la communauté internationale, et leur demande de se mobiliser encore davantage en appui aux efforts de l'UA.

I.III.2 Somalie

147. En juillet dernier, à Accra, la Commission a informé le Conseil des derniers développements en Somalie. Elle a souligné le fait que la Somalie était à la croisée des chemins et qu'il existait une réelle opportunité pour ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire de ce pays, exhortant la communauté internationale à profiter de la situation pour mettre définitivement fin au conflit qui touche la Somalie et sa population depuis plus d'une décennie. A cet égard, le Conseil a été mis au courant des mesures prises par la Commission, dans l'exécution de la décision du CPS de janvier 2007, notamment le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Bonne note a été également prise des efforts entrepris par le Gouvernement Fédéral de Transition (TFG) en vue de soutenir le processus de réconciliation grâce à la convocation d'un congrès de réconciliation nationale (NRC).

148. La période sur laquelle porte le présent rapport a vu le NRC se réunir à Mogadiscio du 15 juillet au 30 août 2007. Plus de 2 600 participants ont pris part au Congrès, qui a été organisé par un Comité de gouvernance et de réconciliation nationale présidé par l'ancien président Ali Mahdi Mohamed. Toutefois, certains des acteurs qui auraient pu apporter une contribution significative au NRC ont décidé de s'abstenir d'y assister ; notamment une partie des membres du clan Hawiye de Mogadiscio, ainsi que des groupes d'opposition basés à l'étranger.

149. Le Congrès a clos ses délibérations avec les parties en convenant d'un certain nombre de questions. Il faut mentionner entre autres l'annonce de la fin de la guerre civile et des conflits qui déchirent la Somalie depuis 1978 ; la demande faite à toutes les parties somaliennes de désarmer volontairement et de ramener les biens volés ; la demande faite aux institutions fédérales de transition de mettre en œuvre tous les processus constitutionnels énoncés dans la Charte fédérale de transition (TFC) qui aboutiraient à la réalisation du fédéralisme dans le pays ; la conduite d'un recensement de la population ; et la tenue d'élections libres et équitables qui vont inaugurer un gouvernement démocratiquement élu avant la fin de l'an 2009. Le Congrès a également demandé l'instauration d'un Gouvernement efficace, dont les membres seraient recrutés tant au sein du Parlement qu'en dehors. En conséquence, une délégation composée de dirigeants somaliens, y compris notamment le président Abdullahi Yusuf, le premier ministre Ali Mohamed Gedi et l'ancien président Ali Mahdi ont fait un séjour en Arabie Saoudite à la mi-septembre 2007, où ils ont signé un accord relatif à la mise en œuvre des résultats du NRC.

150. Pour leur part, du 6 au 13 septembre, la coalition des groupes d'opposition a tenu un congrès parallèle à Asmara. Y ont participé des représentants de l'Union des tribunaux islamiques, des « parlementaires libres » conduits par l'ancien Président du Parlement fédéral de transition, Sharif Hassan Sheikh Aden, de la diaspora somalienne, ainsi que des chefs de clans. Le Congrès a convenu de la création de l'Alliance pour la libération et la reconstitution de la Somalie. Son but primordial était de libérer la Somalie de "l'occupation éthiopienne", de mettre en route un processus de reconstitution politique auquel participeraient toutes les parties prenantes somaliennes et de reconstruire l'État somalien. L'Alliance a déclaré qu'elle n'engagerait le dialogue avec le Gouvernement fédéral de transition qu'après le retrait des forces éthiopiennes de la Somalie.

151. La période sur laquelle porte le présent rapport a également vu un regain de tension au sein du Gouvernement fédéral de transition, avec un désaccord persistant entre le président Yusuf et le Premier Ministre Gedi sur des questions de transparence et de responsabilité, ainsi que des interprétations divergentes de la Charte fédérale de transition en ce qui concerne la durée du mandat du Premier Ministre ainsi que ses implications. Cette tension a finalement été surmontée avec la démission du Premier Ministre Ali Gedi le 29 octobre 2007. Il fut remplacé par Nur Hassan Houssien, ancien responsable du CICR en Somalie. Le Premier Ministre procède actuellement à la formation d'un gouvernement.

152. Depuis sa nomination, le nouveau Premier Ministre a à plusieurs reprises attiré l'attention sur le fait que la réconciliation serait au centre de ses activités pendant la durée de son mandat. A cet égard, il faut noter les assurances qu'il a données à mon nouveau Représentant spécial pour la Somalie, Nicolas Bwakira, ainsi qu'aux participants à la réunion convoquée par la secrétaire d'Etat américaine, Condoleezza Rice, à Addis Abéba, le 5 décembre 2007, en vue de discuter des nouveaux développements relatifs à la paix et à la sécurité dans la région.

153. Dans l'intervalle, le Groupe de contact international sur la Somalie s'est réuni à Rome le 10 septembre 2007. L'UA a participé à cette réunion, qui s'est réjouie des engagements du Congrès de réconciliation nationale, ainsi que de ceux du président Abdulahi Yusuf lors de la séance de clôture du Congrès en vue d'"ouvrir une nouvelle voie politique qui gagnera la confiance du peuple somalien" et de poursuivre le processus de dialogue. Le Groupe de contact international a exhorté les institutions fédérales de transition à mettre en œuvre en toute bonne foi les recommandations du Congrès de réconciliation nationale, y compris l'élaboration urgente d'un programme à suivre pour le reste de la période de transition.

154. Bien que le Gouvernement fédéral de transition et les forces éthiopiennes aient continué à faire des efforts soutenus en vue d'améliorer la sécurité à

Mogadiscio, la situation demeure précaire dans la capitale, avec en moyenne 5 à 6 incidents par jour. La plupart des incidents rapportés pendant la période sur laquelle porte le présent rapport ont impliqué le recours à des attaques à la grenade, des bombes de bord de route, des attaques au mortier et du tir avec des armes légères dirigées contre le Gouvernement fédéral de transition et les forces éthiopiennes, ainsi que des accrochages entre les forces de sécurité et les insurgés. Les attaques menées par les insurgés ont augmenté de façon significative sitôt après le Congrès de réconciliation nationale, en octobre 2007, mais elles se sont calmées par la suite, grâce notamment aux opérations menées par les forces éthiopiennes en novembre 2007. On rapporte également des incidents inter claniques dans d'autres régions de Somalie. Ces accrochages, qui sont courants à cette période de l'année, sont pour la plupart en rapport avec la mainmise sur les sources d'eau, les pâturages et le recouvrement des recettes.

155. La Somalie est une des régions qui présentent les risques les plus élevés de piraterie au monde. Selon les statistiques disponibles, au cours des neuf premiers mois de 2007, 36 attaques de pirates ou de tentatives d'attaques ont été signalées dans les eaux autour de la Corne de l'Afrique et de la Péninsule arabique. Au cours des années écoulées, l'UA a régulièrement été approchée par un certain nombre de pays dont les citoyens ont été pris en otage ou kidnappés dans les eaux somaliennes. Cette situation, parmi tant d'autres, constitue une menace pour la livraison de l'aide humanitaire, surtout dans la mesure où environ 80% de l'aide apportée à la Somalie par le Programme alimentaire mondial sont acheminés par voie maritime. Dans ce contexte, la Commission se réjouit des mesures prises par la France en vue de protéger les fournitures humanitaires destinées à la Somalie ainsi que les consultations entreprises avec l'UA à cet égard en vue de faciliter la coordination avec l'AMISOM.

156. La situation sécuritaire qui prévaut à Mogadiscio, en particulier, et en Somalie, en général, a eu pour conséquence la détérioration de la situation humanitaire dans le pays, y compris une augmentation du nombre de personnes déplacées. Par ailleurs, les capacités qu'ont les organismes d'aide de livrer de l'aide sont gravement entravées par un certain nombre de facteurs, notamment les difficultés liées à l'accès de la population nécessiteuse et les restrictions imposées contre leurs allées et venues.

157. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, aucun progrès significatif n'a été fait en vue de renforcer l'AMISOM, à cause des contraintes financières et logistiques persistantes auxquelles la Commission se trouve confrontée. A ce jour, sur les 8 000 troupes autorisées par le CPS, seuls 2 bataillons ougandais sont sur le terrain, à Mogadiscio. Toutefois, au moment de la rédaction définitive du présent rapport, des mesures sont en cours en vue de déployer les deux premiers bataillons promis par le Burundi. Aucun calendrier n'a encore été établi pour le déploiement du reste du bataillon burundais et des

contingents promis par le Ghana et le Nigeria. En outre, aucune nouvelle contribution de troupes n'a été enregistrée.

158. En conséquence, l'AMISOM n'a pas été en mesure d'étendre ses opérations. La Mission continue de fournir des services d'escorte pour personnalités de marque et d'effectuer des patrouilles pour créer un climat de confiance dans les zones d'opérations proches, ainsi qu'elle apporte de l'aide humanitaire limitée à la population civile. La Commission voudrait, encore une fois, exprimer sa reconnaissance aux troupes ougandaises pour les efforts qu'elles entreprennent, en dépit des conditions difficiles dans lesquelles elles travaillent. Ces remerciements sont également adressés au Gouvernement ougandais pour son engagement soutenu. La Commission voudrait saisir cette occasion pour exprimer toute sa gratitude à l'ensemble des pays et institutions qui ont apporté des contributions en vue d'appuyer l'AMISOM.

159. Le 18 juillet 2007, le CPS a prorogé le mandat de l'AMISOM pour une autre période de 6 mois, une décision saluée par le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa résolution 1772 (2007) du 20 août 2007. Dans cette décision, le CPS a réitéré son appel urgent aux Etats membres de l'UA et aux partenaires d'apporter l'appui financier, logistique et technique nécessaire pour permettre à l'AMISOM d'atteindre rapidement la force autorisée et de poursuivre ses opérations. Elle a également demandé à l'ensemble des Etats membres d'envoyer des troupes et autre personnel nécessaire pour l'AMISOM. Le CPS a attiré, encore un fois, l'attention sur la nécessité du déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies en Somalie qui prendra la relève de l'AMISOM et appuiera la stabilisation à long terme et la reconstruction d'après-conflit de la Somalie. Dans l'attente d'un tel déploiement, le CPS a demandé aux Nations unies de mettre en place des éléments d'appui financier, logistique et technique pour l'AMISOM, dans le cadre prévu par le Chapitre VIII de la Charte des Nations unies.

160. En guise de suivi de la décision du CPS, le 4 août 2007, j'ai écrit au Secrétaire général des Nations unies, en me faisant l'écho de l'appel lancé par le CPS en vue du déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies en Somalie et de l'apport de l'appui à l'AMISOM. J'ai attiré l'attention sur le fait que l'incapacité de la communauté internationale à agir rapidement pour appuyer le processus en cours pourrait saper le peu de progrès qui a été réalisé en Somalie, avec des conséquences régionales considérables et davantage de souffrances pour le peuple somalien.

161. En réponse, le Secrétaire général des Nations unies, dans sa lettre en date du 24 septembre 2007, m'a fait comprendre que, à son avis, la priorité la plus immédiate pour la communauté internationale à ce stade, c'est d'aider à réunir l'ensemble des groupes somaliens sous un processus de paix véritable et crédible. D'après lui, il était capital de s'assurer que des conditions favorables soient créées avant un éventuel déploiement d'une opération de maintien de la

paix des Nations unies. Dans l'intervalle, il a exprimé l'empressement des Nations unies à explorer avec l'UA de quelle manière les Nations unies peuvent apporter davantage d'aide pour renforcer et prolonger la présence de l'AMISOM sur le terrain.

162. Dans son rapport du 7 novembre 2007 sur la situation en Somalie, le Secrétaire général a réaffirmé sa conviction que, dans la situation politique et sécuritaire qui prévaut, le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies ne peut pas être considéré comme une option réaliste et viable. Il a fait la proposition d'étudier des options sécuritaires supplémentaires, y compris le déploiement d'une force multinationale robuste ou une coalition de personnes de bonne volonté. Pour sa part, le Conseil de sécurité, tant dans sa résolution 1772 (2007) que dans sa déclaration présidentielle du 19 décembre 2007, a exhorté la communauté internationale à apporter de l'appui à l'AMISOM, et demandé au Secrétaire général de conférer avec l'UA sur quel soutien supplémentaire pourrait être apportée à la Mission et de continuer à mettre au point le plan d'urgence existant en vue du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations unies pour succéder à l'AMISOM.

163. Il est évident que, malgré les efforts entrepris au cours de l'année écoulée, nous ne sommes pas au bout de nos peines en vue de restaurer une paix et une réconciliation durables en Somalie. Pendant sa 104^{ème} réunion qui s'est tenue le 20 décembre 2007, le CPS a attiré l'attention sur le fait que la situation en Somalie représente un des plus sérieux défis à la paix et à la sécurité auxquels le continent se trouve confronté. Elle a fait le constat du fait que tant les Somaliens que la communauté internationale dans son ensemble n'ont pas été en mesure de saisir la fenêtre d'opportunité qui s'est présentée en décembre l'année dernière lorsque le Gouvernement fédéral de transition a repris le contrôle de Mogadiscio et d'autres régions du pays. Le CPS a convenu de la nécessité pour toutes les parties prenantes, tant à l'intérieur de la Somalie qu'au niveau de la communauté internationale, d'examiner de nouvelles possibilités afin d'aborder de façon efficace la situation et de trouver la volonté politique et les ressources nécessaires pour mettre définitivement fin au conflit vieux de plus d'une décennie qui touche la Somalie et sa population.

164. La Commission espère très sérieusement que les sessions actuelles du Conseil et de la Conférence entreprendront une évaluation complète et objective de la situation en Somalie et des efforts entrepris jusqu'à présent en vue de convenir d'une ligne de conduite claire et résolue. La Somalie constitue un cas qui illustre notre détermination à débarrasser notre continent du fléau des conflits, ainsi que l'engagement des Nations unies à assumer pleinement leur principale responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale. L'incapacité à s'attaquer de façon efficace à la situation en Somalie aura des conséquences considérables, non seulement pour ce pays mais également pour la région et au-delà.

I.III.3 Processus de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie

165. Au cours de la période considérée, aucun progrès n'a été fait dans le processus de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie, dans la mesure où la démarcation est restée paralysée, tandis que l'on signale une tension persistante dans la Zone de sécurité temporaire (TSZ). En outre, la Commission de coordination militaire (MCC), qui est l'unique mécanisme formel par le biais duquel les parties peuvent discuter des questions militaires et sécuritaires urgentes, n'a pas pu se réunir depuis juillet 2006, alors que les opérations de la Mission des Nations unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) continuent d'être sérieusement entravées par les restrictions qui lui sont imposées.

166. La situation reste tendue dans la TSZ créée en vertu de l'Accord d'Alger de juin 2000. Selon la MINUEE, l'Erythrée continue de maintenir une présence militaire et des équipements militaires lourds, notamment des chars, dans la TSZ, et a déployé du personnel et des équipements militaires supplémentaires dans la zone pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, tandis que les troupes et équipements lourds déployés en octobre 2006 par l'Ethiopie dans les dans les régions jouxtant la TSZ sont restés en position. En outre, la capacité de la MINUEE à surveiller la TSZ continue d'être entravée par les nombreuses restrictions qui ont été imposées sur ses opérations par l'Erythrée. Le 30 juillet 2007, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1767(2007) grâce à laquelle il a, entre autres, prorogé le mandat de la MINUEE pour une période de six mois, jusqu'au 31 janvier 2008, réitéré ses exigences que l'Erythrée retire immédiatement ses troupes et équipements militaires lourds de la TSZ, et a demandé à l'Ethiopie de réduire le nombre de ses forces militaires supplémentaires introduites dernièrement dans certaines régions jouxtant la TSZ. Le Conseil de sécurité a exigé que les parties fournissent à la MINUEE l'accès, l'aide, l'appui nécessaires ainsi que la protection requise pour l'accomplissement de ses missions, notamment les tâches qui relèvent de son mandat en ce qui concerne la démarcation, et réaffirmé son exigence que l'Erythrée revienne, sans plus tarder ou sans conditions préalables, sur toutes les restrictions imposées sur les mouvements et opérations de la MINUEE.

167. La MCC ne s'est pas réunie depuis la dernière réunion qu'elle a tenue à Nairobi en juillet 2006. Comme le Conseil le sait, l'Ethiopie demande que l'intégrité de la TSZ soit restaurée avant de reprendre sa participation aux réunions de la MCC. Par ailleurs, l'Erythrée a informé la MINUEE de son empressement à participer aux réunions de la MCC pourvu que l'Ethiopie exprime également sa bonne volonté de le faire. Quoi qu'il en soit, les parties n'ont pas encore répondu officiellement à l'invitation qui leur a été adressée en juin 2007 par la MINUEE en vue d'assister à une réunion de la MCC. Dans sa résolution 1767(2007), le Conseil de sécurité a réitéré son appel aux deux parties à coopérer entièrement avec la MINUEE en vue de réactiver de toute urgence le travail de la MCC.

168. Les 6 et 7 septembre 2007, la Commission frontalière Ethiopie-Erythrée (EEBC) a rencontré les parties à La Haye. Aucun progrès n'a toutefois été fait en vue de surmonter les difficultés qui entravent la mise en œuvre de la Décision de délimitation d'avril 2002. Dans ce contexte, l'EEBC a rappelé aux parties sa déclaration du 27 novembre 2006, dans laquelle elle leur a accordé un an pour régler leurs différends, après quoi, si elles ne parviennent à aucun accord sur la manière dont il faut poursuivre la démarcation, "la frontière restera automatiquement démarquée par les coordonnées présentées dans l'Annexe à ceci et la mission de la Commission pourrait alors être considérée comme étant accomplie." En conséquence, l'EEBC a officiellement mis fin à ses activités à la fin de novembre 2007, bien que, selon sa déclaration du 12 septembre 2007, elle « reste disposée à reprendre la mise en place des piliers sur le terrain si les deux parties le demandent et lui permettent de le faire, donnent les garanties nécessaires de d'accès libre à la zone frontalière ainsi que de sécurité pour le personnel de la Commission, et s'ils honorent leurs obligations financières».

169. Le 22 septembre 2007, le ministre éthiopien des affaires étrangères a écrit à son homologue érythréen, insistant sur le fait que l'Erythrée, en introduisant des troupes et équipements lourds dans la TSZ, avait commis une violation déterminante des Accords d'Alger. Le Ministre a déclaré en plus que cette situation pourrait obliger son pays à envisager de recourir à des options juridiques et pacifiques selon la loi internationale, y compris dénoncer les Accords d'Alger ou suspendre sa participation à ces instruments. Le Ministre a également réaffirmé l'opposition de son pays à la décision de l'EEBC de démarquer la frontière à l'aide des coordonnées topographiques présentées dans sa déclaration de novembre 2006.

170. En réponse à cette lettre, le ministre érythréen des affaires étrangères a écrit aux témoins des Accords d'Alger ainsi qu'au Président du Conseil de sécurité, accusant l'Ethiopie de violations répétées des Accords d'Alger et de refus de coopérer avec l'EEBC. Il a demandé au Conseil de sécurité de faire respecter la Décision de délimitation.

171. Le 13 novembre 2007, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle dans laquelle il exhorte l'Ethiopie et l'Erythrée à prendre des mesures concrètes en vue d'appliquer immédiatement et sans conditions préalables la Décision de délimitation et de respecter entièrement les Accords d'Alger ainsi que ses précédentes résolutions et déclarations, notamment celles relatives à la question de démarcation. Le Conseil de sécurité a demandé aux parties de s'abstenir de faire usage de la force et de régler les désaccords par des moyens pacifiques, de normaliser leurs relations, de promouvoir la stabilité entre elles et de jeter les bases d'une paix durable dans la région. Enfin, le Conseil de sécurité a confirmé la principale responsabilité des parties à régler la question frontalière et leurs différends, et a exprimé son empressement à

appuyer leurs engagements en ce qui concerne la démarcation et la normalisation.

172. En conclusion, la Commission souhaite réaffirmer sa profonde inquiétude devant l'impasse persistante dans laquelle se trouve le processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée et de ses conséquences pour la paix, la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de la région. Encore une fois, on doit mettre l'accent sur la nécessité de plus d'efforts soutenus et coordonnés visant à aider les parties à surmonter l'impasse actuelle dans laquelle se trouve le processus de démarcation et à normaliser leurs relations. Comme par le passé, l'UA se tient prêt à aider l'Érythrée et l'Éthiopie dans une telle tentative.

I.III.4. Burundi

173. Dans le dernier rapport couvrant la période de janvier à juin 2007, la Commission avait notamment souligné les difficultés d'ordre politique et socio-économique auxquelles le Burundi était confronté dans ses efforts visant à consolider la paix et à reconstruire le pays. Au cours de la 2^{ème} moitié de l'année, quelques avancées ont été enregistrées, en particulier s'agissant des relations entre le Gouvernement et l'opposition. Toutefois, la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL d'Agathon Rwasa demeure dans l'impasse.

174. La crise politique qui a paralysé l'Assemblée nationale et le Gouvernement de longs mois durant s'est estompée, à la faveur de la conclusion, jugée satisfaisante par les parties concernées, du dialogue initié en août 2007 par le Président de la République en direction des principaux partis d'opposition, le FRODEBU et l'UPRONA. Ainsi, le 14 novembre 2007, le pays s'est doté d'un Gouvernement composé des trois principaux partis politiques que sont le CNDD-FDD, le FRODEBU et l'UPRONA, conformément à la Constitution burundaise.

175. La question du Palipehutu-FNL, qui empoisonne la vie du pays depuis de longues années, n'est, à ce jour, pas encore réglée. Il convient de rappeler ici qu'en juillet dernier, au lendemain de la réunion du 17 juin 2007 entre le Président Pierre Nkurunziza et Agathon Rwasa, à Dar-es-Salaam, rencontre qui suscita un grand espoir, et alors que le CPS, au cours de sa réunion du 20 juillet 2007, exhortait les parties à honorer leurs engagements respectifs en vue d'une accélération de la mise en œuvre de l'Accord, les délégués du Palipehutu-FNL dans les structures de mise en œuvre décidaient inopinément de quitter Bujumbura, le 21 juillet 2007. Depuis, les efforts incessants de la Facilitation et de la Mission de l'UA au Burundi (MIAB), en collaboration avec les Nations unies, pour amener les parties à clore le processus de mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu sont restés vains.

176. En fait, le processus s'est même compliqué. Des hommes en armes qui disent s'être désolidarisés de M. Rwasa se sont progressivement installés à différents endroits, autour de la capitale. Appelé à la rescousse par le Gouvernement, le Facilitateur, après consultation avec l'Initiative régionale, a reçu instruction de traiter cette question particulière sous un angle purement humanitaire. L'idée est de prendre en charge ces dissidents afin d'écartier le danger qu'ils pourraient constituer pour les populations avoisinantes, en attendant la reprise du processus de mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu. Ces hommes sont aujourd'hui regroupés dans deux camps, Randa et Buramata, situés dans la province de Bubanza, au nord-ouest de la capitale. Le premier camp est sécurisé par la Force spéciale de l'UA, en coopération avec les forces gouvernementales, tandis que le second est sous la seule responsabilité des autorités burundaises.

177. L'apparition de cette dissidence a suscité de nombreuses questions : l'on s'est notamment demandé si les éléments concernés sont véritablement du Palipehutu-FNL et ce qui adviendrait si on les aidait. De fait, sollicités pour apporter leur appui à ce processus, les partenaires internationaux ont, d'abord, émis des réserves. Cependant, à la suite des consultations entreprises à cet effet, l'on peut s'attendre à un certain fléchissement de leur position, surtout qu'il s'agit, dans un premier temps du moins, de protéger les populations déjà meurtries par l'aggravation de l'insécurité.

178. Sur le plan socio-économique, le coût de la vie ne cesse d'augmenter. Cette situation engendre des mouvements de revendication qui se traduisent essentiellement par des grèves dans le secteur public. Les négociations entre le Gouvernement et les syndicats n'ont encore pas porté leurs fruits. Il n'est pas inutile de rappeler que, pris en tenailles par les institutions financières internationales, le Gouvernement ne dispose pas d'une réelle marge de manœuvre.

179. Enfin, il convient de noter le progrès accompli sur le plan de la justice transitionnelle. En effet, le Gouvernement a mis en place le comité tripartite de pilotage (Gouvernement, ONU et société civile) chargé de mener les consultations populaires sur la mise en place d'une commission vérité-réconciliation et d'un tribunal spécial.

I.III.5. République démocratique du Congo (RDC)

180. Durant la période sous examen, la situation politique en RDC a continué à se stabiliser. En dépit des nombreuses difficultés auxquelles elles sont confrontées, les institutions issues des élections fonctionnent plutôt normalement, contribuant ainsi au renforcement progressif de l'autorité de l'Etat sur toutes les provinces du pays. Parallèlement, l'on assiste au retour de la confiance avec les pays voisins et à une relance des relations bilatérales et de la coopération régionale. Cependant, les espoirs nés de cette évolution sont

fragilisés par la grave situation sécuritaire et humanitaire que connaît le Nord Kivu.

181. Les relations globalement cordiales qui existent entre le Gouvernement et le Parlement ont permis l'adoption d'importantes lois, dont celles relatives à la décentralisation, à la nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI) et au budget 2007. Les projets de loi sur le statut de l'opposition, le financement des partis politiques, le budget 2008, les élections locales, ainsi que d'autres réformes concernant le secteur de la justice sont en discussion. Le Parlement s'est aussi prononcé en faveur de la ratification du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, signé à Nairobi, le 15 décembre 2006, dans le cadre du processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Il a également mis en place des Commissions qui lui permettent d'assumer sa fonction de contrôle de l'activité gouvernementale.

182. Comme indiqué plus haut, le fonctionnement des différentes institutions congolaises est rendu plus difficile par l'insuffisance des ressources disponibles et la vétusté des services de base, ainsi que par les pesanteurs liées aux conditions dans lesquelles s'est opérée la sortie de crise. Le souci, entre autres, d'améliorer les performances du Gouvernement, de renforcer la cohésion entre ses membres, de soutenir plus efficacement les réformes en cours, d'encourager et de faciliter la synergie avec les autres institutions, a conduit le chef de l'Etat et le Premier Ministre à revoir la structure gouvernementale et à ramener l'effectif de ses membres de 56 à 48.

183. L'évolution positive de la situation politique observée à l'intérieur du pays s'accompagne d'une amélioration notable de l'environnement régional. Ainsi, à l'invitation de son homologue congolais, le Ministre rwandais des Affaires étrangères a effectué une visite de travail à Kinshasa, du 2 au 4 septembre 2007. Les deux délégations ont examiné des questions d'intérêt commun, notamment la situation sécuritaire à l'Est de la RDC, et se sont accordées sur la nécessité d'instituer un mécanisme de concertation, de suivi et d'évaluation de leurs engagements mutuels.

184. Par ailleurs, à la suite d'incidents survenus sur le Lac Albert, par où passe la frontière entre la RDC et l'Ouganda, les Ministres des Affaires étrangères des deux pays ont préparé une rencontre entre leurs deux chefs d'Etat. C'est ainsi que, sur invitation du Président Jakaya Kikwete, les Présidents Joseph Kabila et Yoweri Museveni se sont rencontrés à Ngurdoto, en Tanzanie. Dans le communiqué conjoint qui a sanctionné la rencontre, les deux chefs d'Etat ont réaffirmé leur attachement aux idéaux et principes énoncés dans la Charte des Nations unies et dans l'Acte constitutif de l'UA, ainsi que dans le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs. Il convient de noter avec satisfaction la décision prise par les deux pays de rétablir pleinement leurs relations diplomatiques.

185. Si la situation politique et les relations avec les pays voisins s'améliorent progressivement, la situation sécuritaire et humanitaire dans les Kivus, en général, et au Nord Kivu, en particulier, continue de constituer une préoccupation majeure. Il convient, à cet égard, de noter la menace que les ex-FAR/Interahamwé continuent de faire peser sur la paix et la stabilité en RDC et dans la région dans son ensemble.

186. Le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), mouvement politique et militaire créé par le Général dissident Laurent Nkunda, constitue également un sujet de grave préoccupation. Après l'échec des différents accords conclus avec le CNDP, notamment en vue du parachèvement du processus de formation de l'armée nationale, le Gouvernement congolais a décidé de recourir à la force pour rétablir son autorité dans la région. Les combats qui opposent les Forces armées de la RDC (FARDC) aux éléments dissidents ont connu une recrudescence depuis le mois d'août 2007. Le 3 décembre 2007, les FARDC ont lancé une offensive généralisée contre les positions tenues par les hommes du Général Nkunda. Parmi les autres groupes armés nationaux actifs sur le terrain, il convient de noter la milice Mai-Mai qui, sous prétexte de protéger sa communauté, refuse d'intégrer le processus de formation de l'armée nationale.

187. La situation humanitaire engendrée par les combats et la violence en cours au Nord Kivu est aujourd'hui des plus préoccupantes. Le HCR a dénombré plus de 800 000 déplacés, ainsi que des milliers de réfugiés, notamment en Ouganda. De graves violations des droits de l'homme ont également été commises.

188. Lors de sa 97^{ème} réunion, tenue le 25 octobre 2007, le CPS a fermement condamné les actions menées par le Général Laurent Nkunda et ses hommes, et exigé qu'ils rejoignent sans délai les centres de brassage en vue de leur intégration dans l'armée congolaise. Il a, tout aussi fermement, condamné les activités de déstabilisation de la région, ainsi que les exactions contre les populations que commettent les ex-FAR/Interahamwé, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et les autres groupes armés à l'Est de la RDC.

189. Dans ce contexte, il importe de relever les réunions tenues notamment dans le cadre du mécanisme de la Tripartite +. C'est ainsi qu'une réunion de la Tripartite +, sous la facilitation du Gouvernement des Etats Unis d'Amérique, s'est tenue à Kampala du 15 au 17 septembre 2007. La Commission y était représentée, à titre d'observateur, par une délégation conduite par mon Représentant spécial au Burundi et Envoyé spécial pour les Grands Lacs. La réunion a pris d'importantes décisions consignées dans un document intitulé « Stratégies visant à mettre fin aux menaces que constituent les forces négatives pour la sécurité régionale ». Cette réunion ministérielle a été suivie par celle des

responsables des armées et des services de renseignement des pays concernés, à Lubumbashi, les 1^{er} et 2 octobre 2007.

190. Par ailleurs, en marge de la réunion du Comité inter-ministériel du processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tenue à Nairobi, du 7 au 9 novembre 2007, les Ministres des Affaires étrangères de la RDC et du Rwanda sont convenus « d'une approche commune à l'égard de la menace que constituent les ex-FAR/Interahamwé pour la sécurité et la stabilité de leurs deux pays ». Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de cet Accord, un Sommet de la Tripartite + s'est tenu à Addis-Abeba, le 5 décembre 2007, sous l'égide des Etats Unis d'Amérique. Le Sommet a réuni les chefs d'Etat de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi, ainsi que le Ministre d'Etat chargé de l'Intérieur de la RDC. La réunion a notamment mis en place un groupe conjoint de suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Nairobi. L'UA est membre de ce mécanisme de suivi, qui a tenu sa première réunion à Goma, le 16 décembre 2007. En outre, une réunion du Mécanisme conjoint de vérification entre la RDC et le Rwanda s'est tenue les 20 et 21 décembre 2007 à Gisenyi, en œuvre de la décision des Ministres des Affaires étrangères des deux pays relative à la reprise de la vérification des allégations.

191. Lors de sa réunion du 25 octobre 2007, le CPS a invité la Commission à dépêcher une mission d'information en RDC sur les problèmes de sécurité aux frontières avec la RCA et le Soudan, liés, entre autres, à des mouvements de populations, à examiner les problèmes qui se posent avec l'ensemble des acteurs concernés et à formuler des recommandations. Cette demande faisait suite aux informations fournies par le représentant du Gouvernement de la RDC à la réunion du CPS au sujet de la présence, dans la Province orientale, de pasteurs Bororo venant de pays de la région et des problèmes sécuritaires qui en résulteraient. Dans le cadre du suivi de cette décision, j'ai dépêché une délégation en RDC et en RCA. Il est également prévu que la délégation se rende au Soudan et dans d'autres pays de la région, avant de soumettre son rapport.

192. En conclusion, la Commission se félicite des progrès réalisés en RDC au cours de la période considérée et des efforts que déploie le Gouvernement congolais pour consolider la paix et favoriser le relèvement socio-économique du pays. A cet égard, la Commission se réjouit de la décision du Gouvernement d'organiser, en janvier 2008, une Conférence sur la paix, le développement et la sécurité des provinces du Nord et du Sud Kivus, qui réunira les représentants de l'Etat, de la société civile et de la communauté internationale. Elle encourage les pays de la région à poursuivre leurs efforts visant à promouvoir une action coordonnée en vue du règlement des problèmes liés à la présence des groupes armés. Elle exhorte la communauté internationale à continuer à appuyer la reconstruction et le développement post-conflit de la RDC.

I.III.6. Le Soudan

(i) Le Sud Soudan

193. Lors de sa dernière session ordinaire, le Conseil a été informé des mesures prises par les parties soudanaises en vue de faire avancer leurs engagements en vertu de l'Accord de paix global (CPA), y compris les efforts qu'elles entreprennent en vue de régler les questions en suspens dans l'exécution du CPA. Depuis lors, la Commission a continué de suivre de près l'évolution de la situation, et a gardé des contacts étroits avec les deux parties ainsi que les acteurs internationaux impliqués dans le processus de paix, notamment la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et la Commission de Bilan et de l'Évaluation, par le biais de son Président, l'Ambassadeur Tom Vraalsen.

194. Bien que les partenaires au CPA, le National Congress Party (NCP) et le Mouvement de Libération Populaire du Soudan (MLPS), aient continué à insister sur leur engagement envers l'Accord, la période sur laquelle porte le présent rapport fut essentiellement marquée par un regain de tensions dans leurs relations, provoquées par les difficultés rencontrées dans le processus d'exécution du CPA. Ainsi, le 11 octobre 2007, le MLPS a suspendu la participation de ses ministres et conseillers présidentiels au Gouvernement d'Unité Nationale (GONU). Le MLPS a justifié sa décision par ce qu'il a décrit comme étant des tactiques délibérées adoptées par le NCP en vue de faire obstruction à l'exécution du CPA, mettant l'accent sur, entre autres, les questions liées à la démarcation de la frontière Nord-Sud, la mise en œuvre du Protocole d'Abyei, le redéploiement des SAF, la transparence dans le partage des revenus pétroliers, le financement du processus de recensement, et l'incapacité de son partenaire au CPA à agir sur un remaniement recommandé des ministres du MLPS au sein du GONU. Le MLPS a demandé à la communauté internationale d'aider à sortir de l'impasse. Précédemment, surtout dans le mois de septembre 2007, le MLPS s'était dit très inquiet des difficultés rencontrées dans l'exécution du CPA, avertissant qu'une telle situation pourrait aboutir à un retour au conflit.

195. De son côté, le NCP, tout en rejetant la demande d'impliquer des tiers, parce que des mécanismes conjoints sont prévus pour aborder les questions en suspens, a exhorté le MLPS à lever la suspension de sa participation au GONU. Lors de sa visite en Afrique du Sud, le président Omar Hassan Al-Bashir a insisté sur le fait que "il n'y aura absolument pas de retour à la guerre," et réaffirmé l'engagement de son Parti "envers l'application intégrale de l'Accord dans son esprit et sa lettre", ainsi que sa détermination à travailler ensemble avec le MLPS en véritable partenariat en vue de régler les questions en suspens et de réaliser l'unité du Soudan. Le 23 octobre 2007, le NCP a présenté à la communauté internationale à Khartoum un document qui déclare que le MLPS et le Gouvernement du Sud Soudan (GoSS) avaient également agi en violation du

CPA et retardé son exécution. Le document a cité des violations des dispositions relatives au cessez-le-feu, telle que l'incapacité du SPLA à fournir des informations nécessaires relatives aux cartes, aux zones de rassemblement et au redéploiement des forces à la Commission conjointe de vérification du cessez-le-feu (CJMC), ainsi que le fait que le GOSS ait outrepassé les pouvoirs dont il est investi en vertu de la constitution.

196. Dans l'intervalle, dans une déclaration publiée le 16 octobre 2007, j'ai exprimé mes profondes inquiétudes au sujet des difficultés auxquelles le processus d'exécution du CPA était confronté. J'ai exhorté les parties à prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'aborder les questions en suspens et de garantir la mise en œuvre réussie du CPA tant dans la lettre que dans l'esprit. J'ai réaffirmé l'engagement de l'UA à continuer de travailler avec les parties à cet égard, ainsi que son appui total au CPA.

197. Il est évident que, bien que des progrès significatifs aient été accomplis dans l'exécution du CPA, depuis 2005, grâce, entre autres choses, à l'adoption de la Constitution nationale intérimaire et de la Constitution provisoire du Sud-Soudan et la mise en place des institutions stipulée dans l'Accord, ainsi que le respect général du cessez-le-feu, un certain nombre de défis restent encore à surmonter par les parties. C'est dans ce contexte que le CPS, lors de sa 89^{ème} réunion tenue le 24 août 2007, a exhorté les parties, avec l'appui des Etats membres de l'UA, à intensifier leurs efforts en vue d'aborder les questions en suspens dans la mise en œuvre du CPA, y compris le Protocole d'Abyei, le redéploiement total des forces, la formation et le déploiement complets des Unités mixtes intégrées (JIUs), la démarcation de la frontière entre le Nord-Soudan et le Sud-Soudan et à la mise en œuvre du Protocole de partage des richesses et à s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises en vue de la préparation des futures élections comme stipulé dans le CPA.

198. Au regard de la tension qui existe entre les parties au CPA et ses conséquences, le CPS a encore convoqué une autre réunion le 27 novembre 2007 en vue d'examiner la situation. A cette occasion, le CPS s'est dit très inquiet des obstacles au processus de mise en œuvre du CPA et de la suspension par le MLPS de sa participation au GoNU. Le CPS a insisté sur le fait que l'incapacité à aborder les questions en suspens dans le processus de mise en œuvre du CPA pourrait mettre en péril l'avancée importante réalisée jusqu'à présent, avec des conséquences graves pour la paix et la stabilité au Soudan et dans l'ensemble de la région. En même temps, le CPS a noté avec satisfaction que, en dépit de ces difficultés, les deux parties ont réaffirmé leur engagement envers le CPA et leur détermination à rechercher une solution par des moyens pacifiques et par le dialogue. Il a exhorté les parties à accélérer leurs consultations et à ne ménager aucun effort en vue de surmonter les obstacles qui entravent la mise en œuvre complète du CPA.

199. Je suis ravi d'informer le Conseil que, le 11 décembre 2007, suite à des discussions approfondies entre les deux partenaires au CPA, le MLPS a annoncé que ses ministres retourneraient bientôt au GoNU. Les parties ont en outre convenu d'autres mesures pour établir la confiance visant à renforcer les relations qui existent entre le Nord et le Sud. A cet égard, elles ont convenu du fait que l'Assemblée Nationale se réunirait à Juba, capitale du Sud-Soudan, quatre fois par an ; elles ont également décidé que le 9 janvier, date à laquelle le CPA a été signé, serait officiellement retenue comme étant une journée de paix au Soudan. Bien que l'impasse d'Abyei reste à résoudre, les parties espèrent que ces initiatives préliminaires permettraient de faciliter le chemin vers la réconciliation nationale.

200. Dans son communiqué du 24 août 2007, le CPS a demandé à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'appuyer entièrement la mise en œuvre du CPA, notamment grâce à la nomination d'un nouvel Envoyé spécial et l'ouverture d'un Bureau de Liaison de l'UA bien pourvu en personnel à Khartoum, avec un Bureau à Juba. Au moment de la rédaction définitive du présent rapport, des mesures sont en cours en vue de créer un Bureau de l'UA. J'ai également décidé de nommer un nouvel Envoyé spécial chargé de la mise en œuvre du CPA. Il travaillera en étroite collaboration avec l'IGAD, les Nations unies et d'autres acteurs internationaux pertinents en vue d'aider les parties à mettre en œuvre avec succès le CPA.

201. Le CPA est un accord tellement complexe, qui porte sur des questions aussi sensibles que le partage du pouvoir et des richesses ainsi que l'autodétermination, que, le moins qu'on puisse dire, des difficultés dans sa mise en œuvre ne devraient pas être inattendues, surtout étant donné la profonde méfiance qui existe entre le Nord et le Sud provoquée par plus de deux décennies d'un conflit dévastateur. Les parties ont indubitablement fait du chemin. Bien qu'elles aient l'obligation de rester fidèles à leurs engagements afin d'apporter la paix et la stabilité durables auxquelles le peuple soudanais aspire depuis si longtemps, il appartient également à la communauté internationale dans l'ensemble de les accompagner et de les soutenir. On insistera jamais assez sur l'importance du CPA, parce que son échec affecterait non seulement le Soudan et la région, mais aurait également de graves répercussions sur tout le continent.

(ii) Le Darfour

202. Depuis le dernier rapport qu'elle a présenté au Conseil, la Commission, qui travaille avec les Nations unies, n'a pas cessé de s'impliquer dans les efforts visant à relancer le processus politique au Darfour et à renforcer l'opération de maintien de la paix grâce au déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Bien que d'importants progrès aient été faits en ce qui concerne le déploiement de la MINUAD, davantage d'efforts sont nécessaires en vue de conclure le processus politique avec succès.

203. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, mon envoyé spécial au Darfour, Salim Ahmed Salim, et son homologue des Nations unies, Jan Eliason, appuyés par leurs équipes respectives, ont multiplié leurs consultations avec les parties soudanaises, et avec diverses parties prenantes du Darfour et autres, en vue de se préparer pour le début de négociations importantes. Entre autres questions, ces consultations visaient à déterminer les positions des parties sur le lieu, l'ordre du jour, la forme et les modalités de leur participation, ainsi que sur l'organisation d'ateliers en vue d'améliorer leur compréhension des questions qui seront débattues. Les envoyés spéciaux et les membres de l'Equipe conjointe UA/Onu d'appui à la médiation (JMST) ont entrepris plusieurs missions à Khartoum, au Darfour, à Asmara, à Kampala, à Paris, à Londres et dans d'autres endroits en vue de mener des consultations supplémentaires.

204. Les envoyés spéciaux ont également invité les chefs de mouvements à des réunions à Arusha en Tanzanie, et à Ndjamena au Tchad, en août et septembre 2007, respectivement, pour essayer de fournir un forum convenable pour des consultations entre eux. A Arusha, les mouvements ont fini par convenir d'une position commune sur les questions ci-dessus mentionnées, mais ont demandé un délai supplémentaire pour convenir d'une équipe de négociation commune avec d'autres qui n'étaient pas présents en Tanzanie, y compris Abdulwahid El Nour, chef de l'une des factions du Mouvement/Armée de libération du Soudan (M/ALS). Ils ont soumis un projet d'ordre du jour en cinq points - partage du pouvoir, partage des richesses, la sécurité, la terre, et des questions humanitaires - pour les négociations envisagées. Quant au lieu de réunion, ils ont déclaré que leur préférence porterait sur un des pays de la région et, si cela n'était pas possible, alors n'importe quel pays que les envoyés spéciaux jugeraient convenable en termes d'installations et de logistique. En ce qui concerne la réunion à Ndjamena, il faut noter que seuls quelques uns des principaux chefs rebelles y ont assisté.

205. Par la suite, et dans le cadre des préparatifs des pourparlers, les deux envoyés spéciaux ont dirigé une séance de travail de l'Equipe conjointe UA/Onu d'appui à la médiation, à Addis-Abeba, du 6 au 10 octobre 2007. Au cours de cette réunion, ils ont discuté de questions stratégiques fondamentales relatives à la médiation et liées au processus.

206. Dans le but d'aider les mouvements à unir leurs rangs et à adopter une position de négociation commune, le Mouvement de Libération Populaire du Soudan (MLPS) a pris l'initiative de faire venir à Juba plusieurs des mouvements non signataires de l'Accord dans les mois d'octobre et novembre 2007. Ces efforts entrepris par le MLPS avaient reçu l'appui total de l'UA et des Nations unies.

207. Les pourparlers de paix sur le Darfour se sont ouverts le 27 octobre 2007 à Sirte en Libye. La cérémonie d'ouverture était présidée par le dirigeant libyen, le Col. Muammar Gaddafi. Le représentant de l'actuel Président de l'UA, le président John Kuffor, et moi, les représentants des quatre partenaires régionaux (Le Tchad, l'Egypte, l'Erythrée et la Libye), et d'autres membres de la communauté internationale, ainsi que des membres de la société civile du Darfour, ont également assisté à la cérémonie d'ouverture. Malheureusement, certains des chefs des mouvements, notamment Abdulwahid El Nour, et Khalil Ibrahim, du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM), ont refusé de prendre part aux pourparlers de Syrte.

208. A Syrte, le JMST a organisé des présentations par des experts afin de familiariser les représentants du Gouvernement et des Mouvements avec les questions qui feront l'objet des discussions pendant les négociations. Le JMST a également envoyé une délégation à Juba et au Darfour du Nord en vue de conférer avec les différents mouvements qui ne s'étaient pas rendus à Syrte. Par la suite, les deux médiateurs en chef de l'ONU et de l'Union africaine, Sam Ibok et Taye-Brook Zerihoun, ont eu des discussions avec les plus hauts responsables du MLPS et les chefs des groupes rebelles à Juba ainsi que ceux du SLM/A - Unité au nord Darfour. Mes médiateurs en chef ont insisté sur la nécessité de conclure rapidement le processus de Juba et de permettre à la médiation de poursuivre la mise en œuvre de son programme. Il faut noter ici que, en organisant les pourparlers, les envoyés spéciaux ont exposé les grandes lignes du processus qui comporte trois phases : l'ouverture des pourparlers ; la consolidation des consultations tenues avec toutes les parties prenantes, en vue de cristalliser les positions des parties ; et le commencement des négociations substantielles.

209. Le processus de Juba a été conclu le 29 novembre 2007 sous la présidence du Président du Gouvernement du Sud-Soudan et du premier Vice-président du Soudan, Salva Kiir Mayardit. A la suite de ce processus, les mouvements ont uni les 17 groupes et d'autres individus en deux grandes coalitions. Les deux groupes ont toutefois demandé davantage de temps pour repartir sur le terrain afin de consulter leurs électeurs respectifs afin de renforcer les progrès accomplis à Juba et peut-être finir par mettre sur pied une équipe de négociation et une position unies.

210. Dans le cadre des efforts entrepris en vue de promouvoir le processus de Syrte, les deux envoyés spéciaux ont convoqué une réunion avec les partenaires régionaux à Asmara en Erythrée le 14 novembre 2007. Ils ont tenu une réunion avec les partenaires régionaux à Sharm El-Sheikh en Egypte le 4 décembre 2007. Les participants ont convenu du fait que le processus d'unification de Juba s'était achevé sur une note positive, avec des possibilités significatives pour la formation de la masse critique nécessaire pour le début des pourparlers substantiels. Ils ont également convenu de la nécessité d'accorder davantage de temps aux mouvements pour leur permettre de mettre la dernière main à leur

réorganisation. Lors de la réunion de Sharm El-Sheikh, les participants ont convenu de l'opportunité de tenir une autre réunion du genre de celle d'Arusha, qui rassemblerait les dirigeants/ représentants des divers mouvements. Une telle réunion dépendrait toutefois de la disposition des mouvements à la tenir et pourrait être tenue avant le début des négociations substantielles.

211. Le Conseil se souviendra que, lors de la réunion qu'il a tenue le 22 juin 2007, le CPS a approuvé le déploiement, dès que possible, de l'opération hybride Nations unies-Union africaine, qui doit être financée par des contributions évaluées des Nations unies et gérées conformément aux procédures, aux règles et règlements des Nations unies. Cette approbation était suivie de l'adoption le 31 juillet 2007 par le Conseil de sécurité de la résolution 1769 (2007) portant création de la MINUAD pour une période initiale de 12 mois et décidant que l'opération, qui devra incorporer le personnel d'AMIS, sera composée d'un personnel militaire de 19 555 hommes et d'une composante civile appropriée, y compris un personnel de police atteignant 3 772 hommes et 19 Unités de Police Constituée (FPU) comprenant jusqu'à 140 hommes chacune.

212. Dans le cadre des préparatifs pour la passation des pouvoirs de l'AMIS à la MINUAD, les Nations unies et l'UA ont mis sur pied une équipe pluridisciplinaire de planification de la transition. L'équipe, dirigée par le Représentant spécial conjoint adjoint, met en œuvre actuellement le plan de déploiement de la MINUAD sur le terrain.

213. Le processus de génération de forces est en cours au Département des Nations unies pour les opérations de maintien de la paix (DOMP) à New York, où l'UA a affecté 2 fonctionnaires chargés du suivi et de la coordination. Des contributions restent à faire, surtout dans les domaines de l'aviation et des unités de transport terrestre lourd. Entre octobre et novembre 2007, une équipe UA-ONU a visité les potentiels pays fournissant des troupes en vue d'apporter des conseils et l'aide nécessaire aux pays fournissant des troupes afin de s'assurer que les éléments et équipements des forces à déployer soient véritablement capables de mener leurs opérations dans l'environnement du Darfour et satisfassent également aux normes des Nations unies. Du 19 au 21 novembre 2007, un Détachement Spécial Commun AU /ONU a été envoyé en Ethiopie et en Egypte afin de déterminer la possibilité du déploiement précoce de deux bataillons d'infanterie provenant de ces deux pays dans le cadre de l'ensemble d'effets précoces. Les deux pays ont promis leur empressement à déployer en janvier 2008.

214. En ce qui concerne la capacité opérationnelle initiale du quartier général, le représentant spécial conjoint, Rodolphe Adada, son adjoint, le commandant et le commandant adjoint de la force de la MINUAD et d'autre personnel-clé, ainsi que les commandants de secteur venant du Nigeria, du Rwanda et du Sénégal ont été déployés. Les commandants adjoints de secteur venus d'Egypte, du

Pakistan et de la Chine ont été nommés et s'apprêtent à être déployés dans la zone de la Mission.

215. En outre, 135 éléments avancés de la société d'ingénierie chinoise ont été déployés le 24 novembre 2007, tandis que le premier FPU venu de Bangladesh a été déployé dans la zone de la Mission le 21 novembre 2007. Les deux contingents sont dans l'attente de l'arrivée de leurs équipements. Des dispositions en vue du déploiement des FPU du Nigeria et du Népal sont à un stade avancé et sont censés s'achever bientôt. Le commissaire de police venu d'Afrique du Sud et son adjoint venu d'Ouganda ont également été sélectionnés. Pendant ce temps, deux bataillons supplémentaires provenant du Nigeria et du Rwanda ont été déployés en octobre 2007 dans le cadre du renforcement de l'AMIS.

216. Le déploiement rapide et efficace de la MINUAD dépend, entre autres facteurs, de la coopération du Gouvernement soudanais tendant à faciliter l'acquisition de terrain et les opérations liées au vol des avions pour la Mission. Des efforts sont en cours en vue d'aborder ces questions dans un esprit de partenariat, ainsi que de conclure rapidement l'accord sur le statut des forces (SOFA) destinées à la MINUAD.

217. Je suis heureux d'informer le Conseil que le Président du Comité préparatoire (Prepcom) du Dialogue et Consultation Darfour-Darfour (DDDC), Abdul Mohamed, poursuit ses consultations avec diverses parties prenantes et personnalités importantes au Darfour, notamment des réunions avec les représentants de l'Administration autochtone, les partis politiques et les mouvements armés, les organisations de la société civile, universitaires/intellectuels, et chefs d'IDP. Les questions relatives au dédommagement, à la réhabilitation et au retour occupent une place importante au cours de ces consultations.

218. La situation sécuritaire continue de susciter beaucoup d'inquiétudes. Un certain nombre d'attaques impliquant différentes parties ont été enregistrées pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, visant des civils, des travailleurs humanitaires comme les forces armées soudanaises. Il faut noter également la situation sécuritaire qui prévaut du côté tchadien de la frontière Tchad/Soudan, qui a un effet défavorable sur la situation au Darfour.

219. Comme le sait le Conseil, tout au long de sa présence au Darfour, l'AMIS a mené ses opérations dans un environnement sécuritaire très difficile. Le 29 septembre 2007, une attaque a été perpétrée par des éléments armés non identifiés contre le site du groupe militaire de la Mission à Haskanita, causant la mort de 10 membres du personnel de l'AMIS, tandis que 10 autres étaient gravement blessés. Dans une déclaration rendue public le 30 septembre 2007, j'ai exprimé mon indignation devant cette attaque et insisté sur le fait que cet acte odieux ne dissuaderait pas l'UA de poursuivre les efforts qu'elle entreprend en

vue d'amener une paix durable au Darfour et de soulager les souffrances des populations de la région. Le CPS, réuni le 2 octobre 2007, a également condamné cette attaque, et demandé à la Commission d'entreprendre, conjointement avec les Nations unies, une enquête approfondie sur l'incident, en vue d'identifier les coupables. Depuis lors, une enquête conjointe UA/Nations unies est en cours. Des renseignements préliminaires suggèrent que l'attaque a été menée par des rebelles qui ont fait irruption dans le camp à bord de véhicules portant l'inscription "JEM".

220. On espère que toutes les parties soudanaises feront preuve de la volonté politique nécessaire pour faire avancer le processus de paix. A cet égard, j'aimerais remercier les deux envoyés spéciaux pour leurs efforts inlassables, ainsi que les partenaires régionaux et internationaux qui apportent leur appui au processus. Je voudrais également remercier le Gouvernement du Soudan pour la coopération qu'il a apportée jusqu'à présent et l'exhorter à continuer dans cet esprit afin de résoudre le reste des questions en suspens et de faciliter le déploiement précoce de la MINUAD.

221. Au moment où le mandat de l'AMIS vient à son terme, je ne peux qu'exprimer la gratitude de notre continent aux femmes et hommes braves, qui, au péril de leurs vies, ont consenti, au cours des trois dernières années, tous les sacrifices en vue d'endiguer la violence au Darfour et d'aider les parties soudanaises à trouver une issue durable à ce conflit. Ils l'ont fait dans des conditions pénibles et dans un environnement extrêmement difficile. Le 24 décembre 2007, je me suis rendu, en compagnie du Commissaire chargé de la paix et de la sécurité, à El Fasher, le quartier général de la Mission, pour faire mes adieux et rendre hommage au personnel de l'AMIS, avant la passation des pouvoirs à la MINUAD prévue pour le 31 décembre 2007. J'ai également rencontré, à Khartoum, le président Omar Hassan Al Bashir, pour l'assurer de la participation continue de l'UA au processus de paix et pour encourager son Gouvernement à apporter sa coopération la plus totale à la MINUAD. Enfin, je voudrais réaffirmer ma gratitude envers tous les Etats membres qui ont envoyé du personnel à l'AMIS, ainsi que tous nos partenaires pour leur soutien généreux.

I.III.7. Situation au Tchad et relations Tchad-Soudan

222. Dans mon précédent rapport, couvrant la période janvier à juin 2007, je me félicitais des efforts déployés par le Tchad et le Soudan pour normaliser leurs relations, mises à mal par les activités de mouvements rebelles de part et d'autre de leur frontière commune. Cet optimisme était d'autant plus justifié que, tout au long de la période alors sous examen, des signes de décrispation et de réconciliation nationale avaient été enregistrés entre le Gouvernement tchadien et les différents mouvements d'opposition.

223. Au cours de la période considérée, les autorités tchadiennes ont poursuivi le dialogue avec les mouvements d'opposition. C'est ainsi que le Président Idriss Déby Itno a reçu, le 30 juillet 2007, à N'djamena, et ce grâce à une médiation du Président El Hadj Omar Bongo Ondimba, un groupe d'une trentaine d'exilés tchadiens conduits par l'ancien Président Goukouni Weddei. Tout aussi encourageante fut la signature, le 13 août 2007, d'un «Accord politique en vue du renforcement du processus démocratique au Tchad» entre les partis de la mouvance présidentielle et ceux de l'opposition démocratique, résultat de négociations engagées du 14 avril au 10 août 2007.

224. Le 6 septembre 2007, un des mouvements armés, le Conseil démocratique et révolutionnaire tchadien d'Ali Ahmat Aghabach, a signé un accord de paix avec le Gouvernement sous l'égide de la Libye. Un mois plus tard, le 8 octobre à Cotonou, les négociations engagées entre le Gouvernement et certains partis politiques exilés ont abouti à un accord qui leur permet désormais de revenir dans leur pays.

225. Enfin, les négociations entamées depuis juillet 2007 entre le Gouvernement et quatre chefs de mouvements politico-militaires, Mahatmat Nouri de l'Union des forces pour la démocratie et le développement (UFDD), Hassan Aldjinedi de la Concorde nationale du Tchad (CNT), Timane Erdimi du Rassemblement des forces pour le changement (RFC) et Abdelwahid About de l'Union des forces pour la démocratie et le développement – Fondamentale (UFDD-F), ont abouti à un Accord, solennellement signé à Syrte, le 25 octobre 2007, sous les auspices du Leader libyen, le Colonel Gaddafi, et en présence des Présidents Idriss Deby Itno et Omar Hassan Al Bashir. L'Accord prévoit, entre autres, un cessez-le-feu, l'intégration des rebelles dans les rouages de l'Etat et de l'Administration et le cantonnement de leurs troupes en vue de leur désarmement.

226. Mais la situation s'est brusquement détériorée à l'Est du Tchad, lorsque, dans la nuit du 24 au 25 novembre 2007, un groupe armé, qui a été par la suite identifié comme étant celui de l'UFDD de Mahatmat Nouri, a attaqué la compagnie de gendarmerie de Hadjer-Hadid, une localité située à moins de 100 km de la ville d'Abéché. Dans un communiqué daté du 25 novembre 2007, le porte-parole du Gouvernement tchadien a accusé les chefs rebelles Mahatmat Nouri et Timane Erdimi d'avoir «pris la lourde responsabilité de violer l'Accord de paix du 25 octobre 2007».

227. Le 26 novembre 2007, des combats intenses ont opposé, à Abou Goulem, localité située à 90 km à l'Est d'Abéché, les forces de l'UFDD et l'Armée nationale tchadienne. Les affrontements se sont ensuite poursuivis, mais de façon sporadique, les jours suivants et ont vu l'entrée en scène d'autres mouvements rebelles, tels que le RFC de Timane Erdimi, le 1^{er} décembre 2007, à Aram Kolé, et un autre mouvement jusqu'alors inconnu, le Front populaire de

rénovation nationale (FPRN) , le 5 décembre 2007, à Tissi, aux frontières avec le Soudan et la RCA.

228. Pour sa part, le chef du CNT a décidé d'appliquer l'Accord de Syrte et a choisi, le 7 décembre 2007, de rentrer à N'djaména. De même, certaines composantes de l'UFDD-Fondamentale, lors d'une conférence de presse, le 26 novembre 2007 à N'djaména, ont tenu à se démarquer de la reprise de la lutte armée et en ont appelé à tous les protagonistes pour l'application de l'Accord de Syrte.

229. C'est dans ce contexte que, le 1^{er} décembre 2007, le Ministre de la Défense, Mahamat Abdelkérime Nour, a été limogé du Gouvernement, après qu'il s'est réfugié au Bureau populaire de la Libye à N'djaména. Anciennement chef du Front uni pour le changement (FUC), Mahamat Nour avait signé, à Tripoli, le 24 décembre 2006, un Accord avec le Gouvernement dans le cadre duquel il est entré au Gouvernement, le 4 mars 2007. Cependant, la réticence de ses troupes à se laisser désarmer, malgré son appel, et les escarmouches qui s'en sont suivies, le 16 octobre 2007, à Goz-Beida, ainsi que les affrontements de novembre 2007 à Guéréda, ont fait peser des suspicions sur la volonté réelle de ce mouvement de respecter l'Accord signé à Tripoli.

230. Les affrontements à l'Est du Tchad ont ravivé la polémique entre le Tchad et le Soudan. Le Tchad, par la voix du porte-parole du Gouvernement, a mis en cause le Soudan, déclarant que «le Tchad rend responsable le Soudan qui a l'obligation de contenir les éléments armés de tous les signataires de l'Accord de Syrte jusqu'à l'application effective de la clause essentielle de cet Accord, c'est-à-dire le regroupement, le cantonnement et le désarmement». En outre, l'Ambassadeur du Soudan à N'djaména a été convoqué au Ministère tchadien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, le 27 novembre 2007, pour une demande d'explication. Enfin, au cours d'une conférence de presse tenue le 29 novembre 2007, le Premier Ministre tchadien a affirmé que les rebelles n'étaient que des instruments au service du Soudan pour déstabiliser le Tchad et empêcher le déploiement d'EUFOR Tchad/RCA, l'opération que l'UE se propose d'entreprendre à l'Est du Tchad et au Nord Est de la RCA, dans le cadre de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité des Nations unies.

231. Les autorités soudanaises, pour leur part, ont nié toute implication dans les affrontements à l'Est du Tchad. Le 5 décembre 2007, le Gouvernement soudanais, dans un communiqué du Ministère des Affaires étrangères, a déclaré que «ce qui se passe au Tchad est une affaire intérieure avec laquelle le Soudan n'a rien à voir». Le 7 décembre 2007, le Soudan a annoncé la fermeture de sa frontière avec le Tchad suite à l'escalade des combats.

232. Enfin, le procès des prévenus de l'affaire dite de «l'Arche de Zoé » s'est ouvert à N'djaména, et s'est notamment conclu par la condamnation, le 26 décembre 2007, des différentes personnes impliquées à des peines allant de 4

ans de prison ferme à 8 ans de travaux forcés. Le 27 octobre 2007, j'avais condamné le comportement scandaleux de cette association et salué les prises de position fermes des Gouvernements tchadien et français. J'ai, par la suite, dans un communiqué daté du 7 novembre 2007, demandé que le dossier soit traité dans le respect de la souveraineté du Tchad et des institutions tchadiennes.

I.III.8. République centrafricaine (RCA)

233. Au cours de la période sous examen, la situation en RCA a été dominée par les concertations entre les acteurs sociaux et politiques locaux, y compris les mouvements armés, en vue de la tenue du dialogue politique inclusif. Néanmoins, la situation sécuritaire reste fragile en raison de la présence de mouvements armés, dont certains n'ont pas encore renoncé à l'usage des armes.

234. Ainsi, l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD), mouvement rebelle avec lequel le Gouvernement n'est pas encore parvenu à signer un accord, est toujours actif dans le Nord Ouest et le Nord du pays. Plusieurs accrochages y ont opposé les Forces armées centrafricaines (FACA) et les éléments de l'APRD. Toutefois, des contacts ont été établis avec ce groupe, et les discussions se poursuivent en vue de parvenir à un accord, avec l'assistance du Centre du dialogue humanitaire (CHD), une ONG basée à Genève, en Suisse.

235. Plusieurs éléments de l'APRD ont ainsi indiqué leur intention de déposer les armes, notamment dans la zone de Paoua et de Kaga-Bandoro, mais, pour l'instant, il n'y a aucune structure d'accueil et le Gouvernement ne dispose que de très peu moyens pour les prendre en charge de manière efficiente, d'où la crainte de voir ces éléments reprendre leurs attaques. Un autre sujet de préoccupation a trait aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des Accords de paix signés à Sirte, en Libye, et à Birao, en RCA, en février et avril 2007, avec le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) et l'Union des forces démocratiques (UFDR), respectivement. Enfin, la RCA continue à être confrontée au fléau du grand banditisme, qui est le fait des Zaraguinas (bandits de grands chemin). Dans ce contexte, il convient de relever la poursuite par le Gouvernement des contacts initiés avec quelques Zaraguinas dans la région de Bozum aux fins de hâter la restauration de la sécurité dans la zone.

236. Les forces de défense et de sécurité centrafricaines, toujours engagées dans un processus de restructuration et de mise à niveau, avec l'appui de la France et de l'Afrique du Sud, n'ont pas encore atteint le niveau opérationnel requis pour faire face à la situation sécuritaire qui prévaut dans le pays. D'où la nécessité de maintenir la présence de la Force multinationale de la CEMAC (FOMUC). Aussi, la Commission a-t-elle apporté son soutien aux demandes successives de la CEMAC pour obtenir, auprès de l'UE, un renouvellement du

financement de la FOMUC, dans le cadre de la Facilité pour la paix en Afrique (APF). Une mission conjointe UA-UE s'est rendue en RCA, du 8 au 15 novembre 2007. La mission est parvenue à la conclusion que la FOMUC devrait poursuivre ses activités d'appui à la sécurisation du pays et à la restructuration des forces de défense centrafricaines au moins pour les deux prochaines années, et a recommandé la prorogation du financement de l'APF. En outre, les chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), au cours de leur Sommet tenu à Brazzaville, le 30 octobre 2007, ont également souligné la nécessité de maintenir la force, et ont donné mission au Comité des Ambassadeurs de la CEEAC d'étudier les modalités de transfert de l'autorité de tutelle de la CEMAC à la CEEAC.

237. C'est dans ce contexte que les autorités centrafricaines préparent le dialogue politique inclusif, qui doit prendre en compte les mouvements politico-militaires. Le 30 novembre 2007, le chef de l'Etat, François Bozizé, a pris deux décrets créant et nommant les membres du Comité préparatoire du dialogue. Le 18 décembre 2007, le Comité préparatoire a été officiellement installé et a entamé ses travaux. L'UA a été invitée à prendre part à ses travaux, qui devraient se dérouler avec l'appui du CHD et du Bureau des Nations unies en Centrafrique (BONUCA).

238. Pour sa part, la Commission a poursuivi ses efforts d'appui à la reconstruction de la RCA et à la consolidation de la paix dans ce pays. Après une mission préparatoire à Bangui, la Commission a organisé, le 19 octobre 2007, à Addis-Abeba, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), une Conférence de solidarité africaine avec la RCA, en présence des Etats membres et de la CEEAC. Organisée en prélude à la Table ronde des donateurs à Bruxelles, la Conférence visait tout à la fois à apporter le témoignage de solidarité de l'Afrique à l'endroit de la RCA et à faciliter la mobilisation de la communauté internationale. Plusieurs pays ont marqué leur disposition à apporter une assistance aux efforts en cours en RCA. La Commission a, quant à elle, saisi cette occasion pour annoncer qu'elle contribuerait financièrement à la tenue du dialogue politique inclusif, en même temps qu'elle apporterait un appui technique dans certains secteurs.

239. Le 26 octobre 2007, s'est tenue, à Bruxelles, la Table ronde des partenaires au développement de la RCA, au cours de laquelle le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, adopté par le Gouvernement centrafricain en septembre 2007 et qui a permis à la RCA d'accéder au point de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), a été examiné. La Table ronde a permis de mobiliser des promesses d'assistance d'environ 600 millions de dollars américains pour la période 2008 – 2010. Ces annonces de contributions, si elles se concrétisent rapidement, couplées à une amélioration de la gouvernance et de la sécurité, devraient permettre une

relance significative de l'activité économique ainsi que la réduction de la pauvreté.

240. La RCA a, plus que jamais, besoin du soutien de l'Afrique et de celui de ses partenaires au développement pour l'aider à sortir durablement des difficultés auxquelles elle est confrontée. La Commission entend y contribuer au mieux de ses capacités, notamment en assurant le suivi des conclusions de la Conférence de solidarité africaine et en soutenant les efforts que déploient les autorités centrafricaines aux fins de promouvoir le dialogue et la réconciliation nationale.

I.III.9. Présence multidimensionnelle en RCA et au Tchad

241. Dans sa résolution 1778 (2007) du 25 septembre 2007, le Conseil de sécurité a approuvé la mise en place au Tchad et en RCA d'une présence multidimensionnelle destinée à créer les conditions favorables au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées. Le Conseil de sécurité a décidé que cette présence inclurait, pour une période d'un an, une Mission des Nations unies en RCA et au Tchad (MINURCAT), comprenant un maximum de 300 policiers et de 50 officiers de liaison militaire, ainsi qu'un effectif approprié de personnel civil. Le mandat de la MINURCAT porte sur des questions liées à la sécurité et à la protection des civils, ainsi qu'aux droits de l'homme et à l'état de droit. Dans le même temps, le Conseil de sécurité a autorisé l'UE à déployer, pour une durée d'un an, une opération (baptisée EUFOR Tchad/RCA) pour appuyer la MINURCAT, en contribuant notamment à la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées, en facilitant l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire, et en contribuant à la protection du personnel, des locaux, des installations et du matériel des Nations unies.

242. Par ailleurs, le Conseil de sécurité a encouragé le Gouvernement tchadien à mettre en place une Police tchadienne pour la protection humanitaire (PTPH). Celle-ci est chargée d'assurer le maintien de l'ordre et le respect de la loi dans les camps de réfugiés, les sites regroupant les personnes déplacées et les villes principales dans les régions avoisinantes, et d'aider à assurer la sécurité des opérations humanitaires dans l'Est du Tchad.

243. L'adoption de cette résolution est intervenue dans un contexte marqué par une situation sécuritaire préoccupante tant à l'Est du Tchad qu'au Nord Est de la RCA, situation qui a provoqué une crise humanitaire aiguë. D'après les Nations unies, l'on compte actuellement 240 000 réfugiés du Darfour et 180 000 déplacés à l'Est du Tchad, cependant que 300 000 Centrafricains ont dû quitter leurs domiciles, étant soit déplacés à l'intérieur de leur propre pays ou réfugiés dans les pays voisins. Aussi bien les autorités centrafricaines que tchadiennes ont accueilli favorablement la présence multidimensionnelle et lui ont apporté leur appui.

244. Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1778 (2008), près de 70 policiers et agents de liaison militaire et autres personnels de la MINURCAT ont déjà été déployés sur le terrain. La Mission travaille avec le Gouvernement tchadien à la mise en place de la PTPH. Pour ce qui est de l'EUFOR Tchad/RCA, sa constitution a pris un certain retard. Dans son rapport sur la MINURCAT en date du 17 décembre 2007, le Secrétaire général des Nations unies a indiqué que ce retard pourrait affecter le déploiement de la MINURCAT.

I.III.10. Le Liberia

245. Depuis la dernière session du Conseil, la Commission a continué de suivre de près les derniers développements au Liberia. La période sur laquelle porte le présent rapport a été marquée par davantage de progrès dans les efforts entrepris en vue de consolider la paix et de reconstruire le Liberia, alors qu'il sort de plusieurs années de conflit et de dévastation.

246. Le 13 novembre 2007, la Banque mondiale a décidé d'effacer les arriérés en cours du Liberia, tandis que le Fonds Monétaire International (FMI) a annoncé qu'il avait obtenu assez d'engagements financiers de la part des pays membres pour lui permettre d'offrir un allègement de dette au Liberia. Comme indiqué par le Groupe international de contact sur le Liberia, dans une déclaration rendue publique le 16 décembre 2007, ces développements constituent des pas importants vers une solution globale du poids intenable de la dette extérieure du Liberia en vertu de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et traduisent l'appui fort que la communauté internationale continue d'apporter aux réformes économiques et financières du Gouvernement. A la fin de 2006, on estimait la dette extérieure du pays à 3,7 milliards de dollars EU, ce qui représente environ 800 % du PIB du Liberia.

247. De façon plus générale, 2007 a été une année de réalisations remarquables au Liberia. Entre autres, il faut mentionner le fait que le Liberia a satisfait aux conditions d'adhésion au processus de Kimberly, ce qui a permis au Conseil de sécurité des Nations unies de prendre la décision de lever les sanctions sur le commerce des diamants ; l'augmentation substantielle des revenus publics ; l'élaboration en cours d'une stratégie de réduction de la pauvreté devant servir de cadre de développement global pour le Gouvernement et ses partenaires ; l'augmentation de 40% du nombre d'élèves inscrits ; l'amélioration de la gestion financière publique, y compris les mesures prises dans le cadre du Programme d'assistance en matière de gouvernance et de gestion économique (GEMAP) ; et la lutte contre la corruption ; ainsi que les efforts actuellement entrepris pour que le Liberia reprenne le contrôle de ses ressources naturelles et fasse en sorte qu'elles profitent à sa population. Et surtout, il faut mentionner le rétablissement pour la première fois en 15 ans des approvisionnements en électricité et en eau au profit de certaines parties de la capitale, Monrovia.

248. La promotion de la réconciliation nationale et l'inclusivité dans le processus de prise de décisions a continué d'occuper une place importante parmi les activités du Gouvernement. La Commission vérité et réconciliation, dont le mandat doit expirer en septembre 2008, reprendra ses activités relatives au processus d'obtention des déclarations en janvier 2008, qui impliqueront une large palette de personnalités. Pour sa part, la présidente Ellen Johnson Sirleaf s'est engagée dans un processus consultatif visant à rechercher les points de vue des partis politiques libériens ainsi que des groupes de la société civile sur des questions d'intérêt national. Je félicite la présidente Johnson-Sirleaf pour ces initiatives et l'encourage à les multiplier, car aucune paix ou stabilité durable ne sera réalisée sans surmonter les nombreux clivages qui ont marqué la société libérienne pendant si longtemps.

249. Des progrès ont été également accomplis en ce qui concerne la situation sécuritaire, qui est restée calme de façon générale tant à l'intérieur du Liberia lui-même que le long de ses frontières avec ses voisins. Des efforts continuent d'être entrepris pour faire avancer la réforme du secteur de la sécurité. Jusqu'à présent, 3 500 policiers ont été formés, pendant que la formation d'un groupe d'intervention rapide de la police composé de 500 hommes est en cours. Toutefois, de graves difficultés financières et logistiques continuent de limiter les capacités opérationnelles de la police nationale libérienne (LNP). Des efforts sont également en cours en ce qui concerne la formation, la restructuration et la réforme des Forces armées libériennes (AFL). Plus de 600 soldats ont été formés, pendant que 500 autres sont en cours de formation. Là encore, des progrès plus rapides sont nécessaires si le Liberia doit relever les formidables défis de sécurité auxquels il est confronté. L'objectif visé est de mettre sur pied une nouvelle armée forte de 2 000 hommes.

250. C'est dans ce contexte de progrès significatifs dans la stabilisation du Liberia que, en août dernier, le Secrétaire général des Nations unies a fait des propositions relatives à la réduction de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Le Secrétaire général a indiqué que le processus « permettrait à la MINUL de s'adapter aux priorités qui évoluent et de transférer progressivement la responsabilité de la sécurité du Liberia au Gouvernement, par phase et d'une manière délibérée qui lui donne l'occasion de renforcer ses capacités, pendant que la Mission continue de maintenir la stabilité qui prévaut ». Dans sa résolution 1777 (2007) du 20 septembre 2007, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MINUL jusqu'au 30 septembre 2008, approuvé les recommandations en vue d'une réduction du nombre de composants militaires et policiers de la Mission, et exprimé son intention d'étudier d'ici cette date des recommandations pour plus de réduction de la MINUL dans le cadre de la situation sécuritaire du Liberia et de la sous-région.

251. Bien que le Liberia ait, dans un laps de temps très court, fait des réalisations énormes, de nombreux défis intimidants se dressent encore devant :

les institutions du pays, y compris celles chargées de la sécurité, doivent être consolidées ; l'état de droit et la réconciliation nationale doivent être approfondis ; et les besoins socio-économiques des victimes du conflit qui a ravagé le Liberia pendant de nombreuses années et la population, en général, doivent être abordés. Il est évident que, ce sont des défis qui nécessitent non seulement un engagement et une attention continus de la part des dirigeants libériens, mais aussi un appui soutenu de la part des partenaires du Liberia et de la communauté internationale dans l'ensemble, y compris les Etats membres de l'UA.

I.III.11. Côte d'ivoire

252. Depuis la signature, respectivement les 4 et 26 mars 2007, de l'Accord politique de Ouagadougou et de l'Accord complémentaire par le Président Laurent Gbagbo et Guillaume Soro, Secrétaire général des Forces nouvelles, sous les auspices du Président Blaise Compaoré, Président du Faso, Président en exercice de la CEDEAO et Facilitateur du Dialogue direct, les manifestations en faveur de la réconciliation nationale et de la réunification du pays se sont succédées. Les parties ont aussi pris des mesures en vue d'appliquer les engagements pris, même si des retards ont été enregistrés dans la mise en œuvre de volets importants de l'Accord de Ouagadougou.

253. Le 30 juillet 2007, le Président Gbagbo et le Premier Ministre Soro ont procédé à l'incinération d'environ 2 000 armes de guerre au cours d'une cérémonie baptisée « Flamme de la paix », tenue à Bouaké, en présence de plusieurs chefs d'Etat africains et d'autres personnalités étrangères, ainsi que d'une immense foule d'Ivoiriens. En se rendant à Bouaké, le Président Laurent Gbagbo franchissait pour la première fois, depuis le déclenchement de la crise, la ligne de cessez-le-feu qui consacrait la partition de fait du pays, matérialisant ainsi la réunification du pays. Du 28 au 30 novembre 2007, le Président Gbagbo a effectué une tournée dans plusieurs localités du Nord du pays, sous contrôle des Forces nouvelles, réaffirmant, à cette occasion, son message sur la fin de la guerre. Il a été accueilli partout par le Premier Ministre, entouré de foules en joie. Dans l'intervalle, les deux forces ex-belligérantes, les Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire (FDSCI) et les Forces armées des Forces nouvelles (FAFN), ont défilé ensemble, à Abidjan et dans d'autres villes du pays, le 7 août 2007, à l'occasion de la commémoration du 47ème Anniversaire de l'Indépendance de la Côte d'Ivoire.

254. Pour sa part, la communauté internationale a continué à soutenir la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou. C'est ainsi que le Conseil de sécurité a adopté, le 16 juillet 2007, la résolution 1765 (2007) par laquelle il a, entre autres, endossé les recommandations du Secrétaire général des Nations unies relatives aux adaptations nécessaires du mandat de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à la nouvelle phase du processus de paix, telle que définie par l'Accord de Ouagadougou. La résolution a mis un

terme au mandat du Haut Représentant pour les élections et a décidé, en conséquence, que le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies certifierait que tous les stades du processus électoral fourniraient toutes les garanties nécessaires pour la tenue d'élections présidentielles et législatives ouvertes, libres, justes et transparentes, conformément aux normes internationales. Dans le même temps, le Conseil de sécurité s'est déclaré favorable à la création d'un Organe consultatif international (OCI), comme agréé par les parties signataires et le Facilitateur, pour accompagner les forces politiques ivoiriennes et le Facilitateur dans la mise en œuvre de l'Accord – l'UA siège au sein de cette instance. Par ailleurs, au cours d'une table ronde des bailleurs de fonds organisée par le Gouvernement ivoirien, le 18 juillet 2007, des promesses de financement du processus de sortie de crise s'élevant à plus de 180 milliards de FCFA ont été faites.

255. Cependant, comme indiqué plus haut, le chronogramme de mise en œuvre de l'Accord politique d'Ouagadougou a accusé des retards. D'abord, à la suite des perturbations causées par l'attentat du 29 juin 2007 contre le Premier Ministre à Bouaké. Ensuite, en raison de certains aspects techniques qui n'avaient pas été pris en compte lors de la signature dudit Accord. C'est dans ce contexte que le Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA) s'est réuni à Ouagadougou, le 4 septembre 2007, sous la présidence du Facilitateur et en présence des membres de l'OCI, dont l'UA. A cette occasion, il a été, entre autres, convenu de démarrer les audiences foraines avant la fin du mois de septembre 2007 afin de délivrer les jugements supplétifs d'actes de naissance à tous ceux qui en ont besoin, en prélude à l'opération d'identification des populations. Ces audiences ont effectivement été lancées le 25 septembre 2007, mais elles ont connu des difficultés logistiques. Ainsi, jusqu'en fin novembre 2007, sur un total de 111 équipes prévues, 25 seulement avaient pu être déployées pour conduire cette opération sur l'ensemble du territoire national, et environ 55 000 jugements supplétifs seulement avaient été délivrés.

256. Dans son rapport du 1er octobre 2007 sur l'ONUSCI, le Secrétaire général des Nations unies, tout en se félicitant du climat positif qui règne depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou, a exprimé ses vives préoccupations face au non-respect des délais fixés, qui a entraîné un ralentissement susceptible, s'il se poursuit, de compromettre la bonne application de l'Accord. Le 23 octobre 2007, à l'issue des consultations organisées par le Conseil de sécurité sur ce rapport, son Président a réaffirmé le plein soutien de ses membres à l'Accord, rendu hommage au Facilitateur, et salué les premières mesures d'application de l'Accord. Dans le même temps, il a exprimé la préoccupation des membres du Conseil devant les retards constatés, appelant fortement les parties à mettre en œuvre de bonne foi leurs engagements, notamment en prenant sans délai des mesures concrètes pour progresser dans le processus d'identification et d'inscription des électeurs sur les listes électorales, le désarmement et le démantèlement des milices, le DDR, la

restauration de l'autorité de l'Etat, l'unification et le renforcement des forces de défense et de sécurité et le respect des droits de l'homme.

257. Le 29 octobre 2007, le Conseil de sécurité a adopté, la résolution 1782 (2007) portant prorogation, jusqu'au 31 octobre 2008, du régime des sanctions imposées à la Côte d'Ivoire depuis novembre 2004 par la résolution 1572 (2004) – embargo sur les armes, restrictions sur les voyages, et gel de fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques – et la résolution 1643 (2005) – interdiction de l'importation de tous les diamants bruts en provenance de Côte d'Ivoire. Le Conseil a décidé de réexaminer ces mesures à la lumière des progrès réalisés dans la mise en œuvre des étapes clés du processus de paix. Lors de la 104^{ème} réunion du CPS tenue le 20 décembre 2007, la délégation ivoirienne a demandé la levée des mesures individuelles imposées par la résolution 1572(2004), au motif qu'elles étaient en déphasage avec l'évolution actuelle du processus de paix. Le CPS a pris note de cette requête.

258. En vue d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, le Président Gbagbo et le Premier Ministre Soro ont conclu, à Ouagadougou, le 28 novembre 2007, les 2^{ème} et 3^{ème} Accords complémentaires à l'Accord de Ouagadougou, portant respectivement sur le choix définitif de l'opérateur technique - en l'occurrence la société française SAGEM Sécurité du Groupe SAFRAN - devant confectionner les cartes d'identité ivoiriennes et les cartes d'électeur, et l'élaboration d'un nouveau chronogramme. Celui-ci devrait se conclure par l'organisation de l'élection présidentielle au plus tard à la fin du premier semestre de l'année 2008, selon un calendrier qui sera proposé au Gouvernement par la Commission électorale indépendante (CEI).

259. De façon plus spécifique, le chronogramme prévoit le début du regroupement des ex-combattants, le stockage des armes et le démantèlement des milices au plus tard le 22 décembre 2007 ; le versement d'une allocation forfaitaire mensuelle aux ex-combattants jusqu'à leur réinsertion ou leur intégration dans les nouvelles forces de défense et de sécurité ou dans la vie civile ; le début du redéploiement de l'administration fiscale et douanière sur l'ensemble du territoire au plus tard le 30 décembre 2007, ainsi que le parachèvement du redéploiement de l'administration et des services publics sur l'ensemble du territoire au plus tard le 30 janvier 2008 ; la mise à la disposition du Centre de commandement intégré (CCI), par les FDSCI, des éléments de la police nationale et de la gendarmerie nationale, et, par les FAFN, des éléments comprenant les 600 éléments issus de l'Accord de Pretoria, en vue de la mise en place des unités mixtes de sécurisation du processus de paix ; le rétablissement des soldes avec rappel et la réintégration dans la nouvelle armée nationale des éléments des FAFN ayant appartenu aux Forces armées nationales de Côte d'Ivoire, à la gendarmerie et aux corps paramilitaires ; le recours à l'arbitrage du Facilitateur pour les quotas d'intégration d'éléments des FAFN et pour la question des grades des militaires ayant changé de catégorie dans les FAFN ; le lancement, avant la fin du mois de décembre 2007, de l'opération de

reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits dans certains centres d'état civil.

260. Lors de sa réunion précitée, le CPS a noté avec satisfaction l'évolution encourageante de la situation en Côte d'Ivoire depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou et les avancées enregistrées dans sa mise en œuvre. Dans le même temps, il a demandé aux parties d'intensifier leurs efforts en vue d'accélérer le processus de mise en œuvre. A cet égard, le CPS s'est félicité de la conclusion des 2ème et 3ème Accords complémentaires. Il a encouragé toutes les forces politiques et la société civile ivoirienne à tout mettre en œuvre en vue de consolider la dynamique de paix enclenchée dans le pays.

261. Dans l'ensemble, le processus se poursuit dans un contexte apaisé, en dépit de quelques cas isolés de violence. Le développement le plus préoccupant au cours de la période considérée a eu lieu le 29 juin 2007, lors de la visite qu'effectuait le Premier Ministre à Bouaké pour procéder à l'installation des magistrats dans cette zone, en vue de la relance des audiences foraines. A l'atterrissage, à l'aéroport de Bouaké, l'avion qui le transportait essuya des tirs de roquettes, causant la mort de 4 personnes et faisant plusieurs blessés. Le Premier Ministre est sorti indemne de cet attentat, qui a été unanimement condamné par la classe politique et la société civile ivoiriennes, ainsi que par la communauté internationale, y compris le Conseil exécutif à Accra.

262. Après cet attentat, des mesures ont été prises par les FDSCI et les FAFN pour la sécurisation des aéroports situés dans leurs zones de contrôle respectives. Dans le même temps, le Gouvernement ivoirien a fait ouvrir une information judiciaire au plan national, et a adressé une requête aux Nations unies en vue de la mise en place d'une commission d'enquête internationale pour identifier les auteurs de l'attentat. Une mission exploratoire des Nations unies, en rapport avec cette requête, a séjourné en Côte d'Ivoire pendant une semaine, à partir du 1er octobre 2007. Ses conclusions sont encore attendues.

263. Sur le plan humanitaire, la dynamique en cours a favorisé le retour volontaire et assisté par les organisations humanitaires de nombreuses personnes dans les zones centre, nord et ouest. Par ailleurs, pour la première fois depuis l'éclatement de la crise, une rentrée scolaire unique a eu lieu le 17 septembre 2007 sur toute l'étendue du territoire national.

264. En conclusion, je voudrais me féliciter des avancées significatives enregistrées en Côte d'Ivoire depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou. J'encourage toutes les parties ivoiriennes à s'inscrire résolument dans la dynamique de la réconciliation et de la réunification du pays afin de rendre la marche vers la paix irréversible. Je voudrais réitérer mon appréciation au Facilitateur et l'assurer à nouveau de l'appui de l'UA.

I.III.12. Le Sahara occidental

265. Les temps forts de la période sur laquelle porte le présent rapport ont été l'ouverture de négociations directes entre les parties au conflit du Sahara occidental, notamment la Maroc et le Front POLISARIO, telles qu'en donne mandat la résolution 1754 (2007) d'avril 2007 du Conseil de sécurité des Nations unies. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité demande aux parties d'entamer des négociations sans conditions préalables et en toute bonne foi, en prenant en compte les développements des derniers mois, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui apporterait l'auto-détermination à la population du Sahara occidental, et demandé au Secrétaire général de placer ces négociations sous ses auspices.

266. Les deux parties se sont réunies deux fois à Manhasset à New York : d'abord les 18 et 19 juin, et ensuite les 10 et 11 août 2007. Les pourparlers n'ont abouti à aucune avancée, dans la mesure où les positions des parties sont restées très éloignées l'une de l'autre : pendant que le Maroc insistait sur sa proposition d'autonomie pour le Territoire, au sein de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume, le Front POLISARIO plaidait pour un référendum libre et équitable d'auto-détermination, conformément aux principes contenus dans la Charte des Nations unies et pertinents aux résolutions des Nations unies. Dans le communiqué rendu public par l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies, Peter Van Walsum, à la fin du deuxième round de pourparlers, en accord avec les parties, ceux-ci ont reconnu que le statu quo actuel était inacceptable et se sont engagés à poursuivre les négociations en toute bonne foi.

267. C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité des Nations unies, le 31 octobre 2007, a adopté la résolution 1783 (2007), par laquelle il demande aux deux parties "de continuer à faire preuve de volonté politique et de travailler dans un climat propice au dialogue afin de d'entamer des négociations substantielles, assurant ainsi la mise en œuvre de la résolution 1754 (2007) ainsi que le succès des négociations". Le Conseil de sécurité a en outre demandé aux parties "de poursuivre les négociations sous les auspices du Secrétaire général sans conditions préalables et de toute bonne foi, en tenant compte des efforts entrepris depuis 2006 et des développements des derniers mois, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et acceptable par tous, qui apportera l'auto-détermination à la population du Sahara occidental dans le cadre des dispositions en accord avec les principes et buts de la Charte des Nations unies, notant le rôle et la responsabilité des parties à cet égard". En outre, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de présenter un rapport sur la situation et l'avancement de ces négociations d'ici le 31 janvier 2008. Pendant ce temps, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies chargée de l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental (MINURSO) jusqu'au 30 avril 2008.

268. Depuis l'adoption de la résolution 1783, l'Envoyé personnel mène activement des consultations avec les deux parties afin de fixer une date et de déterminer le lieu où se tiendront les futures négociations. Et en conséquence, il a été désormais révélé que l'accord a été signé pour convoquer le troisième round de négociations au même lieu, à Manhasset, New York, entre le 7 et 9 janvier 2008.

269. En conclusion, l'impasse prolongée dans laquelle se trouve le conflit du Sahara occidental vient de recevoir une rare fenêtre d'opportunité qui s'ouvre sur une éventuelle solution. Bien que les pourparlers n'aient jusqu'à présent mené à aucune percée, le simple fait qu'ils aient eu lieu était en lui-même un développement appréciable. J'aimerais exprimer mon vif espoir que les parties tiendraient vraiment compte de l'appel lancé par le Conseil de sécurité, afin de négocier sérieusement et sans conditions préalables, afin que le conflit puisse être réglé d'une manière qui soit entièrement en accord avec la légalité internationale, en particulier les principes contenus dans la Charte des Nations unies.

I.IV. LA FACILITE POUR LA PAIX EN AFRIQUE

270. Comme le sait le Conseil, la Facilité pour la paix en Afrique a été mise sur pied pour une période de trois ans par l'UE, avec une enveloppe financière totale de 250 millions d'euros tirés du 9^{ème} Fonds Européen de Développement (FED), en vue de financer des opérations d'appui à la paix menées sous l'autorité de l'UA. La création de la Facilité pour la paix en Afrique, qui est devenue opérationnelle à partir de mai 2004, répondait à une demande formulée par la Conférence à Maputo, en juillet 2003. Par la suite, et à la demande de l'UA, la Facilité pour la paix en Afrique a été réapprovisionnée avec un montant supplémentaire de 50 millions d'euros, portant le total des fonds disponibles à 300 millions d'euros.

271. Un certain nombre d'opérations d'appui à la paix dirigées par les Africains ont été financées en vertu de la Facilité pour la paix en Afrique, notamment l'AMIS et l'AMISOM. En outre, un ambitieux programme de renforcement des capacités en faveur de l'UA et des mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de règlement des conflits est en cours dans le cadre du volet renforcement des capacités de la Facilité pour la paix en Afrique. Cela comprend la création de Bureaux de Liaison pour l'UA, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole du CPS, ainsi que l'appui apporté en vue de rendre l'opérationnels le CEWS et la Facilité pour la paix en Afrique.

272. Dans le cadre de la Facilité pour la paix en Afrique, un Comité conjoint de coordination, co-présidé par l'UA et l'UE et comprenant les représentants du Mécanisme régional, a été créé pour examiner les opérations de la Facilité. Lors de la 3^{ème} réunion du Comité conjoint de coordination qui s'est tenue à Addis-

Abeba le 29 septembre 2006, l'UE a confirmé son engagement de proroger la Facilité pour la paix en Afrique pour une autre période de trois ans (2008-2010) et d'apporter le financement qui s'élève à 300 millions d'euros en vertu du 10ème FED.

273. C'est dans ce contexte que l'UA et l'UE ont organisé à Djibouti, les 2 et 3 novembre 2007, un atelier sur les leçons apprises en ce qui concerne la mise en œuvre de la Facilité pour la paix en Afrique pendant la période 2004-2007. L'atelier, qui a rassemblé des représentants de l'AUC, de l'UE, des Mécanismes régionaux et d'autres institutions pertinentes, a donné l'occasion d'évaluer la mise en œuvre de la Facilité pour la paix en Afrique et de déterminer les difficultés et défis rencontrés. Un certain nombre de recommandations ont été formulées, relatives à la portée et à la structure générale de la Facilité pour la paix en Afrique, aux modalités de mise en œuvre, au processus de prise de décisions, aux faiblesses institutionnelles et aux contraintes liées aux ressources humaines, entre autres. Dans l'ensemble, l'atelier a considéré la Facilité pour la paix en Afrique comme étant un instrument qui a produit de bons résultats, insistant sur le fait qu'elle constitue jusqu'à présent la seule source substantielle et prévisible de financement pour les opérations d'appui à la paix dirigées par l'UA et d'autres activités qui y sont liées.

274. Les conclusions de l'atelier seront examinées pendant la 4ème réunion du Comité conjoint de coordination et définiront le cadre de la mise en œuvre de la Facilité pour la paix en Afrique pour la période 2008 – 2010. Au moment de la rédaction définitive du présent rapport, des consultations étaient en cours entre l'UE et l'UE en vue de convenir d'une date pour la 4ème réunion du Comité conjoint de coordination.

I.V. SUIVI DE LA DECISION ASSEMBLEE/UA/DEC. 145 (VIII) RELATIVE AU FINANCEMENT DES OPERATIONS D'APPUI A LA PAIX DIRIGÉES PAR L'UA

275. Lors de sa session d'Accra, le Conseil a été informé des mesures prises en guise de suivi de la Décision Assembly/AU/Dec. 145 (VIII) adoptée par la Conférence lors de sa 8ème session ordinaire qui s'est tenue en janvier 2007. Dans cette décision, la Conférence, rappelant que le maintien de la paix et de la sécurité internationale relève principalement de la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies, a demandé aux Nations unies d'examiner, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies, la possibilité de financer, grâce à des contributions évaluées, les opérations de maintien de la paix entreprises par l'UA ou sous son autorité, avec l'accord des Nations unies. Le Conseil a également été informé que, suite à cette décision, l'Afrique du Sud a profité de sa présidence du Conseil de sécurité des Nations unies pour organiser, le 28 mars 2007, un débat sur le thème : "Relations entre les Nations unies et les organisations régionales, en particulier l'UA, dans le maintien de la

paix et de la sécurité internationale.” Le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle demandant au Secrétaire général de soumettre un rapport, en consultation avec les organisations régionales pertinentes, sur des propositions spécifiques relatives à la façon dont les Nations unies peuvent mieux apporter leur appui à des dispositions aux fins de plus de coopération et de coordination avec les organisations régionales sur les dispositions du Chapitre VIII.

276. La demande formulée par la Conférence a également fait l'objet de discussions pendant la 9^{ème} réunion de la Troïka ministérielle Afrique-UE qui s'est tenue à Accra au Ghana, le 31 octobre 2007. A cet égard, l'UE a exprimé son engagement à travailler ensemble avec l'UA en vue de la création de dispositions des Nations unies pour apporter un financement prévisible, flexible et durable pour des opérations de maintien de la paix entreprises par l'UA ou sous son autorité, y compris dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies, et avec l'accord du Conseil de sécurité des Nations unies.

277. C'est dans ce contexte que la Commission, en consultation avec l'Afrique du Sud, a pris l'initiative d'informer le CPS sur le suivi de la Décision de la Conférence et de la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité, et de faciliter une interaction avec les représentants des Nations unies, à l'occasion de la 98^{ème} réunion du CPS qui s'est tenu les 8 et 23 novembre 2007. A la fin de la réunion, le CPS a adopté un document visant à représenter une contribution au rapport que le Secrétaire général des Nations unies est censé présenter. Le document présente les grandes lignes des principes qui doivent contribuer aux propositions relatives à l'amélioration des relations entre les Nations unies et les organisations régionales, en particulier l'UA, fait des propositions spécifiques sur la coopération entre le CPS et le Conseil de sécurité. En ce qui concerne de façon plus spécifique la question du financement des opérations d'appui à la paix dirigées par l'UA, le CPS a exhorté le Conseil de sécurité à appuyer la demande formulée par la Conférence. Il a en outre proposé la nomination par le Secrétaire général des Nations unies, en consultation avec la Commission, d'un comité de haut niveau pour examiner la question et formuler des recommandations sur la manière de le mettre à exécution. Pendant ce temps, et en consolidant l'expérience de l'ensemble d'appui léger et lourd des Nations unies à l'AMIS, le CPS a demandé que les Nations unies apportent un appui identique à toutes les opérations d'appui à la paix dirigées par l'UA et entreprises avec l'accord du Conseil de sécurité.

278. Je voudrais saisir cette occasion pour informer le Conseil de la décision du Gouvernement italien de mettre en place une Facilité de paix pour appuyer les efforts de prévention, de gestion et de règlement des conflits sur le continent et œuvrer au renforcement des capacités logistique, opérationnelle et institutionnelle de l'UA dans ce domaine. D'un montant total de 40 millions d'Euros, la mise en place de cette Facilité s'inscrit dans le prolongement de l'engagement pris par le Président du Conseil italien, Romano Prodi, lors du

Sommet de l'UA de janvier 2007, et de l'allocution qu'il a prononcée à l'occasion de la rencontre au Sommet du Conseil de sécurité des Nations unies, à New York, le 25 septembre 2007. La signature formelle de l'Accord relatif à cette Facilité a eu lieu à Lisbonne, le 8 décembre 2007, en marge du Sommet UE-Afrique. J'ai saisi cette occasion pour exprimer la profonde gratitude de l'UA à l'Italie pour ce geste et l'appui constant apporté à nos efforts.

J. AFFAIRES POLITIQUES

J.I. DEMOCRATISATION, GOUVERNANCE, DROITS DE L'HOMME, QUESTIONS HUMANITAIRES

279. La promotion de la démocratie, les élections, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme demeurent les axes fondamentaux de l'action de la Commission dans le domaine des Affaires politiques. Du respect et de la réalisation de ces valeurs aujourd'hui unanimement partagées, dépendent, à l'évidence, la stabilité et le développement du continent. Il est vrai que des progrès très positifs ont été enregistrés sur l'ensemble du continent mais des nombreux défis continuent à se poser à la consolidation des valeurs et des pratiques démocratiques. La mise en place d'une architecture panafricaine de gouvernance constitue une réponse aux défis rencontrés.

280. Dans ce contexte, l'entrée en vigueur en août 2006, de la Convention sur la prévention et la lutte contre la corruption et surtout, l'adoption en janvier 2007, de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, ont constitué des jalons essentiels dans le processus de mise en place de l'architecture panafricaine de gouvernance.

J.II. GOUVERNANCE ET DEMOCRATIE

J.II.1. Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance

281. D'importants efforts ont été déployés au cours des derniers mois pour s'assurer que la Charte africaine sur la démocratie, les élections et les droits de l'homme, trouve une expression pratique et une adhésion populaire dans les Etats Membres. Pour maintenir l'élan du processus de ratification, un séminaire de réflexion de haut niveau sur la Charte a été organisé les 28 et 29 octobre 2007 à Windhoek en Namibie.

282. Cette première réunion tenue en Namibie a favorisé l'accélération de la signature et de la ratification de la Charte. En outre, un atelier pour l'Afrique australe a eu lieu au Lesotho du 20 au 22 décembre 2007, pour définir les stratégies appropriées en vue de la ratification et de l'entrée en vigueur rapides

de la Charte. Ces deux réunions ont connu une importante participation, témoignage de la volonté des Etats membres et de leurs partenaires de mener à bien l'action ainsi engagée.

283. La ratification de la Charte africaine de la Démocratie, des élections et des droits de l'homme est fondamentale pour l'engagement collectif des Etats membres. La ratification est essentielle, puisqu'elle fournira à l'Union africaine un instrument lui permettant de rappeler à l'ordre les Etats membres dans lesquels des changements anticonstitutionnels de gouvernement sont constatés ou dans lesquels la gouvernance de l'Etat et les pratiques des droits de l'homme sont préoccupantes. En partenariat avec les Etats membres et les organisations de la société civile, une plus grande attention sera accordée, au cours des mois à venir, à mieux faire connaître la Charte, à travers l'organisation d'ateliers régionaux supplémentaires visant à promouvoir sa ratification.

284. Il importe toutefois de noter qu'aucun instrument de ratification de la Charte n'a été déposé auprès de la Commission et que seuls une dizaine d'Etats membres l'ont signée. C'est ici l'occasion de lancer un appel aux Etats membres pour qu'ils procèdent rapidement à sa ratification.

J.II.2. Constitutionnalisme en Afrique

285. Dans le cadre du processus de consolidation des pratiques démocratiques sur le continent et dans la perspective de la tenue, l'année prochaine, d'une Conférence sur les constitutions africaines, un atelier sur les Constitutions africaines s'est tenu à Brazzaville (Congo), les 5 et 6 novembre 2007. Cette Conférence a pour objectif de développer une compréhension critique de l'état des constitutions africaines, et de d'élaborer des stratégies visant à améliorer le constitutionnalisme en Afrique. Des recommandations pertinentes, sur les termes de référence de la Conférence et les modalités pratiques de sa préparation ont été faites.

J.II.3. Mise en place d'une architecture panafricaine de gouvernance

286. Au-delà de l'objectif stratégique de pourvoir l'Afrique d'un cadre juridique, institutionnel et opérationnel pour répondre au nombreux défis posés par la question de la gouvernance sur le continent, la mise en place d'une architecture panafricaine de gouvernance procède également de la volonté de fédérer les nombreuses initiatives en cours sur le continent et d'assurer le leadership de l'Union africaine.

287. L'une des initiatives centrales visant à promouvoir la coopération entre les différentes parties prenantes impliquées dans la Gouvernance a été le lancement d'une étude de recherche pour établir la carte du paysage de la gouvernance multilatérale sur le continent et servir de base à une meilleure compréhension du rôle de supervision la CUA en matière de gouvernance à travers le continent

par rapport à celui des autres organisations intervenant dans ce secteur. Afin de faire progresser l'étude en cours, un atelier sera organisé avec les parties prenantes multilatérales concernées et autres collectifs s'intéressant à la question, de manière générale. L'étude et les ateliers planifiés font partie des efforts de la Commission destinés à développer la coopération et à garantir un appui effectif à la gouvernance, tout en assurant une supervision effective des pratiques et approches en cours dans les Etats Membres.

J.II.4. Lutte contre la corruption

288. La ratification de la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption par plus de quinze pays a permis l'entrée en vigueur de ladite Convention. Tout en accordant une plus grande attention à l'encouragement de tous les Etats membres à ratifier la Convention, davantage d'efforts sont déployés pour sa mise en œuvre effective. Le double souci d'accélérer la ratification et la mise en œuvre a justifié la tenue, en octobre 2007 en Afrique du Sud, d'une réunion du Bureau mis en place par la 2^{ème} Réunion des Organismes nationaux de lutte contre la corruption. Cette réunion s'est attelée à formuler des stratégies pratiques de mise en œuvre de la Convention. En plus d'établir les fondations pour la création du Conseil anti-corruption envisagé, le Bureau a accordé une attention particulière à l'application de la Convention et au renforcement des organismes nationaux de lutte contre la corruption.

289. L'élan étant établi pour la mise en œuvre de la Convention, il convient désormais de voir dans quelle mesure les Etats Membres respectent ses dispositions et s'engagent effectivement à agir pour l'éradication de la corruption. Certes la lutte contre la corruption enregistre des progrès, comme on l'a constaté à travers les échanges d'informations entre les Etats Membres ; il n'en demeure pas moins que beaucoup d'efforts restent à faire pour parvenir à l'éradication du fléau de la corruption interne et transfrontalière.

J.II.5. Développement des capacités de l'Etat

290. La Commission, en collaboration avec le Bureau créé par la 5^{ème} Conférence panafricaine des Ministères de la fonction publique, a été active dans les efforts d'appui destinés à renforcer les capacités des Etats pour le développement et l'efficacité des prestations de services dans les Etats Membres. A cet égard, le Bureau ministériel s'est réuni en Namibie les 24 et 25 octobre 2007 pour examiner l'état d'avancement dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba adoptée par la 5^{ème} Conférence des Ministères de la fonction publique, à savoir :

(a) Prix africain de l'innovation dans le secteur public

291. L'un des instruments centraux pour développer et reconnaître les meilleures pratiques dans les Etats membres, est le Prix africain de l'innovation

dans le secteur public dont l'initiative vient d'être lancée. D'important efforts de communication visant à faire connaître cette initiative ont été entrepris et un nombre d'Etats membres ont été visités dans le cadre de cette campagne. Le Secrétariat du Prix, placé sous la direction de Maurice, a reçu des propositions. Il est prévu que le Prix soit décerné à la faveur de la 6^{ème} Conférence des Ministres de la fonction publique (2008) après un processus approfondi d'adjudication.

(b) La Charte africaine de la Fonction publique

292. En application avec la décision du Conseil exécutif sur la Déclaration d'Addis-Abeba, un processus a été initié sous la direction de l'Algérie en vue de réviser la Charte existante et son adoption par les organes compétents de l'UA. Pour ce faire, deux ateliers ont été organisés, le premier en Afrique du Sud en juillet 2007 et le deuxième en Algérie en décembre 2007. Ces ateliers sur la Charte ont formé la base pour la révision de la Charte et sa soumission ultérieure à la Conférence des Ministres de la fonction publique. La Charte sera révisée et présentée, sous forme de projet de texte actualisé, à la 6^{ème} Conférence des Ministres de la fonction publique en 2008. La Charte servira d'instrument pour promouvoir le développement des capacités des Etats.

(c) Réseau africain des Instituts de perfectionnement des cadres de l'administration

293. Le Réseau africain des instituts de perfectionnement des cadres de l'administration (AMDIN) a émergé comme une plate-forme de premier choix pour le renforcement des capacités des Etats africains en matière d'administration. Le Réseau, à travers l'appui et la participation de la Commission, a organisé un deuxième atelier de formation des formateurs. Cet effort a été rendu possible grâce au soutien fourni par l'Agence japonaise pour la coopération internationale (JICA).

294. Le Réseau africain des instituts de perfectionnement des cadres de l'administration (AMDIN) a organisé sa première Conférence et Réunion du Conseil en août 2007. Le développement d'AMDIN a été très positif, et toutes les indications suggèrent qu'il sera une entité viable, une structure importante pour les efforts de développement des capacités du secteur public au niveau continental. En tant que l'une des institutions à l'origine de la création du d'AMDIN, la Commission continuera à être représentée au sein de son Conseil exécutif, et continuera à l'aider à formuler sa stratégie et son orientation futures.

(d) Journée africaine de la fonction publique

295. Le 23 juin, établi par les Ministres africains de la fonction publique comme Journée africaine de la fonction publique, a été marqué par des événements nationaux à travers le continent, avec un accent tout particulier sur la lutte contre la corruption. En plus des festivités et de la réflexion sur la fonction publique

organisées dans les Etats Membres en ce jour-là, un séminaire d'échange d'expériences sur la thématique de la lutte contre la corruption a été organisé sous la direction de la Namibie le 25 et 26 octobre 2007. Tout en soulignant les défis de la corruption dans la fonction publique, les échanges ont révélé des stratégies novatrices pour renforcer le rôle de la fonction publique, et les contributions des fonctionnaires à travers le Continent.

J.III. OBSERVATION DES ÉLECTIONS

J.III.1 Observation des élections dans les Etats membres

296. Dans ce cadre, la Commission a envoyé des missions d'observation en République du Congo, en Sierra Leone, à Madagascar et au Togo, à l'occasion des élections présidentielles et/ou législatives qui ont été organisées dans ces pays. Il est important de rappeler que la participation de l'Union africaine à l'observation des ces élections se conforme aux critères énoncés dans la Déclaration de Durban de juillet 2002 sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique en ce qui concerne le délai d'invitation de deux mois imposé aux Etats membres.

297. Globalement, les élections dans ces quatre Etats se sont déroulées de manière satisfaisante. La participation de l'Union africaine à l'observation de ces différents scrutins est la manifestation de sa volonté d'accompagner les Etats membres dans leurs efforts visant à consolider les acquis démocratiques et au-delà, la paix et la stabilité, conditions indispensables pour leur développement économique et social. Cette volonté de l'Organisation de s'impliquer dans les processus électoraux dans les Etats membres répond à deux préoccupations essentielles : d'abord, assurer les Etats membres de son soutien dans cette grande entreprise qu'est la démocratisation et ensuite, aider à instaurer dans l'opinion nationale un climat de confiance pour que les élections se déroulent dans une atmosphère de liberté, d'équité et de transparence.

298. En République du Congo, le second tour des élections législatives s'est tenu le 5 août 2007. Nonobstant certains dysfonctionnements liés à l'organisation du vote, le scrutin s'est déroulé dans le calme et la sérénité. Le Parti Congolais du Travail (PCT) au pouvoir, a remporté la majorité absolue à l'Assemblée nationale.

299. En Sierra Leone, les élections présidentielles et législatives du 11 août et du 8 septembre 2007 se sont bien déroulées. M. Ernest Bai Koroma, du « All Peoples' Congress » (APC) a été élu avec 54.60% des voix. L'APC a par ailleurs remporté la majorité des sièges à l'Assemblée nationale.

300. A Madagascar, les élections législatives du 23 septembre 2007 se sont déroulées dans le calme. Le Parti Tiako I Madagascar (TIM), au pouvoir, a remporté la quasi-totalité des sièges à l'Assemblée nationale.

301. Au Togo, Le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), parti au pouvoir, a remporté la majorité absolue des sièges à l'Assemblée nationale lors des élections législatives anticipées du 14 octobre 2007.

302. Au Kenya, le 27 décembre 2007, des élections législatives et présidentielles ont eu lieu au Kenya, conformément au calendrier électoral de ce pays. L'Union africaine n'a pu honorer l'invitation qui lui avait été adressée par les autorités kenyanes en vue de dépêcher une équipe d'observateurs, pour la simple raison que cette invitation a été envoyée au-delà des délais réglementaires.

303. Les résultats proclamés par la Commission nationale électorale ont été favorables au Président sortant, Monsieur Mwai Kibaki. Ces résultats ont été contestés par l'opposition conduite par Monsieur Raila Odinga, au motif qu'ils ont été manipulés. La crise politique ainsi créée a été suivie de violences massives, qui ont causé des centaines de morts et le déplacement forcé de près de 250 000 personnes.

304. Dans un communiqué rendu public le 31 décembre 2007, la Commission de l'Union africaine a exprimé sa vive préoccupation face aux violences qui ont embrasé le Kenya et appelé les acteurs politiques à la retenue et au dialogue. Dans le même temps, la Commission a réitéré son attachement aux principes démocratiques énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union et dans d'autres instruments pertinents, singulièrement la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance qui met en exergue l'importance que revêt la tenue d'élections régulières, libres, justes et honnêtes.

305. Pour sa part, le Président de l'Union africaine, le Président John A Kufuor du Ghana, en concertation avec la Commission, a proposé ses bons offices aux parties et a effectué une visite au Kenya, à laquelle la Commission s'est associée. Cette visite a eu lieu du 8 au 11 janvier 2008, après de nombreuses tractations. Au terme de cette visite, les deux parties se sont engagées à trouver une solution politique à la crise.

306. Je voudrais redire toute notre préoccupation face aux développements enregistrés au Kenya à l'issue du scrutin présidentiel. Je condamne une fois de plus les violences qui ont endeuillé ce pays et créé une situation humanitaire on ne peut plus dramatique dans le pays.

307. Les violences qui ont suivi la proclamation des résultats de l'élection présidentielle qui a eu lieu au Kenya nous interpellent à plus d'un titre. Outre les pertes en vies humaines et les souffrances endurées par les populations civiles, créant ainsi une situation humanitaire sans précédent au Kenya, la crise politique a porté un coup à la stabilité d'un Etat membre dont l'évolution politique a suscité de nombreux espoirs dans notre mouvement collectif vers la démocratie et le

développement. Il importe de tout faire pour que la situation au Kenya se normalise dans les plus brefs délais possibles tant les conséquences d'une tension prolongée seraient catastrophiques pour ce pays, mais également pour la région dans son ensemble. L'UA ne ménagera aucun effort pour aider le Kenya à trouver une solution consensuelle à la crise actuelle et surmonter les séquelles des violences post-électorales qui ont secoué le pays.

J.III.2 Atelier sur la revue de l'observation des élections

308. Conformément à son programme de travail et soucieuse d'améliorer sa participation aux processus électoraux dans les Etats membres, notamment dans le domaine de l'observation et le suivi des élections, la Commission a organisé à Brazzaville, République du Congo, du 12 au 13 novembre 2007, un atelier sur la revue de l'observation électorale par l'Organisation de 1990 à 2006. L'objectif de l'atelier était d'identifier les défis rencontrés dans l'observation des élections et d'élaborer des stratégies permettant de renforcer les missions d'observations de l'Union africaine. Les participants à cet atelier se sont félicités de l'initiative prise par la Commission de se soumettre à une évaluation externe. A l'avenir, la Commission se soumettra périodiquement à un tel suivi-évaluation pour affirmer son intervention dans l'observation des processus électoraux sur notre Continent.

J.III.3. Perspectives

309. La performance de la Commission dans le domaine de l'observation des élections et de la promotion de la démocratie a été, pendant des années, quelque peu mitigée à cause notamment des contraintes particulières qu'elle a connues, essentiellement en matière de capacités institutionnelles et des ressources humaines et financières.

310. Dans ce cadre, la Commission élaborera, dans le courant de l'année 2008, un manuel à l'intention de ses observateurs, à l'instar de ceux d'autres Organisations internationales qui opèrent dans le même domaine. Ce document complètera les Directives pour les missions d'observation et de suivi des élections adoptées en juillet 2004. Ces deux documents permettront aux observateurs de l'Union africaine de mener avec plus d'efficacité et de compétence leurs activités sur le terrain.

311. La mise sur pied effective au début l'année 2008 d'une Unité d'Appui à la Démocratie et d'Assistance Electorale permettra aussi à la Commission de mieux coordonner ses activités en matière d'observation et de suivi des élections dans les Etats membres.

312. Enfin, le Fonds d'Assistance Electorale permettra à la Commission de surmonter les difficultés d'ordre financier pour :

- Envoyer dans les Etats membres une équipe adéquate pouvant couvrir une bonne partie du territoire ;
- Observer tout le processus électoral, de la confection des listes électorales à la publication des résultats ;
- Observer la période post électorale souvent sujette à des contestations.

313. Il est réconfortant qu'un budget symbolique ait été adopté par les instances compétentes de l'Union pour le démarrage du Fonds. La Commission voudrait lancer un appel aux Etats membres afin d'apporter, une contribution substantielle en vue de lui permettre d'intervenir avec plus d'efficacité dans le domaine de la démocratie et des élections dans les Etats membres.

J.IV. COOPERATION SUR LES QUESTIONS DE GOUVERNANCE

314. Dans la conduite de ses activités sur la gouvernance, la Commission a engagé une interaction avec ses partenaires et a, dans ce contexte, pris part à une série de réunions organisées par ceux-ci. Parmi ces réunions, il faut signaler le 7ème Forum sur la Gouvernance en Afrique, qui s'est tenu à Ouagadougou, Burkina Faso, en octobre 2007 et la Conférence internationale sur la Démocratie et les Droits de l'Homme en Afrique organisée par l'UNESCO sur la promotion, par les institutions nationales des Droits de l'Homme, de la Charte africaine de la Démocratie, des élections et de la Gouvernance, qui s'est tenue au Caire en décembre 2007.

J.IV.1. Le Septième Forum sur la Gouvernance

315. Organisé conjointement par le PNUD et la CEA, le Forum a eu lieu du 24 au 26 octobre 2007 sous le thème général du renforcement de la capacité de l'Etat en Afrique et a réuni les représentants d'une trentaine d'Etats africains, d'institutions internationales et de la société civile. Entre autres conclusions auquel il est parvenu, le Forum a estimé que la capacité de l'Etat devrait être renforcée de manière à lui assurer le leadership dans le renforcement de la bonne gouvernance aux fins du développement. Ce leadership ne pouvait néanmoins être mené que dans le cadre d'un partenariat étroit avec les principaux acteurs concernés, notamment le secteur privé et la société civile.

316. Les axes ci-après ont été dégagés au sujet du renforcement de la capacité de l'Etat : la consolidation de la démocratie et des mécanismes de participation populaire, la promotion constante de la paix et de la sécurité, le renforcement des institutions de gestion pour assurer une bonne gouvernance socio-économique et l'intégration dans les processus de la mondialisation. Des recommandations appropriées ont été formulées dans le cadre d'une Déclaration dont les Présidents du Burkina Faso et du Rwanda, principaux animateurs du Forum, ont reçu mission d'informer leurs pairs de l'Union africaine.

J.IV.2 La Conférence internationale sur la Démocratie et les Droits de l'Homme en Afrique : le rôle des institutions des droits de l'homme

317. Cette conférence s'est tenue au Caire, les 3 et 4 décembre 2007, à l'initiative de l'UNESCO, dans le cadre de la célébration du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Entre autres sujets inscrits à l'ordre du jour, figurait le rôle des institutions nationales dans la promotion de la Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance. Une présentation exhaustive de la Charte a été faite par le représentant de la Commission. Des actions de sensibilisation et de promotion de la Charte ont été recommandées en conséquence, dont une campagne vigoureuse en vue de sa ratification rapide.

J.V. PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

J.V. 1. Séminaire de commémoration du 20^{ème} anniversaire

318. La Commission de l'UA, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le gouvernement de la République du Congo ont co-organisé un séminaire sur la commémoration du 20^{ème} anniversaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur le thème: **Promotion d'une culture des droits de l'homme: La Commission africaine vingt ans après.** Cet événement a eu lieu du 8 au 9 novembre 2007 en marge de la 42^{ème} session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à Brazzaville, en République du Congo.

319. Le séminaire auquel ont pris part les représentants des organes de l'UA, les anciens membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le bureau du Haut commissaire pour les droits de l'homme et des peuples, le bureau du Haut commissaire des Nations Unies et des organisations de la société civile, a passé en revue les acquis et les défis de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples depuis sa création en 1987 et a fait des propositions en vue de l'amélioration du mandat de la Commission africaine considérée comme un organe du traité clé dans la promotion et la protection des droits de l'homme en Afrique. Le séminaire a souligné la nécessité de poursuivre la collaboration entre la Commission africaine et les autres organes de l'Union africaine, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile et d'autres partenaires; renforcer les activités de promotion de la Commission africaine à travers le continent. Il a exhorté l'Union africaine à intensifier son appui humain, financier et matériel à la Commission africaine pour faire le suivi de la mise en oeuvre du Fonds volontaire des droits de l'homme.

J.V. 2 Journée internationale de la tolérance

320. Lors de la Journée internationale de la tolérance, le 16 novembre 2007, la Commission et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a fait une déclaration conjointe sur le thème: **“Tolérance : une condition préalable au renforcement de la culture des droits de l'homme en Afrique”**. La déclaration a été émise lors de la 42ème session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à Brazzaville, en République du Congo. La déclaration préconise des efforts conjugués de toutes les parties concernées, des Etats membres, des institutions nationales des droits de l'homme, des organisations de la société civile et de la communauté internationale, pour bâtir une culture des droits de l'homme en Afrique, en luttant contre l'intolérance et en encourageant les valeurs de la tolérance à travers le continent. Elle souligne que c'est seulement par la tolérance, la vérité, la justice et la réconciliation que les sociétés peuvent se soulager du fléau des conflits armés, de la violence à base sexiste et de toutes les formes de conflit lié à la violence.

J.V. 3 Journée internationale des droits de l'homme

321. Le 10 décembre 2007, la Commission s'est associée aux Nations Unies pour consacrer une année à la commémoration du 60ème anniversaire de l'UDHR, comme un signe de son engagement aux normes et aux principes des droits de l'homme comme moyens et buts.

322. La Commission a félicité les Etats membres qui procéderaient à une revue périodique universelle en 2008 et les a invités à adopter la revue périodique universelle comme une opportunité pour donner des informations crédibles qui aideront le Conseil des droits de l'homme à identifier les défis et les remèdes aux droits de l'homme qui satisferont les attentes de leurs citoyens. Dans le même ordre d'idées, la Commission a félicité les Etats membres qui ont fait l'objet du Mécanisme de revue par les pairs et a encouragé les autres qui attendent de le faire à procéder à la revue afin d'améliorer la démocratie, la gouvernance politique, économique, institutionnelle, sociale et les droits de l'homme sur le continent.

323. La Commission a également invité chaque nation et chaque individu à prendre de nouveaux engagements et à faire valoir les obligations des droits fondamentaux de l'homme, les principes et les responsabilités qui sont consacrés dans tous les instruments nationaux et régionaux des droits universels de l'homme.

J.V.4 Consultation UA-Nations Unies sur les droits de l'homme, la justice et la réconciliation

324. Se référant à la Déclaration sur la coopération avec les Nations Unies qui a été signée le 16 novembre 2006 avec l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, les parties prenantes concernées de l'Union africaine et les Nations Unies ainsi que les représentants des communautés économiques régionales, les universitaires, la société civile et les bailleurs de fonds se sont réunis à Bahir Dar, en Ethiopie du 19 au 20 octobre 2007. Les consultations avaient pour but de discuter des stratégies et des activités de mise en oeuvre des chapitres pertinents liés aux droits de l'homme, à la justice et à la réconciliation. S'inspirant des plans actuels des diverses composantes des deux institutions, la réunion a fixé les priorités de la coopération entre l'UA et les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, de la justice et de la réconciliation lors du cycle 2008-2009. Les priorités comprenaient l'appui à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, au Comité sur le droit et le bien-être de l'enfant ainsi qu'aux départements compétents de la Commission de l'Union africaine. On s'attend à ce que les Nations Unies et l'UA donne au cadre décennal de renforcement des capacités l'appui nécessaire.

J.V.5. Dialogue UA/UE sur les droits de l'homme

325. La Commission et l'Union européenne ont organisé un Forum de dialogue sur les questions de droits de l'homme en septembre 2007 à Bruxelles. Ce forum s'inscrivait dans le cadre de la poursuite de la suggestion de la 6^{ème} réunion tripartite ministérielle UE-Afrique à Vienne pour organiser un dialogue d'experts sur les droits de l'homme qui a été confirmé à la 7^{ème} réunion subséquente à Brazzaville, au Congo.

326. Le dialogue avait pour but de donner une occasion de discuter des modalités d'aboutir à des engagements conjoints sur les droits de l'homme et déterminer comment intensifier la coordination entre l'UE et l'UA dans les forums internationaux sur les droits de l'homme, y compris le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies. Le dialogue a également permis aux parties de discuter des voies et moyens par lesquels l'UE peut soutenir les efforts de consolidation de la démocratie et des droits de l'homme initiés par les Africains sur la base de la Charte africaine sur la démocratie, la gouvernance et les élections et les initiatives telles que le Plan d'action UE-Afrique sur les trafic des êtres humains. Le Forum a accueilli favorablement la coopération et a convenu d'élaborer une proposition ou un cadre de coopération qui reposera sur les intérêts communs des deux institutions dans le domaine des droits de l'homme.

J.V. 6 Centre des ressources pour la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme

327. Au cours de la période sous examen, le Centre des Ressources pour la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme s'est doté de publications, de journaux et de magazines importants. Le nombre d'utilisateurs de la documentation y compris les représentants des Etats membres, des institutions nationales des droits de l'homme, des organisations de la société civile et des individus n'a cessé d'augmenter. Il existe également une plus grande intégration entre le Centre des Ressources et d'autres bibliothèques et organisations en Afrique et à l'étranger.

J.VI AFFAIRES HUMANITAIRES, RÉFUGIES ET PERSONNES DÉPLACÉES

328. Il convient de souligner que depuis 2003, des dizaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays retournent chez eux dans la sécurité et la dignité en raison des conditions propices créées par les pays d'origine tels que l'Angola, le Burundi, la République Démocratique du Congo, la Sierra Leone, le Liberia, et au sud du Soudan.

329. Cependant, sur un autre plan, pendant les sept derniers mois, le continent a connu des mouvements de masse populaire en particulier dans la Corne de l'Afrique dans les régions orientales et centrales. Quelquefois ces mêmes personnes sont devenues des réfugiés ou des déplacés internes pour la seconde ou même la troisième fois. Ces victimes de déplacement forcé font souvent l'objet de violations massives des abus des droits de l'homme, de la violence sexuelle, d'enlèvement et d'enrôlement forcé dans les forces armées de différentes parties. Malheureusement, ce scénario fait de l'Afrique le continent doté du plus grand nombre de victimes de déplacement forcé au cours des derniers mois dans le monde. En raison de l'accroissement des milliers de victimes des déplacements forcés au cours des derniers mois, le nombre de réfugiés se chiffre aujourd'hui à plus de 3 millions et à plus de 15 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays.

330. La Commission s'est également préoccupée de la situation humanitaire que vivent plusieurs pays sur le continent suite aux catastrophes naturelles au cours des derniers mois. Les mouvements de masse populaire augmentent suite aux catastrophes naturelles. Les inondations, les pluies torrentielles, les typhons et la sécheresse ont conduit à la clochardise, aux pénuries alimentaires, aux taux sans cesse accrus de maladies transmissibles et aux décès, en particulier au sein des populations vulnérables. Le nombre de personnes affectées avoisine 1, 5 millions.

331. En guise de solidarité, la Commission a fait des dons aux pays les plus touchés d'un montant de US\$ 300,000: le Ghana (US\$75,000), le Togo

(US\$50,000), le Soudan (US\$100,000), et l'Ouganda (US\$75,000). Il importe que l'Union africaine envisage les voies et moyens de mettre en place des mécanismes et des ressources adéquates pour gérer de telles situations liées aux catastrophes.

332. A la lumière des décisions de l'UA sur les déplacements forcés, la Commission a continué à collaborer étroitement avec les partenaires de l'UA dans un certain nombre de domaines afin de se pencher sur ce problème de déshumanisation à travers les conférences, les réunions et les ateliers qui abordent la question humanitaire en Afrique. Les partenaires sont essentiellement le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), le Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation internationale des migrations (OIM) et l'Action humanitaire africaine (AHA). La Commission se réunit avec ces partenaires dans le cadre du Comité de coordination de l'UA sur l'assistance et la protection des réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays tous les six mois pour élaborer un programme conjoint qui servira entre autres à mettre en oeuvre les décisions de l'UA.

333. Au nombre des programmes et des activités importants, la Commission, de concert avec les représentants du sous-comité du CRP sur les réfugiés, a pris une part active à la 58^{ème} Session du Comité exécutif sur le programme du haut commissaire (EX-COM). La Commission a fait des préparations intensives pour la réunion des experts juridiques des Etats membres sur le projet de convention de l'UA pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays et le Sommet spécial de l'UA en 2008 sur les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays, le calendrier conjoint UA/CICR de 2007 ainsi que la promotion du Droit humanitaire international.

334. De son côté, le sous-comité du CRP sur les réfugiés a entrepris des missions d'évaluation sur le terrain dans les Etats membres suivants: Liberia, Sierra Leone et le Soudan. Les missions ont rencontré les autorités politiques, les représentants du bureau de l'Union africaine, le HCR et les autres organisations humanitaires de l'ONU, ainsi que les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays. Dans toutes les régions visitées, des ressources inadéquates pour satisfaire les besoins essentiels ainsi que les préoccupations sécuritaires ont été soulignées comme étant des problèmes majeurs aggravant la souffrance des victimes des déplacements forcés.

335. Suite aux missions d'évaluation, en solidarité avec les Etats membres abritant de si grands nombres de victimes de déplacements forcés, la Commission a alloué des contributions financières à la Guinée (600.000 dollars), à la Côte d'Ivoire (100.000 dollars), au Liberia (200.000 dollars) et à la Sierra Leone (200.000 dollars).

336. Conformément à la décision du Conseil exécutif de juillet 2004, la Commission a initié l'élaboration d'un cadre juridique pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays qui a abouti à la convocation d'une réunion des experts juridiques des Etats membres sur le projet de convention de l'UA sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays organisée du 15 au 17 décembre 2007 au siège de l'UA. Tous les efforts sont déployés en vue de son adoption, si possible lors du Sommet spécial de 2008 sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays. La Commission souhaite mettre l'accent sur la nécessité pour la communauté internationale d'accorder une plus grande attention aux victimes de déplacement forcé étant donné qu'elles ne tirent pas grand profit à l'heure actuelle de son assistance.

337. Par ailleurs et à la lumière de la Décision Dec. EX/CL/353 (IX) du Conseil exécutif, la Commission a présenté un document d'orientation sur l'Accès à l'éducation post-primaire pour les victimes de déplacement forcé lors de la réunion des ministres de l'Education qui s'est tenue en août 2007 en Afrique du Sud afin de veiller à ce que les victimes de déplacement forcé bénéficient de l'éducation post-primaire. La Commission entreprendrait la mobilisation de ressources afin de veiller à ce que les victimes de déplacement forcé aient accès à l'éducation post-primaire, une fois que cette politique est adoptée par les organes compétents.

338. En outre, la Commission a entrepris, à la demande du Conseil, de passer en revue le règlement intérieur du comité de coordination redynamisé sur l'assistance et la protection des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays et ses termes de référence. Ce travail a été finalisé et est soumis à l'examen des organes compétents de l'UA.

339. Finalement, les Etats membres sont instamment priés de participer au tout premier Sommet spécial des chefs d'Etat et de gouvernement sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées prévu en septembre 2008. Ce sera une occasion propice pour explorer les voies et moyens d'éradiquer le phénomène de déplacement forcé à grande échelle cause par les conflits et les catastrophes naturelles sur le continent.

J.VII COOPÉRATION AFRO-ARABE

340. Conformément à la Décision EX.CL/Dec.363 (XI), l'étude sur l' "Élaboration d'un mécanisme institutionnel pour les études stratégiques afro-arabes/Redéfinition du rôle de l'Institut culturel afro-arabe de Bamako, Mali", a été finalisée avec la collaboration avec la Ligue des Etats Arabes. Les consultants africains et arabes ont soumis leur rapport à la 3^{ème} réunion consultative inter-secrétariat UA/LAS tenue du 14 au 16 décembre 2007 à Addis-

Abeba. La réunion, entre autres, a convenu de mettre sur pied un Groupe de travail plurisectoriel des deux parties pour passer en revue le rapport et faciliter le processus de transformation sans affecter le programme culturel en cours de l'institut. La première réunion du Groupe de travail aura lieu lors de la première quinzaine de mars 2008.

341. La Commission, en collaboration avec la Ligue arabe, a finalisé l'étude portant sur un cadre et des modalités de création d'un Forum permanent de développement afro-arabe. Ce document a été également revu et approuvé par la 3ème réunion consultative inter-secrétariat UA/LAS en vue de l'adoption les organes directeurs respectifs. Il convient de rappeler que le principe de création d'un tel forum a été entériné par le 19ème Sommet arabe de Riyadh, en Arabie Saoudite en mars 2007.

342. A la lumière de la Déclaration du Caire sur la Coopération Afro-Arabe et les décisions sur le sujet, la Commission, en collaboration avec la Ligue Arabe, a initié la création des comités des ambassadeurs afro-arabes dans les capitales/villes sélectionnées telles que Addis-Abeba, le Caire, Bruxelles, Genève et New York. On envisage d'inclure d'autres capitales importantes telle que Washington DC. Le but est d'encourager les réunions régulières aux fins de coordination des actions et des positions sur des questions de préoccupation commune aux deux régions.

343. Des efforts sont en cours pour créer des rapports de coopération directs entre la Commission et les institutions arabes spécialisées, sur recommandation de la seconde réunion inter-Secrétariat. A cet égard, la Commission, a signé un protocole d'accord avec le Fonds arabe pour l'assistance technique aux pays africains, pendant que les négociations sur les instruments similaires avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), l'Organisation arabe pour le développement agricole (AOAD) et l'Autorité arabe pour l'investissement et le développement agricole (AAAID) ont été finalisées.

344. Contrairement aux six éditions précédentes des foires commerciales afro-arabes qui ont été organisées tous les deux ans depuis 1993, pour faciliter les contacts directs entre les hommes d'affaires africains et arabes et développer les liens commerciaux et d'investissement entre les pays africains et arabes, la 7th édition initialement prévue à Khartoum, Soudan, en 2005, a été reporté en raison du faible niveau de confirmations par les pays africains et arabes. En conséquence, la Commission de l'Union africaine et la Ligue arabe ont convenu d'entreprendre une évaluation approfondie de la performance de la foire dans le but de trouver des solutions aux problèmes institutionnels et améliorer l'impact de la foire à l'avenir. La Commission, en collaboration avec la Ligue arabe, a pleinement finalisé les travaux nécessaires sur le terrain et soumis une proposition à la BADEA en vue de l'assistance financière pour entreprendre l'évaluation.

345. Entre-temps, la Commission entamera bientôt les préparations de la 7ème édition de la foire, prévue à présent à Djibouti en 2009. Tous les Etats membres de l'Union africaine sont exhortés à participer à cet événement.

346. Nonobstant les acquis précités, des efforts soutenus sont nécessaires pour améliorer la coopération afro-arabe. A cet égard, il importe d'appliquer les décisions du 6^{ème} Sommet de l'UA tenu à Khartoum en 2006 et du 19^{ème} Sommet Arabe tenu à Riyadh en 2007, lesquelles décisions demandent que le second Sommet afro-arabe soient organisé aussitôt que possible. Conformément à ces décisions et à la recommandation de la 3^{ème} réunion inter-secrétariat UA/LAS, la Commission intensifie les consultations avec la Ligue arabe pour fixer les dates et le lieu du Sommet et démarrer les préparations de son organisation réussie.

K. BUREAU DE REPRESENTATION DE L'UA

347. Abordant la question des représentations diplomatiques de l'Union, il importe de souligner le rôle crucial qu'elles sont appelées à jouer dans les relations multilatérales. Ce rôle interpelle notre Organisation qui doit leur doter de moyens adéquats, tout en renforçant leurs capacités afin d'appuyer techniquement les Groupes africains et les Missions des Etats membres aux fins d'harmoniser les positions africaines, permettre à l'Afrique de parler d'une seule et même voix et occuper la place qui lui revient de droit dans la communauté internationale. Les recommandations suivantes sont émises dans ce sens :

- Une mise à niveau de ces Représentations, pour les faire bénéficier des mêmes avantages et leur exiger les mêmes obligations que toutes les Missions de Représentation des Etats membres ou des autres Organisations intergouvernementales ;
- Une restructuration de ces Représentations en les dotant d'organigrammes fonctionnels en renforçant leurs capacités en termes de ressources humaines et d'expertise ;
- L'acquisition de locaux appropriés pour mieux loger ces Représentations avec des moyens logistiques adéquats pour accompagner les Groupes africains et les organisations africaines dans leurs efforts pour défendre les intérêts du continent et d'assurer une meilleure visibilité de notre Organisation et de l'Afrique dans le monde ;
- La création d'un mécanisme de coordination entre les Groupes africains basés dans les postes multilatéraux particulièrement, Genève, New York, Washington D.C., Bruxelles, Le Caire et Addis-Abeba pour mieux coordonner et harmoniser nos positions dans la diplomatie multilatérale et maîtriser les enjeux et les défis portant sur des questions à caractère transversal.

K.I. BUREAU DE BRUXELLES

348. La Mission a poursuivi ses efforts visant à renforcer les liens avec le groupe africain à Bruxelles et en Europe, les partenaires (UE, ACP, les institutions des Nations Unies, les Etats arabes et autres) et consolider l'adhésion populaire au credo de l'Union africaine, à ses programmes stratégiques et prioritaires.

349. La Mission a suivi de près et participe activement aux négociations pour la finalisation de la stratégie conjointe Afrique-Union européenne et son premier plan d'action, les négociations des APE par les différentes régions, la mise en oeuvre du programme de la CE, les discussions au niveau des ACP sur diverses questions économiques et sociales, la programmation du 10ème FED, la préparation de la réunion de la troïka ministérielle UA/UE et le sommet Afrique-UE à Lisbonne, la conférence consultative sur la diaspora africaine en Europe, les réunions des parlementaires africains et européens, la Commission et le Conseil de l'Europe sur les questions de paix et de sécurité.

K.I.1. Stratégie conjointe

350. Le bureau a donné l'appui nécessaire aux délégations de la commission de l'UA lors des réunions avec la Commission européenne et a contribué à la finalisation de la stratégie conjointe Afrique-Union européenne et son premier plan d'action en attendant leur adoption par la Troika ministérielle à Accra, Ghana, le 31 octobre 2007. A cet égard, la Mission a organisé des réunions de coordination et d'information avec le groupe africain et la CEDEAO/UEMOA et les représentations du COMESA à Bruxelles et organisé des consultations régulières avec la Commission européenne à cet égard.

K.I.2. Négociations des APE

351. A la lumière des décisions du sommet de l'UA, le processus de négociations des Accords de partenariat économique (APE), comme question brûlante, urgente et prioritaire au cours des derniers mois, a mobilisé l'attention continue et l'énergie de la Mission. Cependant, les différentes régions n'associaient pas toujours la Commission à leurs négociations avec la CE. Cette situation ne facilitait pas la coordination et l'harmonisation des positions africaines sur ces négociations cruciales.

352. Contre cette toile de fonds, la Mission a organisé des réunions de consultation avec le groupe africain et les représentants des CER (CEDEAO/UEMOA, COMESA), le secrétariat des ACP pour une bonne compréhension et un meilleur contrôle des négociations et veiller à ce que le leadership de l'UA suit son cours. La Mission, en coopération avec le département du commerce et de l'industrie de la CUA, a organisé une retraite à

l'intention du groupe africain et les négociateurs principaux à Oostend, en Belgique du 25 au 26 août 2007 pour faire l'inventaire des négociations APE par différentes régions avec la participation des experts de la CUA, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans le but de s'assurer de l'échange des informations et de l'harmonisation de différentes positions.

353. En même temps que la conférence des ministres du commerce des ACP en octobre 2007, à Bruxelles, la Mission a organisé, à la demande du département du commerce et de l'industrie de la CUA, une réunion avec les cadres supérieurs et un autre avec les ministres du commerce des Etats membres de l'UA. Le Commissaire de la CUA chargé du commerce et de l'industrie a expliqué les préoccupations de la Commission et les défis pour les Etats membres tout en rappelant les décisions du Sommet sur le sujet qui devrait orienter à tout moment les Etats membres et les négociateurs principaux dans le processus de négociation des APE.

354. En dépit de tous ces efforts visant à parvenir à une position commune, certains membres de la SADC, de l'EAC et de l'AfOA ont signé ce qu'il convient d'appeler des accords intérimaires avec la CE. Il est impérieux de maintenir une coordination régulière et l'échange d'information entre la Commission, le COREP, les missions permanentes de l'UA et les groupes africains à Bruxelles et à Genève sur toutes les questions économiques, commerciales, sociales et culturelles.

K.I.3. Diaspora

355. Dans le cadre de la préparation du sommet sur la diaspora prévu au début de l'année en Afrique du Sud, la Mission a coopéré avec les ambassades d'Afrique du Sud à Bruxelles et à Paris pour organiser la conférence consultative avec la diaspora africaine en Europe. La conférence consultative a été organisée à Paris du 11 au 12 septembre 2007, avec la participation des représentants de la diaspora africaine en Europe et les représentations diplomatiques des pays africains et d'autres pays composés d'une population d'origine africaine. La conférence a été conjointement présidée par le représentant permanent de l'UA à Bruxelles et l'ambassadeur sud-africain à Paris. La Mission a organisé plusieurs réunions avec les représentants des organisations/associations de la diaspora africaine à Bruxelles dans le but de préparer leur participation et contribution à la conférence consultative de Paris. La Mission a participé à la réunion des Etats africains à Addis-Abeba et la réunion préparatoire ministérielle du Sommet sur la diaspora africaine à Midrand, en Afrique du Sud, qui a fait une synthèse de toutes les conférences consultatives dans les différentes régions du monde.

356. Outre la préparation de la Conférence, la Mission a discuté avec la diaspora de la possibilité de sa contribution en nature (expertise, équipement, matériel etc..) et/ou en espèces aux projets et programmes à exécuter dans les

pays/régions africains. La Mission a proposé aux organisations/associations de s'organiser et de se structurer en une fédération avec un bureau qui servirait de courroie de transmission et de liaison entre la Mission et la diaspora. La Mission envisage de préparer, avec l'assistance de ces organisations, un annuaire des compétences et expertises actuelles au sein de la diaspora africaine en Europe qui sera d'une utilité significative pour les activités et les programmes/projets dans les pays/régions d'origine.

357. De même, la Mission a organisé le 30 novembre 2007, une conférence avec la participation du Groupe africain, les doyens des Antilles (Haïti) et des pays du Pacifique (Iles Salomon), les organisations de la société civile de la diaspora africaine travaillant sur le terrain comme LIBIKI, Projet Matongé, Cap Santé et les médecins de la diaspora, l'Union européenne, le ministre belge des affaires sociales, les élèves des Lycées, les institutions des Nations Unies, l'OIM etc. La réunion a décidé de créer un comité, sous l'égide de la Mission permanente, d'organiser et de gérer les activités de mobilisation de ressources pour aider les malades et lancer les initiatives telles que "**Les Médecins pour l'Afrique**".

358. La Mission organisera des réunions avec les jeunes et à l'intention des jeunes (dans le cadre de l'année de la jeunesse africaine) et les femmes afin de populariser les actions de la CUA telles que le Protocole sur les droits des femmes, la charte africaine sur les jeunes, la culture africaine etc.

359. Il s'avérerait nécessaire pour la Commission et en particulier la direction de la CIDO, de continuer à impliquer les organisations de la société civile dans la diaspora, afin de les encourager à mener des activités pour aider les membres de la diaspora africaine en Belgique et au-delà, en Europe à surmonter leurs problèmes. A cet égard, la participation de certains représentants des organisations de la société civile en Europe aux réunions de l'ECOSOCC ou d'autres réunions consacrées à la diaspora serait encouragée. De même, on pourrait envisager la possibilité de décerner un Prix annuel de l'UA à une organisation de la diaspora qui se distinguerait par ses activités.

K.I.4. Sommet Afrique-UE de Lisbonne

360. La Mission a participé activement, en collaboration avec la Mission du Portugal à la CE et, à travers une série de réunions organisées à Bruxelles et à Lisbonne, à la préparation du Sommet de Lisbonne tenue les 8 et 9 décembre 2007. A cet égard, elle a sensibilisé les organisations de la société civile de la diaspora africaine sur les préoccupations de développement en les invitant à apporter leur contribution à la préparation du Sommet. La Mission a par ailleurs participé aux réunions de la société civile européenne et à celle des parlementaires européens pour les informer des problèmes de l'Afrique et de leurs contributions éventuelles à la création d'un partenariat sincère et solide entre l'UE et l'Afrique. Le séminaire de haut niveau, organisé par la Présidence

portugaise de l'UE le 7 novembre 2007 à Lisbonne, au cours des journées européennes de développement, a été une opportunité similaire de sensibiliser les partenaires.

K.I.5. Paix et sécurité

361. La Mission a participé à plusieurs réunions au sénat belge, au parlement européen, au secrétariat du Conseil de l'Europe, à l'OTAN et à celle des ACP dont certaines ont enregistré la participation du Commissaire chargé de la paix et de la sécurité de la CUA. Les questions portant sur la conflit du Darfour et de l'AMIS/ UNAMID, l'architecture de paix et de sécurité, le conflit aux Comores, en République Centrafricaine, le Fonds africain pour la paix, les conflits aux Comores, en RCA, au Tchad, etc.. ont été abordés au cours de ces réunions.

362. Le représentant permanent a représenté, entre autres, le Département de la paix et de la sécurité, à la réunion organisée par l'OIF et le comité consultatif ad hoc sur la Guinée à Paris le 30 mai 2007, la réunion préparatoire de la table-ronde et la table-ronde proprement dite sur la RCA à Bruxelles respectivement le 26 juin et le 30 octobre et la table-ronde sur les Comores à Paris le 28 novembre 2007. Par ailleurs, la Mission a pris part à la seconde réunion d'information sur l'opération militaire de l'UE à l'est du Tchad le 16 novembre 2007 au secrétariat général du Conseil de l'Europe.

K.I.6. Autres activités

363. La Mission a donné l'appui nécessaire aux délégations de la CUA en mission à Bruxelles avec la logistique, le matériel et d'autres moyens, y compris la facilitation des réunions des commissaires avec leurs homologues de l'UE et des ACP et la mise en œuvre du programme d'échange du personnel entre la CUA et la CE.

364. La Mission a organisé des consultations régulières avec le secrétariat des ACP sur les questions d'intérêt à l'UA et à ses Etats membres, telles que les sessions du Comité des ambassadeurs des ACP, la programmation du 10ème FED, les réunions techniques, le Fonds africain de la paix ainsi que l'utilisation des ressources allouées aux ACP en faveur des Etats membres de l'UA.

365. Suite aux directives du département des affaires politiques relatives à la réunion ministérielle afro-arabe tenue au Caire en novembre 2006, la Mission a initié des réunions avec le représentant de la Ligue arabe à Bruxelles afin de mettre sur pied un comité des ambassadeurs africains et arabes dans le cadre de la coopération afro-arabe et instituer des réunions trimestrielles. Le secrétaire général de la Ligue arabe a également donné des instructions à son représentant à Bruxelles pour agir dans le même sens.

366. La Mission a organisé des réunions avec les ambassades des Etats membres de l'UE, du Japon, de la Chine, des institutions des Nations Unies comme le PNUD, l'ONUDI et d'autres pour discuter du suivi de la coopération avec eux.

K.I7. Nouveaux locaux

367. Les locaux actuels sont inadéquats en termes d'espaces à usage de bureau et de lieux de réunion. Actuellement, les réunions du Groupe africain sont tenues au Secrétariat général des ACP ou dans d'autres institutions de l'UE selon la disponibilité de ces structures d'organisation des réunions. Par ailleurs, aux fins de coordination et de rationalisation des ressources financières, la Commission souhaite que les locaux du bureau de Bruxelles abritent les représentants des CER comme c'est le cas de la représentation du COMESA pour l'instant. Par conséquent, il a été recommandé que la Mission soit dotée de locaux adéquats. A cet égard, la Mission a contacté des agences immobilières qui ont identifié un immeuble en un bon endroit (Avenue Roosevelt). Ce bâtiment, s'il était acquis, pourrait être modifié pour aménager une grande salle de réunion et un grand nombre de bureaux. La Mission a pris contact avec un cabinet d'architectes en vue des études préliminaires pour avoir une idée de l'offre faite. Le même cabinet pourrait aider à évaluer le présent bâtiment pour sa vente et les recettes pourraient être complétées pour l'achat du nouveau bâtiment.

368. Enfin, il y a lieu de fournir le personnel requis pour assurer une meilleure efficacité du bureau.

K.II. BUREAU DU CAIRE

369. La délégation permanente de l'UA à la Ligue arabe a continué de faire le suivi des activités de la Ligue arabe, à encourager les rapports de collaboration étroite avec la Ligue dans divers domaines politiques, économiques, sociaux et culturels. Elle a participé et suivi de près les réunions statutaires convoquées au cours de la période sous examen. Dans ce cadre, il convient de souligner que les Etats de la ligue arabe ont organisé des réunions et approuvé des décisions intéressant l'Union africaine, sur les dossiers ci-après:

K.II.1. Paix et sécurité

370. La Mission a coordonné des activités entre la CUA et la Ligue arabe, comme la situation au Darfour, en Somalie et aux Comores, dans le but d'éviter les positions contradictoires ou le double emploi. A cet égard, des décisions ont été adoptées par la 128^{ème} session du Conseil des ministres de la Ligue arabe (4 au 5/9/2007):

i) S'agissant du Darfour

371. La réunion a exprimé sa satisfaction pour le rôle des Etats de la Ligue arabe en collaboration avec l'UA, l'ONU et l'UE, pour résoudre ce problème, et les efforts continus pour créer la paix et la stabilité, ainsi que la l'appui à la médiation entre le gouvernement soudanais et les mouvements rebelles. Elle accueille favorablement la décision No. 1796 du Conseil de sécurité sur la force hybride de l'UA-ONU au Darfour. Elle a invité les pays africains et arabes à participer à la force hybride afin d'améliorer le caractère africain de cette force et inviter les pays arabes à faire face à leurs obligations de soutenir la force de l'UA conformément à la décision du sommet de Khartoum de 2006, d'apporter une contribution de 150 millions de dollars. Elle a accueilli les démarches entreprises pour mettre en œuvre l'Accord global de paix entre le gouvernement soudanais et la SPLM, et a demandé aux deux parties d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action consolidé. Elle a également accueilli favorablement les démarches positives pour la mise en oeuvre de l'accord de paix à l'Est du Soudan, et la participation des mouvements politiques dans le pays. S'agissant de la situation humanitaire au Darfour, une conférence arabe de haut niveau a eu lieu à Khartoum le 30/10/2007. Au cours de cette conférence, un montant de 250 millions de dollars a été promis pour gérer la situation humanitaire dans la région. Les Etats de la Ligue arabe prévoient également d'organiser une conférence similaire pour le développement et la réhabilitation au sud du Soudan ainsi qu'à l'Est du Soudan.

ii) S'agissant de la Somalie

372. La 128^{ème} session du Conseil de la Ligue arabe a exprimé son appui à la mission de l'UA en Somalie et a condamné toutes les actions contre les forces de l'UA dans ce pays. Elle a invité la pays africains à participer à ces forces pour compléter l'effectif requis pour les forces de l'UA. Elle a également invité les pays arabes à continuer à déployer ces forces. Enfin elle a exprimé son appui à la ligue arabe pour les efforts de réconciliation nationale en Somalie et invité les parties qui ne sont pas encore partie au processus de réconciliation de s'y joindre. Par ailleurs, les Etats membres arabes ont été priés de fournir à la Somalie toute l'aide et l'appui nécessaires pour soulager les souffrances du peuple somalien.

iii) S'agissant des Comores

373. La 128^{ème} Session du Conseil a exprimé sa satisfaction pour les efforts conjugués de la Ligue arabe, de l'UA et de l'ONU ainsi que des pays voisins, en particulier en ce qui concerne l'Accord Fomboni du 20/12/2003. Elle a invité les parties comoriennes à surmonter leurs différences sur le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les autorités insulaires conformément au cadre d'exécution de la Constitution de l'Union des Comores. Elle a invité le président illégal d'Anjouan à s'en tenir aux décisions de la communauté internationale, en

particulier les décisions de l'UA, invitant l'organisation de nouvelles élections à Anjouan. A cet égard, les contacts ont été déjà établis entre l'UA et la Ligue arabe pour mettre en oeuvre la décision de la 95^{ème} Session du Conseil de paix et de sécurité de l'UA pour appliquer les sanctions contre les officiels à Anjouan. Les Etats de la Ligue arabe de leur côté ont confirmé qu'ils mettront en oeuvre ces décisions. Pour ce qui est de la contribution aux efforts de développement en faveur des Comores, des instructions ont été données au Secrétariat général de la Ligue arabe pour organiser une conférence arabe pour l'investissement et le développement des Comores, en 2008.

iv) Processus de paix en Palestine et au Moyen-orient

374. La Mission, en collaboration avec les départements compétents de la Ligue arabe et des missions diplomatiques accrédités à la ligue arabe, a intensifié ses efforts pour les tenir informés de l'appui de l'UA à la question palestinienne et à la recherche d'une solution juste, conformément à la 9^{ème} déclaration du Sommet de l'UA pour appuyer l'Initiative de paix arabe. Les ministres arabes des affaires étrangères pour leur part, lors de la 128^{ème} session de leur Conseil, ont exprimé leur appréciation à l'UA pour cette position et leur remerciement à la Commission de l'UA pour ses efforts à cet égard.

375. Il convient de mentionner que certains pays africains ont été représentés à la Conférence d'Annapolis du 25 novembre 2007, sur la paix au Moyen-Orient, à l'invitation du Président des Etats-Unis d'Amérique: Algérie, Egypte, Maroc, Soudan, Tunisie (membres de la Comité de l'Initiative de paix arabe), Mauritanie, Sénégal, et en Afrique du Sud. La Conférence, organisée par les Etats-Unis d'Amérique visait à trouver une solution au problème palestinien sur la base du principe de la création de deux Etats.

K.II.2. Renforcement de la coopération afro-arabe

376. La Mission a maintenu des rapports étroits de collaboration avec différents départements du secrétariat général de la ligue arabe et en particulier le département Afrique et le département de la coopération afro-arabe avec lequel elle a eu des réunions consultative régulières sur le suivi de la mise en oeuvre des décisions de la seconde réunion inter-secrétariat UA/Ligue arabe (Le Caire, 4-6 décembre 2006). A cet égard, la Mission a abrité et participé aux réunions et activités suivantes:

(1) Création d'un forum de développement afro-arabe

377. La création d'un forum de développement afro-arabe a été recommandée par la première réunion des experts indépendants africains et arabes tenue au Caire, en Egypte du 22 au 23 janvier 2003, le groupe de travail sur la coopération afro-arabe tenue Addis-Abeba, Ethiopie, le 12 mai 2004 et la

première réunion inter-secrétariat UA/Ligue arabe tenue à Addis-Abeba, Ethiopie le 12 mai 2005. La raison d'être de la création de ce forum est:

- i) Encourager la participation des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux avec un accent particulier sur les secteurs privés, les sociétés civiles, les universitaires, les associations de femmes et de jeunes, les organisations professionnelles, etc., dans le processus de développement des deux régions;
- ii) Se focaliser sur les questions de coopération pour le développement inter-régional dans les domaines de la paix et de la sécurité, l'éradication de pauvreté, la population, l'infrastructure et l'énergie, l'eau et l'environnement, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, la culture et le développement des ressources humaines, etc.

378. Sur la base d'une décision de la seconde réunion inter-secrétariat UA/Ligue arabe, au Caire en Egypte en décembre 2006, la délégation permanente a participé activement à la réunion entre les officiels du secrétariat général de la CUA/Ligue arabe du 8 au 9 août 2007 pour finaliser le document d'orientation pour la création du forum, qui a été examiné et adopté par la 3^{ème} réunion consultative inter-secrétariat UA/Ligue arabe à Addis-Abeba, Ethiopie, les 14-16/12/2007.

379. On s'attend à ce que le Forum améliore la coopération afro-arabe dans tous les domaines de développement politique, économique, social et culturel, y compris l'amélioration des relations entre les deux régions, la coordination des efforts afin de relever les défis de la globalisation, la promotion des co-entreprises, la facilitation des contacts réguliers entre les décideurs, les sociétés civiles, le secteur privé, les chercheurs, les organisations professionnelles, etc.

(2) Mise en œuvre du protocole d'accord avec le Fonds arabe pour l'assistance technique aux pays africains (AFTAAC):

380. Ce protocole d'accord a été signé à Addis-Abeba le 18/12/2006. Le Fonds vise à fournir l'assistance technique aux pays africains dans les domaines de l'agriculture, la santé, les TIC, la collaboration universitaire, etc. Pour exécuter le protocole d'accord, le Fonds a proposé à la CUA la création de programmes de formation dans les domaines pertinent d'intérêt, qui pourraient inclure les compétences diplomatiques, l'administration et le leadership. Ces programmes de formation à arrêter par les deux parties pourraient être exécutés en 2008.

381. L'accord a été signé le 28 mars 2007 à Riyadh, Arabie Saoudite, et entériné par la 11^{ème} session du Conseil exécutif de l'UA à Accra, Ghana, du 1^{er} au 3 juillet 2007, par la Décision: EX.CL/Dec.363(XI). Pour sa part, le Conseil de

la Ligue arabe au niveau ministériel a approuvé l'Accord lors de sa 128ème session au Caire en Egypte le 5 août 2007 par la décision la Décision A/6814.

- **Propositions institutionnelles pour la mise en oeuvre de l'Accord:**

- Afin de faciliter la mise en œuvre de cet accord, les deux organisations et leurs institutions spécialisées sont invitées à faire des contributions en vue de la mise en oeuvre effective dans les domaines pertinents de compétence.
- Les deux organisations devraient effectivement s'accorder le statut d'observateur spécial mutuel dans leurs réunions et conférences respective au niveau ministériel et des sommets, tout en discutant des points de l'ordre du jour d'intérêt commun aux deux parties. (Article III)
- Le statut des représentants de l'UA et de la Ligue arabe devrait être strictement respecté, en particulier lors des sommets et aux niveaux du conseil des ministres. Des instructions claires devraient être données aux services de protocole et de sécurité des deux organisations pour faciliter la participation de ces représentants.

- **Préparation des programmes à court et à moyen termes:**

- Pour assurer la mise en oeuvre réussie de l'Accord, un programme de travail à court et à moyen termes, base sur l'article II, doit être élaboré par la CUA et le secrétariat général de la Ligue arabe.
- Un tel programme peut être traduit en programmes annuels pratiques. Le suivi devrait être fait par des réunions régulières des deux organisations et leurs institutions spécialisées ainsi que par les réunions consultatives inter-secrétariat.

(4) *Suivi de la transformation de l'Institut culturel afro-arabe en un institut afro-arabe pour la culture et les études stratégiques:*

382. Le Bureau a suivi les efforts des deux organisations pour permettre à l'Institut culturel afro-arabe d'exécuter ses tâches et de surmonter les difficultés financières et en termes de ressources humaines auxquels il fait face en ce moment. L'initiative de la CUA de transformer cet institut en un Institut afro-arabe pour la culture et les études stratégiques a été approuvée par le secrétariat général de la Ligue arabe. L'objectif de cette initiative est de fournir aux décideurs des deux régions le conseil technique et des études stratégiques. Il vise également à renforcer la fraternité afro-arabe, en améliorant le partenariat et en relevant les défis auxquels font face les deux régions. Afin de finaliser ce processus, une équipe d'experts indépendants des deux côtés a été constituée pour donner des conseils sur les solutions éventuelles pour résoudre les problèmes financiers et de ressources humaines qui se pose à l'institut. Cette équipe d'experts a tenu cinq (5) sessions au bureau de la Mission en avril 2007

et son rapport a été examiné par la 3ème réunion consultative CUA/Ligue arabe du 14 au 16/12/2007, à Addis-Abeba, Ethiopie.

(5) Finalisation du protocole d'accord entre les institutions spécialisées de l'UA/ligue arabe:

383. Dans le cadre de la mission de la délégation permanente pour consolider la coopération avec les organisations et ses agences spécialisées, le Bureau a pris contact avec certaines institutions arabes compétentes pour élaborer un protocole d'accord entre elles et la CUA. Ces contacts se sont soldés par la préparation du projet du mémorandum suivi.

- Projet de protocole d'accord entre la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque arabe pour le développement économique (BADEA), Khartoum, Soudan.
- Projet de protocole d'accord entre la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Organisation pour le développement agricole (AOAD), Khartoum, Soudan.
- Projet de protocole d'accord entre la Commission de l'Union africaine et l'Autorité arabe pour le développement agricole et l'Investissement (AAAID), Khartoum, Soudan.

384. Chaque protocole a été soumis au Bureau du Conseiller juridique de la CUA et dans les organisations respectives en vue de l'approbation. On s'attend à ce que ces protocoles d'accord soient signés en 2008.

K.II.3. Activités du Groupe des ambassadeurs africains au Caire

385. La Mission a continué d'abriter et d'organiser les réunions mensuelles du Groupe africain dans ses locaux. Par ailleurs, les locaux de la mission ont abrité les réunions des groupes régionaux des ambassadeurs où des questions d'intérêt commun ont été abordées. La Mission a également apporté sa contribution aux manifestations culturelles qui ont été organisées par le Groupe africain des ambassadeurs au Caire.

K.II.3. Relations avec le pays hôte, l'Egypte

386. Au cours de la période considérée, la Mission a maintenu des rapports étroits de collaboration avec le pays hôte l'Egypte. Elle était en liaison avec les délégations du siège et les autorités concernées égyptiennes pour les réunions/événements qui suivent:

- Le comité des experts africains sur les droits et le bien-être de l'enfant, Le Caire, Egypte 25-27 octobre 2007.
- Les ministres africains chargés des affaires des enfants, Le Caire, Egypte, 29/10 – 3/11/2007

- Le Séminaire politique de haut niveau de l'AFRA, à Aswan, Egypte, novembre 2007.
- La création d'une bourse panafricaine, Le Caire, Egypte, 22 novembre 2007.
- Les dispositions pratiques pour la réunion ministérielle Afrique-UE, Sharm Al-Sheikh, Egypte, 4-5 décembre 2007.

K.III. BUREAU DE GENEVE

387. En tant que centre d'échanges multilatéraux, en particulier en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, de désarmement, de promotion du développement économique et social et de fourniture d'aide humanitaire, la Mission continue d'engager un dialogue constructif avec les partenaires de l'UA dans les différentes Organisations et Agences internationales basées à Genève. A cet effet, la Mission a organisé des rencontres et des réunions périodiques d'échange et de concertation avec les premiers responsables des Organisations et Institutions internationales basées à Genève ainsi qu'avec les Représentants des groupes régionaux. La Mission a continué à travailler étroitement avec le Groupe africain, notamment dans la promotion de la Vision de l'UA.

388. S'agissant de l'Organisation Mondiale de Commerce, il importe que les négociateurs africains à Genève soient mieux soutenus en termes d'expertise, de statistiques et de techniques de négociation pour mettre plus de pression et défendre les intérêts vitaux du continent par le biais d'une équipe d'experts africains qui travailleraient en réseau pour appuyer les Groupes africains à Genève et Bruxelles. Il importe aussi que l'ambition soit placée sur le moyen et long termes et pas sur le gain immédiat au niveau national et individuel afin de sortir de l'impasse actuelle des négociations.

K.III.1. Droits de l'homme, paix et sécurité et affaires humanitaires

1. Conseil des droits de l'homme.

389. Depuis sa création le 15 mars 2006 par la résolution 60/251, le Conseil s'est penché sur les activités relatives aux questions institutionnelles et à la mise en place de ses structures. La Commission des droits de l'homme a tenu sa soixante deuxième session et dernière session le 27 mars 2006, en tant qu'organe principal des Nations unies chargé de la promotion et la protection des droits de l'homme. Avec le soutien de la Mission, les Etats africains ont apporté leurs contributions à ce processus, et ont proposé en particulier et réussi à faire adopter **le Code de Conduite pour les détenteurs de mandats en matière des droits de l'homme**. Ce document est devenu, à présent, une référence pour les activités qui régissent tous les titulaires de mandats en matière des droits de l'homme des Nations Unies au niveau des pays. L'adoption du code de conduite constitue une réalisation significative pour l'Afrique. Ce code fait désormais partie

intégrante du texte du Conseil sur l'édification institutionnelle, au même titre que le nouveau mécanisme mis en place par le conseil intitulé Examen Périodique Universel (EPU). A ce sujet, l'Afrique pourrait contribuer à la mise en oeuvre de l'Examen Périodique Universel (EPU) du Conseil, notamment à la lumière de l'expérience des Etats membres de l'Union Africaine acquise dans le cadre de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples et du processus du MAEP.

390. S'agissant des autres activités du conseil, les situations des droits de l'homme dans les pays africains ont été largement évoquées. Les Etats membres ont accordé une attention particulière à la situation au Darfour. Ce point a été inscrit jusqu'à présent à tous les ordres du jour du Conseil. En effet, cette question a fait l'objet d'un examen lors d'une session extraordinaire tenue le 6 décembre 2006. Le Conseil a tenu d'autres sessions extraordinaires pour examiner la situation relative aux droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés à deux reprises, la situation au Liban, et la situation au Myanmar.

391. S'agissant du Darfour, le Conseil a décidé d'envoyer une mission de haut niveau en février 2007, dans cette région pour évaluer la situation des droits de l'homme et pour déterminer les besoins du Soudan dans ce domaine. L'examen du rapport et les débats qui ont suivis ont abouti à la mise en place d'un groupe d'experts pour poursuivre l'évaluation de la situation. Le Groupe africain à Genève et le gouvernement Soudanais ont coopéré pleinement avec tous les mécanismes, et ont eu à différentes reprises, des consultations avec l'Union Européenne et d'autres parties prenantes.

392. Le Conseil a également examiné d'autres situations des droits de l'homme dans des pays africains, comme le Burundi, la République Démocratique du Congo, la Sierra Leone, la Somalie et le Libéria.

393. Les questions thématiques qui revêtent une importance pour les Etats africains portent sur le droit au développement, le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, la mise en oeuvre effective de la Déclaration et du Plan d'Action de Durban, les minorités ethniques, le forum social, les droits de l'homme des populations d'ascendance africaine, le trafic et la violence contre les femmes et les enfants, la torture, les déchets toxiques et autres produits dangereux, etc.

394. En ce qui concerne les futurs travaux du Conseil, les pays africains sont appelés à entreprendre la mise en oeuvre des différentes décisions prises par le Conseil, notamment celles relatives à l'assistance technique, au renforcement des capacités et les questions connexes. À cet égard, la Mission mène un dialogue interactif avec le Haut commissariat aux droits de l'homme pour l'octroi davantage de ressources destinées au renforcement des capacités des Etats africains, dans leur efforts visant à promouvoir et à protéger tous les droits de

l'homme. Elle va également faciliter la collaboration entre la Commission africaine sur les droits de l'homme et des peuples et le Haut Commissariat aux droits de l'homme pour échanger leurs expériences et les meilleures pratiques.

395. La communauté internationale a célébré le 60ème anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 2007. Les pays africains sont appelés à examiner régulièrement la principale question des droits de l'Homme qui ne cesse de s'amplifier, à savoir les actes de racisme, de discrimination raciale et de xénophobie qui touchent beaucoup plus les personnes d'ascendance africaine que les autres.

2. Désarmement, Paix et Sécurité

396. Au cours de la période considérée, la Commission a participé activement aux travaux sur la convention contre les armes biologiques et à toxines lors de la réunion des experts des États parties à la convention tenue en août 2007, à Genève. Dans la déclaration finale, un accent particulier a été mis sur la nécessité de la mise en oeuvre intégrale du Traité par toutes les parties, l'amélioration des capacités des États à agir, à la fois, aux niveaux national et régional, l'échange d'informations, de la technologie à des fins pacifiques, ainsi que de préserver les besoins légitimes des États pour leur développement économique et technologique.

397. Par conséquent, la position de l'Afrique vis-à-vis de la Convention sur les armes biologiques et à toxines est de mettre l'accent non seulement sur son respect strict, mais également sur l'assistance qui doit être apportée aux États pour la mise en oeuvre effective de ce Traité.

398. Les activités de la septième conférence de révision de la Convention sur les armes biologiques et à toxines avancent. Les États africains et la Commission doivent continuer à être saisis de cette question. À cet égard, l'Union africaine a participé à la conférence sur l'amélioration de la Convention sur les armes biologiques et à toxines, qui s'est tenue le 22 novembre 2007, à Genève.

399. De même, les États membres doivent également restés saisis des questions relatives aux mines antipersonnel, étant donné que le nombre d'Africains tués ou blessés par ces armes est beaucoup plus élevé que dans toutes les autres régions du monde. L'Afrique détient le triste record de mines antipersonnel plantées sur son sol par rapport aux autres continents de la planète. Plus de 40 millions de mines antipersonnel s'y trouvent. À cet égard, l'Union africaine doit intensifier ses efforts dans le cadre du dialogue sur la sécurité entre l'Union africaine et l'Union européenne, afin de parvenir à un programme commun sur le déminage du continent africain.

400. S'agissant de la consolidation de la paix, il convient de noter que la Commission des Nations unies pour la consolidation de la paix a commencé à mobiliser des ressources significatives en faveur de certains pays africains depuis sa création en 2005. La Mission a participé à la 6^{ème} Session de la Commission pour Consolidation de la Paix qui s'est tenue le 6 novembre 2007. La Commission a déjà attribué 35 millions de dollars au Burundi et à la Sierra Leone pour les infrastructures en matière de paix et pour d'autres besoins en matière de reconstruction. D'autres pays africains qui sortent des situations de conflit vont bénéficier des facilités accordées par la Commission de consolidation de la paix. La Commission de l'Union africaine établira les contacts nécessaires avec cette Commission pour renforcer l'efficacité de ses activités en Afrique.

3. Réfugiés et déplacés internes

401. L'Union africaine a été représentée à la 58^{ième} session du Comité Exécutif du Haut Commissariat aux Réfugiés qui s'est déroulée à Genève du 1^{er} au 5 octobre 2007 par une importante délégation conduite par la Commissaire chargée des Affaires Politiques et comprenant le Représentant Permanent du Gabon à Addis-Abeba en tant que Président du Sous-Comité du COREP sur les questions des Réfugiés. La délégation a informé la réunion sur les efforts déployés par l'Union africaine pour faire face aux multiples défis liés au problème des réfugiés et des déplacés internes dans beaucoup des Etats membres.

402. Le Comité exécutif s'est félicité de la convocation pour 2008 d'une Conférence Spéciale de l'Union africaine consacrée aux questions des réfugiés et des déplacés internes, suite aux recommandations de la Conférence Ministérielle de Ouagadougou. Le Comité exécutif a également été informé d'un instrument juridique sur la protection et l'assistance aux déplacés internes. Ce nouvel instrument régional, une fois adopté par les organes compétents de l'Union, sera le premier du genre au monde et viendra s'ajouter à la Convention de 1969 sur les réfugiés. Le Comité exécutif a enfin souligné la convergence des efforts de la Commission de l'Union africaine avec ceux des Nations Unies spécialement au niveau de la nouvelle approche onusienne « **Delivering as one** » (« Unis dans l'action »), en ce qui concerne en particulier la politique d'orientation sur l'éducation des réfugiés entreprise par la Commission de l'Union africaine et ciblant notamment, les jeunes filles et les ex-enfants soldats.

4. Aide Humanitaire

403. Au cours de la 30^{ième} Conférence internationale de la Croix Rouge (Genève, 26 au 30 novembre 2007), les élections du Comité Permanent de la Croix Rouge et du Croissant Rouge ont eu lieu et ont mis en concurrence neuf candidats : deux pour l'Afrique, deux pour les Amériques, trois pour l'Asie et deux pour l'Europe. Les candidats africains étaient ceux présentés par le Mali et le Cameroun. La Mission a coordonné les efforts visant à adopter une stratégie de vote concentrée autour des deux candidats africains. A l'issue des élections, le

candidat du Mali a été élu en troisième position pour siéger au sein du Comité Permanent de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, après une absence de l'Afrique de plus de 10 ans.

404. Sur un autre plan, la position de la Commission de l'Union africaine de condamnation de l'enlèvement des enfants tchadiens et soudanais par l'organisation non gouvernementale française « Arche de Zoé » a été largement entérinée par les Groupes régionaux à Genève. C'est ainsi que dans sa Déclaration intitulée « Ensemble pour l'Humanité », la 30^{ème} Conférence Internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge a exprimé l'inquiétude de la communauté internationale à propos de toutes les activités de trafic des êtres humains et d'enlèvement des enfants.

5. Soutien au Peuple Palestinien

405. La coordination entre la Commission et les Etats membres de l'Union a également contribué à l'adoption d'une résolution par la 30^{ème} Conférence internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge visant à mettre en œuvre le « Mémoire d'Understanding » entre le Croissant Rouge Palestinien et le Magen David Adom israélien. Cet accord entre les deux sociétés nationales trébuche néanmoins en raison des obstacles institutionnels posés par le gouvernement d'Israël.

406. La Commission a par ailleurs été représentée à la célébration de la Journée Internationale de Solidarité avec le Peuple palestinien établie depuis 1977 à travers l'adoption de la résolution 32/40 B par l'Assemblée Générale des Nations Unies. A cette occasion, la Représentante Permanente de l'Union africaine à Genève a réitéré le soutien indéfectible de l'Union au Peuple palestinien et son droit à un Etat indépendant en rappelant la Déclaration EX.CL/Decl.321(X) du Conseil Exécutif de l'Union africaine tenu à Addis-Abeba en janvier 2007.

K.III.2 Questions économiques, science et technologie

1. Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

407. Lors de la quarante-troisième série de réunions des Assemblées des Etats membres de l'OMPI, les membres n'ont pas pu aboutir à un consensus sur trois points majeurs : l'opportunité d'examiner le rapport du Corps d'inspection interne, la réduction des taxes dans le cadre du Traité de Coopération en matière de Brevets et l'adoption du budget programme. S'agissant de l'inscription à l'ordre du jour du rapport du Corps d'inspection interne et dans lequel il est reproché à l'actuel Directeur Général de l'OMPI d'avoir changé sa date de naissance, les pays développés espéraient obtenir sa démission contrairement aux pays en développement qui ont préféré ne pas lier une question d'ordre administratif et de règlement du personnel à un problème de qualité de

gestion de l'Organisation. Ce rapport n'ayant pas été examiné lors des travaux, a eu un impact négatif sur la suite des travaux.

408. Les négociations informelles qui se poursuivent actuellement permettent d'entrevoir une issue satisfaisante sur ces points. Ainsi, une assemblée générale extraordinaire serait sur le point d'être convoquée à l'effet d'adopter le nouveau budget programme. De même, le processus de sélection d'un nouveau Directeur Général a été lancé. Dans ce cadre, la Mission a intensifié ses efforts pour renforcer la cohésion et la solidarité du Groupe africain dans le respect des procédures de l'OMPI.

409. Il est à signaler que faute de voix suffisantes et du fait que nombre de pays africains ne sont pas à jour de leurs cotisations statutaires, le Groupe africain n'a pu faire passer ses résolutions. Les Etats membres sont ainsi exhortés à s'acquitter de leurs contributions dans les Organisations internationales afin que leur droit de vote soit préservé.

2. Union Postale Universelle (UPU)

410. Le Conseil d'administration de l'UPU a eu lieu entre octobre et novembre 2007. Malgré la question de la croissance nominale zéro de son budget qui handicape le développement des activités de l'UPU et notamment en direction de l'Afrique dont le niveau de développement du secteur postal est en retard, cette Organisation prépare activement le Congrès de Nairobi où d'importantes décisions concernant son avenir seront prises. Cependant, de nombreux pays africains risquent de perdre leur droit de vote lors de la prise des décisions du fait des arriérés de cotisation. Les pays africains sont ainsi exhortés à engager des pourparlers avec l'UPU pour préserver leur droit de vote et de militer en faveur de la levée de la croissance nominale zéro de son budget.

3. Union Internationale des Télécommunications (UIT)

411. Le Sommet Connecter l'Afrique qui est une initiative prise par le nouveau Secrétaire Général de l'UIT, visant à accélérer le développement des Télécommunications en Afrique s'est tenu en octobre 2007 au Rwanda. Au cours de ce Sommet co-organisé par l'UIT, la Commission et d'autres partenaires, les parties intéressées par le financement des TICs en Afrique, ont pris des engagements qui s'élèvent jusqu'à présent à 55.392.750.000 USD. Il reste aux pays africains de prendre avantage de ces promesses pour engager et mettre en œuvre des projets visant essentiellement à réduire la fracture numérique qui les sépare des pays d'autres continents. La mise en place envisagée d'un Comité de suivi et de mise en œuvre des résultats de ce Sommet au niveau de la Commission est essentielle pour identifier des projets prioritaires au niveau continental et assurer le suivi pour leur réalisation et ce en coordination avec l'UIT.

K.III.3. Questions de commerce international

1. Organisation mondiale du Commerce (OMC)

412. Depuis la reprise des négociations en février 2007, les différents Comités travaillent sur les différentes questions de négociations. Le Président du Comité sur l'agriculture a publié en juillet 2007 un texte complet qui a été considéré comme une base acceptable pour les négociations. A la suite de ce texte, quatre documents de travail ont été produits qui portent sur le financement à l'exportation (crédit, garanties de crédit et assurance), les entreprises commerciales d'État, l'aide alimentaire et sur la concurrence à l'exportation. Les membres négociateurs montrent quelque peu des points de convergence. Le Groupe africain appuie certaines modalités proposées par le Président à l'instar des entreprises commerciales d'Etat et insiste entre autres sur la prise en compte des mesures spéciales de sauvegarde et de ses produits sensibles. S'agissant du coton, face aux propositions faites notamment par l'Union européenne, le Groupe africain maintient sa position à savoir que les partenaires revoient leurs ambitions et s'en tiennent à la proposition du Président du Comité de négociation sur l'agriculture.

413. Le texte sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (NAMA) a été publié par le Président du groupe de négociations en juillet 2007. Des divergences apparaissent sur les préférences, le renforcement des capacités, le traitement des pays les moins avancés et les paramètres de la formule. Ce texte n'a pas été bien accueilli par divers membres au motif qu'il ne pouvait inciter à prendre d'engagements réels ni à conduire à un véritable consensus. En conséquence, un nouveau texte sera produit, mais il est peu probable qu'il soit disponible avant la fin de l'année 2007.

414. Au sein des autres Comités, les négociations se poursuivent notamment sur les règles, mais il n'y a pas de résultats notables. Le Président de ce Comité de négociations a distribué le 30 novembre 2007 ses projets de textes consolidés sur les mesures antidumping et les subventions et mesures compensatoires, y compris les subventions à la pêche. Ce texte est en cours d'examen par les différents membres de l'OMC. Pour les services, les négociations se poursuivent également sur sept questions dont une proposition du Groupe africain sur le traitement spécial et différencié. Mais il est à peu près certain que les négociations n'avanceront pas tant qu'il n'y aura pas de lueurs d'espoirs sur l'agriculture et le NAMA.

415. Quant à l'aide pour le commerce, le premier examen global a été organisé par l'OMC du 20 au 21 novembre de 2007 à Genève à un très haut niveau de représentation des Etats membres ainsi que des Agences internationales et des bailleurs de fonds. De même, une session du Conseil général de l'OMC sur l'aide pour le commerce a suivi ce forum. A l'issue de ces rencontres, un engagement des bailleurs de fonds pour financer davantage l'aide pour le commerce a été

noté. Toutefois, l'enveloppe et les modalités pratiques restent à définir. Par ailleurs, Il a été démontré que l'aide au commerce générerait plus d'impact si elle était consacrée aux projets à vocation régionale, notamment dans le secteur des infrastructures. La mise en exergue de l'approche régionale interpelle l'Union africaine dans le processus de mise en œuvre de l'aide au développement pour rejoindre la CEA et la BAD. On pourra aussi renforcer ce mécanisme par la mise en place d'un comité d'experts africains de l'aide pour le commerce. Ce Comité sera chargé entre autres d'identifier les projets à financer ainsi que les besoins nationaux et régionaux, approcher les donateurs, mettre en place des cadres de rencontre entre les pays, les régions et les donateurs, offrir toute l'assistance technique nécessaire aux pays et régions pour bénéficier rapidement de l'aide, participer au suivi et à l'évaluation de l'aide. Il a été souvent reproché à l'Afrique sa faible capacité à consommer des crédits mis à sa disposition par les donateurs. Ce comité d'experts aidera nos pays à inverser cette tendance.

416. Le Groupe africain reste très engagé dans les négociations et manifeste d'énormes besoins en renforcement de capacités aussi bien pour mieux préparer ses propositions à mettre sur la table de négociations que pour partager la même compréhension de certaines questions sensibles. Grâce à l'aide de certains partenaires, la Mission a pu organiser deux séminaires au cours de l'année 2007 et entend poursuivre cet élan si elle est dotée de moyens adéquats.

2. Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le développement

417. La 54^{ème} session annuelle du Conseil du commerce et du développement qui est l'organe directeur de la CNUCED s'est tenue en octobre 2007 et a examiné les questions d'actualité concernant la CNUCED et les préparatifs de la douzième session de sa Conférence (CNUCED XII), qui se tiendra du 20 au 25 avril 2008 à Accra (Ghana). Cette Conférence aura pour thème « Identifier et tirer profit des opportunités et enjeux de la globalisation en faveur du développement ». Cette Session sera l'occasion de définir les grands axes du futur programme de travail de la CNUCED. Le Conseil a décidé le 2 octobre 2007, de constituer un comité préparatoire à composition non limitée, qui sera présidé par le Président du Conseil. En vue de défendre les intérêts du continent africain au sein de la CNUCED, le Groupe africain s'est organisé pour préparer une position africaine commune qui sera reflétée dans le document final de la CNUCED XII et qui fait actuellement l'objet de négociations par les différents groupes régionaux.

3. Centre de Commerce International (CCI)

418. La 41^{ème} session du Groupe Consultatif Commun, « Joint Advisory Group » qui regroupe toutes les parties prenantes au CCI vient d'achever ses travaux. Un nouveau système de gestion des fonds et un nouveau programme

travail consolidé pour la période 2008-2009 ont été adoptés. Ce programme qui accorde près de 40% des financements à l'Afrique a été validé, mais il reste à boucler son budget. En outre, les participants vont poursuivre des discussions informelles afin de déterminer quels seront la structure et le mandat du futur organe consultatif du CCI. Cette rencontre a aussi permis d'insister sur la mise en place du JITAP III face à la réticence des bailleurs de fonds. Les pays africains gagneraient à se déployer pour encourager les bailleurs de fonds et autres partenaires au développement à financer le CCI et le JITAP III.

K.III.4. Affaires Sociales

1. Organisation Internationale pour la Migration (OIM)

419. Les travaux du Conseil de l'OIM réuni dans sa 94^{ème} Session du 27 au 30 novembre 2007 ont commencé par une session consacrée au dialogue international sur la migration, au panel de discussions sur la migration dans l'économie globale et la migration et le changement climatique. Dans le contexte de la mondialisation et les questions de la migration des travailleurs, le Groupe africain a exprimé ses préoccupations relatives à la fuite des compétences et leurs conséquences sur le développement socio-économique, les droits de l'homme des migrants et le rôle crucial de la diaspora dans le développement des pays d'origine. Le Groupe africain a eu à plusieurs occasions des rencontres d'échange d'information et de consultations sur les questions de migration avec le Directeur Général et la Directrice Générale Adjoint, avant l'ouverture de la session du Conseil. Au cours de ces importantes réunions, le Groupe africain a mis l'accent sur les questions principales, comme la nécessité d'assurer une plus grande représentation d'africains au sein de l'OIM, l'ouverture d'une Mission de l'OIM à fonctions régionales en Afrique Centrale ainsi que l'établissement d'un centre de renforcement des capacités en Afrique.

420. Les responsables de l'OIM ont tenu compte des préoccupations de l'Afrique et ont décidé de mettre en place un groupe de travail interne consacré à l'Afrique qui poursuivra ses discussions au cours des prochaines réunions de l'OIM.

2. Organisation internationale du travail (OIT)

421. La 300^{ème} session du Conseil d'Administration de l'OIT s'est tenue du 1 au 15 novembre 2007. Dans le cadre des préparatifs de ces travaux, le Groupe africain a décidé de se réunir quotidiennement pour coordonner sa position sur les préoccupations communes. C'est ainsi qu'il a décidé de désigner des porte-parole pour s'exprimer au nom du Groupe dans les différents comités et pour faire en sorte que les préoccupations de l'Afrique soient bien reflétées dans les documents des réunions. Au cours de cette session du Conseil d'Administration, la question la plus pertinente concernait le projet de résolution sur l'élargissement des membres du Conseil d'Administration, adopté à la 11^{ème}

réunion régionale de l'Afrique, tenue en avril 2007, à Addis-Abeba. Conformément à la demande du Groupe africain, les discussions de fond sur cette question auront lieu à l'occasion de la 301^{ème} session du Conseil d'Administration, prévue en mars 2008.

3. Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

422. Au cours du deuxième semestre de 2007, l'OMS a organisé deux réunions importantes : la deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle du 5 au 10 novembre 2007 et la réunion intergouvernementale sur la préparation en cas de grippe pandémique, du 20 au 23 novembre 2007.

a- Deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

423. La Réunion a été organisée pour négocier le projet de la stratégie globale et le plan d'action élaborés à la suite des travaux de la première session de ce groupe intergouvernemental, en décembre 2006. La région Afrique a participé activement aux négociations et a mis l'accent dans ses interventions sur les positions communes portant sur le thème de la médecine traditionnelle qui doit figurer dans tous les documents pertinents de la stratégie globale et du plan d'action.

424. Le Plan pharmaceutique de l'Union africaine devrait servir de référence pour les préoccupations de l'Afrique. Deux propositions, une relative à la mise en place d'un mécanisme global de financement, en particulier pour la recherche médicale et le développement, et une autre relative à l'élaboration d'un traité international dans le domaine de la recherche et du développement médical, ont été présentées à cette occasion.

425. Le groupe de travail n'a pas réussi à terminer ses travaux lors de sa deuxième session et a décidé de les reprendre au mois d'avril 2007. Cette réunion n'a pas enregistré beaucoup de progrès, mais cela n'a pas empêché l'Afrique d'exprimer fortement ses points de vues durant la session. Même si aucun consensus n'a pu être trouvé sur la formulation de la stratégie globale et du plan d'action, la région Afrique a réussi à faire refléter ses propositions dans les projets de documents. Compte tenu des questions communes devant être examinées par le processus du Plan pharmaceutique de l'Union africaine et du groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, il est important que l'Union Africaine apporte sa voix pour soutenir politiquement les activités de la région Afrique vis-à-vis de ce processus, afin de réaffirmer l'engagement de l'Afrique à alléger le fardeau des maladies qui sévissent sur le continent.

b- Réunion intergouvernementale sur la préparation en cas de grippe pandémique.

426. La réunion a été organisée pour examiner la question du partage et des échanges des virus et les bénéfices qui découlent de l'utilisation de ces virus. La réunion a élaboré deux documents, à savoir :

- Un projet de texte sur les principes du partage du virus, le partage des bénéfices, le financement, l'action collective, les droits souverains, le renforcement de capacités, le transfert de technologie, la propriété intellectuelle et le mécanisme de contrôle.
- Un projet de document sur la mise en oeuvre des différents éléments relatifs au partage du virus, partage des bénéfices, le financement et le mécanisme de contrôle.

427. La réunion n'a pas terminé ses travaux en raison de l'absence de consensus sur les projets de document. À cet égard, la réunion a préparé une déclaration intérimaire sur laquelle la région Afrique a exprimé des réserves quant à son adoption. Parmi les préoccupations de la région Afrique, il y a lieu de signaler que la Déclaration ne mentionne pas de délai pour la conclusion des travaux de cette Réunion intergouvernementale sur la préparation en cas de grippe pandémique. Le Groupe africain prépare actuellement des propositions pour améliorer le texte de la déclaration intérimaire.

K.IV. BUREAU REGIONAL DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SARO) - LILONGWE

428. L'UA-SARO a maintenu des relations constructives et productives entre l'UA et les Etats membres en Afrique australe ainsi qu'avec la SADC et le COMESA. Les activités du Bureau avec les Etats membres, la SADC, le COMESA, et les organisations régionales portent sur diverses questions d'intégration et de développement.

K.IV. 1 Situations politiques et socioéconomiques de la région

429. Au cours de la période considérée, la région de l'Afrique australe a continué à maintenir un environnement politique pacifique qui a été un atout pour la poursuite de la croissance économique et le développement de la plupart des pays. De manière générale, les gouvernements continuent de prendre des mesures de renforcement de la stabilité politique et de promotion de meilleures relations extérieures. Le taux de croissance économique global pour l'Afrique australe se situait à environ 6%. On s'attend à ce que cela se maintienne et s'améliore afin de réaliser la cible des 7% préconisée dans Objectifs du Millénaire pour le développement. La région a mis l'accent sur le commerce et le

développement des infrastructures. D'autres domaines importants et prioritaires telles que la santé, les réfugiés, l'immigration et la sécurité alimentaire ont reçu l'attention voulue. Toute amélioration dans ces domaines est fondamentale pour le renforcement des capacités et la croissance économique ainsi que le développement général de la région de l'Afrique australe.

430. *Santé:* les responsables régionaux continuent d'accorder la priorité aux questions sanitaires pendant que la région demeure la plus affectée par la pandémie du VIH/Sida sur le continent. Certains pays, au cours de la période sous examen, ont continué de soutenir le progrès positif accompli pour endiguer de nouvelles infections. Toutefois, des préoccupations demeurent en raison notamment du lien entre le VIH/Sida et la recrudescence de la tuberculose.

431. *Réfugiés/Migration:* la question des réfugiés/migration a occupé une place importante dans la vie politique, économique et social de la région au cours de la période. Le mouvement des populations, essentiellement de l'Afrique orientale vers l'Afrique du sud, a été source de difficultés pour certains pays; les pays de transit et les pays de destination. Les pays de transit font face au problème consistant à faire la distinction entre les réfugiés et les vrais migrants. De nombreuses personnes qui ont bénéficié des soins dans les camps de réfugiés par les pays de transit et le HCR s'avèrent être des migrants. Ces personnes créent des problèmes économiques et sociaux aux pays de transit lorsqu'elles ne réussissent pas à passer ou décident de ne pas aller dans les pays de destination envisagés. Leur présence dans les pays de transit occasionne généralement des pertes d'emploi et la dépression du marché de l'emploi. L'UA-SARO a collaboré avec le HCR dans le but de trouver des solutions aux problèmes des réfugiés dans le camp de réfugiés de Dzaleka au Malawi. De même, les pays de destination sont confrontés au problème de manque d'infrastructures sociales et économiques pour les absorber.

432. *Alimentation:* la situation alimentaire dans la plupart des pays a été satisfaisante au cours de la période. Ainsi, le Malawi et la Zambie ont pu exporter leur excédent de maïs vers les autres pays de la région. La sécurité alimentaire dans la région pourrait être maintenue dans les mois à venir avec l'apport d'intrants adéquats et une pluviométrie suffisante.

K.IV. 2. Intégration dans la SADC et le COMESA

433. L'intégration et le développement ont continué de progresser au cours de la période et les deux organisations ont déployé des efforts pour enraceriner l'intégration et améliorer les réalisations en termes de croissance économique et de développement, inscrivant ainsi leur action dans le programme d'intégration de l'UA. L'intégration dans les pays de la SADC continue de se focaliser sur l'expansion du commerce, le développement des infrastructures et la promotion de l'investissement direct étranger. Dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration, le Sommet de Lusaka des 16 et 17 août 200 a appelé notamment à

la finalisation rapide des travaux du Groupe de travail ministériel sur la Feuille de route pour l'union douanière de la SADC. Les taux de croissance des économies des Etats membres du COMESA se sont situés dans une fourchette de 2,8% au Swaziland à 8% en République Démocratique du Congo (RDC). Les domaines importants d'intégration sont le commerce, les infrastructures, l'agriculture, l'investissement, la paix et la sécurité. Les Etats membres ont convenu, lors du Sommet de Nairobi (Kenya) en mai 2007, de la création de l'Union douanière en 2010.

K.IV. 3. Activités avec les départements de l'UA, les CER et les organisations régionales

434. L'UA-SARO a collaboré avec les départements de l'UA, les CER et un certain nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans les domaines de l'intégration et du développement en Afrique australe.

K.IV. 4. Départements de la CUA

435. Le Bureau a participé à la seconde réunion ministérielle sur l'intégration africaine tenue les 26 et 27 juillet 2007, à Kigali au Rwanda, sous l'égide de la Commission. Cette réunion a discuté davantage de la feuille de route sur la rationalisation et l'harmonisation des CER, en faisant le suivi de la précédente déclaration de Ouagadougou sur le même sujet. Le Bureau a représenté la CUA à l'atelier sur la *Bonne gouvernance et la gestion durable des ressources pétrolières et minérales*, organisé par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union africaine, le 10 décembre 2007 à Lusaka en Zambie. L'atelier a débattu des moyens d'améliorer les questions essentielles de gouvernance afin de s'assurer de la contribution significative des ressources minérales à la croissance économique et au développement des pays producteurs.

436. Par ailleurs, dans le secteur social, le Bureau a participé à un certain nombre d'activités portant sur l'intégration continentale et le développement dans la région telle que la 6ème session de l'assemblée générale de la Commission africaine de la population à Johannesburg, en Afrique du Sud (16 – 17 juillet 2007) ; à l'occasion de la journée mondiale sur le Sida, le 1^{er} décembre 2007, il a organisé une séance de réflexion au Centre d'orientation, de conseil et de développement des jeunes à Lilongwe (Malawi). La ministre de la santé, S.E. Marjorie Ngaunje,., les représentants régionaux du FNUAP, de l'OMS, l'ambassadeur de l'Afrique du Sud, le représentant des jeunes, le délégué régional de l'UA à la SADC ont prononcé des discours au cours de cette séance. La réunion a enregistré la participation des jeunes, des représentants des ministères, des membres du corps diplomatique ainsi que des membres du secteur privé et de la société civile. L'événement a recentré l'attention sur l'impérieuse nécessité de lutter contre la pandémie du VIH/Sida.

437. Dans le domaine de l'agriculture et de l'économie rurale, le Bureau a conduit l'équipe de l'UA à l'atelier consultatif régional sur la politique foncière en Afrique australe, tenu à Windhoek, Namibie, du 29 au 31 août 2007. Le Bureau a participé également à l'atelier d'évaluation technique pour les quatre pays (Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe) pour concevoir un projet conjoint d'éradication de la mouche tsétsé et de la trypanosomiase, tenu à Maputo, Mozambique du 12 au 16 novembre 2007. L'atténuation de l'incidence de la tsétsé et de la trypanosomiase sur le bétail est essentielle pour l'amélioration de la nutrition et l'accroissement de la production agricole.

K.IV. 5. Les CER

438. Le Bureau a participé au Sommet du COMESA. Le Bureau a collaboré avec les CER lors des réunions régionales organisées par la CEA-AA. Le Bureau a diffusé les informations sur les activités de la CUA et de l'UA-SARO aux CER et aux Etats membres.

K.IV. 6. Organisations régionales

439. CEA-AA: La CEA, à travers son bureau régional pour l'Afrique australe (CEA-AA) a fourni un appui technique aux CER et aux pays de l'Afrique australe en vue de la promotion de l'intégration et du développement économique. Au cours de la période, le Bureau a collaboré étroitement avec la CEA-AA *dans les* activités d'intégration et de développement dans la région. Le Bureau a participé à la réunion organisée par la CEA-SA les 4 au 5 septembre 2007 à Johannesburg sur la convergence macroéconomique à la SADC. Le but principal de la réunion était de discuter du progrès accompli par les Etats membres de la SADC au niveau des critères et des cibles de la convergence économique tel que stipulé dans le protocole d'accord signé par les Etats membres en août 2002 et tel que réitéré dans le projet de protocole de financement et d'investissement de la SADC. Le débat a été intense et fructueux et l'opinion générale exprimée est que les cibles primaires et secondaires seraient retenues pour l'instant. Ce dernier point en particulier a été perçu comme essentiel pour la croissance économique et la création d'emplois. Il a été convenu que les institutions chargées de la convergence macroéconomique devraient être renforcées comme il se doit pour assurer la viabilité du processus. Fait plus important, un accord a été conclu sur la nécessité d'aborder rapidement les questions liées à l'harmonisation des statistiques sans lesquelles la comparaison des éléments de convergence ne serait pas possible.

440. De même, le 7 décembre 2007, le Bureau a participé à la réunion sur le Prospectus conjoint CUA/BAD-CEA sur l'intégration régionale dans la SADC, tenue à Maputo, Mozambique. La réunion a été convoquée dans le but de mettre en oeuvre la proposition du secrétaire général des Nations Unies dans son rapport de 2006 qui préconisait un prospectus conjoint sous-régional sur

l'intégration régionale. La réunion avait mis sur pied un groupe de travail chargé de mettre en œuvre cette recommandation.

441. *Le Centre d'orientation, de conseil et de développement des jeunes pour l'Afrique: L'UA-SARO a collaboré étroitement avec ce cette structure basée à Lilongwe. Le centre a été créé à Lilongwe en vertu d'une décision ministérielle de l'OUA en 1979. Outre ce qui précède, l'UA-SARO a travaillé en étroite collaboration avec le Centre des tiques et des maladies transmises par les tiques (CTTBD) dans la réalisation de ses objectifs au cours de la période. En particulier, le Bureau a apporté l'appui politique approprié à ses programmes de formation.*

442. *Organisations non gouvernementales: Le Bureau a collaboré avec les organisations non gouvernementales telles que la SAPRN et le FANRPAN, importants réseaux d'ONG en 'Afrique australe qui interviennent activement dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et de l'agriculture. Cette collaboration vise essentiellement à promouvoir le programme d'intégration et de développement de l'UA.*

K.IV. 7 Coordination du Groupe africain

443. Le Groupe africain à Lilongwe tient des réunions mensuelles en vue d'échanger les points de vue sur les questions d'actualité dans les Etats membres, dans la région, sur le continent et dans la communauté internationale. Le Bureau, lors de ces réunions, s'est longuement penché sur les conclusions du Sommet du COMESA tenu en mai 2007 à Nairobi ainsi que celles du Sommet de l'UA tenu en juillet 2007 à Accra. Le délégué régional de l'UA a mis à profit ces réunions pour mettre en exergue les principales déclarations et décisions adoptées par les rencontre au sommet des CER et de l'UA en vue de susciter des échanges d'idées sur les mesures à prendre et à mettre en oeuvre aux niveaux national et régional.

K.V. LE BUREAU DE NEW YORK

444. Au cours de période couverte par le présent rapport, la Commission a, à travers son Observatoire Permanent à New York, mené des activités permanentes qui se traduisent, à la fois par l'appui aux activités du Groupe africain, et le suivi et la participation aux différentes activités des Nations Unies.

K.V.1 Questions de Paix et de Sécurité

445. La Mission a mis l'accent sur les questions africaines examinées au sein du Conseil de Sécurité, notamment le Soudan, la Somalie, la Côte d'Ivoire, le Sahara Occidental, la République du Congo Démocratique, le Liberia, le Tchad, la République Centrafricaine, la situation entre l'Ethiopie et l'Erythrée, et la situation au Moyen Orient.

446. Concernant la question du Darfour, la Mission de l'UA a facilité les consultations entre les membres Africains du Conseil et la Commission, dans le cadre de la finalisation de la résolution 1769 (2007) autorisant l'Opération Union africaine - Nations-unies au Darfour (UNAMID). En outre, la Mission de l'UA a participé, le 31 juillet 2007, à la 5272^{ème} conférence du Conseil de Sécurité qui a vu l'adoption de cette résolution. La présence d'un militaire et d'un expert politique de la Commission a permis à la Mission de suivre soigneusement le processus de mise en place des Forces de Défense et de Police. A date, le choix de la haute direction de l'UNAMID a été arrêté, tandis que celui des Etats qui devraient mettre à disposition les troupes et la Police reste à finaliser. La visite initiale de l'opération conjointe de haut niveau et celle de l'équipe consultative technique dans les 11 pays contributeurs de troupes a été effectuée. L'expérience dans ce processus montre qu'il est impérieux de mettre à la disposition du Bureau de l'UA à New York, des conseillers permanents, spécialistes de la défense et de la Police.

447. En ce qui concerne la question somalienne, une présentation a été faite aux membres du Conseil pendant l'examen du Rapport du Secrétaire Général le 20 août 2007. La Mission a réitéré l'appel de l'Union africaine pour un appui à la mission africaine en Somalie (AMISOM) et le déploiement rapide de la mission de l'ONU.

448. La visite du Président de la Commission à New York du 19 au 26 septembre 2007 a donné un nouvel élan à l'examen des situations au Darfour et en Somalie. La Mission a facilité l'organisation de la deuxième consultation de haut niveau sur le Darfour le 21 septembre 2007. Tenue au niveau ministériel, la conférence a vu la participation de plus de 26 pays africains et autres partenaires. Dans leur communiqué conjoint, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire Général des Nations-unies ont exhorté les parties à s'impliquer dans les négociations politiques qui devraient débuter en Libye le 27 octobre 2007, réitéré la nécessité d'assurer le caractère essentiellement africain des troupes de l'UNAMID de même que son déploiement rapide, l'établissement d'un mécanisme de contrôle efficace du cessez-le-feu ainsi que le renforcement de l'assistance humanitaire au Darfour.

449. La Mission a également organisé la participation du Président au débat du Président du Conseil de Sécurité sur « la Paix et la Sécurité en Afrique » organisé le 20 septembre 2007, à l'initiative du Président français, Monsieur Nicolas Sarkozy, Président en exercice du Conseil de Sécurité pendant le mois de septembre. 2007. Au cours de ladite Conférence, le Président de la Commission de l'Union africaine a invité à l'adoption d'une politique de tolérance zéro vis-à-vis de l'utilisation des enfants-soldats et de la violence faite aux femmes tout en soulignant la menace continue que pose le commerce illégal des armes légères et de petit calibre. Il a formulé le vœu de voir la présence militaire étrangère

diminuer sur le continent eu égard au renforcement des capacités de l'Union africaine dans la gestion des conflits.

450. Une réunion informelle entre le Président et la délégation des Sages conduite par l'Archevêque Desmond Tutu, a été organisée à la Mission le 24 septembre 2007. Les échanges de vue ont porté sur la visite que les Sages prévoyaient effectuer au Soudan au début d'octobre 2007, afin d'y rencontrer les parties soudanaises impliquées dans la crise au Darfour et les membres de la communauté internationale.

451. La Mission a participé au Débat public tenu au sein du Conseil le 6 novembre 2007, sur le thème « Le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales », initié par l'Indonésie qui présidait le Conseil de Sécurité au mois de novembre 2007. Au cours de son exposé, la Mission a mis l'accent sur les efforts et le rôle significatifs de l'Union africaine dans le règlement des crises, ainsi que son désir de voir les Nations unies mettre en place, un mécanisme efficace d'appui aux opérations de maintien de la paix menées par les organisations régionales.

K.V.2 Questions Politiques

452. La Mission a favorisé les consultations entre le Président de l'Union africaine et M Lynn Pascoe, Secrétaire Général Adjoint aux Affaires Politiques, le 26 septembre 2007. Il a été décidé de procéder à des échanges entre experts de l'Union africaine et des Nations unies afin d'analyser les situations politiques dans un certain nombre de pays africains. La Mission a tenu d'autres consultations avec le Département des Affaires Politiques des Nations unies afin de renforcer la coopération entre les deux organisations dans les domaines tels que la médiation, la diplomatie préventive, les politiques d'alerte avancées, la gestion de l'information, et la mise en place d'un Programme décennal de Renforcement des Capacités de l'Union africaine.

453. La Mission a abrité le 29 septembre 2007, la première conférence du Comité ministériel chargé du Gouvernement de l'Union dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration d'Accra. Le Comité a examiné son programme de travail et décidé de tenir deux autres conférences à Accra et Addis-Abeba, respectivement les 26 et 27 octobre 2007 et 27-30 novembre 2007.

454. La Mission a également tenu des consultations avec les facilitateurs du processus d'évaluation des mandats des Nations unies (Namibie, Nouvelle-Zélande), consultations au cours desquelles elle a souligné la nécessité d'identifier les décalages observés dans les missions onusiennes en Afrique et de s'assurer de la viabilité du processus.

K.V.3 Prévention des Conflits

455. La Mission a participé le 3 décembre 2007 à la préparation et aux délibérations du séminaire intitulé « Une Stratégie Mondiale efficace de Prévention des Conflits en Afrique, le Rôle du Conseil de Sécurité » à l'initiative du Congo, Président du Groupe de Travail Ad-Hoc du Conseil de Sécurité sur la Prévention et le Règlement des Conflits en Afrique. La Mission a réaffirmé le rôle de premier plan de l'Union africaine sur le continent et la nécessité de renforcer le partenariat UA-ONU. L'accent a été mis sur la nécessité de clarifier les mandats respectifs du Conseil de Sécurité de l'Assemblée générale et de l'ECOSOCC en matière de prévention des conflits. L'absence d'une représentation de l'Afrique auprès du Conseil de Sécurité a été déplorée de même que la nature *ad-hoc* du Groupe de Travail.

K.V.4 Reconstruction Post-conflit

456. La Mission a participé aux travaux de la Commission de la Consolidation de la Paix (PBC) sur les deux pays africains inscrits à l'ordre du jour et qui ont abouti à l'adoption du mécanisme de Contrôle et de Suivi relatif au cadre stratégique pour la Consolidation de la Paix au Burundi et à celle du cadre de coopération de la Sierra Leone respectivement les 5 et 12 décembre 2007. Au cours de ces travaux, la Mission a réitéré l'engagement de la Commission de l'Union africaine et du Comité ministériel chargé de la Reconstruction et du Développement post-crise à travailler étroitement avec la Commission de Consolidation de la Paix. Il a été admis que la consolidation de la paix et la reconstruction post-crise constituent un volet clé de la prévention des conflits pour éviter que les pays sortant d'une crise ne retombent dans le cycle de l'instabilité. Ceci souligne l'importance pour l'UA d'accélérer la mise en œuvre des différentes composantes de son mécanisme de prévention post-conflit afin d'harmoniser et de lancer une coopération complète entre la PBC et les autres organisme onusiens.

K.V.5 Non-prolifération, Désarmement et Lutte Contre le terrorisme

457. Sur la question persistante des armes légères et de petit calibre, la Mission a accordé son appui aux experts africains de la Première Commission des Nations unies qui a abouti à l'adoption de la résolution relative au renforcement du Centre Régional pour le Désarmement en Afrique basé au Togo.

458. La Mission a supervisé la présentation de l'*Ecole Internationale des Forces de Sécurité*(EIFROS) par le Cameroun le 22 octobre 2007. Les Etats africains ont exhorté leurs partenaires à accorder l'assistance à cette institution dont l'objectif est de former les troupes et les experts aux opérations de maintien de la paix. La Mission a par ailleurs suivi la conférence sur la mise en œuvre de

la Stratégie de lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale organisée le 4 décembre à l'Assemblée générale. La Mission a facilité la participation de l'Union africaine à l'atelier sous-régional sur la préparation des réponses au Comité des Nations Unies sur la lutte Contre le terrorisme tenue au Botswana en novembre 2007, et supervisé la réunion d'évaluation sur la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale tenue à l'Assemblée Générale en décembre 2007. Au cours de son intervention dans ces processus, les efforts de l'UA ont été remarqués et ont permis d'aboutir à la création du Centre africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme.

K.V.6 Facilitation des Travaux du Groupe africain

459. Sur 6 mois, soit de juillet à décembre 2007, la Mission de l'UA a permis l'organisation de 18 réunions des Ambassadeurs du Groupe africain et plus de 24 réunions d'experts. Il s'est principalement appesanti sur les travaux de la 62ème session de l'Assemblée générale et ceux de ses 6 principaux comités, l'examen de la question du Bureau du Conseiller Spécial pour l'Afrique et de la réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Parmi les points forts de cette période, il faut souligner les échanges de points de vue qui ont conduit à l'adoption de la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones qui constituent une préoccupation majeure pour l'Afrique. La Résolution sur la Coopération entre les Nations unies et l'Union africaine a été actualisée pour prendre en compte les développements récents sur les questions d'intérêt commun. Elle a été adoptée le dernier jour de la 61ème session de l'Assemblée générale, après un examen détaillé en consultation avec les partenaires.

460. La Mission a œuvré étroitement avec le Groupe africain afin que la « Résolution sur l'élimination du viol et toutes autres formes de violence sexuelle dans toutes leurs manifestations y compris dans les situations de conflits et autres » et la résolution sur l'élimination des violences faites aux femmes migrantes, fassent ressortir les dispositions du protocole de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et la Déclaration solennelle sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique. D'autres questions ont été examinées à savoir le projet de résolution « 2001-2010: Décennie des Nations unies pour Faire Reculer le Paludisme dans les Pays en Développement, notamment en Afrique », la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, le débat sur le réchauffement climatique, le dialogue de haut niveau sur le Financement du Développement.

461. Le 20 novembre 2007, en concertation avec l'ONUDI et le Groupe africain, la Mission a pris une part active aux préparatifs et à l'organisation de la Journée africaine de l'Industrialisation. Le séminaire a eu pour thème « Technologie et Innovation au service du secteur industriel – Investir dans le Peuple, c'est Investir dans l'Avenir».

K.V.7. Candidatures africaines dans le Système international

462. La Mission a facilité la mise en œuvre de plusieurs décisions de l'UA et du Groupe africain à New York concernant les candidatures africaines dans le système international ce qui permis l'élection avec succès de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste et celle du Burkina Faso comme membre non-Permanents du Conseil de Sécurité pour la période 2008-2009, et la nomination par le Secrétaire Général d'un autre Africain (du Bénin) au poste de Directeur de la Convention de l'ONU sur la Lutte contre la Désertification. La plupart des candidats présentés par le Groupe africain ont été élus avec succès dans les différents organes et agences de l'ONU, tels que l'UNICEF, le PNUD, l'UN-HABITAT, le PNUE, le Conseil Exécutif du Programme alimentaire mondial, la Commission sur le Droit des Affaires, le Comité de Coordination du Programme de l'ONU sur le VIH/SIDA, la Cellule des Inspections conjointes, ainsi que pour d'autres commissions spécialisées.

K.V.8 Relations Multilatérales

463. La Mission a facilité les interactions consultatives entre les troïkas du Groupe africain et de l'Union européenne. Les questions d'intérêt commun inscrites à l'ordre du jour de l'ONU ont été examinées notamment le réchauffement climatique, les questions de maintien de la paix ainsi que celles relatives à la reconstruction et au développement post conflit.

464. Différentes organisations universitaires, la société civile internationale et les acteurs tels que *Médecins Sans frontières*, Long Island University, Columbia University, l'Académie internationale pour la Paix, le Conseil mondial des Eglises, le CICR, la Fédération mondiale des Conseils religieux et autres ont continué de manifester leur intérêt pour l'Afrique. L'une d'elles, l'Association africaine des Voyages a décerné un prix spécial au Président de la Commission, pour ses efforts inlassables en faveur de l'intégration du continent, au cours du Deuxième Forum Annuel du Président qui a vu la participation de plusieurs Chefs d'Etat et de Gouvernement. La Mission a maintenu des rapports étroits avec toutes ces organisations afin de leur fournir les informations sur les perspectives de l'UA en matière de développement de même que les orientations politiques à même de leur permettre d'adapter leurs activités centrées sur l'Afrique. Au cours des échanges, le Bureau a noté que la société civile montrait un intérêt croissant pour les questions relatives à une redéfinition du fondement philosophique des Nations Unies, afin de souligner les responsabilités de l'organisation mondiale en termes de développement humain à la lumière des tendances mondiales dans des domaines tels que l'environnement, la sécurité alimentaire, l'immigration et les droits des peuples autochtones.

K.V.9 Questions Economiques et Sociales

465. La Mission a participé à Genève aux travaux techniques de la session annuelle du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) du 2 au 27 juillet 2007 qui s'est vu confié cette année deux nouveaux mandats, à savoir l'examen ministériel annuel et le Forum la Coopération en matière de développement. Les questions relatives aux pays africains inscrits à l'ordre du jour ont été soulignées, notamment le développement dans le cadre des questions de coopération. Par ailleurs, la Mission a suivi avec intérêt la trente neuvième session du comité sur l'Elimination des Discriminations faites aux Femmes lors de sa dernière session tenue au siège des Nations unies à New York et à Genève du 23 juillet au 10 août 2007. Le comité a recommandé des actions de promotion et de protection des droits de la femme dans 15 pays, dont la Guinée et le Kenya.

466. La Mission a suivi les débats informels de deux jours organisés par de l'Assemblée générale sur le réchauffement climatique, du 31 juillet au 1er août 2007 aux Nations Unies. La Mission a également supervisé l'événement de haut niveau sur le réchauffement climatique le 24 septembre avant l'ouverture du débat général de la 62ème session de l'Assemblée générale. L'accent a été mis sur les toutes récentes évaluations scientifiques probantes du phénomène ainsi que deux composantes des mesures à prendre, notamment l'adaptation et la réduction, le rôle du secteur privé, ainsi que les solutions possibles à envisager dans le contexte multilatéral. Les délégations africaines ont indiqué les conséquences néfastes du réchauffement climatique sur le continent et souligné l'importance de respecter les engagements internationaux en la matière et particulièrement le respect du transfert de technologie, le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources financières.

467. La Mission a suivi le « Dialogue de haut Niveau sur la Coopération inter-religieuse et interculturelle pour la Promotion de la Tolérance » tenue les 4 et 5 octobre 2007 à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Secrétaire Général a été invité à s'assurer du suivi systématique et organisationnel de toutes les questions relevant des relations entre religions, cultures et civilisations au sein du système des Nations unies.

468. La Mission a suivi le 18 octobre 2007, le débat conjoint consacré au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique : les progrès de la mise œuvre et l'appui international ; 2001-2010 : Décennie pour Faire Reculer le Paludisme dans les Pays en Développement, notamment en Afrique. La conférence a examiné les activités et progrès enregistrés depuis le dernier rapport sur la réalisation des objectifs de la lutte contre le paludisme d'ici 2010, à la lumière de la résolution 61/228 de l'Assemblée Générale et de la déclaration d'Abuja sur le projet de Faire Reculer le Paludisme en Afrique(2000).

469. Du 23 au 25 octobre, la Mission a participé au suivi du troisième Dialogue de Haut-Niveau sur le Financement au service du Développement. Le dialogue a contribué de manière significative à la préparation de la Conférence de Doha. La conférence a examiné six points majeurs du Consensus de Monterrey: la mobilisation des ressources financières nationales, mobilisation des ressources internationales, le commerce international, la coopération internationale en matière de développement, la dette extérieure et la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux.

470. La Mission a participé au Deuxième Forum Panafricain sur les Enfants: l'Examen à mi-parcours, organisé par l'Union africaine, en Egypte, du 29 octobre au 2 novembre 2007. Un résumé de cette réunion a été distribué au Groupe africain dans le cadre de la préparation de la plénière commémorative de haut niveau consacrée au suivi des résultats des sessions extraordinaires sur les enfants «Un Monde Digne des Enfants» tenue au siège des Nations Unies à New York les 11 et 12 décembre 2007. L'Honorable Alima Mahama, Ministre de la Femme et de l'Enfant de la République du Ghana a pris la parole au nom du Président en exercice de l'Union africaine. La Commission de l'Union africaine pour les Affaires Sociales a également pris part à l'événement ainsi qu'à d'autres consultations.

471. La Mission a facilité la participation du Commissaire aux Affaires économiques à la première réunion du groupe de pilotage pour la réalisation des OMD aux côtés du Secrétaire Général des Nations Unies les 13 et 20 septembre 2007. Le Commissaire aux Affaires Economiques a également pris part à la réunion du Comité de Pilotage qui s'est tenue au siège des Nations Unies le 30 novembre 2007. Les réunions se sont tenues conformément aux initiatives du Secrétaire Général d'accélérer la réalisation des OMD en Afrique dans les secteurs de la santé, l'éducation, l'agriculture et la sécurité alimentaire, les infrastructures et les systèmes statistiques.

472. La Mission a également facilité la participation du Commissaire au Commerce et à l'Industrie au Panel de Haut Niveau sur l'amélioration de la coopération Sud-sud et de la Coopération triangulaire organisé au siège des Nations unies le 17 octobre 2007, ainsi que la participation du Commissaire à l'Economie rurale et à l'Agriculture au «Sommet international des Femmes Leaders sur la Sécurité mondiale» du 14 au 19 septembre 2007.

473. La Mission a supervisé l'examen du Rapport du Conseil des Droits de l'Homme dotés de deux nouveaux instruments, notamment un Code de Conduite et le Renforcement institutionnel d'une part, et d'autre part la création de la Revue périodique Universelle. Ces instruments vont faciliter l'harmonisation de l'évaluation de la situation des droits de l'homme dans l'ensemble des Etats membres sans discrimination ou faveurs.

474. S'agissant de la question de situer les responsabilités en cas de génocide, crimes de guerre, ou crimes contre l'humanité, la Mission a assuré le suivi des discussions sur l'éventuelle adoption d'un plan d'action afin que la justice internationale joue un rôle intégral dans le renforcement de la paix après conflit, dans le cadre du Mécanisme d'Alerte rapide en matière de justice.

K.V.10 Communication et Documentation

475. Au cours de la période considérée, la Mission a organisé toutes les réunions du Groupe africain et autres réunions/ séminaires aux Nations Unies. Les décisions du Sommet d'Accra ont été transmises à l'Assemblée générale lors de sa 62^{ème} Session et les Communiqués du Conseil de Paix et de Sécurité l'ont été aux organismes pertinents dès qu'ils étaient disponibles. Pour faciliter l'accès aux documents de l'UA et mieux servir le Groupe africain, les Nations unies ainsi que ses agences spécialisées, la Mission a réalisé une étude sur la création d'un Centre de Documentation dont le budget est en train d'être mis en place. L'étude couvrait également la création d'un site Internet lancé par la suite en décembre 2007. L'équipement de vidéo conférence a été installé pour des besoins de communication entre les bureaux régionaux de l'UA et le Siège. Pour l'heure, le Bureau peut communiquer avec les bureaux d'Addis-Abeba, Bruxelles, Genève et Lilongwe. Le défi de satisfaire la grande demande de documents est toujours présent et la Mission continuera de porter le lourd fardeau de cet handicap tant que l'UA ne tirera pas pleinement profit de l'utilisation des technologies modernes.

K.VI LE BUREAU DE WASHINGTON D.C.

476. Au cours de la période examinée, la Mission de l'Union africaine aux Etats-Unis d'Amérique a poursuivi la consolidation de sa présence et l'extension de son champ action auprès de divers groupes d'appui et autres acteurs. A cet effet, la Mission a été officiellement lancée le 11 juillet 2007 en marge de la réunion paritaire UA/OEA intitulée « Pont de la Démocratie: Efforts Multilatéraux pour la Promotion et la Défense de la Démocratie en Afrique et en Amérique » tenue du 10 au 12 juillet 2007, en présence d'une délégation de haut-niveau de la Commission comprenant le Commissaire pour la Paix et la Sécurité, le Directeur de Cabinet, le Conseiller juridique et d'autres hauts responsables. Comme autres participants, le Sous-Secrétaire d'Etat pour les Affaires africaines et les hauts responsable du Bureau Afrique du Département d'Etat des Etats-Unis, le doyen du Corps diplomatique africain, ainsi que d'autres représentants de la société civile orientée vers l'Afrique et les organisations non gouvernementales.

477. Le fait marquant de cette période reste la légitimation des relations bilatérales entre l'Union africaine et les Etats-Unis d'Amérique qui s'est matérialisée le 27 juillet 2007 par la présentation, au Président Georges W.

Bush, des lettres de créances du chef de la Mission en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Union africaine près les Etats-Unis d'Amérique.

478. En matière de **Consolidation et d'Entretien des Relations Bilatérales**, la Mission a intensifié ses efforts pour renforcer ses rapports de travail avec les pouvoirs exécutif et législatif au sein du gouvernement américain et des agences. Elle a notamment initié des discussions avec le Président du *Black Caucus* et d'autres personnalités clés du Congrès américain pour trouver le cadre approprié en vue de la formalisation des rapports de travail existant entre les membres du Black Caucus et l'Union africaine. La première étape a été une invitation à participer à la 37^{ème} Conférence Annuelle du Corps législatif du Groupe de Réflexion de la Fondation du *Black Caucus* sur la politique africaine tenue le 28 septembre 2007. Au cours de cette Conférence, la Mission, dans une présentation liminaire sur le thème « La Nouvelle Afrique : Opportunités et défis », a notamment exhorté le *Black Caucus* à jouer un rôle de leadership dans le renforcement des relations entre les Africains américains et les Africains du continent compte tenu de 500 ans d'histoire partagée et de lutte d'émancipation commune. Elle a saisi l'occasion pour réitérer le rôle central du *Black Caucus* dans la mise en place du mécanisme institutionnel nécessaire à la formalisation des relations avec l'UA pour le progrès effectif et la sécurisation des intérêts de l'ensemble des peuples d'ascendance africaine en les mobilisant au service du développement de l'Afrique.

479. Dans la **constitution de groupes de soutien politiques**, la Mission est restée attachée à plusieurs acteurs capables d'influencer les politiques américaines progressives en faveur de l'Afrique. La sensibilisation de la diaspora en vue de la création et de la consolidation de réseaux fait également partie de ces efforts. Pour ce faire la Mission a pris une part active aux événements suivants :

- Réunion d'Experts organisée dans le cadre de la préparation du document de travail du Centre pour le Développement mondial sur le thème : « **Le FMI constitue-t-il une entrave aux dépenses du secteur de la santé dans les pays pauvres ?** » La Mission a pour mandat de donner la perspective africaine sur le rôle du FMI relativement aux restrictions des dépenses du secteur santé dans les pays en développement et l'impact sur la mise en œuvre des programmes nationaux.
- Les Séries Affaires africaines Ronald H Brown relatives au *Annual Constituency for Africa* (CFA) (Plaidoyer Annuel en faveur de l'Afrique) sur le thème, « **Ouvrer avec l'Union Africaine pour Créer des Réseaux de la Diaspora** ». La série a été une importante plate-forme de promotion de la vision des priorités de la Mission de même qu'elle a permis de présenter les vues et

perspectives de l'UA sur certaines questions décisives de la politique étrangère des Etats-Unis d'Amérique.

- La Mission a organisé en partenariat avec le Groupe d'Action pour l'Afrique, un déjeuner sur la Stratégie africaine en matière de santé au Congrès. L'initiative avait deux objectifs : d'abord vulgariser la Stratégie africaine en matière de Santé 2007-2015 en application de la déclaration de Johannesburg de Avril 2007 et deuxièmement, veiller à ce que cette Stratégie africaine soit reconnue par le Congrès et les autres acteurs politiques comme cadre continental pour relever de manière globale les défis du secteur, et partant, harmoniser ses objectifs sur ceux qui étaient en cours d'examen par les deux chambres du Congrès, notamment, le Plan d'Urgence du Président Américain en matière de Lutte contre le VIH/SIDA(PEPFAR) et la loi de 2007 relative aux Investissements en matière de Renforcement des Capacités dans le Secteur de la Santé en Afrique.
- La série des conférences de M Andrew Young de la Société Afrique du Sommet National a mis la Mission en vedette et fourni une plate-forme supplémentaire d'importance capitale pour donner le sens de la Mission et promouvoir la vision de l'Union africaine au cours du 21^{ème} siècle.

480. En matière **d'Information du Public américain et de promotion de l'Afrique**, l'objectif principal de la Mission est de donner une image positive et de promouvoir le continent par les échanges/vulgarisation de l'information et la plaidoirie. Dans ce contexte, et au cours de la période considérée, la Mission a pu dans les limites de ses moyens, honorer un certain nombre de demandes relatives à des conférences dans des universités ou autres instances dans différentes régions des Etats-Unis d'Amérique. La Mission a également pris la parole au cours d'un séminaire organisé par le Centre africain d'Etudes stratégiques sur le thème, « **L'Importance de la Coopération régionale : Rôle de l'Union africaine et des Communautés économiques régionales** » de même qu'elle a été invitée à prendre la parole devant les futurs responsables de la diplomatie américaine à l'Institut du Foreign Service sur le sujet, « **L'Union africaine : Structure organisationnelle et Priorités** ».

481. Pour nouer des partenariats stratégiques, la mission a créé en partenariat avec *Academy for Educational Development* (AED) afin de co-organiser une série de conférences annuelles sur les Présidents africains, qui se veut une plateforme d'information du public américain à travers un dialogue interactif entre dirigeants africains, décideurs politiques, Société civile et Organisations non-gouvernementales américains.

482. Le Président JAKAYA MRISHO KIKWETE de la République Unie de Tanzanie a procédé au lancement de la série des conférences le 17 septembre 2007 et prononcé un discours sur le thème, « **Le Défi du Développement de l'Afrique : Rôle de la Société Civile internationale et des ONG** ».

483. En matière **d'Appui aux Relations Multilatérales**, la Mission a œuvré à la consolidation des relations de travail avec le groupe de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation des Etats américains.

484. Relativement au Groupe de la Banque mondiale, suite à une série de consultations avec le Vice-Président pour la région Afrique, la Mission a organisé les rencontres entre ce dernier, le Président et les Commissaires de l'UA à Addis-Abeba pour examiner les modalités d'une formalisation des rapports entre la Commission de l'UA et la Banque mondiale avec la signature d'un protocole d'accord par les deux parties. Il a été convenu d'un commun accord que la Mission servirait d'intermédiaire en veillant à ce que les relations de travail se déroulent dans un cadre harmonieux sur la base de domaines acceptés mutuellement.

485. Comme manifestation concrète de ce partenariat en devenir, la Banque a commencé à associer la Mission à l'ensemble de ses activités et programmes relatifs à l'Afrique comme suit :

- Participation aux Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI de 2007, et aux réunions d'experts, au cours des réunions de consultations des Opérateurs sur l'Intégration régionale mettant en exergue les vues de l'UA sur le projet de Stratégie d'Assistance de la Banque en matière d'Intégration régionale en Afrique ;
- Participation au lancement du Programme d'Action 2007-2011 sur la Lutte contre le VIH/SIDA en Afrique ;
- Admission comme Membre du Comité consultatif externe de haut niveau sur le Programme renforcé pour le Développement de la Phase II de la Lutte contre le paludisme
- Lancement conjoint de la première journée Portes ouvertes organisée sur la Diaspora

486. Il est important de noter que la Banque est réellement en train de poser les jalons en vue de définir les relations de travail futures avec la Commission de l'UA sur la base de ses priorités et avantages comparatifs. La Commission trouvera une source d'inspiration dans cette approche pendant la rédaction du protocole d'accord envisagé.

487. Concernant le FMI, la Mission a initié des contacts et les consultations sont toujours en cours.

488. La Mission a facilité la création d'un cadre de travail institutionnel entre l'Organisation des Etats américains et la Commission de l'Union africaine qui a permis d'organiser conjointement une conférence OEA/UN sur le thème « Le Pont de la Démocratie : Efforts multilatéraux et régionaux pour la Promotion et la Défense de la Démocratie en Afrique et dans les Amériques » tenue à Washington DC du 10 au 12 juillet 2007. L'un des temps forts de cette conférence a été la signature par les deux institutions d'une déclaration d'Intention comme prélude à une coopération future dans des domaines spécifiques. La Mission fait présentement la liaison entre la Commission de l'UA et le Secrétariat de l'OEA pour la finalisation du projet de Protocole d'Accord.

K.VI. 1 Coordination de la Position africaine

489. Pour la Mission, ce volet reste un défi à relever. La situation s'explique par le fait que :

1. L'environnement actuel engendre un bilatéralisme et, comme dans tout contexte diplomatique, il est déterminé par les intérêts et priorités de chaque pays ;
2. La plupart des initiatives telles que le défi du millénaire, PEPFAR et l'AGOA relèvent d'accords bilatéraux et les choix reposent sur un certain nombre de conditions.
3. Dans la situation qui prévaut, la Mission n'est pas en mesure d'organiser ou de coordonner les réunions du Groupe africain sans locaux permanents appropriés ainsi qu'une structure organisationnelle et des effectifs adéquats.

490. Pendant la période considérée, la Mission a organisé une seule séance de briefing à l'intention du Corps diplomatique africain à l'issue du Sommet de l'UA à Accra, mais elle continue d'assister aux réunions mensuelles du Groupe africain et assure le suivi de l'évolution des débats en cours au sein du Groupe autour des principales questions et plus particulièrement :

- i. La Loi sur le Nouveau Partenariat pour le Développement parrainé par le Républicain Jim McDermott qui veut étendre l'AGOA pour en faire bénéficier le Cambodge et le Bangladesh ce qui soulève quelques inquiétudes au sein du Corps diplomatique africain et chez les militants de la cause africaine ;
- ii. La ré-autorisation du PEPFAR ;
- iii. AFRICOM.

K.VI.2. Participation aux Réunions/Conférences

491. Au cours de la période considérée, la Mission a participé aux réunions/conférences-ci après :

- Les Consultations régionales de la Diaspora tenues aux Barbades, à New York et à Paris ;
- L'Examen Régional à mi-parcours sur l'Afrique Digne des Enfants, le Caire 2007 ;
- La Conférence Ministérielle de la Diaspora, Johannesburg, Afrique du Sud ;
- Les Consultations de Haut Niveau sur le personnel de Santé, Addis-Abeba.

K.VI.3 Evènements Commémoratifs

492. La Mission a célébré la Journée mondiale du SIDA 2007 le 28 novembre 2007 conjointement avec le Conseil mondial de la Santé, Family Health International (FHI), l'Organisation Panaméricaine de la Santé (PAHO) et, le Bureau de la Coordination mondiale du SIDA pour les Etats-Unis d'Amérique. Dans les remarques et le Communiqué de Presse publié subséquemment, la Mission a lancé un appel au Congrès américain pour une action diligente en vue de ré-autoriser PEPFAR, intégrer la nutrition et promulguer la loi de 2007 sur la capacité d'investissement dans le secteur de la santé en Afrique. La Mission a également célébré la Journée de l'Enfant africain.

493. En Conclusion, la Mission, opérationnelle depuis un an, a pu faire dans les limites de ses moyens humains et financiers, de grands progrès en termes de consolidation de sa présence et de recherche de groupes d'appui politiques pertinents. Les locaux qu'elle occupe présentement ne correspondent pas à l'image de l'Afrique, et sapent les acquis réalisés dans divers domaines. Il est par conséquent recommandé que des efforts soient fournis afin de trouver une solution idoine aux besoins urgents de locaux et ressources humaines et financières.

L. RESSOURCES HUMAINES, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

L.I. RESSOURCES HUMAINES ET JEUNESSE

L.I.1. Charte africaine de la jeunesse :

494. À l'issue de son adoption en juillet 2006 par la Conférence et de son lancement officiel en novembre 2006, la Charte africaine de la jeunesse est en cours de popularisation par le biais de la publicité, de la sensibilisation et des processus officiels de plaidoyer. Trois ateliers régionaux (régions du centre, de l'est et de l'ouest) ont été organisés par la Commission et les services de radiodiffusion, de la TV et des médias ont été sollicités pour populariser la Charte en vue d'en accélérer sa signature et sa ratification. Les décideurs des pays visités ont été également sensibilisés à cet égard. Outre les stratégies développées pour la popularisation impliquant tous les acteurs politiques et

sociaux appropriés de même que la jeunesse dans les États membres, la Commission a également élaboré un Plan d'action principal pour la période 2007-2015. Le but majeur de ce plan d'action est d'accélérer le processus de ratification de la Charte et d'encourager la participation effective des gouvernements, des parlementaires, des partenaires, de la jeunesse, de la société civile et d'autres acteurs appropriés. Le présent document sera soumis aux ministres de la jeunesse pour examen et adoption lors de leur 2^{ième} session ordinaire prévue en 2008.

495. La Charte est en cours de traduction en langues locales par un certain nombre de pays (Angola, Tanzanie, Nigéria) en vue d'étendre le processus de popularisation à tous les jeunes aux niveaux local et national et de les préparer à une meilleure appropriation. De nombreuses organisations de jeunes mènent diverses activités dans le cadre de la promotion et de la popularisation de la Charte de la jeunesse. À cet égard, des organisations de jeunes d'un certain nombre de pays (Côte d'Ivoire, Libéria, Congo, RDC, Togo, Cameroun, Djibouti...) ont saisi l'occasion de **la Journée de l'Afrique** (le 25 mai 2007) pour promouvoir des activités de la jeunesse et populariser la Charte de la jeunesse.

496. La célébration de la **Journée africaine de la jeunesse** (le 1^{er} novembre 2007) a été une autre occasion que la Commission a saisie pour organiser diverses activités. Le thème principal était " Partenariat entre la jeunesse et les autorités publiques". Le président de la Commission s'est adressé à la jeunesse africaine et à la jeunesse de la diaspora pour les féliciter pour leurs efforts et les encourager à poursuivre leur bon travail. À cette occasion, il a invité les États membres à accélérer la ratification et la mise en œuvre de la Charte. Le président a également procédé au lancement de la 1^{ière} édition du Prix africain de la jeunesse 2007 sur les initiatives et la créativité (AYICA 1) au cours de la journée africaine de la jeunesse, édition 2007. – Ce lancement a été basé sur une compétition organisée pour choisir la meilleure conception de l'affiche publicitaire de la Charte africaine de la jeunesse.

497. À ce jour, sept (7) pays seulement ont signé la Charte, à savoir : Le Mali, le Burundi, le Togo, le Bénin, le Nigéria, le Rwanda et le Gabon ; trois d'entre eux l'ont ratifiée : Le Rwanda, le Mali et le Gabon. La Commission assure le suivi, la coordination et le contrôle des processus tandis que l'Union panafricaine de la jeunesse et d'autres organisations internationales et agences des Nations Unies accordent leur appui aux États membres là où cet appui est nécessaire.

498. La conférence des ministres susmentionnée qui doit se tenir au début de 2008 examinera, entre autres, le projet de programme d'action sur la célébration de l'Année africaine de la jeunesse, 2008, conformément à la Décision de Banjul EX.CL/Dec.292 (IX) et à la Déclaration de consensus publiée par le 5^{ième} forum africain de développement qui avait pour thème " Jeunesse et leadership au 21^{ième} siècle ". La Commission prépare activement la célébration de l'Année africaine de la jeunesse, 2008, et lance un appel aux États membres afin

d'accélérer le processus de ratification de la Charte et d'assurer la visibilité de la jeunesse au cours de l'année 2008. Elle invite également la jeunesse à entreprendre des actions novatrices et visibles en faveur de la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse pour leur propre développement. La deuxième édition du Prix africain de la jeunesse sur les initiatives et la créativité (AYICA 2) sera lancée et le président de la CUA remettra, à cette occasion, les prix de la première édition aux gagnants.

499. Dans le même ordre d'idée, le bureau de la conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la jeunesse a tenu une réunion en octobre 2007 à Tripoli (Libye), avec les membres du comité directeur en vue d'examiner les rapports sur l'état d'avancement des programmes en faveur de la jeunesse et diverses activités entreprises par la Commission, y compris l'état de ratification et de mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse, la redynamisation de l'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ) et les préparatifs pour la célébration de la Journée africaine de la jeunesse (le 1^{er} novembre 2007) et de l'Année africaine de la jeunesse, 2008. Le bureau a recommandé l'accélération du processus de ratification de la Charte et a approuvé les mesures préparatoires de l'Année africaine de la jeunesse qui devrait être sous forme de programme d'action. Le bureau a également recommandé que la 2^{ième} session ordinaire de la conférence des ministres de l'UA en charge de la jeunesse se tienne en janvier 2008, au Siège de l'UA avant le sommet, en vue d'adopter le Programme d'action et de procéder au lancement officiel de l'Année africaine de la jeunesse, 2008. Toutefois, étant donné l'ordre du jour chargé en raison des préparatifs du sommet, cette conférence se tiendra peu après le sommet.

L.1.2. Redynamisation de l'Union panafricaine de la jeunesse

500. Conformément à la Décision de Banjul EX.CL/Dec.292 (IX), la redynamisation de l'Union panafricaine de la jeunesse et son utilisation comme structure continentale de la jeunesse sont en cours. La réunion du bureau tenue à Tripoli du 17 au 19 octobre 2007 a examiné, entre autres documents, le plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre de la stratégie développée.

501. Dans le cadre de ses missions, l'UPJ encourage la responsabilisation de la jeunesse en vue de la sensibilisation continue à la Charte afin d'assurer sa popularisation et sa mise en œuvre. Elle assure la coordination avec les Conseils nationaux de la jeunesse et les équipes régionales de coordination, mène et facilite la communication entre la jeunesse africaine et la Commission de l'Union africaine. Afin d'améliorer son partenariat avec l'UPJ, la Commission renforce sa participation aux processus des travaux et à la gestion des programmes de l'UPJ et a proposé des mesures pour assurer des ressources techniques et financières durables pour l'Union panafricaine de la jeunesse, en conformité avec la décision susmentionnée.

502. L'UPJ vient juste de tenir, en novembre 2007, sa 4^{ème} réunion du Comité exécutif qui a préparé les documents devant être examinés au cours du prochain congrès prévue pour avril 2008 à Luanda (Angola). La Commission a participé à la réunion du Comité directeur et a donné des conseils aux participants sur les étapes du processus de redynamisation qui seront finalisées au cours du congrès. Lors de cette réunion, l'UPJ a présenté, à l'examen des membres du Comité, les rapports sur l'état d'avancement et les rapports financiers ainsi que d'autres documents juridiques, y compris le programme relatif à la politique à mener et le programme de travail de l'UPJ pour 2008 ainsi que les statuts révisés. Les conclusions de la réunion du Comité exécutif de l'UPJ seront examinées par le prochain congrès de l'UPJ prévu à Luanda et auquel la Commission sera représentée.

L.I.3. Renforcement des capacités dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP)

503. En tant qu'une part importante du plan d'action de la deuxième décennie de l'Éducation en Afrique (2006-2015), l'enseignement et La formation techniques et professionnelles (EFTP), semblent un moyen de résoudre la question du développement des compétences en Afrique, s'agissant d'un grand nombre de jeunes sans emploi et de ceux qui ont abandonné l'école. L'EFTP permettra également de faire face aux questions des jeunes sans ou avec peu d'éducation en leur offrant des compétences techniques et professionnelles et des moyens de gagner leur vie. La dernière session des ministres africains de l'éducation (COMEDAF) (3^{ème} session ordinaire) tenue en août 2007, a adopté un projet de stratégie visant la redynamisation de l'EFTP en Afrique et fait une recommandation pour assurer la qualité de l'EFTP et sa mise en œuvre dans les États membres. Les ministres ont également recommandé l'utilisation de l'EFTP en Afrique en tant que moyen de promouvoir le développement socio-économique du continent ainsi que l'emploi et l'auto emploi des jeunes, tout en encourageant l'esprit d'entreprise et le développement des compétences de gestion et de la formation liées à l'emploi. Une réunion tenue récemment avec les Communautés économiques régionales (CER) et les partenaires majeurs dans le domaine de l'éducation a également donné l'occasion de se pencher sur l'EFTP en Afrique et sur les opportunités de financement des partenaires appropriés. La Commission déploie des efforts pour sensibiliser les États membres aux mesures qui doivent être prises pour assurer l'efficacité de l'EFTP et améliorer les programmes d'études et les méthodes d'enseignement des centres de formation pour l'EFTP. Des indicateurs appropriés sont en cours d'élaboration en vue de faciliter la mise en œuvre et l'évaluation de ce programme. À cet égard, la Commission tente de mobiliser les partenaires afin qu'ils soutiennent les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de l'EFTP, tandis que ces derniers sont invités à accorder l'attention appropriée à EFTP au niveau national, s'agissant de leurs contenu, méthodes, financement et formation fondée sur les notes.

504. À l'issue des ateliers régionaux sur l'EFTP organisés à l'intention des pays dans des situations post conflit tels que la RDC, le Libéria et le Burundi, des projets pilotes informels d'EFTP ont été développés et sont entrain d'être analysés en vue de la contribution de la Commission. La mise en œuvre des projets pilotes dans les pays choisis débutera en 2008, bien que la Commission soit encore entrain de rechercher des ressources possibles pour soutenir l'acquisition des matériels et de l'équipement de formation ainsi que les ressources humaines, l'expertise et les consultants nécessaires.

L.II. ÉDUCATION

505. Dans ce secteur, la Commission a rencontré quelques difficultés dues au manque de personnel pour une mise en œuvre efficace du Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation en Afrique, y compris le programme de bourses d'études Mwalimu Nyerere de l'Union africaine. Ceci requiert au moins cinq nouveaux fonctionnaires de la catégorie professionnelle. Jusqu'ici, la Commission n'a pas été en mesure d'attirer des experts africains pour ces postes vacants publiés. Toutefois, l'UNESCO a fait à une offre ferme d'affecter un cadre à la Commission, cadre qui devait prendre service en décembre 2007. Un autre cadre en charge de la politique doit également occuper son poste au début de 2008. Lors d'une réunion de haut niveau tenue entre les CER, la Commission, le bureau du COMEDAF III, l'UNESCO, l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) et la BAD, le ministre de l'éducation de l'Afrique du Sud et l'UNESCO ont offert de fournir l'appui à la Commission dans le cadre d'un programme de stages pour les jeunes professionnels.

L.II.1. Mise en œuvre et suivi de la deuxième décennie de l'éducation en Afrique

506. « *le Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation en Afrique* » porte sur les domaines majeurs suivants :

- Egalité des sexes et culture.
- Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation
- Développement de l'enseignant
- Enseignement supérieur
- Éducation et formation techniques et professionnelles
- Programme d'études et matériels didactiques et d'apprentissage
- Gestion de la qualité.

507. La Commission a commencé à établir des partenariats stratégiques avec des institutions parties prenantes majeures en vue de la mise en œuvre du Plan d'action dans les domaines susmentionnés. Des stratégies de mise en œuvre ont été également élaborées dans les domaines du développement des

enseignants; enseignement supérieur, en particulier dans les domaines de l'harmonisation et de la qualité; enseignement et formation technique et professionnelle; Systèmes d'information en gestion de l'éducation. Il a été fait rapport de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action au comité directeur de la COMEDAF et aux réunions du bureau ministériel qui ont été tenues à Addis Abeba en mai 2007 et janvier 2008, de même qu'à la conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine (COMEDAF III) tenue à Johannesburg en août 2007. Les ministres de l'éducation se sont engagés à nommer un point focal pour assurer la liaison avec la Commission dans le cadre de la deuxième décennie de l'éducation. À ce jour, 25 pays ont communiqué les noms des points focaux à la Commission. Le bureau ministériel de la COMEDAF devrait prendre les devants dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action (POA). Il assurera la liaison avec les États membres dans leurs régions respectives ainsi qu'avec les CER en vue de la popularisation du POA au niveau national et d'en faire rapport de manière approprié à tous les niveaux. Il aidera également à organiser les conférences régionales annuelles des ministres de l'éducation.

508. Des mécanismes pour la collaboration avec les CER, l'ADEA et l'UNESCO ont également été examinés et convenus lors d'une réunion de haut niveau tenue à Tunis en novembre 2007. La SADC a déjà intégré le Pan d'action dans son Protocole régional d'éducation et servira d'exemple pour d'autre CER.

509. La Banque africaine de développement s'est aussi engagée à effectuer une étude de faisabilité sur la création d'un Fonds africain pour l'éducation, la Science et la technologie afin de soutenir la mise en œuvre des plans d'action de l'UA en matière d'éducation, de science et de technologie.

510. Tous ces développements sont fondés sur les principes de base adoptés par la COMEDAF en septembre 2006. Ils assureront le succès de la deuxième décennie de l'éducation.

L.II.2. Enseignement supérieur

511. La Commission a signé un protocole d'accord avec l'Association des universités africaines (AUA), par lequel l'Association s'engage à être l'agence d'exécution chef de file de la Commission pour l'enseignement supérieure. En octobre 2007, la Commission a participé à la conférence des recteurs, des vice-chanceliers et des présidents des universités africaines (COREVIP), abritée par l'AUA, où le programme d'enseignement supérieur de l'UA a été présenté à ce groupe important de parties prenantes. En tant que partenaire majeur dans le cadre de l'enseignement supérieur, l'AUA a été en mesure de mobiliser le soutien du DFID (Département pour le développement international) (*DFID's Challenge Fund*) en vue de redynamiser les universités africaines. La Commission est représentée au Comité directeur dans le cadre de la gestion de ce fonds. Sa participation permettra d'assurer qu'une attention appropriée est

accordée aux priorités de l'Afrique telles que définies dans le Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique.

L.II.3. Harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique

512. La Commission a élaboré un cadre pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique par le biais d'un processus consultatif participatif impliquant l'AUA et des réunions d'experts africains en février et mai 2007, le comité directeur et le bureau de la COMEDAF en mai 2007, la COMEDAF III en août 2007, et un forum de discussion via l'Internet du mois d'août au mois d'octobre 2007. Le même processus a été utilisé pour l'élaboration d'un mécanisme africain d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur. Aucun effort n'a été épargné pour solliciter, harmoniser et coordonner d'autres initiatives appropriées. En particulier, une collaboration étroite est recherchée avec l'UNESCO dans le cadre du réexamen ou de la reformulation de la Convention d'Arusha pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique. Les initiatives de l'AUA, du Centre d'études et de recherche sur le Moyen-Orient (CERMOC) et des CER sont également les bienvenues.

L.II.4. Programme d'études et matériels didactiques et d'apprentissage

513. Le Centre pour les études sur la renaissance de l'Afrique de l'Université d'Afrique du Sud (CARS) a travaillé en collaboration avec la Commission pour produire des rapports sur l'industrie de publications éducatives en Afrique, mettre à jour des manuels scientifiques pour les écoles en utilisant les nouvelles connaissances publiées dans les journaux scolaires des universités africaines. Une réunion d'experts et des parties prenantes tenue à Pretoria en janvier 2007 a proposé l'établissement d'une conférence bisannuelle sur les publications éducatives en Afrique. Des discussions sont en cours avec l'ADEA et *East African Book Development Association* en vue de solliciter leur collaboration dans l'organisation et l'accueil de la première conférence panafricaine de l'UA sur les publications éducatives en Afrique du 25 au 28 mars 2008.

L.II.5. Développement de l'enseignant

514. Des discussions sont menées en collaboration avec le Centre pour les mathématiques, la Science et l'enseignement de la technologie en Afrique (CEMASTE) à Nairobi (Kenya) avec l'assistance du gouvernement du Kenya et l'Agence japonaise pour la coopération internationale (JICA), sur la promotion de l'enseignement et de l'apprentissage de la Science, de la technologie et des mathématiques dans les écoles africaines qui doivent encore porter des fruits. La raison majeure est le manque de personnel professionnel dans la Division de l'éducation, ce qui a permis à un fonctionnaire de participer aux réunions et aux activités prévues. Cette collaboration sera concrétisée en 2008. La Commission

a rédigé un projet de stratégie de mise en œuvre pour le développement de l'enseignant en collaboration avec l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) à Addis-Abeba. La stratégie est holistique et utilise les méthodes contemporaines et libres d'enseignement à distance pour la formation avant service aussi bien qu'en cours de service des enseignants et d'autres professionnels de l'éducation. Une réunion d'experts et des partenaires potentiels sera organisée au début de 2008 en vue d'assigner des rôles et des responsabilités dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action dans ce domaine.

L.II.6. Programme de bourses d'études Mwalimu Nyerere de l'Union africaine

515. Ce programme vedette de l'UA est un programme de bourses d'études de distinction, qui soutient des jeunes africains de haute performance en leur permettant d'étudier dans des universités africaines réputées, de préférence en dehors de leur pays d'origine. Après la première annonce, des demandes sont parvenues de toutes les régions d'Afrique dans le cadre de ce programme quoique vingt-trois pays seulement aient été représentés parmi ceux qui ont fait des demandes au cours de la période fixée. La première réunion du Comité de sélection de ce programme s'est tenue en novembre 2007. Quarante trois (43) jeunes ont été sélectionnés pour recevoir des bourses entières d'études, l'indemnité de subsistance et une allocation pour le matériel d'apprentissage. Il convient d'intensifier la publicité pour ce programme en vue, en particulier d'attirer des demandes féminines et de s'assurer que tous les États membres participent. Le mécanisme africain d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur servira à évaluer et à noter la qualité des universités africaines aussi bien que des programmes spécifiques. Seuls les établissements et les programmes bien classés seront éligibles pour participer à ce programme.

516. Des discussions sont en cours avec la Commission européenne en vue d'étendre ce programme aux pays ACP en dehors de l'Afrique, avec une dépenses de 60 millions d'Euro sur quatre ans assurés par le Fonds européen de développement, FED 10. Le programme étendu encouragera les universités à former des consortiums académiques et de recherche entre eux-mêmes pour permettre aux étudiants d'étudier dans plus d'une université renommée. Le programme élargi comprendra également des programmes d'échange entre les universités africaines, des Caraïbes, du Pacifique et d'Europe. Afin de contrôler ce programme de manière plus efficace, la Commission nécessitera un secrétariat dévoué dans la Division de l'éducation, avec au moins deux fonctionnaires de la catégorie professionnelle et un adjoint administratif.

L.II.7. Création d'un Fonds africain pour l'éducation

517. Lors des exposés présentés à la réunion de la COMEDAF III en août 2007, la Banque africaine de développement s'est engagée à aider la

Commission pour la création d'un Fonds africain pour l'Éducation, la Science et la Technologie, conformément aux termes qui restent à convenir avec la Commission. Une réunion de haut niveau à laquelle la Commission, l'ADEA, le NEPAD et la BAD ont participé s'est tenue en juillet 2007 à Tunis en vue d'examiner le processus de création du Fonds. La BAD a loué les services d'un consultant, au nom de la Commission, pour effectuer une étude de faisabilité du Fonds qui devrait devenir opérationnel en 2008. Les ressources de ce fonds seront destinées à des activités de la Commission dans la prise de décisions politiques, le partage des meilleures pratiques et le travail en réseau, ainsi que le renforcement des capacités des CER afin de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation en Afrique. Une réunion a été également tenue à Tunis en novembre 2007 pour examiner les besoins en matière de renforcement des capacités des CER dans ce contexte, de sorte à assurer la prise en compte de leurs besoins dans le programme.

L.II.8. Observatoire de l'Union africaine pour l'éducation

518. L'Institut panafricain pour l'éducation en Afrique (IPED) sera l'observatoire pour l'éducation en Afrique. Son mandat principal est d'abriter le système continental d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) auquel seront reliés les systèmes régionaux et nationaux. Un plan d'action pour le renforcement des capacités en vue de transformer l'IPED a été élaboré en 2006. Une nouvelle structure a de même été rédigée pour l'IPED et est soumise pour approbation aux organes de décision de l'UA en 2008. En décembre 2007, un haut cadre des finances a été envoyé à l'IPED pour commencer le processus de renforcement des capacités en procédant à l'installation de nouveaux systèmes pour la gestion financière et la gestion des biens, à la formation du personnel et à d'autres questions connexes. Les ressources provenant du fonds français seront utilisées pour l'achat du matériel de bureau et de communication de l'Institut.

519. La stratégie de mise en œuvre des systèmes d'information pour la gestion de l'éducation a été élaborée avec l'appui de l'ADEA lors d'une réunion d'experts tenue en septembre 2007 à Harare. Une réunion s'est tenue par la suite en décembre 2007 en vue de développer un cadre pour évaluer la capacité de mise en œuvre des SIGE par les États membres. La réunion a également élaboré une gamme d'indicateurs à utiliser dans le cadre du contrôle et du reportage du progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation en Afrique. Les SIGE ont une importance capitale pour le succès de la deuxième décennie de l'éducation. Les documents devaient être examinés et approuvés par la deuxième réunion ordinaire du Comité directeur et du Bureau de la COMEDAF III au début de 2008.

L.III. PARTENARIATS

520. Dans la mesure où l'éducation est d'une manière une question interdépendante, la Commission veille à ce que chaque initiative de l'UA impliquant l'éducation tienne compte du Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation en Afrique en tant que véhicule d'articulation des priorités et de la vision de l'Afrique dans ce domaine. Ainsi le programme d'éducation a-t-il contribué à promouvoir la culture, les droits des enfants, la reconstruction post conflit et les questions liées aux différences entre les sexes par le biais de la participation de tous les départements appropriés.

L.III.1. L'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)

521. Le Conseiller juridique a donné son aval pour un projet de protocole d'accord entre la Commission et l'ADEA qui attend d'être signé. L'ADEA est entrain de transférer son Siège à Tunis, dans les locaux de la Banque africaine de développement. En août 2007, la COMEDAF III a donné son accord de principe pour la fusion du Comité directeur et du bureau ministériel de l'ADEA avec les mêmes institutions de la COMEDAF III. L'ADEA a invité les États membres de l'UA de l'Afrique du Nord à se joindre, afin d'équilibrer la structure des membres de l'UA. L'ADEA est déjà un partenaire important dans le domaine de l'éducation et elle a procédé à l'intégration du deuxième plan d'action de la décennie dans son plan stratégique.

L.III.2. L'UNESCO

522. L'UNESCO a maintenant intégré le plan d'action de l'UA pour la deuxième décennie de l'éducation en Afrique dans son programme prioritaire pour l'Afrique. Ceci est une importante démonstration pratique de partenariat qui mènera à une collaboration UA/UNESCO accrue à l'avenir.

L.IV. SCIENCE ET TECHNOLOGIE (S&T) ET TIC

L.IV.1. Le sommet des chefs d'État et de gouvernement de janvier 2007

523. L'UA a reconnu la nécessité d'une discussion focalisée au niveau le plus élevé sur le développement et l'utilisation efficaces de la science et de la technologie et a choisi le thème "*Science, technologie et recherche pour le développement socio-économique de l'Afrique*" pour l'Assemblée qui doit se réunir en janvier 2007. Ainsi donc la Commission, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la communauté scientifique en Afrique et la Diaspora, par le biais de la conférence ministérielle africaine sur la Science et la technologie ont eu une occasion pour recommander aux chefs d'État et de

gouvernement, les questions d'importance relatives à la S&T qui devaient être abordées pour soutenir les programmes de l'Afrique en matière de S&T. L'Assemblée a pris la décision, Assembly/AU/Dec.161 (viii), sur la science et la technologie dont une partie comporte la Déclaration de l'année 2007 en tant que l'Année de lancement du renforcement des mandats et des champions pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique et l'approbation pour la création d'une Organisation panafricaine de propriété intellectuelle (OPAPI).

L.IV.2. Exposition de l'Union africaine sur la Science et la Technologie

524. Avec l'appui technique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Commission a organisé du 22 au 30 janvier 2007 à Addis-Abeba, parallèlement au sommet de janvier 2007, une exposition visant à présenter et à exposer des projets en science, technologie ainsi que des projets innovateurs de diverses institutions africaines, des États membres et des partenaires du développement qui ont mis l'accent sur les avantages d'investir dans la S&T en vue de sensibiliser les décideurs africains au rôle vital de la science et technologie dans le développement socio-économique.

525. De même, en marge de la Conférence des ministres de l'éducation de l'union africaine (COMEDAF III) tenue en août 2007 à Johannesburg (Afrique du Sud), la Commission a monté une exposition sur le matériel éducatif pour l'enseignement et l'apprentissage de la Science et de la technologie.

L.IV.3. 4^{ème} Réunion du Bureau d'AMCOST

526. Le Bureau de la Conférence des ministres africains en charge de la Science et de la technologie (AMCOST) s'est réuni le 8 juin 2007 à Pretoria (Afrique du Sud) aux fins de la préparation de la troisième session ordinaire d'AMCOST. Le Bureau a fait un certain nombre de recommandations à AMCOST sur la mise en œuvre du Plan d'action consolidé de l'Afrique en matière de Science et de technologie (PAC) par les États membres et les CER. Ces dernières ont été invitées à populariser le PAC, à mettre en œuvre les décisions et à faire rapport régulièrement sur l'avancement de la mise en œuvre au cours des réunions d'AMCOST, y compris la mise en œuvre de la décision de l'Assemblée prise en janvier 2007 visant à sensibiliser à l'importance de la science et de la technologie pour le développement économique et social ; et la mise en place d'un mécanisme de financement pour le PAC pour lequel la Commission, le secrétariat du NEPAD, et la BAD ont été invitées à faire des propositions.

L.IV.4. Journée africaine de la science et de la technologie

527. Les États membres de l'Union africaine ont célébré la Journée africaine de la science et de la technologie le 30 juin 2007. La Commission a invité les

Etats membres à sensibiliser la communauté au rôle central de la science et la technologie dans la poursuite des objectifs économiques et sociaux nationaux par le biais des programmes nationaux dans le domaine de la science et de la technologie tels que des expositions, des séminaires et/ou des ateliers ainsi qu'une couverture médiatique.

L.IV.5. Première conférence des femmes africaines engagées dans la science et la technologie

528. La Commission a tenu la première conférence de l'Union africaine des femmes africaines engagées dans la science et la technologie en août 2007 dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du sommet de janvier 2007 sur la S&T. Les femmes constituent une ressource qui pourrait être utilisée pour le développement économique et social du continent grâce à leur participation aux programmes de la science et de la technologie de l'Afrique. La réunion a exprimé sa préoccupation devant la sous représentation des femmes africaines dans les domaines de la science, des mathématiques et de l'ingénierie. Elle a fait un certain nombre de recommandations dont une proposition de créer une association continentale sous les auspices de l'Union africaine en vue d'une meilleure coordination des activités des femmes dans le domaine de la science et de la technologie et recommandé à la Commission de créer des prix et des mécanismes de reconnaissance des mérites de l'Union africaine pour les filles et les femmes qui font partie des groupes de la science et technologie, aux niveaux national, régional et continental, et invité l'AMCOST à œuvrer pour la création de la technologie des couveuses, de présenter et d'étendre les services formels et informels nécessaires pour la formation en esprit d'entreprise.

529. Dans le cadre du suivi de ces recommandations, la Commission a servi de facilitateur à une réunion tenue du 15 au 16 décembre 2007 d'un Comité ponctuel installé par la conférence comme mesure transitoire. Cette réunion a développé des modalités d'établissement d'un mécanisme continental permettant de rassembler les femmes africaines dans le domaine de la Science et de la technologie avec l'objectif de coordination aux niveaux national, régional et continental de leurs initiatives et activités, tout en encourageant la coopération et la visibilité dans le domaine de la science et de la technologie. Elle a également développé une stratégie de mise en œuvre pour encourager la technologie des couveuses spécifiquement pour les femmes, en vue de soutenir l'esprit d'entreprise des femmes en science et technologie.

L.IV.6. Troisième session ordinaire de la conférence ministérielle africaine sur la science et la technologie (AMCOST III)

530. La session d'AMCOST III a eu lieu du 12 au 15 novembre 2007 à Mombasa (Kenya), en vue d'examiner la mise en œuvre des décisions du sommet 2007 sur la S&T et du Plan d'action de l'Afrique en Science et technologie (CPA). La réunion a fait plusieurs recommandations, y compris

l'appel pour la création, par les États membres et les Communautés économiques régionales (CER), des bureaux africains pour la Science et la technologie et l'appropriation du CPA en liant ses projets phares à leurs programmes de développement et de réduction de la pauvreté ; le développement du cadre approprié institutionnel, juridique et de gouvernance pour faciliter une communication, une coordination et un accès efficaces aux matériels scientifiques par les centres d'excellence et le renforcement de leur travail en réseau.

L.IV.7. Édition 2006-2007 du Prix UA-OMPI

531. Le programme du Prix UA –OMPI est une initiative de la Commission de l'Union africaine (CUA) et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). C'est une récompense continentale majeure en Afrique pour honorer les scientifiques et les technologues dont les efforts visent à résoudre les problèmes cruciaux de l'Afrique par le biais des solutions scientifiques. AMCOST III a apprécié l'importance des meilleurs prix scientifiques et du prix UA-OMPI, souligné la nécessité d'une communication efficace, de l'élargissement du champ de compétition ainsi que de l'augmentation du montant du prix, afin d'attirer davantage de demandes et assurer une plus grande participation. À cet égard, elle a recommandé l'organisation d'autres éditions des concours.

L.IV.8. Technologies de l'information et de la communication (TIC)

(a) Réunion du bureau des TIC

532. Une réunion du Comité directeur a eu lieu les 25 et 26 mars 2007 au Caire (Egypte) tandis que le bureau s'est réuni le 27 mars 2007. Ces réunions ont examiné et fait des recommandations sur les points suivants :

- (i) Projets phares ARAPKE (Plan d'action régional africain pour l'économie du savoir).
- (ii) Mobilisation de ressources.
- (iii) Principe du FSN de 1% (Fonds mondial de solidarité numérique)
- (iv) Politiques et cadre de normalisation favorisant le développement des télécommunications, les réseaux et les services de l'information et de la communication (TIC) en Afrique.

(b) Deuxième réunion des ministres chargés des TIC

533. Cette réunion a été prévue pour octobre 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie). Depuis la réunion ministérielle qui a eu lieu à Kigali (Rwanda) pour la préparation du Sommet « Connectez l'Afrique », la tenue de la conférence ministérielle a été renvoyée à 2008.

(c) Mise en œuvre des projets ARAPKE :

534. Le Comité directeur de la conférence ministérielle des TIC a constitué un groupe de travail pour entreprendre le processus d'identification des projets ARAPKE. Le groupe a choisi 11 projets tandis que le processus de mobilisation de ressources permettra de déterminer la phase de mise en œuvre et ses modalités pour les projets choisis. Un expert a été recruté en octobre 2007 pour aider dans ce cadre.

(d) Responsabilisation des jeunes en matière de TIC

535. Le document a été élaboré et comporte des recommandations appropriées pour la responsabilisation des jeunes. Un atelier a été organisé du 6 au 7 décembre 2007 pour étoffer ledit document avant sa soumission pour examen à la prochaine conférence des ministres en charge des TIC.

(e) Promotion de l'utilisation des TIC en Afrique

536. La Commission a envoyé des lettres de rappel à tous les États membres pour les inviter à mettre en œuvre des activités promotionnelles des TIC au cours de la semaine consacrée à la TIC, telle que l'organisation de la Semaine africaine des TIC (AICTW), de la Journée sans papiers et de toute autre meilleure pratique de compétition en matière de TIC (AUBPA).

(f) Développement de la banque de données africaine

537. Un opérateur de bases de données a été identifié et le projet sera effectué en 2 phases. La première phase comportera l'élaboration et la mise en œuvre d'un module pilote. La phase suivante sera la mise en œuvre de tous les modules du système. Les termes de référence, l'étude initiale et l'offre de prix ont été soumis en vue de faciliter la signature du contrat avec la compagnie de l'opérateur.

L.IV.9. Unité de Biosécurité

538. Dans le cadre du suivi de la Décision EX/CL/Dec. 26(III), la Commission a mis à jour la Loi modèle africaine sur la biosécurité et l'a rendue largement disponible aux États membres et aux parties prenantes. La Commission a également sensibilisé les États membres à la nécessité de renforcer leur participation et leurs capacités pour dégager une position commune lors des négociations internationales relatives à la Convention sur la Biodiversité et la biosécurité. À cet égard, la Commission a mis l'accent sur le renforcement de son Unité de biosécurité afin d'être à même de contrôler les activités en évolution continue de ce secteur spécialisé de technologie et de développement.

539. Concernant le secteur de biosécurité, la Commission a organisé les réunions suivantes au cours du deuxième semestre de 2007 :

- Une réunion d'experts sur la révision de la Loi modèle africaine sur la biosécurité tenue en août 2007 ;
- Un atelier régional africain sur l'évaluation des risques et la gestion des risques organisé en 2007 avec la collaboration du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique;
- Un atelier sur le renforcement des capacités et une séance d'information à l'intention des délégués africains à la 5^{ème} réunion du Groupe de travail Ad Hoc ouvert sur l'Accès et le partage des avantages, co-organisé en octobre 2005 avec des partenaires ;
- Une réunion préparatoire des délégués africains pour le quatrième Groupe de travail Ad Hoc ouvert d'experts juridiques et techniques sur l'Engagement, et
- Une réparation dans le contexte du Protocole de Carthagène relatif à la biosécurité organisée en octobre 2007, avec la collaboration du Secrétariat de la Convention sur la Biodiversité.

540. Il convient également de noter que lors de sa réunion de novembre 2007, l'AMCOST III a adopté une recommandation reconnaissant la nécessité du leadership de la Commission pour les questions de biosécurité en Afrique et demandant la participation d'autres ministères africains compétents à la révision de la Loi modèle africaine sur la biosécurité ainsi que l'institutionnalisation de l'Unité de biosécurité au sein de la Commission.

M. AFFAIRES SOCIALES

541. La Commission de l'UA demeure confrontée aux défis sociaux, politiques et économiques qui entravent l'intégration rapide du continent africain dans l'économie globale. La Commission a contribué à ce processus de manière considérable par le biais des programmes et des activités dans les domaines de la santé, de la population, du bien-être social, de l'emploi, du travail et de la migration, conformément aux décisions appropriées des organes de l'UA.

M.I. SANTÉ, POPULATION ET DÉVELOPPEMENT

542. Suite à l'approbation de la Stratégie de l'Afrique pour la santé au cours du sommet tenu en juillet 2007 Accra, la Commission a travaillé en très étroite collaboration avec le bureau de la conférence de l'UA des ministres de la santé (CAMH) pour élaborer un plan de mise en œuvre qui a été adopté par le Bureau de CAMH en novembre 2007. Le bureau a recommandé à la Commission d'organiser une consultation de niveau élevé sur les OMD dans le domaine de la santé et de préparer un rapport sur cette question. Il a de même été convenu que la Commission devrait organiser une conférence sur la médecine traditionnelle africaine en août 2008 afin de recevoir un rapport sur l'examen à mi-parcours de la décennie de l'UA sur la médecine traditionnelle africaine.

543. L'approche globale de la stratégie pour la santé en Afrique est le renforcement des systèmes de santé pour lesquels le défi majeur est celui des ressources humaines pour faire face à la crise de la santé. À cet égard, la Commission co-préside le Groupe de travail sur l'Amélioration de l'éducation et de la formation des travailleurs de la santé dans le cadre de l'Alliance mondiale pour les personnels de santé (AMPS) établie par l'Organisation mondiale de la santé. Le groupe de travail a présenté ses recommandations à une consultation de niveau élevé abritée par la Commission du 15 au 16 novembre 2007.

544. En ce qui concerne la promotion de l'accès aux médecines dont les prix sont abordables, la Commission sert dans les services du Comité technique chargé du Plan de fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique qui s'est déjà réuni une fois. Le Comité technique a reçu le mandat d'élaborer le plan de la phase II pour la production locale des médicaments génériques en conformité avec le Plan de fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique, approuvé par le sommet de l'UA tenu en juillet 2007 à Accra (Ghana). Le Comité technique se réunira du 18 au 19 février 2008 en Afrique du Sud pour finaliser ses travaux.

545. La Commission a tenu sa 6^{ième} session ordinaire de la Commission africaine pour la population au cours de laquelle Rapport sur l'état de la population africaine (édition 2006) a été lancé. Ce rapport souligne la nécessité d'intégrer les questions démographiques dans la planification du développement, notamment la mise en œuvre des OMD. Par ailleurs, les régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Australe ont organisé avec succès des fora régionaux sur la population et le développement sous les auspices de la Commission africaine de la population. Les fora régionaux avaient pour thème " *Pour une maternité sans risques: Une priorité nationale pour la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire.* "

M.II. VIH/SIDA, TB ET PALUDISME

546. Depuis longtemps, l'Afrique est confrontée à l'immense défi de relever l'impact du VIH/SIDA, du TB et du paludisme sur le développement socio-économique du continent. En vue d'y faire face à tous les niveaux, l'UA devrait s'assurer que ces trois maladies soient en bonne place dans son ordre du jour tel que demandé par l'Assemblée, entre autres stratégies, pour promouvoir la santé et le bien-être.

547. Au cours de la période considérée, des plans préliminaires ont été préparés en liaison avec les Engagements 2006 adoptés dans l'Appel d'Abuja en vue de la prise accélérée de mesures pour assurer l'accès universel aux services de lutte contre le VIH/SIDA, le TB et le paludisme pour une réunion d'examen prévue en 2008. À cet égard, des rapports nationaux attendus par anticipation

des États membres seront utilisés pour l'élaboration d'un rapport d'activité au niveau continental. En outre, dans le plan 2008-2010 de mise en œuvre du plan stratégique de la Commission de l'UA et du cadre stratégique de l'Observatoire du sida en Afrique, *AIDS Watch Africa* (AWA), la liste des activités prioritaires à entreprendre par les organes et dans le cadre des programmes de l'UA, des CER et d'autres parties prenantes a été établie en vue d'accélérer de manière efficace la réponse au VIH/SIDA sur le continent. Ces activités comprennent la mobilisation de ressources et le renforcement des capacités de la Commission, entre autres.

548. L'UA a entrepris la mise en œuvre des activités prioritaires dans le domaine de VIH/SIDA et militaires, vieillissement et VIH/SIDA et celui des enfants orphelins et vulnérables (EOV). En particulier, le cas des EOV, VIH/SIDA et paludisme ont été rationalisés dans l'Appel du Caire pour des mesures accélérées en vue d'une "Afrique digne des enfants", le résultat majeur de l'examen à mi-parcours d'une « Afrique digne des enfants » tenu au Caire, Egypte, du 29 octobre au 2 novembre 2007. En raison de la plus grande vulnérabilité des femmes et des filles à la pandémie du VIH/SIDA et de la violence perpétrée dans des situation de conflit et post conflit, des efforts sont en cours pour évaluer la situation des femmes et des filles dans de nombreuses régions du continent. L'accent sera mis sur la menace ou la réalité de la violence, le VIH/SIDA et sur toute autre question relative à la santé sexuelle et aux droits en matière de procréation. L'on espère que les résultats de l'examen effectué par le bureau et de l'enquête sur le terrain seront prêts pour être présentés aux organes de l'UA en 2008.

549. Dans le même ordre d'idées, en vue d'intensifier la sensibilisation à la mise en œuvre des stratégies de lutte contre le VIH/SIDA, La Journée mondiale du SIDA a été largement marquée à l'échelle continentale le 1 décembre 2007 ou aux environs de cette date. Les activités ont été concentrées sur le thème : "Leadership" avec le slogan : " Stop SIDA. Tenez la promesse!" La Commission a invité instamment tous les Etats membres à marquer cette journée à travers leur pays. Afin de susciter et de maintenir l'enthousiasme de la campagne mondiale de lutte contre le sida et aux fins de sensibilisation, la Commission a également organisé un programme d'activités au Siège de l'UA et dans quelques bureaux régionaux et a diffusé du matériel éducatif et d'autres événements mémorables.

550. En conformité avec la campagne/programme de l'UA pour l'élimination du paludisme, un processus visant à impliquer l'UA dans la planification et l'organisation des réunions régionales pour examiner et planifier des activités visant à accélérer l'accès aux interventions de lutte contre la paludisme vers l'accès universel, a également débuté. La Commission a en effet participé à la réunion annuelle de révision et de planification de deux régions dans ce cadre au cours de la période considérée. La Commission est également partie au conseil d'administration de l'Initiative multilatérale sur le paludisme (IMP). Aux niveaux

national et régional, des efforts ont été intensifiés en vue de l'élimination du paludisme d'ici 2010, depuis le lancement de la campagne d'élimination du paludisme en avril 2007. De même, davantage de fonds ont été mobilisés en 2007 auprès des partenaires internationaux pour des programmes de lutte contre le paludisme au niveau national.

551. En collaboration avec toutes les parties prenantes appropriées, la Commission a joué son rôle dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la 1^{ère} réunion inter institutions sur la coordination et l'harmonisation des stratégies de lutte contre le VIH/SIDA, le TB et le paludisme, tenue en novembre 2006 à Addis-Abeba. La Commission a entrepris quelques missions et mené des consultations dans le cadre de la collaboration avec divers partenaires de la famille des Nations Unies, les CER, des organisations internationales de la société civile et des ONG. Elle a, entre autres, saisi l'occasion de promouvoir et de diffuser les politiques et les programmes de l'Union africaine ainsi que de diffuser et de populariser le travail de l'Observatoire du sida. La Commission a aussi mobilisé la participation des parties prenantes intéressées par le travail de l'Observatoire et par ses programmes et activités connexes.

552. En ce qui concerne d'autres épidémies, la Commission mène des activités de sensibilisation pour appuyer les efforts d'éradication de la poliomyélite. Elle vient de prendre des mesures pour inviter des Etats membres à juguler de manière urgente l'épidémie de méningite par le biais du contrôle, de la vaccination et du traitement opportun et approprié. Le défi est de s'assurer que les vaccins sont aisément disponibles et à des prix abordables.

M.III. TRAVAIL, EMPLOI ET MIGRATION

553. En conformité avec le sommet extraordinaire de Ouagadougou tenu en 2004 sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, la Commission a développé un programme de réduction de la pauvreté axé sur l'économie du secteur non structuré considérée comme un employeur majeur des groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes et les personnes handicapées qui ont des conditions de travail médiocres et malsaines. À cet égard, la Commission s'est engagée à mener une étude sur le secteur informel en Afrique dont le but est d'explorer les voies et moyens d'améliorer les conditions de vie et de créer des emplois pour les pauvres par le biais d'une infrastructure à forte intensité de main d'œuvre dans le secteur informel. Les objectifs spécifiques de cette étude sont de développer des politiques et des stratégies propres à promouvoir le rôle du secteur informel dans l'économie nationale et de concevoir des stratégies pour une protection adéquate des travailleurs dudit secteur.

M.III.1. Migration et développement

554. Suite à l'adoption de la Décision de Banjul EX.CL/276.304 (ix) sur le Cadre de politique de la migration en Afrique en juin 2006, un plan d'action a été élaboré en collaboration avec des partenaires dans la mise en œuvre du cadre de politique. Toutefois, un mécanisme de suivi pour le fonctionnement de ce cadre ne pourrait pas être examiné en 2007 comme prévu en raison de l'ajournement pour 2008 de la réunion préliminaire avec les CER, en commençant par la CEDEAO, qui permettrait aux États membres, aux CER et aux partenaires appropriés de populariser l'UA et les instruments des CER sur la migration ; de déterminer les défis et les besoins futurs de la migration aux niveaux continental, régional et national et d'identifier les ministères focaux et les personnes à contacter. Des plans sont en cours pour visiter les CER en vue de collecter des informations sur leurs plans concernant la mise en œuvre du cadre.

555. Le forum mondial sur la migration et le développement a été établi dans le cadre du suivi du dialogue de haut niveau des Nations Unies sur la migration et le développement qui a été organisé en septembre 2006. La Commission de l'UA a participé au premier Forum mondial qui a été abrité par le Royaume de Belgique. Au cours de ce forum de nombreux pays ont annoncé le lancement des projets visant à promouvoir l'impact de la migration sur le développement et à réduire ses effets négatifs. Le gouvernement des Philippines, abritera le deuxième forum mondial en 2008.

556. En ce qui concerne la Déclaration conjointe Afrique UE sur la migration et le développement approuvée par la décision de l'Assemblée de janvier 2007, la Commission, en collaboration avec l'UE et d'autres partenaires, a élaboré un plan d'action 2008 pour la mise en œuvre de la Déclaration conjointe Afrique UE sur la migration et le développement, et du Plan d'action de Ouagadougou sur le trafic des êtres humains, notamment les femmes et les enfants. Elle fera rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans en temps voulu.

M.III.2. Promotion du Tripartisme

557. En conformité avec le principe du tripartisme encouragé par la Commission du travail et des affaires sociales, la Commission, en collaboration avec l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA), a organisé des ateliers régionaux à l'intention des dirigeants des syndicats en vue de les sensibiliser aux recommandations du sommet de Ouagadougou de 2004 sur l'emploi et la réduction de la pauvreté.

M.IV. SURVIE, PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

558. La Commission a continué à sensibiliser les États membres qui ne l'ont pas encore pour qu'ils ratifient et mettent en œuvre la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. À ce jour, quarante et un États membres (41) ont ratifié la Charte africaine et ont déposé les instruments de ratification auprès de

la Commission. Un appel pressant est de nouveau lancé aux États membres qui n'ont pas encore ratifié la Charte africaine afin qu'ils accélèrent son processus de ratification.

Déclaration et plan d'action pour une Afrique digne des enfants

559. Il convient de rappeler qu'en 2001, l'Assemblée a adopté la Position commune africaine sur les enfants - Afrique digne des enfants, en tant que contribution de l'Afrique à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) consacrée aux enfants en 2002. Dans le cadre du plan d'action relatif à l'Afrique digne des enfants, la Commission a été invitée à "procéder à un examen à mi-parcours du progrès réalisé dans la mise en œuvre du plan d'action". Cette demande a été réitérée dans la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.75(V) de Syrte (Libye) en juillet 2005. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, la Commission a organisé le deuxième forum panafricain sur les enfants : Examen à mi-parcours au Caire (Egypte) du 29 octobre au 2 novembre 2007. La réunion, qui s'est tenue au niveau des experts et au niveau ministériel, a procédé à l'évaluation du progrès enregistré dans la mise en œuvre du plan sur la base d'un questionnaire qui a été communiqué à tous les États membres de l'UA. Les réponses reçues ont été consolidées dans un rapport qui était l'un des documents majeurs de travail du forum.

560. Le deuxième forum panafricain a discuté des diverses questions relatives aux enfants et organisé deux sessions de discussions sur : La violence à l'encontre des enfants et la budgétisation et les ressources pour les programmes en faveur des enfants. À l'issue des travaux, les ministres du forum ont, entre autres,

- (i) décidé que le Forum panafricain soit consacré aux enfants uniquement et non aux jeunes, en conformité avec la définition de l'enfant telle que contenue dans la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.
- (ii) adopté l'Appel pour des mesures accélérées en vues de la mise en œuvre du Plan d'action pour une Afrique digne des enfants (2008-2013) en tant que contribution de l'Afrique à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale commémorative des Nations Unies consacrée au suivi de la session extraordinaire de 2002 sur les enfants, prévue à New York en décembre 2007.
- (iii) approuvé et adopté l'appel lancé par première dame d'Egypte, S.E Mme Suzanne Mubarak en vue de l'organisation d'une campagne africaine sur l'élimination de la mutilation génitale féminine (MGF) comme programme prioritaire dans le cadre de l'Appel pour une action accélérée en vue de réaliser une Afrique digne des enfants ;

- (iv) adopté *un communiqué* sur la tentative d'enlèvement des enfants Soudanais et Tchadiens à partir du territoire tchadien.
- (v) adopté *les recommandations* des séances de discussions en table-ronde.

M.V. PROMOTION DU MIEUX-ÊTRE DES PERSONNES AGÉES

561. En ce qui concerne le cadre de politique de l'UA et le plan d'action sur le vieillissement, la Commission explore les voies et moyens de créer un Comité consultatif tel que demandé dans le plan d'action. Toutefois, étant donné les implications financières considérables de la mise en place d'un tel organe, la Commission, en consultation avec HelpAge International- Région Afrique, est entrain d'étudier les modalités de mettre en place un Comité directeur, comme mesure transitoire, pour assurer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre du plan d'action sur le vieillissement. Le Comité directeur proposé se réunirait une fois par an pour évaluer l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action et fournir des conseils sur la voie à suivre. De plus, conformément à la résolution adoptée par la 41^{ième} session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) sur les droits des personnes âgées en Afrique, la Commission, en collaboration étroite avec cette dernière, entamera bientôt le processus d'élaboration d'un Protocole sur les droits des personnes âgées en Afrique.

562. La Commission a également présenté le cadre de politique de l'UA et le plan d'action sur le vieillissement lors d'une réunion du groupe d'experts sur le vieillissement organisé par l'ONU/CEA en collaboration avec HelpAge international et UNDESA à Addis-Abeba du 19 au 21 novembre 2007. Les objectifs de la réunion étaient, entre autres : sensibiliser aux questions du vieillissement ; échanger les vues et coopérer dans le cadre de l'examen et de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid international sur le vieillissement (MIPAA) ; et intensifier et encourager les partenariats au niveau sous-régional, régional et international, fournir l'appui social, économique et sanitaire aux personnes âgées. La réunion a recommandé que le Plan d'action de Madrid international sur le vieillissement soit harmonisé avec le cadre de politique de l'UA et le Plan d'action sur le vieillissement en Afrique, et qu'un partenariat soit établie entre la Commission, la CEA/ONU, HelpAge international, UNDESA et d'autres parties prenantes en vue de suivre le processus de mise en œuvre.

563. Dans le cadre de son partenariat avec la Norvège et la Suède et de la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou pour la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté, la Commission est entrain de suivre l'ordre du jour de la protection sociale. À cet égard, la Commission a loué les services d'un consultant pour entreprendre une étude sur la protection sociale en Afrique.

L'étude sera soumise par la suite à l'examen de la réunion ministérielle sur le développement social prévue en avril 2008. Dans le cadre de l'appel de Livingstone pour la prise de mesures sur la protection sociale, la Commission, en collaboration avec HelpAge International – région Afrique, est entrain d'organiser des réunions du groupe d'experts au niveau régional pour amener les États membres à inclure la protection sociale dans leurs programmes de développement nationaux avec des budgets conséquents.

M.VI. CADRE DE POLITIQUE SOCIALE

564. Conformément au mandat qui lui a été donné par la Commission du Travail et des affaires sociales de l'UA, la Commission est entrain de mettre au point le cadre de politique sociale. L'on se rappellera qu'un projet de cadre de politique sociale (CPS) a été présenté aux 3^{ème} et 4^{ème} sessions de la Commission du travail et des affaires sociales de l'UA (CTAS). La CTAS a par la suite recommandé que la Commission devrait améliorer le document pour aborder tous les programmes de développement social et le soumettre à l'examen des ministres responsables du développement social (voir Décision EX.CL/Dec.290 (IX)). La Commission est entrain de mettre au point son CPS qui sera soumis à la conférence des ministres du développement social prévu avril 2008.

M.VII. QUESTIONS RELATIVES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

565. Tel que requis par le Conseil d'administration de l'Institut africain de réadaptation (IAR) et en vue de redynamiser et de renforcer ledit Institut, la Commission a loué les services d'un consultant pour effectuer une étude et faire des propositions concrètes sur la meilleure manière de réexaminer le mandat de l'IAR, de le restructurer et de renforcer sa capacité pour lui permettre de fonctionner plus efficacement. L'étude du consultant sera présentée à une session extraordinaire du Conseil d'administration de l'IAR et par la suite à la réunion sur le développement social. En attendant, les États membres qui sont également membres de l'IAR sont invités à continuer à soutenir l'institut. La Commission voudrait également lancer un appel aux États membres afin qu'ils accélèrent les mesures au niveau national grâce à la mise en œuvre du Plan d'action de la décennie africaine pour les personnes handicapées (1999-2009).

M.VIII. LUTTE CONTRE LA DROGUE

566. Du nombre des défis lancé au développement de l'Afrique qu'elle doit relever figure la production et l'abus croissants des drogues ainsi que l'utilisation du continent comme lieu de transit du trafic ou comme lieu de stockage. Les jeunes sont exposés à des risques élevés en raison tant de l'abus que du trafic des drogues et des crimes connexes de blanchiment d'argent et du trafic des

êtres humains. C'est également un fait que la violence et les crimes injustifiés perpétrés contre l'humanité dans des situations de conflit sont dans une grande mesure exacerbés par l'abus de drogues. Les drogues constituent par conséquent une menace à la sécurité humaine et au développement. En vue de relever ces défis, la troisième session ordinaire de la conférence de l'UA des ministres chargés de la lutte contre la drogue et de la prévention des crimes s'est tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 3 au 7 décembre 2007 sur le thème : "Engagement renouvelé de l'Afrique à lutter contre l'abus et le trafic illicite des drogues et à prévenir les crimes". Les résultats majeurs de la session étaient un plan d'action révisé de l'UA sur le trafic et l'abus de drogues et sur la prévention de crimes (2007-2012), et son mécanisme de suivi pour la mise en œuvre, à tous les niveaux, dans le cadre d'un partenariat solide avec toutes les parties prenantes.

M.IX. SECRETARIAT EXECUTIF INTERIMAIRE DE L'ACALAN

567. Les Statuts de l'Académie africaine des Langues (ACALAN) ont été adoptés par la Conférence par la Décision Assembly/AU/Dec.95. Cette décision historique prise à Khartoum lors du Sommet consacré pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation continentale à l'Education et à la Culture, a fait de l'ACALAN l'unique Institution intergouvernementale de ce genre à dimension continentale au monde. Elle a été suivie par d'autres décisions importantes mettant la question des langues africaines au cœur du processus de la renaissance culturelle africaine. Il s'agit, entre autres, des décisions portant révision du Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique adopté en 1986, de la Charte de la Renaissance Culturelle Africaine, celles relatives au Lien entre l'Education et la Culture et à la proclamation de l'Année 2006 comme Année des Langues Africaines (ALA). Cette célébration de l'ALA souligne toute l'importance accordée aux langues africaines comme facteurs de développement et d'intégration des peuples africains. Au Sommet de l'Union africaine de juillet 2007 à Accra, suite à l'appel lancé par le Président de la Commission, l'Année des langues africaines a été prolongée jusqu'en décembre 2007, pour faire le lien avec l'Année 2008 proclamée Année Internationale des Langues par l'ONU.

568. En effet, la soixante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies « considérant que l'Organisation pratique le multilinguisme comme moyen de favoriser, défendre et préserver la diversité des langues et des cultures dans le monde, favorise l'unité dans la diversité et l'entente internationale et considérant l'importance qu'il y a à pouvoir dialoguer avec les peuples du monde dans leurs propres langues [...], a proclamé 2008 Année internationale des langues, comme suite à la résolution adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à sa vingt-troisième session, le 20 octobre 2005 », avant d'inviter l'UNESCO à jouer le rôle de Chef de file pour la célébration de l'Année.

569. Malgré la prolongation de l'Année des Langues africaines jusqu'en fin décembre 2007, la Décision de célébrer l'Année des langues africaines a eu peu d'effets. Il convient en effet de signaler qu'à part certaines activités initiées par quelques universités : en particulier, l'Université de Cape Town en Afrique du Sud en 2006, l'Université de Bamako lors de la journée nationale de célébration de l'ALA le 12 mars 2007, et l'intervention symbolique proposée par le Secrétariat Exécutif Intérimaire de l'ACALAN à la Conférence Régionale africaine de l'UNESCO sur l'Alphabétisation de Bamako, peu d'activités de célébration de l'ALA ont été menées. La célébration de l'Année des Langues africaines a donc été en deçà des attentes au niveau continental. L'Afrique devra alors se préparer pour la célébration de cette année 2008.

570. Il est donc indispensable que tous les pays africains se mobilisent, afin que le Continent ne demeure pas en reste lors des différentes manifestations qui marqueront cette année 2008. Il s'agira de faire en sorte qu'une Décision puisse être prise par la Conférence en vue de lancer un appel aux Etats membres, non seulement pour initier et mettre en œuvre des activités de célébration de 2008, mais aussi et surtout pour concevoir, soutenir et multiplier des activités propres à favoriser le respect, la promotion et la protection des langues africaines, particulièrement celles en péril immédiat, de la diversité linguistique et du multilinguisme, comme l'a souhaité la 61^{ème} Assemblée générale des Nations Unies.

571. Par ailleurs, cette Décision pourrait inviter l'UNESCO, l'ACALAN et Le Réseau Mondial pour la Diversité Linguistique (MAAYA) à conjuguer leurs efforts en vue d'initier des activités propres pour renforcer le processus de promotion des langues et du multilinguisme, en célébrant, conjointement et avec d'autres partenaires, l'Année Internationale des Langues. Le Réseau Mondial pour la Diversité Linguistique(MAAYA) est né lors de la tenue de la deuxième phase du SMSI, à Tunis, en novembre 2005, sur initiative de l'ACALAN, durant la Semaine TIC de l'Union africaine. Ce réseau a été officiellement lancé le 21 février 2006, à l'occasion de la Journée Internationale de la Langue Maternelle, à l'UNESCO, en présence du Directeur Général de cette Institution et des principaux organismes fondateurs présents à Tunis. Le projet de Décision aurait donc pour objet : (a) d'inviter les Etats membres de l'Union africaine à célébrer l'Année Internationale des Langues par des activités de valorisation des langues africaines et du multilinguisme et (b) de proposer une célébration conjointe de l'AIL par l'UNESCO, l'ACALAN et le Réseau MAAYA, avec l'implication d'autres partenaires.

572. L'ACALAN a déjà fait des propositions à plusieurs organisations et structures à travers le monde, en vue de permettre au continent africain d'apporter sa contribution à la célébration de l'Année 2008, à travers la valorisation des langues. A cet égard, des correspondances ont été, adressées par ACALAN, au nom du Réseau MAAYA, aux personnalités suivantes : :

- Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) ;
- Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ;
- Ministre autrichien Fédéral de l'Education, des Arts et de la Culture à travers le Directeur Général de l'Enseignement général, de la planification et des Affaires Internationales dont le pays a été initiateur de l'Année Internationale des Langues ;
- des structures norvégiennes (notamment la fondation NORAD et l'Université), (en notant que 2008 est aussi l'Année norvégienne de la diversité culturelle).

N. INFRASTRUCTURES ET ENERGIE

573. Au cours de la période considérée, la Commission a entrepris un certain nombre d'activités d'importance stratégique dans le secteur des infrastructures et de l'énergie. La priorité a été accordée à l'élaboration de politiques et de stratégies dans les secteurs du transport ferroviaire, de l'électricité, du pétrole et du gaz, des postes et télécommunications et des TIC, ainsi que sur la mise en œuvre de projets spécifiques destinés au développement des infrastructures et services des TIC en Afrique. Celles-ci comprenaient le projet e-Gouvernance VSAT pour la Commission de l'Union africaine et ses Bureaux régionaux, le projet e-Réseau Panafricain pour le télé-enseignement et la télé-médecine, en coopération avec le Gouvernement indien et le Projet de création d'un espace unifié de numérotage.

574. Dans le cadre du renforcement de la coopération avec les partenaires, la Commission, en collaboration avec la Commission européenne (CE), a organisé le lancement, au plus haut niveau, du Partenariat Union européenne – Afrique pour les infrastructures, destiné à appuyer et à accélérer le développement des infrastructures en Afrique. Dans le même esprit, la Commission a tenu une réunion consultative avec la Banque africaine de Développement (BAD) et le Secrétariat du NEPAD pour discuter des modalités de formulation d'un programme commun pour l'Afrique en matière d'infrastructures, sur la base des différentes initiatives entreprises par les organisations, et dans le cadre du Mécanisme de coordination pour le Développement des infrastructures, adopté par les parties prenantes africaines.

N.I. TRANSPORT

N.1.1. Transport routier

Première Conférence de l'Union africaine des ministres en charge du Transport routier

575. La Commission, en collaboration avec le Gouvernement de la République sud-africaine, a organisé la Première Conférence de l'Union Africaine des Ministres en charge du transport routier, sur le thème : « Pour un Transport routier fiable et abordable en faveur du développement économique et de l'intégration physique de l'Afrique ». La Conférence s'est tenue du 15 au 19 octobre 2007 à Durban en Afrique du Sud.

576. Les Ministres ont examiné et pris des décisions sur les principaux problèmes actuels dans le sous-secteur du transport routier en Afrique, notamment :

- La vision de l'Union africaine en matière d'infrastructures et de transport routier
- Le développement des infrastructures et du transport routier en Afrique
- L'harmonisation et la facilitation du transport routier en Afrique
- La sécurité routière, la protection de l'environnement et la lutte contre les maladies infectieuses, en particulier le VIH/SIDA
- Le renforcement des capacités
- Le financement du sous-secteur du transport routier en Afrique

577. A l'issue de la Conférence, les Ministres ont adopté les principaux documents suivants dans lesquels ont été consignées les conclusions et les recommandations de leurs délibérations :

- Déclaration de Durban sur le Transport routier en Afrique ; et
- Plan d'action du Transport routier.

578. Un rapport séparé sur la Conférence est soumis au Conseil exécutif.

N.1.2 Transport ferroviaire

Conférence professionnelle sur l'interconnexion, l'interopérabilité et la complémentarité des Réseaux ferroviaires africains

579. La Commission, en collaboration avec l'Union internationale des chemins de fer (UIC) et le Gouvernement de la République sud-africaine, a organisé une Conférence professionnelle sur l'interconnexion, l'interopérabilité et la complémentarité des réseaux ferroviaires africains, qui s'est tenue les 20 et 21 novembre 2007 à Johannesburg en Afrique du Sud. La Conférence visait à

traiter le problème des systèmes ferroviaires à écartements différents et des variations dans les normes des infrastructures et équipements ferroviaires existant actuellement sur le continent, ce qui rend difficile l'interconnexion des réseaux ferroviaires d'Afrique, entravant ainsi une performance économique optimale et les efforts d'intégration du continent. Ce problème a pour origine les différents héritages coloniaux des pays africains, et n'a pas encore été sérieusement et collectivement traité depuis l'indépendance de la plupart des pays africains.

580. Il s'agit là de l'une des activités clé abordées dans la Déclaration et le Plan d'action adoptés par les Ministres en charge du Transport ferroviaire lors de leur Première Conférence, tenue sous les auspices de l'Union africaine à Brazzaville (République du Congo) en avril 2006. Les Ministres ont demandé à la Commission de l'Union africaine d'accorder la priorité aux actions susceptibles d'éliminer les contraintes techniques, institutionnelles et réglementaires à l'intégration des réseaux ferroviaires africains.

581. La Conférence professionnelle a passé en revue l'état des chemins de fer en Afrique, et a examiné un certain nombre de questions clé relatives au développement et à l'intégration des réseaux ferroviaires africains, y compris :

- Systèmes ferroviaires à voie métrique et différentes options de développement ;
- L'interconnexion, l'interopérabilité et la complémentarité des chemins de fer en Afrique ; Les besoins et les initiatives en cours ;
- Les possibilités et les opportunités pour le développement du transport ferroviaire à grande vitesse en Afrique ;
- Les stratégies pour le développement du transport ferroviaire en Afrique au 21^{ème} siècle ; et
- La coopération internationale comme levier essentiel pour le développement des chemins de fer en Afrique

582. Les recommandations formulées ont mis l'accent sur l'amélioration progressive des réseaux ferroviaires existants, le développement de leur interopérabilité et la construction de nouvelles voies ferrées, donnant la priorité aux liaisons manquantes pour faciliter l'interconnexion entre réseaux existants et nouveaux réseaux. A cet égard, les principales recommandations ci-après ont été faites :

- Des améliorations techniques significatives doivent être apportées aux voies métriques existantes, pour améliorer leurs performances de fonctionnement ;
- La Commission de l'Union africaine et l'Union africaine des chemins de fer devaient garantir le développement du transport ferroviaire en explorant les différentes possibilités d'interconnexion et d'interopérabilité entre les réseaux ;

- La Commission, le Secrétariat du NEPAD et l'Union africaine des chemins de fer doivent accélérer la mise à jour du Plan directeur des chemins de fer pour l'Afrique, en conformité avec la Déclaration de Brazzaville, faisant des chemins de fer le pilier du Plan directeur intégré des infrastructures de transport pour l'Afrique ;
- La Commission devrait accélérer le processus de création d'un Fonds africain pour le développement des chemins de fer ;
- La Commission devrait garantir la coordination et l'harmonisation des normes techniques, en collaboration avec l'Union africaine des chemins de fer ;
- L'utilisation de l'écartement standard devrait être encouragée dans la construction future de nouvelles voies ferrées, pour permettre à l'Afrique de suivre les tendances mondiales en matière de transport ferroviaire, en particulier l'utilisation de trains à grande capacité et à grande vitesse ; et
- *L'Union internationale des Chemins de fer devrait assister l'Union africaine dans la mise en place d'un système ferroviaire africain favorisant l'interconnexion et l'interopérabilité.*

583. Le rapport de la Conférence sera soumis à la Première Conférence de l'Union africaine des ministres des transports, à Alger, en Algérie, en avril 2008.

N.1.3. Transport maritime

Révision de la Charte africaine du transport maritime

584. Il convient de rappeler qu'à ce jour, la Charte africaine du transport maritime, adoptée en 1994, n'est pas encore entrée en vigueur, en raison d'un nombre insuffisant de ratifications par les Etats membres. De plus, étant donné que son adoption remonte à plus de dix ans, et que d'importantes mutations sont intervenues au niveau mondial et sur le continent au cours de cette période, la Charte est devenue obsolète dans une grande mesure. A cet égard, les Ministres africains en charge du transport maritime, réunis sous les auspices de l'Union africaine en février 2007 à Abuja au Nigeria, ont demandé à la Commission, entre autres, d'entreprendre la révision de la Charte pour en faire un instrument politique et stratégique efficace et promouvoir ainsi le développement durable du transport maritime en Afrique.

585. La Commission a organisé une réunion des experts en transport maritime en septembre 2007 à son siège à Addis-Abeba pour discuter des moyens et de la méthodologie de révision de la Charte. La réunion d'experts a passé en revue la Charte existante, soulignant la pertinence de ses différentes dispositions, y compris leurs points forts et leurs points faibles, pour formuler des recommandations spécifiques portant sur les disposition qui nécessitent une révision. La réunion a également proposé un nouvel agencement de la Charte pour refléter les priorités actuelles du sous-secteur. Les experts ont convenu de

se constituer en équipe de travail sous la direction de la Commission, et d'user de leurs compétences spécifiques pour proposer de nouvelles formulations des différentes parties de la Charte.

586. L'équipe d'experts a achevé l'élaboration de l'avant-projet de la Charte et une deuxième réunion d'experts sera tenue en février 2008 pour examiner l'avant-projet avant sa soumission aux Etats membres et à la Conférence des Ministres en charge du transport, prévue en avril 2008 à Alger (Algérie) pour examen et approbation.

N.I.4. Transport aérien

Mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro de 1999 sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique

587. La mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro de 1999 sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique est la principale activité actuellement menée par la Commission dans le secteur de transport aérien. Les principaux volets de ce projet concernent notamment:

- La mise en place de l'Agence d'exécution chargée de superviser et de réglementer le marché unique du transport aérien en Afrique, tel que prévu par la Décision de Yamoussoukro ;
- L'harmonisation des règles de concurrence en matière de transport aérien ;
- La création d'un mécanisme de règlement des différends ; et
- La formulation des critères et l'évaluation de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro.

588. La Troisième Conférence de l'Union africaine des Ministres africains en charge du Transport aérien, tenue à Addis-Abeba en mai 2007, a décidé que l'Agence d'exécution devrait être établie au sein de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC). A cet égard, la Commission de l'Union africaine a organisé une réunion consultative avec le Bureau de la CAFAC en décembre 2007 pour déterminer les mesures à prendre, ainsi que le calendrier à fixer pour que la CAFAC puisse commencer ses fonctions d'agence d'exécution. Pour cela, un consultant a été engagé pour étudier et exposer les recommandations spécifiques sur les réformes et les besoins de renforcement des capacités de la CAFAC pour lui permettre d'exécuter de manière efficace les responsabilités de l'agence d'exécution.

589. Les travaux portant sur les règles de concurrence, le mécanisme de règlement des différends et l'évaluation de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sont en cours avec pour cible la finalisation en février - mars 2008.

590. Au regard des développements similaires dans d'autres régions du monde, notamment l'Union européenne (UE) qui a déjà créé son espace aérien unique et adopté une politique commune de transport aérien, la Commission mène des efforts visant l'élaboration et l'adoption d'une politique extérieure commune de transport aérien pour l'Afrique, dont le but essentiel est garantir la protection des intérêts des Etats membres dans la négociation et la conclusion des accords de services aériens avec les Etats de l'UE et d'autres pays tiers. A ce sujet, et en accord avec la décision de la Troisième Conférence de l'Union africaine des Ministres africains en charge du Transport aérien, la Commission organisera une réunion d'experts en transport aérien en février 2008 à Addis-Abeba, pour examiner un document consensuel sur une Position africaine commune pour la négociation des Accords de services aériens entre les Etats de l'Union africaine et les Etats de l'Union européenne. La préparation du document est en cours.

591. Le résultat de toutes ces activités sera soumis à la Première Conférence de l'Union africaine des Ministres des Transports qui se tiendra en avril 2008, à Alger (Algérie), comme indiqué plus haut.

N.I.5. Préparation du Plan directeur continental intégré des transports en Afrique

592. La Commission a engagé une équipe de cinq (5) experts à court terme pour préparer le cahier des charges et le dossier d'appel d'offres en vue du recrutement d'un cabinet-conseil qui effectuera l'étude et préparera les documents du Plan directeur continental intégré des transports en Afrique.

593. A ce sujet, la deuxième réunion de coordination sur l'élaboration du Plan directeur a été organisée au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba en Ethiopie les 27 et 28 septembre 2007 pour examiner la méthodologie du projet, y compris le calendrier des activités et tâches de l'équipe d'experts. La réunion a vu la participation des responsables du Département des infrastructures et de l'énergie de la Commission de l'Union Africaine ainsi que des représentants des principales institutions concernées, notamment la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Association panafricaine pour la coopération portuaire (PAPC), le Secrétariat du NEPAD, certaines Communautés économiques régionales (CER), ainsi que des membres de l'équipe d'experts engagée pour élaborer les termes de référence et le dossier d'appel d'offres pour le projet.

594. L'équipe d'experts a commencé sa mission en septembre 2007, et a soumis les documents demandés à la Commission à la fin de novembre 2007. La Commission a étudié les documents, et est actuellement dans le processus pour engager les services d'un cabinet-conseil qui effectuera l'étude et préparera les documents requis pour le Plan directeur.

N.1.6. Préparation de la première session de la Conférence de l'Union africaine des Ministres des transports

595. Tel que mentionné dans le rapport précédent de la Commission, le Bureau de la Conférence des Ministres africains des transports s'est réuni à Alger en Algérie les 6 et 7 avril 2007 pour passer en revue un certain nombre d'activités en cours d'exécution et planifiées dans le secteur des transports sous les auspices de l'Union africaine. Il s'agissait du premier cycle des conférences ministérielles sur les différents modes de transport, y compris les transports aérien, ferroviaire, maritime et routier, cycle qui devait s'achever en 2007. A cet égard, il a été convenu que la Première conférence de l'Union Africaine des ministres des transports serait organisée en 2008 à la fin du mandat du Bureau actuel.

596. Le principal objectif de la conférence sera de faire le point sur la mise en œuvre des plans d'action adoptés pendant les différentes conférences ministérielles des sous-secteurs, et ouvrir la voie vers un développement intégré et holistique de l'ensemble du secteur des transports. L'adoption du Règlement intérieur de la conférence, y compris les fonctions de son Bureau, seront également à l'ordre du jour. Ceci est destiné à faire de la Conférence des Ministres africains des transports un Comité technique spécialisé (CTS) efficace de l'Union africaine, tel que prévu à l'Article 14 de l'Acte constitutif.

597. Le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire a offert d'accueillir la Conférence des Ministres africains des transports à Alger en avril 2008. Le Bureau a été reconnaissant au Gouvernement algérien pour son offre généreuse. Le Gouvernement a déjà affirmé sa décision à la Commission et les dispositions d'ordre technique et logistique pour l'organisation de la Conférence ont été prises.

N.II. ENERGIE

N.II.1. Énergie Électrique

598. L'étude portant sur l'élaboration de la Politique Continentale et du Plan Directeur de développement du secteur électrique africain a été lancée. Les principales activités en cours de réalisation sont les suivantes :

- L'évaluation de la situation actuelle du secteur;
- L'élaboration de la politique continentale;
- La confection du cahier des charges pour l'élaboration du Plan Directeur de développement du secteur.

599. L'étude s'appuiera sur les politiques et programmes des Communautés Économiques Régionales (CER). Les missions auprès des CER, des Pools

Énergétiques Régionaux, des Organisations des bassins fluviaux et lacustres ainsi que des institutions africaines impliquées dans le développement du secteur de l'énergie électrique ont été effectuées en Afrique de l'Ouest, en Afrique Centrale et en Afrique de l'Est. Il reste à effectuer des missions identiques de janvier à février 2008 en Afrique Australe et en Afrique du Nord.

600. Un rapport sur l'état des lieux, l'esquisse de la politique continentale en matière d'énergie électrique ainsi que sur le projet de dossier d'appel d'offres pour la réalisation du plan directeur de développement du secteur électrique africain, sera établi. Par la suite, un atelier de validation de cette étape de l'étude sera organisé au cours du premier semestre 2008. Cet atelier regroupera les représentants des CER, des Pools Énergétiques Régionaux et des Institutions spécialisées du secteur comme la CEA, la BAD, le Secrétariat du NEPAD, AFREC, AFUR, AFSEC et UPDEA.

601. Au titre de la mise en place au sein de l'Union africaine d'une Structure de Coordination du développement des Grands Projets hydroélectriques intégrateurs, la Commission a lancé l'étude juridique et institutionnelle en vue de se doter d'un cadre approprié et sécurisant pour toutes les parties prenantes dans le développement des grands projets hydroélectriques intégrateurs. Le rapport provisoire présenté par le consultant en charge de l'étude a été examiné par la Commission. Le rapport sera finalisé en tenant compte des observations de la Commission. Un atelier de restitution des résultats de cette étude sera organisé au cours du premier trimestre 2008.

N.II.2. Hydrocarbures (Pétrole et Gaz)

602. Les études conjointes UA/BAD portant sur (i) l'impact de la hausse des prix du pétrole sur les économies africaines, (ii) les perspectives du secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz) en Afrique, et (iii) les mécanismes de mise en place et de fonctionnement du Fonds africain du Pétrole sont en cours de finalisation. Les résultats de toutes ces études, une fois finalisées, seront communiqués aux Etats membres de l'Union africaine, tel qu'exigé par le 8ème Session ordinaire de la Conférence. Des ateliers de dissémination des résultats de ces études seront organisés au courant de l'année 2008.

603. Concernant la mise en place d'un Fonds africain du Pétrole, il sera hébergé à la BAD et devrait être opérationnel dans le courant du second semestre 2008. Ce Fonds utilisera les ressources mobilisées auprès des donateurs pour fournir une assistance aux pays à faible revenu, importateurs nets de pétrole, qui subissent de façon sévère les effets de l'augmentation du prix du pétrole. Cette assistance a pour but de permettre à ces pays de faire face à des difficultés temporaires de balance de paiements. Le Fonds interviendra au moyen d'octroi de dons non-remboursables ou de prêts concessionnels ou d'un panachage de ces deux types d'instruments.

N.II.3. Biocarburants

604. La Commission a organisé, du 30 juillet au 1er août 2007 à Addis-Abeba, conjointement avec le Brésil et l'ONUDI, le Premier Séminaire de Haut Niveau sur les Biocarburants en Afrique. Le Séminaire avait pour objectif principal, la sensibilisation des décideurs africains sur les opportunités qu'offre cette nouvelle source d'énergie pour la plupart des pays africains, ainsi que les enjeux et les défis qui en découlent. Le Séminaire a connu la participation de plus de 250 délégués venus de 25 Etats membres de l'Union africaine, de sept CER, des ONG, du secteur privé, du monde de la recherche, des Organisations du Système des Nations Unies et des Institutions africaines impliquées dans le secteur de l'énergie. Des Ministres de certains pays africains (Ethiopie, Guinée Conakry, Zimbabwe) ont également pris part à la table ronde ministérielle.

605. Le Séminaire a adopté une Déclaration dite "Déclaration d'Addis-Abeba sur le Développement Durable des Biocarburants en Afrique" ainsi qu'un Plan d'Action à Court et Moyen Termes. Les principales recommandations de ce Séminaire sont les suivantes:

- Nécessité de mettre en place une politique continentale bien pensée de production et de consommation des biocarburants en Afrique, respectueuse de l'environnement et n'hypothéquant pas la sécurité alimentaire des pays africains, afin d'éviter que le continent ne devienne que producteur de matières premières pour l'industrie des pays développés uniquement, car la préoccupation première est de réduire la facture énergétique;
- Nécessité de mettre en place un Partenariat entre l'Union africaine, le Brésil et l'ONUDI ainsi qu'avec d'autres partenaires intéressés. A cet effet, un réseau inter-régional devrait être mis en place et rendu opérationnel dans les meilleurs délais; et
- Création d'un Conseil africain de biocarburants, de Centres d'excellence ainsi que d'un Fonds de développement des biocarburants en Afrique, en vue de soutenir les programmes nationaux et régionaux, et de donner une impulsion au développement du sous-secteur.

606. Il est envisagé d'organiser des réunions en vue de la dissémination des résultats de ce Séminaire, à l'intention des différentes régions du continent.

607. Il convient de noter que le Séminaire a été un succès et qu'il a atteint l'objectif fixé. La forte participation au Séminaire ainsi qu'à l'exposition organisée à cet effet dénote le grand intérêt suscité par cet important avènement.

N.III. TELECOMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC), POSTE

N.III.1. Projet de réseau Pan-Africain de Services en ligne pour Télé-Médecine et Télé Education

a. Bref rappel sur le projet

608. Le projet de création par l'Inde d'un réseau Pan africain de services en ligne par fibre optique et satellite est destiné à fournir aux 53 États Membres de l'Union africaine, des services de Télé Education et de Télé Médecine principalement.

609. Au niveau du continent africain, le réseau sera constitué par une Station Terrienne de nœud de réseau (Hub) qui communiquera via le Satellite avec:

- Cinquante-trois (53) Stations VSAT installées dans 53 Hôpitaux nationaux (un hôpital dans chaque Etat Membre) pour la Télé Médecine, 53 Stations VSAT installées dans 53 Universités nationales (une Université dans chaque Etat Membre) pour la Télé Education;
- 5 Stations VSAT installées dans 5 Universités africaines dites Universités Directrices régionales¹ et de 5 Stations VSAT installées dans 5 Hôpitaux africains dits Hôpitaux Super Spécialisés Régionaux² contribuant respectivement à la fourniture des services de Télé Education et des services de Télé Médecine du réseau.

610. En Inde, le réseau comportera également une (1) Station Terrienne de nœud de réseau (Hub) qui communiquera avec 6 Hôpitaux indiens et 6 Universités indiennes pour fournir respectivement des services de Télé Médecine et de Télé Education du réseau.

611. La Station Terrienne Hub africaine sera à reliée à la Station Terrienne Hub de l'Inde par câble sous-marin à fibre optique.

612. Au niveau du continent africain, le réseau aura donc :

- Une Station Terrienne Hub ;
- 116 Stations VSAT reparties comme suit :
 - √ 5 Stations VSAT pour les Universités Directrices Régionales,
 - √ 5 Stations VSAT pour les Hôpitaux Super Spécialisés Régionaux.

¹ Universités Directrices Régionales: Au sens du projet, ces universités qui seront sélectionnées suivant des critères donnés, auront chacune un studio pour fournir des enseignements à distance aux 53 Universités des 53 États.

² Hôpitaux Super Spécialisés Régionaux: Au sens du projet, ces hôpitaux qui seront sélectionnées suivant des critères donnés, fourniront des soins à distance aux 53 hôpitaux des 53 États.

√ 2 Stations VSAT pour chaque pays, soit une VSAT dans le Centre d'Enseignement et une VSAT dans l'hôpital.

613. Deux Accords ont été signés entre la Commission et l'Inde. Le premier Accord, entre le Gouvernement de l'Inde et la Commission de l'Union africaine, porte sur les aspects généraux de la création du Réseau Pan africain. Le second Accord, entre la Commission et la Société indienne « *Telecommunications Consultants India Limited* » (TCIL), est relatif à la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance pour une période de 5 ans du réseau par TCIL. Par ailleurs, un Accord de participation au projet, à signer avec la Société indienne « *Telecommunications Consultants India Limited* » (TCIL), est proposé aux Etats Membres.

b. Mise en œuvre du projet

614. La Commission a contribué à la mise en œuvre du projet en réalisant les principales activités suivantes :

- Elaboration des textes des différents Accords et Protocoles dans les quatre langues de l'Union et leur transmission aux Etats Membres, pour signature en vue de participer au projet. Au 30 novembre 2007, TCIL a signé le protocole d'Accord de participation au projet avec vingt sept (27) Etats Membres ;
- Sensibilisation des Etats et des principaux acteurs à participer au projet ;

615. La construction du HUB est en cours et des visites du chantier seront organisées par les parties prenantes. Un planning de déploiement des VSAT dans les 27 Etats qui ont déjà signé le Protocole a été demandé officiellement à TCIL.

616. Des groupes Ad hoc ont été créés pour étudier et faire des propositions sur les points ci-après :

- Sélection des cours des Universités indiennes, proposés par l'Inde pour le volet de Télé Education ;
- Modalités et structures de gestion du réseau Pan africain de services en ligne pendant et après l'assistance de l'Inde.
- Etablissement d'un « business plan » et proposition de tarifs des services qui seront fournis par le réseau ;

617. Les travaux de ces groupes seront accélérés afin que des conclusions soient présentées à la 5ème réunion du Comité de Pilotage du projet en mars 2008.

N.III.2. Projet e-Gouvernance (VSAT)

618. Le projet e-Gouvernance (VSAT) de l'Union africaine est destinée, dans le cadre de la transformation institutionnelle de l'Union africaine, à assurer la connectivité totale et la fourniture des services modernes de télécommunications entre le Siège de la Commission et les Bureaux régionaux, les Représentations extérieures, les Communautés Economiques Régionales et les États Membres, grâce à la mise en place d'un réseau d'interconnexion par satellite. Le projet permettra à l'Union africaine de disposer d'un système de communication et partant, d'une plus grande autonomie en terme de services et de leur disponibilité. Une antenne sera installée au niveau de chacun des sites concernés pour permettre à l'Union africaine de fournir des services de vidéoconférence, d'accès Internet à haut débit, de la téléphonie sur Internet Protocole (IP) et de facilité de gestion intégrée des données.

619. La mise en œuvre du projet est très avancée. En effet, la construction de la station maîtresse (HUB) au Siège de l'Union à Addis-Abeba, est achevée et le réseau a été officiellement inauguré le 25 mai 2007 à l'occasion de la Journée de l'Afrique. Actuellement, les communications Internet actuelles de la Commission se font à travers cette station maîtresse. Tous les équipements sont déjà en place sur tous les sites. Au 30 novembre 2007, l'installation est achevée sur 50% des sites. L'installation se poursuit dans les autres sites. Tous les travaux d'installation du réseau devaient s'achever au mois de décembre 2007.

620. Il importe de souligner que l'une des raisons principales du retard dans l'exécution du projet est l'obtention des licences VSAT. Malgré la résolution des Chefs d'état et toutes les démarches de la Commission pour obtenir ces licences à temps, au 30 novembre 2007, ces licences n'ont pas encore été obtenues dans les pays suivants : Egypte et Djibouti. *Les licences obtenues ont été octroyées pour un an pour 2007. Nous craignons que le processus de re-obtention ne soit à recommencer en 2008 et que l'exonération ne soit limitée aussi. Or le projet ne pourrait être viable que s'il est exonéré des frais liés aux licences.*

N.III.3. Harmonisation des politiques et cadres réglementaires de Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

621. La Commission a entrepris des études portant sur l'élaboration d'un cadre harmonisé de référence de politique et de réglementation, favorable au développement harmonieux et rapide des réseaux et services régionaux et continentaux de télécommunications et des TIC. Les principaux résultats attendus de l'étude sont :

- L'énoncé d'une vision régionale et continentale partagée sur le rôle, les attentes et l'impulsion à donner au secteur de télécommunications et TIC ;
- Un cadre harmonisé de référence de politique de développement du secteur des télécommunications et des TIC et de pratiques réglementaires, applicable au niveau des régions, voire au niveau continental, notamment des orientations stratégiques, des points devant faire l'objet de directives communautaires à mettre en place, etc.
- L'identification d'études transversales prioritaires à faire ;
- Un mécanisme approprié de concertation et de coopération entre acteurs et partenaires principaux, notamment pour renforcer les approches communautaires dans les actions de développement du secteur.

622. Un Comité de Haut Niveau (CHN) constitué d'experts des CER, d'institutions, d'organisations régionales et internationales spécialisées, été constitué en juillet 2006 pour appuyer la Commission dans la mise en œuvre du projet. Le rapport de l'étude a été adopté par le CHN lors de sa quatrième réunion tenue du 3 au 5 octobre 2007 à Addis-Abeba. Le document sera traduit et envoyé aux Etats Membres pour commentaires et observations. Une version finale élaborée en incorporant les observations reçues, sera soumise à la Session ordinaire de la Conférence des Ministres africains en charge des Communications et des Technologies de l'Information en mai 2008.

N.III.4. Projet de création d'un Espace Unifié de Numérotage de Télécommunications en Afrique

623. Le projet de création d'un espace unifié de numérotage (ATNS) a pour objectif de renforcer l'interconnexion des réseaux TIC africains en permettant aux opérateurs de construire des réseaux fédérateurs avec des points d'échange Internet africains. Il représente aussi et surtout un symbole puissant à l'unité et à l'intégration africaine.

624. L'étude préliminaire et l'étude d'opportunités économiques et des services potentiels offerts par cet espace unifié de numérotage (ATNS) ont été achevées. Elles ont permis d'identifier les services potentiels de l'ATNS et les opportunités offertes aux acteurs du secteur, ainsi que la structure type du premier réseau ATNS dénommé ARINET.

625. Il y a lieu d'obtenir auprès de l'Union Internationale des Télécommunications un indicatif (+28 ou 288) de pays commun ou groupe de pays africains qui coexistera avec les indicatifs internationaux individuels actuels des pays. Pour ce faire, la demande devra en être faite auprès de cette institution par un groupe de pays. A cet effet, la Commission a élaboré et transmis aux Etats pour signature, d'un Mémoire d'Accord (MoU-ATNS) de

participation au projet. Au 30 novembre 2007, seulement cinq (5) pays (Benin, Ghana, Burundi, Comores, République démocratique du Congo) ont signé le MoU-ATNS de participation au projet et trois (3) pays (Seychelles, Botswana, Egypte) ont notifié leur décision de ne pas y participer. Une relance a été faite aux Etats afin d'avoir un minimum de 10 Etats, et si possible, répartis dans toutes les 5 régions géographiques, pour former le bureau des Signataires du MoU-ATNS.

N.III.5. Harmonisation des Politiques et réglementations des postes et les stratégies pour le renforcement du secteur postal en Afrique

626. La Commission a entrepris la réalisation d'une étude sur l'harmonisation des Politiques et réglementations des postes et les stratégies pour le renforcement du secteur postal. Après un constat exhaustif de l'état du secteur ainsi que de la nécessité de sa réforme, l'étude préconise des politiques stratégiques ainsi que des directives et des modèles réglementaires qui permettraient de développer ce secteur vital. Ces directives et modèles portent essentiellement sur :

- Les conditions d'un schéma d'une réforme postale réussie
- Les modes de financement de la réforme
- L'esquisse d'une structure de commercialisation de l'entreprise postale.

627. Les conclusions et recommandations de cette étude seront soumises au cours du premier semestre 2008 aux Experts et aux Ministres des Etats Membres en charge des Services Postaux, pour examen.

N.III.5. AUTRES ACTIVITES

N.III.5. Cadre stratégique à moyen ou à long terme du NEPAD (MLTSF)

628. Les Ateliers sectoriels pour conclure le processus de révision de la première partie de l'étude sur l'élaboration du Cadre stratégique à moyen et à long terme (MLTSF) du NEPAD pour les infrastructures ont été organisés du 26 au 28 juillet 2007 à Addis-Abeba. La Commission, qui a assuré le leadership dans l'opération, a participé aux ateliers. Il est à rappeler que les ateliers régionaux du secteur ont été organisés comme suit : Libreville au Gabon, pour l'Afrique Centrale en mars 2007; Tunis en Tunisie, au début du mois d'avril 2007 pour l'Afrique du Nord; Arusha en Tanzanie, à la fin du mois d'avril 2007 pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe ; et Abuja au Nigeria, au début du mois de mai 2007 pour l'Afrique de l'ouest. La Commission a également participé à ces ateliers.

629. Au cours des ateliers sectoriels, les participants ont exprimé leur mécontentement général vis-à-vis du travail des consultants, et ont convenu, à l'unanimité, qu'une révision des Termes de référence de l'étude était nécessaire pour fournir des directives claires aux consultants, pour leur permettre de produire le résultat prévu.

630. En outre, des consultations ont été organisées en marge des ateliers entre la Commission, la Banque africaine de développement et le Secrétariat du NEPAD sur la nécessité de développer un programme commun d'infrastructures pour l'Afrique sur la base des programmes en cours, avec les Organisations concernées, en particulier la politique d'infrastructure et les programmes de plan de directeur par l'Union africaine, le MLTSF et le Programme de développement stratégique (SDP) du NEPAD. Il a été convenu que les responsables des deux organisations (UA et BAD), avec le Secrétariat du NEPAD, se rencontrent pour concevoir les modalités de fusion de ces programmes.

N.IV.2. Coordination entre la BAD, la CUA et le SECRETARIAT DU NEPAD

631. A la suite des consultations tenues en juillet 2007 en marge des ateliers sectoriels sur la première partie de l'Etude du MLTSF, les responsables de la Commission, de la BAD et du Secrétariat du NEPAD se sont rencontrés en octobre 2007 à Addis-Abeba pour discuter des modalités de fusionner leurs programmes en un programme commun d'infrastructure pour le continent. Ils ont convenu de former une équipe chargée d'examiner les Termes de référence de tous les programmes et, sur cette base, de préparer le programme commun à soumettre par la suite pour adoption par les autorités des trois parties. Le travail de préparation du programme commun est en cours, et l'objectif est de finaliser le premier avant-projet à la fin du mois de mars 2008.

N.IV.3. Partenariat Union européenne – Afrique sur le Développement des Infrastructures en Afrique.

632. La Commission de l'Union africaine et la Commission européenne ont conjointement procédé, les 24 et 25 octobre 2007 au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, au lancement officiel du Partenariat UE-Afrique pour le développement des infrastructures en Afrique et à la tenue de la Première réunion du Comité de Pilotage dudit Partenariat, sous le thème: « Créer et renforcer les services et les réseaux régionaux d'infrastructures en Afrique ». En prélude à ces événements, une réunion de concertation de la partie africaine a été organisée le 23 octobre 2007 afin de mieux se préparer aux discussions avec la partie européenne et de ne parler que d'une seule voix. Les principales questions évoquées ont porté entre autres sur :

- Les modalités et conditionnalités pour l'obtention de financement dans le cadre de ce Partenariat;

- Les procédures appropriées à mettre en place pour limiter les lourdeurs de financement par les instruments actuels de l'UE, sources de la faible consommation des ressources ;
- Les critères d'éligibilité des projets continentaux et régionaux:
- Les tâches du Secrétariat du Comité de Pilotage ;
- Les règles de fonctionnement du Comité de Pilotage du Partenariat ;
- L'accès de la BAD au Fonds Fiduciaire.

633. La vision du Partenariat est d'apporter un appui au développement des infrastructures transfrontalières, régionales et nationales dans les secteurs du transport, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de garantir l'interconnectivité du continent et de ses différentes régions et de faciliter son intégration régionale. Ce Partenariat vise aussi à augmenter les investissements dans les secteurs d'infrastructures sus-mentionnés et dans les services qui y sont connexes ainsi qu'à mieux coordonner les actions visant à l'amélioration des réseaux d'infrastructures.

634. L'activité du lancement du partenariat, le 24 octobre 2007, a connu la participation de 172 délégués ayant représenté 18 États membres de l'UE (31 délégués), 22 États membres de l'UA (33 délégués), autres pays ayant des missions diplomatiques à Addis-Abeba (11 délégués), la Commission européenne (15 délégués), la Commission de l'Union africaine (19 délégués), les Communautés Économiques Régionales et Institutions Spécialisées de l'Union Africaines (16 délégués), la Banque Africaine de Développement (8 délégués), les Institutions bilatérales et internationales de financement (22 délégués) et des consultants et journalistes (13 délégués). Les participants ont suivi des exposés et échangé sur la mise en œuvre du Partenariat, les stratégies régionales et continentales de développement des infrastructures en Afrique et le Partenariat UE-Afrique en matière d'Énergie.

635. A l'issue des travaux de cette journée, une Déclaration a été adoptée. Cette Déclaration porte entre autres sur :

- L'invitation aux États membres de l'UE à accroître le financement destiné aux infrastructures en Afrique dans le cadre de leur engagement à augmenter l'aide publique au développement (APD);
- Le soutien aux activités du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures notamment par les ressources financières du Fonds fiduciaire, qui, en six mois de fonctionnement, a mobilisé 97 millions d'euros provenant des ressources de la Communauté européenne et des contributions individuelles des États membres de l'UE ;
- L'implication des institutions européennes de financement du développement dans les activités du Fonds fiduciaire pour les infrastructures ;

- La mise en place du Comité de Pilotage du Partenariat, chargé de définir les priorités, d'orienter les actions du Partenariat et d'échanger les connaissances ;
- La mise en place du Partenariat Afrique-UE pour l'Energie, afin de consolider le dialogue Afrique-UE sur l'énergie et la sécurité énergétique en vue de promouvoir les investissements à grande échelle pour les infrastructures énergétiques en Afrique ;
- Une implication plus accrue du secteur privé et un renforcement du partenariat public-privé pour le développement des infrastructures.

636. En guise d'actions concrètes en cours dans le cadre du Partenariat EU-Afrique en matière d'infrastructures, en faveur de l'Union africaine, on peut mentionner :

- L'octroi au Département des Infrastructures et Energie d'une enveloppe de 2 millions d'euros, dans le cadre de l'appui budgétaire de 55 millions d'euros à la CUA par tranches à partir de 2007, pour l'élaboration de politiques et de plans directeurs continentaux en transports, énergie et télécommunications ;
- Un financement de 10 millions d'euros en cours d'approbation à la CE, dans le cadre du 9ème FED, pour financer dès 2008 des actions préparatoires et des études de projets concrets en transport, énergie et TIC.

637. La première réunion du Comité de Pilotage du Partenariat, tenue le 25 octobre 2007, a connu la participation de 65 délégués représentant les Etats membres africains et européens ainsi que des institutions africaines et européennes engagées dans le secteur des infrastructures. Les participants se sont entendus sur le projet de principes de fonctionnement du Comité de Pilotage du Partenariat et la création, au sein du Département des infrastructures et de l'énergie de la CUA, du Secrétariat du Comité de Pilotage du Partenariat auquel des ressources adéquates seront allouées pour son fonctionnement.

638. Il est important de souligner que les résultats du lancement de ce Partenariat ont été présentés et adoptés par le deuxième Sommet UE-Afrique qui s'est tenu à Lisbonne, Portugal, du 8 au 9 décembre 2007, dans le cadre de la Stratégie conjointe UE-Afrique et du Plan d'action y relatif.

N.V. LANCEMENT DE LA COMMISSION AFRICAINE DE L'ÉNERGIE (AFREC)

639. Le minimum de ratifications requis pour l'opérationnalisation de l'AFREC, à savoir quinze (15) ratifications, a été atteint en décembre 2006. Depuis lors, la Convention de l'AFREC est entrée en vigueur et deux réunions d'experts techniques de l'AFREC se sont tenues à Addis Abeba, sous les auspices de la Commission, pour examiner les textes légaux et réglementaires de mise en place et de fonctionnement des organes de l'AFREC et préparer le lancement officiel de l'AFREC.

640. Le lancement officiel des activités de l'AFREC, conformément à la Convention portant sa création interviendra les 16 et 17 février 2008 à son siège à Alger, Algérie. La Commission travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement algérien pour la réussite de cet important évènement. La Commission a apporté le financement indispensable au fonctionnement de l'AFREC durant l'année 2007. Des ressources sont également prévues au Budget 2008 pour supporter l'AFREC jusqu'à la mise en place de toutes ses structures.

O. ECONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

641. Au cours de la deuxième moitié de l'année 2007, la Commission a continué à oeuvrer avec les Communautés Economiques Régionales (CER), le Secrétariat du NEPAD, les partenaires au développement ainsi qu'avec les autres institutions régionales et internationales, pour la mise en œuvre du Programme d'action africain pour l'Agriculture (PAA) dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'Agriculture en Afrique (CAADP), de la Déclaration de Syrte sur l'Agriculture et les Ressources en Eau, et des Décisions qui ont été prises par le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA.

642. Des progrès considérables ont été réalisés dans principaux domaines présentant un avantage comparatif pour l'Agriculture et le développement rural en Afrique. Le rôle de coordination de la Commission dans le processus de mise en œuvre du PAA aux niveaux national, régional et continental a été particulièrement renforcé avec l'organisation de la deuxième réunion du CAADP-Plate forme du Partenariat de Syrte avec l'UA- NEPAD- CER et les principales institutions qui jouent le rôle de piliers, sur la mise en œuvre du CAADP et de la Déclaration de Syrte. Des avancées considérables ont également été réalisées dans la mise en œuvre de la Stratégie de Développement et du Plan d'Action en matière de Changements Climatiques (Clim-dev-Africa); du document accompagnant le CAADP en ce qui concerne la mise en place de partenariats stratégiques pour une exploitation viable des ressources halieutiques; de l'accélération du processus d'évaluations et de consultations régionales en rapport avec l'initiative conjointe CUA-CEA-BAD sur le cadre et les principes de la politique panafricaine des terres; du lancement de l'initiative sur la politique pastorale axée sur l'élaboration d'un cadre continental relatif à la politique

pastorale ; et du renforcement des capacités en matière de contrôle de qualité dans les laboratoires nationaux et régionaux de production de vaccins vétérinaires. Beaucoup de progrès ont été enregistrés dans la mobilisation des ressources, en particulier en ce qui concerne l'éradication de la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase et le contrôle de la très pathogène grippe aviaire (HPAI) en Afrique.

O.I. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION AFRICAIN POUR L'AGRICULTURE DANS LE CADRE DU CAADP/DECLARATION DE SYRTE

643. Dans un effort axé sur l'accélération de la mise en œuvre du processus du Programme d'action africain pour l'Agriculture, la Commission a organisé la deuxième réunion UA-NEPAD-CER avec les principales institutions Piliers et le CAADP-Partenariat de la Plate Forme de Syrte (PP) en septembre 2007 à Addis Abeba (Ethiopie), afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du CAADP depuis la dernière réunion qui a eu lieu à Midrand en Afrique du Sud en septembre 2006. Ont pris part à la réunion des représentants des cinq CER (COMESA, CEAAC, CEDEAO, CEN-SAD et IGAD), des partenaires dans le développement, des institutions donatrices et des délégués de certains Etats membres.

644. La réunion UA-NEPAD-CER a pris note du fait que depuis la dernière réunion tenue à Midrand en Afrique du Sud, un Compact CAADP avait été signé par le Rwanda, alors que trois autres Compacts l'avaient été par le Malawi, l'Ouganda et la Zambie. Elle s'est félicitée des efforts exemplaires du COMESA dans la facilitation de la mise en œuvre du processus de la Table Ronde et a exhorté les autres CER de se conformer à la Déclaration de Syrte. La réunion a également reconnu les progrès réalisés par le COMESA, la CEEAC, la CEDEAO et l'IGAD dans la mise en œuvre des Piliers du CAADP. Elle a par ailleurs demandé aux Etats membres d'honorer leur engagement en faveur des principales décisions prises par le sommet de l'UA, et en particulier en faveur de la décision d'allouer 10 % du budget national à l'agriculture, et de la Déclaration d'Abuja sur les Engrais. Enfin, elle a demandé à tous les partenaires d'harmoniser leurs programmes et leurs activités avec le CAADP.

645. La réunion de la Plate forme du partenariat du CAADP a examiné les principaux résultats et recommandations de la réunion de la CUA-NEPAD-CER avec les principales institutions et engagé un débat sur les questions relatives aux promesses des partenaires et à la coordination et a identifié les domaines prioritaires d'action. Elle a mis en exergue la nécessité d'accélérer et de renforcer les processus des Tables Rondes nationales en s'inspirant des leçons apprises ; de tenir des réunions régulières entre le CAADP et les PP sur base d'une intervalles de 6 mois ; de mettre en place un Fonds d'Affectation spéciale pour soutenir le processus du CAADP/Déclaration de Syrte ; de maintenir le CAADP/Déclaration de Syrte sur l'ordre du jour des réunions du G8 tout en

initiant le contact avec le Japon sur le même sujet, et enfin de poursuivre le dialogue et l'évaluation du respect des engagements à travers le Forum Asie Pacifique (2007) et la TICAD (2008).

O.II. MISE EN ŒUVRE DU CAADP : PILIER 1 : Elargissement de la surface placée sous la Gestion Durable des Terres et Systèmes Fiables de Contrôle des Ressources en Eau.

O.III.1. Changements climatiques

646. Suite à l'adoption d'une décision sur le changement climatique par la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine en janvier 2007, la Commission s'est lancée dans l'élaboration d'un programme de mise en œuvre de la Stratégie de Développement et du Plan d'Action en matière de Changements Climatiques. Cette activité a été entreprise en collaboration avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de Développement (BAD) pour aider les Etats membres à développer et exécuter des solutions nationales devant les défis posés par les changements que le continent doit relever.

647. La Commission travaille en étroite collaboration avec la CEA et la BAD, ainsi qu'avec les partenaires dans le développement et les autres organisations internationales en vue de développer un cadre de mise en œuvre du programme sur les changements climatiques, et d'aider à son exécution en tenant compte des priorités des Etats membres. Les termes de référence pour l'élaboration de la stratégie de développement et du plan d'action pour les changements climatiques (Clim-dev-Africa) ont déjà été mis au point.

O.II.2. Initiative de la Muraille verte du Sahara

648. En janvier 2007, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Addis-Abeba a adopté la Décision entérinant l'initiative de la muraille verte du Sahara (MVS). Au cours de la période considérée, la Commission a élaboré un Plan stratégique de Mise en œuvre de l'initiative et elle œuvre en étroite collaboration avec les Etats membres pour le développement et la mise en œuvre de leurs plans nationaux d'action. La Commission a mené des missions au Sénégal, au Nigeria, au Burkina Faso, au Tchad et à Djibouti dans le but de d'encourager la mise en œuvre de la MVS au niveau national. Le comité africain de la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification chargé de la Science et de la Technologie a recommandé, lors de la 8^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention, que l'Initiative soit considérée comme l'une des principales priorités du continent et qu'elle soit entérinée par le comité plénier de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification.

O.II.3. Prévention des catastrophes

649. La Commission a signé un Mémoire d'Entente avec le Secrétariat de la Stratégie Internationale des Nations Unies pour la Prévention des catastrophes pour qu'il mette à la disposition de la Commission, un Conseiller Régional pour la prévention des catastrophes. Le Conseiller est à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) d'où il travaille avec la Commission (de l'UA), à la mise en œuvre du programme de prévention des catastrophes tel qu'il a été approuvé par le Conseil Exécutif en janvier 2006.

650. En collaboration avec le Secrétariat de la Stratégie Internationale des Nations Unies pour la Prévention des Catastrophes et le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR), instrument placé sous la tutelle de la Banque mondiale, une mission a été organisée auprès de la CEDEAO en vue de discuter des modalités de préparation d'un programme pour la politique de prévention des catastrophes de la CEDEAO. De même, la CUA, en collaboration avec le secrétariat de la Stratégie Internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a entrepris une mission au Malawi pour sensibiliser et renforcer la conscientisation des autorités concernées pour les amener à comprendre la nécessité de la planification nationale en vue de la mise en œuvre du programme de prévention des catastrophes. La Commission se prépare, en collaboration avec le secrétariat de la stratégie internationale, à travailler sur les consultations régionales sur la Politique et la Stratégie de Prévention des catastrophes au sein de la CEEAC.

O.II.4. Gestion des Eaux Transfrontalières

651. Dans le cadre des efforts visant à faciliter la mise en œuvre de la Déclaration de Syrte sur les Défis de la Mise en œuvre du Développement Durable et Intégré de l'Agriculture et des Ressources en Eau en Afrique, la Commission a continué à travailler en étroite collaboration avec la conférence des Ministres africains responsables des ressources en eau (AMCOW) en vue de renforcer les organisations des bassins fluviaux et/ou lacustres en les regroupant ensemble, dans une même structure organisationnelle.

652. La Commission a élaboré les « grandes lignes d'un accord de coopération visant à soutenir l'élaboration d'accords autour des bassins fluviaux ou lacustres et l'a présenté à la 6^{ème} session ordinaire de la conférence des Ministres africains responsables des ressources en eau réunie à Brazzaville. Par la suite, une décision de l'AMCOW a demandé à la Commission de distribuer le document à tous les Etats membres afin qu'il serve comme document de référence. Par ailleurs, une Déclaration de l'AMCOW a pris note avec satisfaction, des progrès réalisés par la Commission.

O.II.5. Programme de surveillance de l'environnement pour un développement durable en Afrique (AMESD)

653. La mise en œuvre du Programme de surveillance de l'environnement pour un développement durable en Afrique a enregistré des progrès considérables ont au cours de la période considérée. La procédure d'appel d'offres a été menée à terme et une société a été choisie pour fournir l'assistance technique à l'unité chargée du suivi du projet AMESD. La Commission a organisé une consultation de représentants de haut niveau sur la surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES) en octobre 2007. La procédure d'identification et de recrutement d'un coordinateur dont les émoluments proviendront d'une subvention par l'UE, a été initiée et la Commission a déjà aménagé les bureaux de l'équipe d'assistance technique.

O.II.6. Cadre et lignes directrices d'une politique foncière africaine

654. Le consortium sur la politique foncière en Afrique, composé de la Commission de l'UA, de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et de la Banque Africaine de Développement (BAD) a entrepris un certain nombre d'activités en vue d'accélérer le processus d'élaboration d'un Cadre et Directives Panafricains sur la Politique des Terres. La Commission a également réalisé des progrès dans l'élaboration des points de repère et des indicateurs de la politique foncière pour mesurer les performances et les progrès dans la mise en œuvre des principaux aspects de la politique foncière aux niveaux national et régional. Le consortium a poursuivi l'exploration et la consolidation des relations établies l'année précédente avec les principales institutions nationales et régionales ainsi qu'avec les partenaires du développement qui s'intéressent à la politique foncière et aux questions relatives à la réforme agraire en Afrique telles que la Coalition Internationale sur les Terres (ILC), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Fondation Rockefeller, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), et les Communautés Economiques Régionales (CER).

655. La principale tâche accomplie a été l'achèvement des Evaluations et des Consultations Régionales sur la Politique foncière en Afrique Australe. Sur base des évaluations régionales, un document régional de travail portant notamment sur les questions régionales relatives à la réforme agraire qui doivent inspirer le cadre général, a été produit. Elle a également permis de mettre par écrit les problèmes, les initiatives et les leçons spécifiquement régionaux relatifs à l'utilisation des terres, qui doivent être inclus dans le cadre continental, et d'identifier les lacunes institutionnelles, et en ce qui concerne les connaissances et les ressources, ainsi que les besoins en matière de capacités. Tout cela a constitué la base des discussions au cours des consultations organisées en août 2007 par la CUA, la CEA et la BAD en collaboration avec la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) à Windhoek en Namibie. L'atelier de consultation a réuni ensemble toute une gamme de parties prenantes sur des

questions relatives à l'utilisation des terres dans la région, ainsi que des représentants de haut niveau des gouvernements des Etats, de la société civile, du secteur privé, des centres d'excellence et des partenaires du développement. Les consultations régionales ont débouché sur des recommandations importantes portant sur la révision du document directif, dont les éléments enrichiront le projet de cadre continental et les principes relatifs à la politique des terres, ainsi qu'une feuille de route pour l'élaboration des points de repère et des indicateurs, et les mécanismes pour l'évaluation des performances en ce qui concerne les processus de réforme agraire.

656. Suite à l'achèvement du processus régional de l'Afrique australe, quatre ateliers marquant le commencement, ont été organisés en collaboration avec les Communautés Economiques Régionales respectives, pour le lancement d'un processus similaire dans les régions africaines du Centre, de l'Est, du Nord et de l'Ouest. Les évaluations régionales ont été réalisées pour l'Afrique de l'Est et de l'Ouest, tandis que pour le Centre et le Nord, elles sont en cours, en préparation des consultations régionales qui commenceront en janvier et février respectivement pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest.

O.II.7. Promotion de systèmes d'exploitation agricole durable appropriés pour la lutte contre la désertification en Afrique.

657. Conformément à son mandat d'encourager, sensibiliser et coordonner les initiatives multinationales et continentales, la Commission, à travers son bureau technique, le SAFGRAD, a préparé un document de travail définissant sa vision, sa pertinence et les stratégies qui doivent servir de forum pour l'agriculture et le développement rural dans les zones semi-arides. Un atelier de consultation a été organisé sous le thème *Partenariat pour le développement durable des conditions rurales d'existence dans les zones semi-arides*, avec la participation de représentants des CER, des organisations régionales et sous régionales de recherche agricole pour le développement, des centres internationaux de recherche en agriculture, des partenaires et développement et des experts. Une stratégie globale pour faire face aux questions essentielles afin de faciliter les conditions d'existence dans les zones semi arides africaines, a été élaborée, ainsi qu'un certain nombre de recommandations, pour examen par les organes de direction de la Commission.

O.III.8. Elaboration d'instruments de surveillance des ressources naturelles des hauts plateaux du Fouta Djallon.

658. La Commission s'est lancée dans un programme axé sur la mise en place d'un Observatoire Régional des Ressources Naturelles du Fouta Djallon qui sera chargé de relever, d'évaluer et de surveiller les changements dans l'état des ressources naturelles dans les hauts plateaux du Fouta Djallon.

- a) Etudes et deuxième réunion d'experts sur la mise en place d'un observatoire régional pour la surveillance des ressources naturelles des hauts plateaux du Fouta Djallon.

659. Un projet de plan d'action pour la mise en place de l'Observatoire Régional a été finalisé par le bureau de coordination de l'UA sur base des résultats de la première réunion d'experts tenue vers la fin de 2006, et d'une évaluation des capacités existantes. Le plan définissait les mécanismes à mettre en place en vue d'assurer une coopération efficace de tous les acteurs dans la collecte et le traitement de l'information portant sur l'état des ressources naturelles et leur gestion. Une évaluation institutionnelle des principales institutions nationales (ministères) et régionales (NBA, OMVG, OMVS), ainsi que des programmes régionaux du domaine des ressources naturelles a été réalisée par un consultant. L'étude d'évaluation portait également sur l'identification des stratégies de travail en réseau entre les différents systèmes de surveillance de la sous région. Le projet de plan d'action pour la mise en place de l'Observatoire Régional et le rapport de l'évaluation institutionnelle ont été soumis pour validation à une deuxième réunion d'experts en décembre 2007.

- b) Elaboration et diffusion des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la terre y compris le bétail.

660. L'objectif du programme est de rassembler, faire l'inventaire et diffuser l'information nécessaire sur le développement durable des hauts plateaux du Fouta Djallon à l'intention des institutions, des parties prenantes et des acteurs concernés.

- c) Mise en place d'un cadre régional de coopération et de synergie

661. Un cadre régional de consultation regroupant tous les programmes et projets des hauts plateaux du Fouta Djallon a été formellement mis en place. Tous les grands acteurs ont été identifiés et des informations concernant leurs programmes ont été obtenues. Des discussions ont été tenues avec les principaux partenaires du développement pour les sensibiliser et les convaincre de l'opportunité de collaborer pleinement et de prendre part au processus. Une première réunion de tous les programmes et projets opérant sur les hauts plateaux du Fouta Djallon a été tenue en décembre 2007.

- d) Promotion de la coopération régionale sur les hauts plateaux du Fouta Djallon

662. L'objectif principal de cette initiative est de mettre en place des instruments juridiques et institutionnels de la coopération régionale susceptibles de renforcer l'engagement des Etats en faveur de la gestion et de l'exploitation durable des hauts plateaux du Fouta Djallon surtout dans le but de préserver les ressources en eau du massif. L'affirmation de la nature internationale du massif

du Fouta Djallon facilitera la mobilisation des ressources et la coordination des interventions dans la région.

663. Une réunion d'un Comité consultatif Régional (CCR) a été organisée en juin 2007 avec la participation des coordonnateurs nationaux de tous les Etats membres (Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Leone), des représentants de la CEDEAO, du CILSS, des Organisations des bassins fluviaux (Office du bassin du Niger, Organisation du Fleuve Sénégal, OMVS., Organisation du Fleuve Gambie), du FNUAP, de la FAO, et de l'Union Africaine ainsi que des représentants des différents départements techniques nationaux, des ONG et des médias de la Guinée (Pays ayant accueilli la réunion). La réunion a examiné les documents d'évaluation du projet de gestion intégrée des ressources naturelles des hauts plateaux du Fouta Djallon et a formulé des recommandations et des suggestions pour leur finalisation par le bureau de coordination et la FAO.

664. Un consultant régional a été recruté avec l'appui des Services du département du Droit du Développement de la FAO et un représentant d'un Fonds norvégien d'affectation spéciale a visité tous les Etats membres (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Sierra Leone) pour identifier les voies et moyens d'élargir et de raffiner le projet de convention et de cadre institutionnel existant. Le consultant a tenu des discussions avec des représentants des gouvernements sur le projet de convention pour voir si sa portée pouvait être élargie. Les conclusions ont fait l'objet d'un examen et d'une révision avant d'être rendues publiques en Anglais et en Français.

e) Mobilisation des ressources.

665. Suite aux recommandations d'une conférence ministérielle, le bureau de coordination de l'Union africaine a pris l'initiative, en collaboration avec les Etats membres et le soutien du PNUE et de la FAO, d'élaborer un projet de Facilité Globale pour l'Environnement (FGE) en appui au programme du Fouta Djallon. Le projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles du Fouta Djallon a été élaboré et présenté au conseil de la GEF qui a accepté de le financer pour une enveloppe de 11 millions de dollars en deux phases couvrant une période de 10 ans.

666. Les documents d'évaluation du projet ont été complétés après la réunion du comité consultatif régional tenue à Conakry et les différentes consultations entre le bureau de coordination de l'Union Africaine, le PNUE et la FAO. Les documents finalisés ont été présentés à la GEF par le PNUE à la fin de 2007.

O.III. Mise en œuvre du CAADP : Pilier 2 : Amélioration de l'infrastructure et des capacités axées sur le commerce en vue d'accéder aux marchés

O.III.1. Marché commun africain pour les produits alimentaires

667. L'un des engagements pris lors du Sommet extraordinaire de l'UA sur l'Agriculture et les Ressources en Eau tenu en février 2004 à Syrte (Libye) portait sur la mise en place immédiate du marché commun africain pour les produits de l'agriculture. Depuis, la Commission travaille en étroite collaboration avec la FAO sur un projet dont les objectifs sont les suivants : (i) mener des études de base sur les barrières au commerce des principaux produits alimentaires tant au niveau continental que régional ; (ii) utiliser les résultats de ces études une Stratégie et un Plan d'Action pour la mise en place d'un marché commun pour les produits alimentaires. Les principaux résultats de ce projets sont les suivants : (i) Une stratégie pour la mise en place d'un marché commun africain pour les principaux produits alimentaires ; (ii) Un plan d'action pour la création d'un marché commun pour les produits alimentaires ; et (iii) Un rapport de synthèse des études de base. Les études ont été achevées en septembre 2007 et un atelier de haut niveau à l'intention des parties prenantes a été organisé en décembre 2007 à Addis Abeba pour valider les recommandations du projet.

O.IV. MISE EN ŒUVRE DU CAADP : PILIER 3 : Augmentation de la production vivrière et réduction de la faim

O.IV.1. Programme africain des semences et de la biotechnologie

668. La 8^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA qui a eu lieu en janvier 2007 à Addis-Abeba a entériné le Programme Africain des Semences et de la Biotechnologie (PASB) en tant que cadre stratégique pour le développement du secteur des semences en Afrique, et a demandé à la Commission de mettre en place les arrangements institutionnels nécessaires pour coordonner la mise en œuvre effective du PASB aux niveaux national, régional et continental.

669. En juillet 2007, les fonds nécessaires pour le démarrage du Programme de coopération technique (PCT) sur le PASD ont été libérés par la FAO. Cette action a été suivie d'un examen du budget du PCT et de l'élaboration d'un projet de profil pour le projet. En août 2007, des dépliants du PASB ont été mis au point, imprimés et diffusés à l'intention des parties prenantes concernées. D'août à septembre 2007, la Commission a mené des missions de sensibilisation sur le PASB auprès des CER, avec l'appui financier de la FAO. Ces missions étaient nécessaires pour aider les CER à se familiariser avec les buts, objectifs et les activités du PASB, à identifier un coordonnateur du PASB au sein de chaque CER, et à approfondir la discussion sur les rôles et les responsabilités des CER dans la mise en œuvre du PASB au niveau régional. Des discussions approfondies sur le projet de profil pour le projet ont également été menées avec les CER.

O.IV.2. Mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja sur les engrais pour la révolution verte en Afrique

670. Le sommet africain sur les engrais qui a eu lieu au cours du sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA en juin 2006 a adopté la Déclaration d'Abuja sur les engrais pour la révolution verte en Afrique. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de cette décision, un questionnaire national et régional sur les engrais a été préparé par le NEPAD et examiné par la BAD et la Commission, avec l'apport technique de la Coopération Internationale sur le Développement des Engrais, avant d'être complété par les Ministères de l'Agriculture. Deux rapports semestriels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette décision aux niveaux national et régional ont été préparés par le NEPAD et soumis à la Commission en octobre 2007. Ce rapport a été distribué aux Etats membres, aux CER et aux autres parties prenantes concernées.

671. L'une des décisions adoptées lors du sommet sur les engrais demandait aux CER de développer des stratégies régionales sur les engrais. Comme suivi de la mise en œuvre de cette décision, la Commission et le NEPAD ont entrepris des missions conjointes auprès des CER en novembre et en décembre 2007 pour discuter des résultats du deuxième rapport semestriel sur la mise en œuvre de la décision, mais aussi pour aider les CER à développer leurs propres stratégies régionales sur les engrais.

O.IV.3. Position africaine sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture et la sécurité alimentaire.

672. Un atelier sur la biotechnologie a été organisé pour discuter à propos d'un document sur les OGM et 56 participants venant de 25 pays et 16 organisations y ont pris part. La mise en place d'un comité départemental sur les questions relatives aux OGM et à la biosécurité a été recommandée et le comité a été approuvé par le Président de la Commission en octobre 2007. Suite aux recommandations de la réunion des experts, un groupe de travail composé des parties prenantes concernées et d'éminents spécialistes scientifiques a été mis sur pied.

O.IV.4. Cadre pour la sécurité alimentaire en Afrique

673. En mai 2007, un groupe d'experts de référence s'est réuni pour définir le processus d'élaboration d'un cadre pour la sécurité alimentaire en Afrique au titre du Pilier 3 du CAADP. Le projet de cadre a été développé entre juillet et septembre 2007 et présenté aux différentes parties prenantes, y compris les CER pour recueillir leurs apports avant la finalisation et la présentation à la réunion de la conférence des Ministres africains responsables de l'agriculture.

674. Le Cadre pour la Sécurité Alimentaire en Afrique (CSAA) aborde les défis du Pilier 3 du CAADP et détermine les stratégies qui sont plus prioritaires que les

autres et les réponses pour relever ces défis afin d'aider les décideurs à trouver les solutions appropriées dans les meilleures pratiques de la lutte contre la faim et la malnutrition de façon à soutenir le programme du CAADP. Ce pilier vise en particulier ceux qui sont confrontés à une insécurité alimentaire chronique et ceux qui sont affectés par des situations d'urgence et de crise. Le Pilier cherche également à veiller à ce que les politiques et les stratégies des autres Piliers appuient les efforts axés sur la réduction et/ou l'éradication de la faim et de la malnutrition.

O.IV.5. Coordination des systèmes sanitaires et phytosanitaires en Afrique (SSP).

675. Un système efficace de surveillance de la sécurité alimentaire a été mis en place au cours de la période considérée. Des liens pour le renforcement des capacités dans les systèmes sanitaires et phytosanitaires en Afrique ont également été mis en place avec les différents partenaires du développement. Cela a permis à certains pays d'accéder à certaines expériences et de partager certaines informations critiques sur la lutte contre les insectes ennemis des cultures. Le programme pour l'Afrique de l'Est a reçu l'appui de l'USAID- APHIS pour les projets situés au Kenya, en Ouganda, en Tanzanie et en Zambie avec attribution d'un serveur pour chaque pays. La nécessité d'élargir ce travail à tous les pays membres du COMESA et de l'ASARECA (Association pour la recherche agricole en Afrique de l'Est et en Afrique Centrale) et notamment au Rwanda et au Burundi a été examinée. Comme pour l'Afrique de l'Est, et dans le but de progresser vers un système de biosécurité des plantes en Afrique de l'Ouest, un atelier pour l'établissement d'une liste d'insectes ennemis des cultures à mettre en quarantaine a été organisé en novembre 2007 à Bamako (Mali).

O.IV.6. Systèmes de sécurité alimentaire en Afrique.

676. En Afrique, très peu de pays possèdent une base de données suffisante sur les insectes nuisibles aux cultures. A travers la collaboration de l'Union européenne et de l'USAID, un certain nombre de pays africains ont pu accéder à l'information et partager des informations essentielles sur les insectes ennemis des cultures.

O.IV.7. Sommet d'Abuja sur le Plan d'Action de la Sécurité Alimentaire

677. Le sommet d'Abuja sur la sécurité alimentaire a adopté un certain nombre de résolutions et a demandé à la Commission et au NEPAD de développer un plan d'action pour leur mise en œuvre. La Commission et le NEPAD, en collaboration avec le Comité Technique International (CTI) qui avait contribué à la planification du Sommet. Ont développé une Matrice de mise en œuvre en mai 2007. Le CTI est composé de la CUA, du NEPAD, de la FAO, du PAM, de la CEA, de l'IFPRI et du Gouvernement du Nigeria. Le Comité s'est réuni en

octobre et en novembre 2007 pour finaliser la Matrice et le rapport, pour présentation à la conférence des Ministres africains responsables de l'agriculture en mars 2008.

O.IV.8. Mise en place d'un Forum des Agriculteurs africains (AFOFA)

678. La mise en place d'un Forum pour mobiliser les forces et les capacités des petits exploitants et des fermiers moyens, et pour promouvoir et renforcer leurs capacités, sans exclure les femmes et les jeunes ainsi que leurs associations, constitue l'un des principaux objectifs de la Commission. Ceci cadre avec la promotion de l'intégration régionale en Afrique à travers le développement d'une plate forme de collaboration en réseaux entre les organisations d'agriculteurs, qui permet aux agriculteurs de toute l'Afrique d'entrer en interaction à travers des réunions, des ateliers, des bulletins d'information, les médias et autres moyens, de manière à arriver à une même compréhension de leurs problèmes et de leur détermination en vue de faire reculer la faim et la malnutrition en Afrique. L'une des activités préliminaires à la mise en place du Forum est d'entreprendre l'inventaire et l'évaluation de l'état des organisations, des coopératives et des réseaux nationaux et régionaux des agriculteurs. Une annonce a été publiée pour le recrutement de consultants qui vont entreprendre cette tâche. La Commission délivrera les lettres de nomination en temps opportun.

O.V. MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT ACCOMPAGNANT LE CAADP

O.V.1. Accords sur l'accès aux zones de pêche

679. Il est prévu un programme de coopération technique visant à renforcer les capacités institutionnelles pour une amélioration quantitative des accords d'accès aux zones de pêche signés entre les Etats membres de l'UA et leurs partenaires étrangers. Les objectifs de cette assistance sont : Mener une évaluation des accords en vigueur portant sur l'accès aux zones de pêche signés entre les Etats africains et entre les pays africains et les pays/institutions étrangers, particulièrement en ce qui concerne les accords d'accès et de partenariats ; entreprendre une analyse de ces accords de pêche et mettre en exergue les défis auxquels les Etats africains sont confrontés dans le processus de négociation des accords devant assurer le respect de leurs droits et de leurs intérêts ; et Développer une stratégie/un plan d'action visant à améliorer les aptitudes et les capacités de négociation des Etats africains en vue de mieux négocier les accords d'accès aux zones de pêche impliquant des flottes de pêche de pays étrangers très éloignés.

680. Un consultant a été recruté pour entendre différents Etats membres en Afrique de l'Ouest, en Afrique australe et en Afrique de l'Est en vue de recueillir leurs points de vue et leurs préoccupations en rapport avec les accords d'accès

aux zones de pêche. Le consultant a produit un rapport sur les accords d'accès aux périmètres de pêche et un plan d'action dont la mise en œuvre serait assurée par la Commission. Par la suite, un atelier régional sur les accords d'accès aux périmètres de pêche a été organisé par la Commission en juillet 2007 à Addis-Abeba avec la collaboration de la FAO, pour confirmer la justesse du rapport et du plan d'action. Ont pris part à l'atelier, 32 participants venus du Gabon, du Ghana, de la Guinée Bissau, du Mozambique, de la Namibie, du Kenya, du Sénégal, des Seychelles, de la Tanzanie, de la CUA, de la FAO, de la Commission sous régionale sur la pêche (SRFC) de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union Economique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et de la Banque Africaine de Développement (BAD). L'une des recommandations qui devaient immédiatement être mise en œuvre par la Commission portait sur l'élaboration d'un modèle d'Accord d'Accès aux périmètres de pêche dont les Etats africains peuvent s'inspirer.

O.V.2. Partenariat stratégique pour un fonds d'investissement dans la pêche durable dans les Grands Ecosystèmes Marins (GEM) d'Afrique.

681. Le Partenariat Stratégique est une nouvelle initiative visant à obtenir des financements supplémentaires de la Facilité Mondiale pour l'Environnement et d'autres partenaires, en faveur des Etats côtiers africains en vue de soutenir la pêche en mer. L'initiative porte notamment sur : (i) Le fonds d'investissement dans la pêche durable qui est un mécanisme de financement qui fournira 60 millions de dollars de subvention de la FME sur une période de 10 ans, pour financer des projets nationaux axés sur une pêche marine durable ; et (ii) Le partenariat stratégique sous forme de Comité Consultatif Régional (CCR) composé des parties prenantes, des donateurs, des organisations régionales, des programmes relatifs aux grands écosystèmes marins (GEM), etc....sous la direction de l'Union Africaine, et ayant pour rôle de formuler des recommandations à l'intention du Fonds d'Investissement et d'aider à l'échange des leçons apprises, ainsi que de promouvoir la pêche durable dans la région. Le partenariat stratégique a été lancé en 2006, et les négociations se poursuivaient encore jusque tout récemment. En juillet 2007, le poste de Coordonnateur du Comité Consultatif Régional (CCR) a été publié en septembre 2007. La CUA et la Banque Mondiale ont signé un accord de subvention de 650 000 dollars américains pour financer le fonctionnement du secrétariat du CCR.

O.VI. MISE EN ŒUVRE DU CAADP : Pilier 4 : Recherche agricole, Technologie, Diffusion et Adoption

O.VI.1. Amélioration de la productivité des exploitations agricoles et des Revenus en milieu rural à travers le contrôle biologique des insectes ennemis des cultures.

682. Au cours de la période considérée, SAFGRAD a développé un projet de document sur la façon d'aider le Burkina Faso à installer un « Insectarium » équipé de chambres froides et de laboratoires, destiné à éliminer les parasites ; fournir des services consultatifs aux producteurs dans le but de leur faciliter l'accès aux technologies améliorées ; renforcer la chaîne de valeur ajoutée à travers le soutien des acteurs qui jouent un rôle d'interface entre les promoteurs de l'augmentation de la production et le marché ; et promouvoir l'harmonisation régionale. Un mémorandum d'entente a été signé entre les partenaires du projet au Burkina Faso. Les institutions partenaires de la sous région et les personnes ressources ont également été identifiées.

O.VI.2. Programme de recherche et de contrôle de la Striga africaine pour faciliter la sécurité alimentaire à travers le contrôle des mauvaises herbes parasites dans la production culturale en Afrique.

683. Au cours de la période considérée, SAFGRAD a continué l'approfondissement de son impact dans les pays participants d'Afrique Centrale et de l'Ouest, tout en élargissant les activités du programme dans les régions d'Afrique australe et orientale. SAFGRAD a facilité les opportunités d'apprentissage mutuel et expérimental entre les cadres scientifiques des différents pays qui travaillent sur la gestion et le contrôle de la Striga, en mettant à leur disposition, un forum d'échange de vues, d'expériences, d'aspirations et de défis.

684. Conformément à son rôle en ce qui concerne le renforcement des capacités, SAFGRAD a développé un Module de Formation pour la Gestion Participative de la Striga en Afrique. Une évaluation de l'état de la recherche et du contrôle de la Striga en Afrique a été menée auprès des initiatives régionales et sous régionales de contrôle et de gestion de la Striga et portant sur la couverture géographique, les réseaux institutionnels, les approches utilisées et les résultats, ainsi que sur les mécanismes de coopération.

685. Un consortium d'acteurs intéressés par le contrôle et la gestion de la Striga a été mis sur pied et un atelier consultatif a été organisé avec les institutions qui pourraient être des partenaires possibles dans le contrôle et la gestion de la Striga. La réunion consultative a recommandé que SAFGRAD et la Fondation Africaine de la Technologie Agricole (AATF) jouent un rôle de chef de file dans l'élaboration de la cartographie des zones infestées de Striga en Afrique, qu'ils définissent les priorités en ce qui concerne la recherche dans les zones en situation critique, et qu'ils déploient les technologies appropriées pour

la contrôler. SAFGRAD et AATF sont présentement en train de travailler à la mise en œuvre de cette recommandation.

O.VI.3. Renforcement de l'efficacité de l'utilisation de l'eau de pluie et des nutriments dans l'amélioration de la production culturale, des revenus des exploitations agricoles et des conditions d'existence en zones rurales.

686. Le SAFGRAD a continué sa collaboration avec ses partenaires et les parties prenantes dans la documentation et l'analyse des progrès réalisés dans la première phase du projet pilote du Bassin de la Volta qui concerne le Burkina Faso et le Ghana, en vue de formuler conjointement les mécanismes efficaces de diffusion et les approches pour l'augmentation ou la réduction proportionnelle au-delà des zones semi-arides du Bassin de la Volta. Le SAFGRAD a également contribué au renforcement des capacités des principaux acteurs (Les systèmes Nationaux de Recherche Agricole, les exploitants agricoles, et les OSC), à travers l'organisation d'une série d'ateliers de formation pour les besoins d'apprentissage expérimentale et d'efficacité. Le SAFGRAD a commencé le processus de développement d'un document de programme qui fera un inventaire des initiatives régionales et sous régionales existantes, des faits saillants, des répartitions géographiques, des approches utilisées, des institutions impliquées et des résultats réalisés ; analysera les points forts et les faiblesses ; et identifiera les domaines stratégiques qui devront faire l'objet d'une attention particulière et définira les options et les mécanismes qui devront garantir l'efficacité lorsque les questions stratégiques seront abordées.

O.VII. LES PROGRAMMES SPECIALISES

0.VII.1. PATTEC (Campagne panafricaine pour l'éradication de la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase).

687. Au cours de la période considérée, la Commission a continué à faire du battage en faveur de l'action et à veiller à ce que les activités nécessaires pour l'élimination de la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase soient lancées et se poursuivent à un rythme soutenu. Cela implique le développement de projets d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase ainsi que la formation dans le but de générer les capacités techniques nécessaires pour exécuter les activités d'éradication de la trypanosomiase. La Commission a également engagé des efforts axés sur la sensibilisation sur le but de l'initiative de la PATTEC et la mobilisation des fonds pour soutenir l'effort de guerre que l'Afrique livre à la trypanosomiase.

688. Depuis l'adoption de la décision du Sommet de lancer la campagne panafricaine pour l'éradication de la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase (PATTEC) en juillet 2000, un certain nombre de réalisations ont été enregistrées

dans le cadre de la mise en œuvre de la décision : un Plan d'Action continental pour la mise en œuvre des objectifs de la PATTEC a été élaboré et adopté par les Etats affectés. Un bureau de coordination de la PATTEC a été incorporé dans la structure de la Commission de l'UA. En reconnaissance de la portée et des activités du rôle et du mandat de la Commission dans la mise en œuvre de la PATTEC, le Sommet de Khartoum a adopté une décision autorisant la commission à effectuer les changements nécessaires dans la structure du bureau de coordination de la PATTEC, en réponse à l'élargissement de ses responsabilités.

689. La Commission a pu obtenir 70 millions de dollars EU (sous forme de prêts à des conditions douces et de subvention) de la Banque Africaine de Développement pour soutenir les activités de la PATTEC dans 6 pays. Il y a aussi 360 millions de dollars EU de promesses et d'engagements fermes qui ont été obtenus dans une conférence des donateurs de la PATTEC, organisée conjointement par la Commission et la banque Africaine de Développement en février 2007 à Addis-Abeba. Tous ces fonds ont été virtuellement annoncés par les pays affectés, indiquant par là que beaucoup de pays réalisent maintenant la gravité des problèmes de santé, de développement et de productivité causés par la trypanosomiase et qu'ils sont déterminés à l'éradiquer.

690. La Banque Africaine de Développement a promis 75 millions de dollars EU pour soutenir le deuxième groupe de pays au cours de la prochaine phase du programme de la PATTEC appuyé par la BAD. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a donné une contribution totale de 90.000 \$ EU pour soutenir le travail de la Commission concernant le développement et la diffusion de matériel publicitaire et d'information publique. Le bureau de coordination de la PATTEC s'est lancé dans des efforts de mobilisations de fonds pour le compte des Etats membres affectés en appui à la mise en œuvre des programmes de la campagne, et il a engagé le dialogue avec la BADEA, la fondation Bill et Melinda Gates, l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et la Banque Islamique de Développement, qui ont tous fait part de leur volonté de soutenir la PATTEC et ont invité la Commission pour approfondir les discussions.

691. Le Botswana et la Namibie ont réalisé avec succès la campagne d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase et en sont donc aujourd'hui débarrassés. Les pays de la région de la CEMAC ont aussi élaboré un plan global pour l'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase. La Commission a facilité les discussions entre différents groupes de pays dans le but de développer des modalités de coopération dans l'éradication conjointe de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase dans les zones communes infestées comme entre l'Ethiopie et le Soudan ; entre l'Angola, le Botswana, la Namibie et la Zambie ; entre le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie ; entre le Cameroun, la Centrafrique et le Nigeria ; entre le Bénin, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria et

le Togo ; entre le Mozambique et l'Afrique du Sud ; et entre le Malawi, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe.

692. La Commission a pris en charge d'autres manifestations de soutien telles que l'organisation de cours de formation, l'élaboration de projets pour les zones identifiées, la préparation et la diffusion de matériel publicitaire et d'information publique, les consultations avec les Etats infestés et avec les partenaires pour leur rappeler leurs obligations individuelles et collectives en rapport avec la mise en œuvre de la PATTEC et pour mobiliser l'action ; et le suivi et évaluation des progrès réalisés dans l'exécution des projets de la PATTEC. Des discussions ont été engagées avec les Communautés Economiques Régionales (CEDEAO, COMESA, SADC, CEMAC et Communauté Economique de l'Afrique de l'Est) sur le développement d'un cadre durable à travers lequel serait canalisée la coopération entre la Commission et les CER en matière de promotion, de soutien et de coordination des activités de la PATTEC.

O.VII.2. UA-Bureau Africain pour les ressources Animales (IBAR)

693. L'UA/IBAR, en tant qu'organe spécialisé de l'Union Africaine, a un portefeuille qui couvre tous les aspects du développement des ressources animales sur le continent. Conformément à la vision de la commission et en harmonie avec le mandat du Département de l'Economie Rurale et de l'agriculture, l'UA/IBAR exécute son travail à travers les communautés économiques régionales (CER) et les autres institutions compétentes des Etats membres. L'objectif final, c'est la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire, en particulier parmi les pauvres des zones rurales. Les activités principales entreprises au cours de la période considérée sont les suivantes :

O.VII.3 Projet d'élevage extensif et environnement dans les zones protégées et non protégées (DLWEIP)

694. Ce projet a aidé les communautés à développer des plans de gestion des ressources naturelles en procédant à un découpage des zones réservées à la conservation, aux établissements humains et aux périmètres de pâturages dans ses sites pilotes (au Burkina Faso et au Kenya), et à l'ensemencement des terres dégradées. Des membres des communautés pastorales ont également reçu une formation sur la prévention des conflits en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles, le travail en réseau et les pétitions adressées aux pouvoirs publics. Le projet a facilité la conscientisation des propriétaires de bétail transhumant, de la portée de la législation sur le plan national et sous régional en rapport avec les mouvements transfrontaliers du bétail. Dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a approuvé un projet le *Développement et le renforcement des mécanismes de règlement des conflits au sujet des ressources*

naturelles partagées dans les écosystèmes Karamajong en Afrique de l'Est, dont l'exécution est confiée à l'UA/IBAR.

O.VII.4. Programme de développement pastoral du Nord Est (PDPNE)

695. Ce projet a facilité la tâche aux acteurs des secteurs public et privé dans les zones pastorales en leur fournissant les services essentiels pour ouvrir le marché au bétail et aux produits de l'élevage. L'amélioration de l'accès au marché a permis d'augmenter les revenus des ménages et la sécurité alimentaire. Cela a été réalisé à travers le soutien institutionnel, le plaidoyer en faveur des politiques appropriées, la mise à disposition de services financiers et non financiers, la surveillance des maladies et les services de médecine vétérinaire. Le projet a réalisé des progrès notables avec des gains perceptibles en termes de capacités des institutions cibles, accompagnés de revenus accrus dans les ménages.

O.VII.5. Participation des Nations africaines aux travaux des organisations qui fixent les normes sanitaires et phytosanitaires (PAN- SPSO).

696. Un projet financé par la Commission de l'UE à hauteur de 3,86 millions d'Euros a été approuvé et n'attendait plus que la signature avant décembre 2007. Avec l'appui des CER, le secrétariat des ACP a autorisé l'UA/IBAR à mettre ce projet en œuvre en partenariat avec le bureau de l'UA à Yaoundé, avec pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique, à travers un meilleur accès au commerce et aux marchés internationaux. Il facilitera également la participation effective des Etats membres en leur permettant de remplir les conditions exigées par les organisations internationales qui fixent les normes et en renforçant leurs capacités de se conformer aux normes et mesures de sécurité des produits alimentaires. A cet égard, le projet couvre également les aspects du Pilier 3 du CAADP.

O.VII.6. Programme d'Authentification du Bétail Somalien

697. En juin 2007, l'UA/IBAR a été approché par la Commission européenne sur une demande d'aider la Somalie qui est en état de dévastation, en concevant un système crédible d'authentification du bétail somalien pour contribuer de façon concrète à l'amélioration des conditions de vie des pasteurs somaliens à travers l'augmentation des exportations du bétail et des produits d'origine animale. IBAR vient de finaliser la préparation d'un projet de 2,8 millions d'Euros que la Commission européenne a accepté de financer.

O.VII.7 Programme d'Appui aux Plans Nationaux d'Action Intégrés.

698. Beaucoup d'efforts ont été faits au cours de la période considéré pour le contrôle de la très pathogène grippe aviaire (HPAI) sur le continent. Le projet portant sur le programme d'appui aux plans nationaux d'action intégrés d'une enveloppe de 22,5 millions d'euros a été signé le 30 avril 2007 entre IBAR et l'UE pour couvrir 47 pays ACP sur une période de trois ans. Il s'efforce de faire face aux pertes en ressources financières et aux besoins des plans d'action nationaux de chaque pays, pour le contrôle de la grippe aviaire.

699. Le programme a reçu beaucoup de soutien des pays participants alors qu'il se trouve présentement encore dans sa phase initiale. La diffusion de l'information en direction des cadres de haut niveau et du personnel d'exécution dans tous les 47 pays, ainsi que le modèle standardisé à utiliser pour l'acquisition de fonds, ont déjà été faits. Une allocation financière a déjà été accordée à chaque pays pour lui donner une idée des ressources qui lui seront allouées. Tout ceci a été adopté et entériné par la première réunion du comité directeur tenue en présence de tous les membres et des parties prenantes au siège de l'UA à Addis-Abeba en septembre 2007 sous la présidence du Directeur du Département de l'Economie Rurale et de l'Agriculture. Les Etats ont déjà commencé les procédures de décaissement des fonds qui sont présentement placés sous la garde de l'UA/IBAR et le recrutement du personnel pour le projet est en cours.

O.VII.8. Unité de Coordination de l'Eradication de la Peste Bovine de l'Ecosystème somalien

700. Ce projet concerne l'éradication définitive de l'épouvantable peste bovine du continent africain. La période considérée fait partie de la phase intermédiaire entre la première phase qui s'es achevée en février 2007 et la deuxième phase qui doit commencer en 2008. Les activités limitées qui ont été exécutées au cours de cette phase ont été financées par la FAO à travers une Lettre d'Accord et portent notamment sur : Un atelier à l'intention des parties prenantes pour examiner les progrès réalisés dans la vérification de la liberté, ainsi que la préparation de la deuxième phase du projet ; une réunion sur le programme global d'éradication de la peste bovine,- réunion au cours de laquelle une feuille de route a été déterminée dans le but de s'assurer que tous les pays africains soient débarrassés de la peste bovine au plus tard en 2010 ; des investigations de suivi sur les sites séropositifs en Somalie pour s'assurer de l'incidence de la peste bovine dans ces régions.

O.VII.9. Conseil Scientifique International sur le Contrôle de la Trypanosomiase

701. Le conseil a tenu la 32^{ème} réunion de son comité exécutif en septembre, et la 29^{ème} conférence bisannuelle statutaire en octobre 2007 respectivement, à Luanda en Angola. Etaient présents à la réunion du comité les représentants des Etats de la région africaine ainsi que les délégués de la FAO, de l'AIEA, de l'OMS, du PAAT, de l'ILRI, de CRIDES, d'ICIPE et de la PATTEC ; et la réunion a affiné et entériné le programme de la conférence, examiné les progrès réalisés au cours des deux dernières années, et formulé des recommandations pour le renforcement des institutions, notamment dans le domaine des TIC, en Gambie. Plus de 200 cadres scientifiques provenant de 34 pays (dont 26 africains) et de 14 organisations internationales ont pris part à la conférence.

O.VII.10. Collaboration multi-institutionnelle

702. En collaboration avec ILRI, CDC, FAO, OVI et FAO/OIE/Laboratoires de référence, l'UA IBAR a organisé des cours de formation de haut niveau en travail de laboratoire, pour le diagnostic de la très pathogène grippe aviaire. L'objectif était de constituer un réseau de laboratoires capables de conduire un diagnostic de confirmation de la grippe aviaire en Afrique, en tant qu'un des piliers essentiels de la mise en œuvre des plans nationaux d'action pour la prévention et le contrôle de la grippe aviaire. Des arrangements de collaboration ont également été conclus avec l'USAID et l'ILRI pour entreprendre une Epidémiologie participative et une surveillance Participative de la Maladie de la grippe aviaire en Afrique. Une équipe de la FAO a été affiliée à l'UA IBAR en partenariat avec le bureau de la santé animale pour la région Afrique de l'Est.

O.VII.11. Le Partenariat ALIVE

703. Les organisations internationales telles que la FAO, l'OIE, ILRI et d'autres, sont associées à l'UA IBAR depuis 2005 par un accord de partenariat dans le cadre de la plate forme appelée ALIVE. Le transfert de la présidence du comité exécutif d'ALIVE à l'UA IBAR a eu lieu en septembre 2007 lors de sa 10^{ème} session et de la troisième Assemblée générale du partenariat ALIVE. Ce transfert constituait la deuxième phase du processus prévu de faire de l'Union Africaine, la propriétaire de la gouvernance d'ALIVE, -un processus qui avait commencé en juin 2005 lorsque la présidence de l'Assemblée générale qui est l'organe directeur du Partenariat, a été confiée à la Commissaire chargée de l'Economie rurale et de l'Agriculture.

O.VII.12 Bulletin d'information sur la santé et la production animales

704. Une édition spéciale du Bulletin d'information sur la santé et la production animales en Afrique consacré à la grippe aviaire, a été publiée au cours de la période considérée.

O.VII.13. Initiative en matière de politique pastorale : Un cadre de politique sur le pastoralisme en Afrique

705. La Commission reconnaît la détresse et les potentialités des peuples de pasteurs africains. Une initiative relative à la politique pastorale a été lancée pour développer un cadre de politique sur le pastoralisme en Afrique, dans le but de résoudre les problèmes que connaissent les communautés des peuples de pasteurs en protégeant leur mode de vie, leurs conditions d'existence, et leurs droits et leurs communautés. Le cadre servira de base pour un engagement continental en faveur du développement politique, social et économique des communautés pastorales. En partenariat avec UN OCHA-PCI, un premier atelier a été organisé en juin 2007 à Isiolo au Kenya. L'atelier a réuni des participants de différentes origines pastorales africaines : des membres de gouvernements africains, des dirigeants des communautés pastorales, des instituts de recherche, des organisations bilatérales et des organisations non gouvernementales. Un groupe de travail spécialisé a été constitué et des évaluations et consultations sont au programme de l'étape suivante. Le cadre de politique sera alors présenté aux organes appropriés de l'UA pour examen approfondi et adoption.

O.VII.14. Impact des changements climatiques sur le bétail en Afrique

706. L'UA IBAR participe à la préparation d'une conférence internationale sur les implications des changements climatiques sur les systèmes de production agricole dans les pays ACP qui sera organisée l'année prochaine par l'Accord de Coopération Technique (ACT). Un projet conjoint avec l'ILRI, couvrant une période de trois ans de 2008 à 2010, sur *Le soutien au vulnérable : Renforcement de la capacité d'adaptation des agro pasteurs aux changements climatiques en Afrique occidentale et australe par le recours à une approche de recherche transdisciplinaire*, a été préparé et soumis à BMZ.

O.VII.15. Union Africaine –Conseil Phytosanitaire inter-africain (CPSA)

707. Le conseil phytosanitaire inter africain a reçu mandat des Etats membres de l'Union africaine d'assurer la coordination dans la prévention, la préparation en situation d'urgence et le contrôle des maladies, des insectes nuisibles aux cultures et des produits agricoles. En collaboration avec les Organisations Nationales chargées de la protection des plantes, le CPSA aide les Etats membres dans l'adoption des Normes Internationales pour les Mesures

Phytoprotecteurs ; à renforcer les capacités des ressources humaines en ce qui concerne les mesures phytoprotectrices ; à développer les modules dans le domaine de la législation phytoprotectrice, des capacités de diagnostic des risques posés par les insectes, de l'analyse de ces risques, de la surveillance, des zones libres d'insectes, des localités et sites de production, de renseignements sur la présence d'insectes et de l'éradication ; et à promouvoir l'accès au marché à travers l'adoption des normes internationales en ce qui concerne les mesures phytoprotectrices.

708. Le grand défi à relever par le bureau du CPSA au cours de la période considérée portait sur la mise en œuvre graduelle de la Stratégie Commune Africaine sur la Protection des Plantes, qui devait permettre d'assurer de façon durable, la production alimentaire et la production d'aliments pour bétail, l'accès au marché, un environnement durable et la protection des ressources naturelles ; et le renforcement des capacités pour assurer le respect des mesures SPS et ISPM de l'Organisation Mondiale du Commerce. Les activités prévues et exécutées par le CPSA au cours de la période considérée sont les suivantes :

- a) Renforcement des capacités des Etats membres de l'UA de mettre les plantes en quarantaine.

709. Suite au succès de l'organisation de trois ateliers de formation au sein des Communautés Economiques Régionales (SADC, COMESA, et CEEAC), les efforts ont orientés vers l'organisation d'ateliers similaires de renforcement des capacités dans les régions de la CEDEAO et de l'UMA pour aider les commerçants et les producteurs locaux à obtenir les licences d'exportation et faciliter l'exportation de la production conformément aux conditions exigées par l'OMC. Ces ateliers ont aidé à renforcer la santé des plantes dans les différentes régions du continent en ce qui concerne l'interception et l'échantillonnage des plantes et des produits des plantes. Le CPSA a également établi et consolidé ses relations avec les points focaux au sein des Organisations Nationales chargées de la Protection des Plantes sur tout le continent.

- b) Contrôle transfrontière des ennemis des cultures en Afrique : le cas des oiseaux mangeurs de grain (Quelea spp)

710. Un programme axé sur la promotion des techniques et méthodes facilement accessibles pour le contrôle des oiseaux mangeurs de grain a été conçu dans le cadre de la consolidation des organisations chargées de la protection des plantes des Etats membres de l'UA. La phase préliminaire (de l'identification des pays affectés par les oiseaux quelea) a également été exécutée. Les pays identifiés comme à haut risque d'être infestés de Guelea sont notamment la Mauritanie, le Mali, le Niger, la Gambie, le Sénégal, le Tchad, le Cameroun, le Nigéria, la République Démocratique du Congo, la Zambie, la Namibie, le Botswana, la Tanzanie, le Mozambique, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud, l'Ethiopie, le Kenya et le Soudan.

c) Assistance d'urgence pour le contrôle des criquets migrateurs

711. En août 2007 et à la demande de l'Organisation internationale pour le Contrôle du Criquet migrateur en Afrique centrale et australe (IRLCO –CSA), le CPSA a accordé un appui logistique à l'opération de contrôle du criquet migrateur. Avec l'utilisation stratégique de biopesticides dans le bassin de Malagarasi, les plaines d'Iku-Katavi et dans le sud de la Rukwa, le CPSA a pu donner assez de répit en ce qui concerne l'invasion des criquets.

d) Mise en place de partenariats et collaboration internationale.

712. Le CPSA a effectué des démarches concrètes pour renforcer les relations avec les partenaires nationaux et internationaux. Des accords de partenariat ont été initiés entre le CPSA et Crop Life Cameroon et HYDRAC (hydrocarbures, analyses et contrôles). La préparation de matériel de diffusion de l'information conjointe est en cours et ce sera un moyen de renforcer la conscientisation du public sur les tâches exécutées par CPSA et Crop Life Cameroon, et sur l'organisation conjointe des ateliers de formation. Les discussions avec HYDRAC se trouvent à un stade avancé pour la mise en place de deux laboratoires de référence pour l'analyse des résidus et la mise au point de formules de pesticides.

e) Harmonisation du contrôle du criquet pèlerin dans la région Ouest

713. Dans le cadre du contrôle global des criquets en Afrique de l'Ouest, un mémorandum a été adressé aux Ministres responsables de la protection des plantes des Etats concernés et des pays à risque, en leur proposant la mise en place d'une **Organisation Inter Etats pour le Contrôle des Criquets Pèlerins dans la région Ouest**. Les Etats membres d'Afrique occidentale ont été encouragés à soutenir cette initiative de contrôle des criquets pèlerins.

f) Participation des nations africaines au travail des organisations qui fixent les normes sanitaires et phytosanitaires (PAN-SPSO)

714. Le but du projet des organisations internationales qui fixent les normes sanitaires et phytosanitaires est de contribuer à la réduction de la pauvreté et de renforcer la sécurité alimentaire en Afrique à travers un meilleur accès des produits de l'agriculture des pays africains aux marchés internationaux. En tant que projet impliquant l'UA IBAR, le CPSA a commencé la mise en œuvre des aspects du projet relatifs à la santé des plantes.

O.VII.16. Centre Panafricain de Vaccins Vétérinaires (CPVV)

715. Centre panafricain de vaccins vétérinaires a poursuivi sa mission de promotion de la disponibilité de vaccins vétérinaires sûrs, efficaces et à bon marché, de facilitation du développement et de l'introduction de vaccins nouveaux ou améliorés et de renforcement des capacités en matière de développement, de production et de contrôle de qualité des vaccins vétérinaires. Le travail a focalisé sur le contrôle international et indépendant de qualité de la Pleuropneumonie contagieuse Bovine du Cameroun, de l'Ethiopie, du Mali, du Niger et du Botswana ; de la Peste des Petits ruminants du Niger et du Botswana et de la Maladie de Newcastle du Mali. La procédure d'appel d'offres pour la remise en état du laboratoire de production des réactifs est terminée et un entrepreneur a été choisi pour le travail identifié. CPVV a également standardisé et harmonisé les techniques de contrôle de qualité en Afrique, et assuré la maintenance du dépôt des agents biologiques et soumis les éléments chimiques ainsi que les semences de vaccins aux laboratoires vétérinaires du Mali, du Cameroun, du Sénégal, du Nigeria et du Kenya. Un cours de formation sur l'harmonisation des techniques de contrôle de qualité a été organisé à Debre Zeit en Ethiopie du 19 au 30 novembre 2007. Un accord a été conclu entre le CPVV et Injectable Business Unit de France pour faciliter la production du premier groupe expérimental de vaccin contre la très pathogène grippe aviaire en Egypte, et pour organiser conjointement en 2008, un atelier sur l'utilisation des nouveaux adjuvants pour la production des vaccins inertes.

716. Pour le renforcement des capacités le CPVV a organisé trois cours de formation sur (1) la mise en œuvre de l'assurance de qualité dans les laboratoires de production de vaccins vétérinaires (du 22 au 26 octobre) à Nairobi (Kenya) à l'intention des responsables des laboratoires de production des vaccins du Cameroun, Niger, Mali, Ethiopie, Botswana Kenya, Mozambique, Zambie, Nigeria, Egypte et Tchad ; (2) harmonisation du contrôle de qualité des vaccins vétérinaires (du 19 au 30 OCTOBRE 2007) à Debre Zeit (Ethiopie) pour les représentants responsables des laboratoires de production des vaccins du Cameroun, Niger, Mali Ethiopie, Botswana, Kenya Mozambique, Zambie Nigeria, Tchad et Zimbabwe ; et (3) Maintenance et calibration des équipements de laboratoire (du 17 au 21 décembre 2007 à Debre Zeit) pour les directeurs des laboratoires de production de vaccins du Cameroun, Niger, Mali, Ethiopie, Botswana, Kenya, Mozambique, Zambie, Nigéria, Egypte et Tchad. Le CPVV a par ailleurs fourni des conseils techniques au Département de l'Elevage de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest et au laboratoire vétérinaire de Kaboul en Afghanistan.

717. En juillet 2007, le CPVV a organisé la quatrième réunion panafricaine des directeurs des laboratoires nationaux de vaccins vétérinaires à Pretoria (Afrique du Sud). Y ont pris part les directeurs et les représentants de 13 laboratoires de vaccins vétérinaires du Botswana, Cameroun, Tchad, Egypte, Ethiopie, Kenya, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud et Zambie, ainsi que des représentants d'organisations internationales. Un atelier a été conjointement organisé à Addis-Abeba (Ethiopie) par le CPVV, la FAO, et l'UA IBAR sur

l'éradication définitive de la peste bovine en Afrique du 10 au 12 décembre 2007. Ont pris part à l'atelier, des directeurs des services vétérinaires du Cameroun, de la République Centrafricaine, du Tchad, de Djibouti, de l'Ethiopie, de la Gambie, du Kenya, du Niger, du Nigeria et de la Somalie.

718. Le CPVV a œuvré au renforcement des relations avec les organisations techniques internationales telles que l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), la FAO, l'Organisation Internationale de la Santé Animale (OIE), l'Institut International de Recherche Vétérinaire (ILRI), les Laboratoires de Référence de l'OIE France et Royaume Uni, et le Laboratoire International de Biologie Moléculaire (Etats Unis) ainsi qu'avec le Centre Régional de Santé Animale (CRSA) qui vient d'ouvrir ses portes.

P. ECONOMIC AFFAIRES ECONOMIQUES

719. La Commission a, au cours de la période considérée, entrepris une série d'activités consistant en la conduite d'études, l'organisation de réunions, la participation à des réunions d'organismes partenaires et la formation en matière d'intégration.

P.I. LA DEUXIEME CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DE L'INTEGRATION

720. Les Ministres africains de l'intégration ont tenu leur deuxième Conférence à Kigali, au Rwanda, les 26 et 27 juillet 2007. La Conférence a été précédée, les 24 et 25 juillet 2007, par une réunion d'experts qui a essentiellement examiné une étude sur la rationalisation des Communautés économiques régionales (CER) préparée et présentée par la Commission.

721. L'étude a été conduite sur la base de données disponibles et de consultations avec les Etats membres et les CER. Etant donné que tous les Etats membres n'avaient pas pu répondre au questionnaire qui leur avait été transmis par la Commission dans le cadre de l'étude, et pour permettre aux CER d'éventuellement l'enrichir, il a été recommandé de transmettre l'étude aux Etats membres qui, après consultations de leur secteur privé, de leur société civile et d'autres parties prenantes, enverraient des commentaires à la Commission. Tandis qu'aucune réaction n'a été enregistrée du côté des CER, la Commission attend des Etats membres des commentaires à exploiter en vue de peaufiner l'étude.

722. La réunion ministérielle s'est également penchée sur les trois questions thématiques ci-après :

P.I.1. L'Afrique peut-elle relever le défi de son intégration économique et politique ? L'exemple européen peut-il servir de modèle ?

723. La réunion, tout en reconnaissant que l'exemple européen, par ses réussites, constitue une source d'inspiration, est d'avis que l'Afrique devra élaborer son propre modèle d'intégration dans le cadre de l'Union africaine, étant donné que les défis à relever par le continent sont différents de ceux de l'Europe ; et qu'il faudra, à cet effet, soutenir les activités des CER dans l'élaboration de politiques communes.

P.I.2. Création de marché commun en Afrique : résultats obtenus, défis à relever et perspectives d'avenir (le cas du COMESA)

724. La réunion a mis l'accent sur le développement des infrastructures, la mise en place de mécanismes de financement de projets appropriés, la diversification de la production afin de desservir le marché issu de l'intégration, le renforcement des capacités des organes régionaux et continentaux d'intégration, la libre circulation des biens, ainsi que la coordination et l'harmonisation des programmes et activités des CER.

P.I.3. Mobilité de facteurs de production entre les Etats : un élément catalyseur ou un obstacle au processus d'intégration régionale ?

725. La réunion a préconisé que la Commission, en collaboration avec l'UNECA et la BAD, travaille avec les Etats membres à l'harmonisation des lois commerciales et financières en vue de promouvoir la libre circulation des capitaux, prenne les dispositions requises pour accélérer les processus de création de bourses de valeurs panafricaines en vue de renforcer la mobilisation de ressources financières sur le continent. Elle a, par ailleurs, demandé aux Etats membres de créer un environnement propice à la mobilité des facteurs de production et de mettre en place des mécanismes de lutte contre les activités criminelles, et aux CER, d'harmoniser, en collaboration avec les Etats membres, des lois régissant l'immigration en vue de promouvoir la libre circulation des personnes.

P.II. DEUXIEME EDITION DU PROGRAMME DE FORMATION DANS LE DOMAINE DE L'INTEGRATION

726. Dans le cadre du renforcement des capacités humaines des CER et des Etats membres, la Commission a organisé la deuxième édition de formation dans le domaine de l'intégration régionale en collaboration avec l'Institut africain de Développement économique et de Planification (IDEP) et de la Banque Arabe pour le Développement en Afrique (BADEA) qui a financé la formation. Les

sessions anglophone et francophone de la formation se sont tenues respectivement du 13 août au 7 septembre 2007 et du 22 octobre au 16 novembre 2007, au siège de l'IDEP, à Dakar, Sénégal. Les principaux modules de la formation sont les suivants :

- Intégration économique : questions conceptuelles et théoriques et intégration panafricaine ;
- Programme multinational dans le cadre de l'intégration régionale ;
- Le régionalisme dans le cadre de l'économie mondiale ;
- Les problèmes communs au régionalisme africain ;
- Coopération monétaire et intégration économique africaine ;
- Renforcement des capacités pour l'intégration économique africaine ;
- Politiques et stratégies industrielles dans le cadre d'une intégration régionale ;
- Vers une communauté économique africaine/ Union africaine.

727. Les stagiaires venant de la Commission, des différentes CER, des Etats membres et aussi du secteur privé ont exprimé leur satisfaction quant au contenu des cours, de l'excellente organisation de la formation et du professionnalisme avec lequel les professeurs ont conduit leurs cours.

P.III. LA TREIZIEME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)

728. A l'invitation du Président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), le Président Denis SASSOU-N'GUESSO de la République du Congo, la Commission a pris part, du 22 au 30 octobre 2007, à Brazzaville, en République du Congo, à la réunion de la Commission consultative, au Conseil des Ministres ainsi qu'à la treizième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de cette dernière Communauté.

729. Les questions essentielles suivantes ont retenu l'attention de la Conférence :

P.III.1. Le projet de vision stratégique de la CEEAC

730. Le Secrétariat général de la CEEAC a soumis un projet de vision stratégique pour l'intégration de la région avec des activités programmées sur dix-huit années et donc réalisables avant l'horizon 2025. Ces activités structurées autour de quinze axes stratégiques sont réparties en court, moyen et long termes et concernent tous les projets et programmes sécuritaires et intégrateurs de la région de l'Afrique centrale. Compte tenu des enjeux de la région et de la capacité financière et humaine du Secrétariat général, la

Conférence a retenu les trois axes d'activités prioritaires suivants à réaliser d'ici à 2015 :

(g) La paix, la sécurité et la stabilité :

731. A l'instar du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, la CEEAC est doté un organe dénommé : « Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale » (COPAX) qui repose sur deux piliers essentiels que sont la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) et le Mécanisme d'Alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC). La FOMAC, dotée d'un Etat Major général, assure également le rôle de Brigade régionale en Attente (BRA), unité régionale de la Force africaine en Attente (FAA) préconisée par l'UA. Quant au MARAC, il est destiné à fournir aux instances de décision de la CEEAC des informations et analyses nécessaires à la gestion des crises et à la prévention des conflits.

(h) Les grandes infrastructures, notamment les transports :

732. La libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux étant un paramètre essentiel de l'intégration, il s'avère primordial d'accélérer la mise en œuvre du Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT-AC) par, notamment, l'harmonisation des réglementations nationales, la mobilisation de ressources requises à la réalisation des études de faisabilité et des projets susceptibles de relier les capitales des Etats membres en termes de routes bitumées et de ponts comme le pont (route-rail) prévu entre Brazzaville et Kinshasa.

(i) L'énergie, l'eau et l'environnement :

733. La politique énergétique de la CEEAC est mise en œuvre par le Pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC), créé en avril 2003 et reposant sur les deux piliers principaux ci-après : les Projets intégrateurs prioritaires (PIP) et le Programme Pilote d'Electrification frontalière (PPET). Tandis que le PIP vise le développement ou la réhabilitation de sites ou barrages électriques ainsi que l'interconnexion électrique intra-régionale et même extra-régionale, le PPET vise l'électrification de localités frontalières à partir d'installations électriques des pays frontaliers les plus proches. En matière de ressources en eau, la Conférence a décidé « de promouvoir la gestion intégrée de ressources en eau et de créer au sein du Secrétariat général de la CEEAC un cadre approprié de coordination et d'harmonisation des activités en la matière ».

P.III. La transformation du Secrétariat général de la CEEAC en Commission

734. La transformation permettra au Secrétariat général de la CEEAC d'exercer des prérogatives de coercition sur les Etats membres en cas de non-application des décisions, directives ou règlements de la Communauté, dans des domaines où les Etats voudraient bien lui concéder une certaine souveraineté. L'idée de la transformation du Secrétariat général en Commission a été retenue par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, sous réserve d'une étude en spécifiant clairement les contours. La Conférence a en outre décidé de reconduire le Général Louis Sylvain Goma dans ses fonctions de Secrétaire général de la CEEAC pour un nouveau mandat de 4 ans.

P.III.4. La signature des Accords de partenariat économiques (APE)

735. L'Afrique centrale et l'Union européenne (UE) ont signé, le 16 juillet 2004, une Feuille de route des négociations des APE selon laquelle les deux parties sont convenues de conduire les négociations en trois phases sur les questions ci-après :

- l'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique centrale ;
- le renforcement des capacités et la mise à niveau des économies des Etats ainsi que l'élaboration de la structure et des concepts clés des Accords ; et
- la libéralisation commerciale, l'accès aux marchés, la détermination de la période de transition et la couverture des produits.

736. Après une série de négociations et de concertations qui a abouti à une réunion du Comité ministériel commercial conjoint élargi aux Ordonnateurs nationaux du FED avec les ministres européen du Commerce et du Développement, le 06 février 2007, à Bruxelles, les deux parties sont convenues de signer les APE en décembre 2007 en tenant compte d'une part, des dispositions de l'ancienne Convention de Lomé et d'autre part, des délais légaux de conclusion des APE prévus par l'Accord de Cotonou et la Feuille de route.

P.III.4. Le Gouvernement de l'Union et la marche vers les Etats unis d'Afrique

737. Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à : (i) « œuvrer à l'adhésion des Etats membres de la CEEAC à l'idée de la création des Etats-Unis d'Afrique comme un objectif commun et souhaitable » ;(ii) « veiller en conséquence à l'harmonisation des activités des CER avec celles de l'Union Africaine » ; et (iii) « contribuer à l'accélération du processus d'intégration en Afrique ». Ils ont également exhorté les Etats membres et le Secrétariat général de la CEEAC à contribuer pleinement à la réflexion sur le Gouvernement de l'Union et à s'impliquer activement dans les efforts de rationalisation des CER.

P.III.5. Rationalisation des CER

738. La CEEAC, dans la ligne des recommandations de la première Conférence des ministres africains de l'intégration, préconise une rationalisation par l'harmonisation et la coordination de ses politiques, programmes et instruments d'intégration avec ceux de la CEMAC en vue d'aboutir « à terme à une seule CER dans la région de l'Afrique centrale ». Pour ce faire, il est demandé aux deux organisations de mettre en place un Comité de pilotage composé de l'UA, de la CEA et de la BAD devant élaborer une feuille de route à cet effet.

P.IV. PARTICIPATION A LA DOUZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES DU COMESA

739. La Commission a assisté à la douzième réunion du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales du COMESA tenues à Tripoli, Libye, les 8 et 9 novembre 2007. Les principales questions discutées au cours de la réunion ont porté notamment sur le rapport sur l'état d'avancement en vue de réaliser la convergence macro-économique en 2006 ; une étude sur l'harmonisation des concepts, des méthodologies et du cadre statistique pour la convergence macro-économique ; le compte rendu de la première réunion des Directeurs de la Bourse des valeurs de la région du COMESA ; et une étude sur l'analyse coûts-avantages d'un Institut Monétaire autonome comparé à la structure existante du COMESA.

P.IV.1. Étude sur l'harmonisation des concepts, des méthodologies et du cadre statistique pour la convergence macro-économique

740. Le réunion a passé en revue le progrès réalisé dans la région du COMESA en 2006 dans plusieurs domaines dont les suivants: les taux d'intérêt, le produit intérieur brut (PIB), et la dette comme pourcentage du PIB. Il a été signalé que la région du COMESA a connu un taux moyen pondéré d'inflation de 30 pour cent en 2006, ce qui représente un accroissement de 8 pour cent comparé au taux moyen pondéré d'inflation de 2005. La région a enregistré un taux moyen de croissance de 7 pour cent en 2006, ce qui était légèrement inférieur aux 7,6 pour cent réalisé en 2005. En outre, neuf pays du COMESA sont parvenus à réaliser un taux d'inflation à un chiffre.

P.IV.2. Étude sur l'harmonisation des concepts, des méthodologies et du cadre statistique pour la convergence macro-économique

741. La réunion a discuté un rapport d'étude sur l'harmonisation des concepts, des méthodologies et du cadre statistique pour la convergence macro-économique qui s'est focalisée surtout sur les pratiques actuelles des Etats Membres du COMESA, en matière de la compilation des comptes nationaux, des index de prix à la consommation, des finances publiques, et de la balance de paiements. Les résultats de l'étude ont montré qu'un certain nombre d'institutions publiques, chargées du traitement des statistiques, sont confrontées à des contraintes financières qui ont aggravé le problème existant de statistiques pauvres et incertaines de l'Afrique. Nonobstant, le rapport a vivement recommandé que les pays africains, et en particulier les départements de statistiques publiques d'Afrique, mettent en application les directives statistiques internationales. La Commission a saisi cette occasion pour informer les participants de la Charte Africaine sur les Statistiques, développée en collaboration étroite avec la Commission Économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque de Développement Africaine (BAD).

P.IV.3. Compte rendu de la Première Réunion des Directeurs de la Bourse de la Région du COMESA

742. Ce rapport s'est concentré en particulier sur les perspectives et les contraintes impliquées dans l'intégration des marchés financiers de la région du COMESA. Au cours de cette réunion, les Directeurs ont approuvé un plan d'action pour l'avancement de l'intégration des marchés financiers de la région du COMESA. Sous ce même point de l'ordre du jour, la Commission a informé les participants de l'étude à entreprendre sur la mise en place d'une bourse Pan-Africaine, conformément à la décision prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement au cours du Sommet de l'UA de janvier 2006 à Khartoum. La réunion a convenu des actions suivantes, parmi d'autres :

- Promotion du développement des échanges de valeurs des pays membres du COMESA là où elles n'existent pas ;
- Identification des lacunes qui ne sont pas adressées par les autres régions ;
- Création d'un Comité de Développement du marché des valeurs ;
- Harmonisation des règles et procédures commerciales ; et
- Respect des normes internationales de rapport financier.

P.IV.4. Étude sur l'analyse coûts-avantages d'un Institut Monétaire COMESA autonome comparé à la structure existante du COMESA

743. Une étude sur l'analyse coûts-avantages d'un Institut monétaire autonome du COMESA comparé à la structure existante du COMESA a aussi été présentée aux Directeurs au cours de la réunion. Il est attendu que le travail de l'institut, une fois accompli, mènera à la création de l'Union Monétaire du COMESA visant la mise en place d'une monnaie unique du COMESA. Les Directeurs sont parvenus à un accord de principe concernant la proposition d'établir l'Institut. Cependant, les remarques suivantes ont été exprimées :

- Concomitamment à la mise en place l'institut, les Directeurs ont posé la question de la possibilité de renforcement de l'Unité Monétaire existante du COMESA ; et
- Ont demandé que les contributions versées pour la mise en place de l'institut Monétaire soit basées sur la formule des contributions du COMESA et non sur une contribution annuelle égale pour chaque membre du COMESA.

P.V. NEUVIEME RÉUNION MINISTÉRIELLE DES TROÏKA AFRIQUE-UE, à ACCRA (GHANA)

744. La 9^{ième} réunion ministérielle des troïkas Afrique-UE s'est tenue à Accra, Ghana, le 31 octobre 2007. La réunion a été précédée par des réunions d'un Comité de rédaction, d'experts et de cadres supérieurs. La réunion a passé en revue des questions relatives au renforcement du dialogue Afrique-UE, à la paix et à la sécurité, à la bonne gouvernance, à l'intégration et au commerce régional, ainsi qu'aux problèmes-clé de développement. Un communiqué a été adopté à la fin de la réunion.

745. Les questions suivantes ont été discutées et considérées par les Ministres des troïkas:

- i) **Renforcement du dialogue entre l'Afrique et l'UE** : Les ministres ont bien accueilli et approuvé la stratégie conjointe Afrique-UE telle qu'elle a été élaborée par les troïka des experts Afrique-UE et recommandé par les troïka des hautes personnalités. Ils ont souligné la nécessité d'assurer sa mise en application une fois adoptée par le sommet Afrique-UE à Lisbonne. De même, ils ont bien accueilli et approuvé Le Premier Plan d'Action provenant de la stratégie conjointe, qui a identifié les priorités critiques qui devraient être mises en application d'ici 2/3 ans au profit des peuples de l'Afrique et de l'Europe.

- ii) **Paix et sécurité** : Les ministres ont discuté du progrès accompli dans la mise en place l'Architecture pour la Paix et la Sécurité en Afrique (APSA) et ont souligné l'importance d'assurer la pleine operationalization de l'APSA. Les ministres ont fait bon accueil aux efforts faits par les différentes parties pour apporter la paix et la stabilité dans des pays en conflit.

- iii) **Gouvernance et droits de l'homme** : Les ministres ont accepté de développer une plateforme pour le dialogue sur toutes les questions de gouvernance d'intérêt mutuel afin de renforcer le dialogue sur les questions de gouvernance. Par ailleurs, ils ont accueilli favorablement le compte rendu de la réunion d'experts UE-Afrique sur les droits de l'homme du 19 septembre 2007 ainsi que le compte rendu de la réunion d'experts sur la Question des Biens Culturelles, tenue à Lisbonne, au Portugal, du 4 au 5 octobre 2007.

- iv) **Intégration régionale et commerce** : Les ministres ont fait bon accueil à la nouvelle impulsion que le côté africain donnait à la question de la rationalisation des CER. Les deux côtés ont accepté de continuer à travailler ensemble pour faire avancer l'Agenda de Développement de Doha dans le cadre de l'OMC. Eu égard aux négociations de l'APE, les ministres ont noté que La date limite de décembre 2007 ne pourrait être respectée par toutes les régions et ont invité, par conséquent, les parties à la négociation de l'APE à se mettre d'accord, en conformité avec des solutions compatibles avec l'OMC, d'ici le 31 décembre, 2007 afin d'éviter la rupture du commerce entre les deux parties. Sur la question du développement du secteur privé, les ministres ont accueilli favorablement les résultats des recommandations du Deuxième Forum EU-Africain des Affaires et de leur mise en application par toutes les parties prenantes.

- iv) **Questions-clé de développement** : Les ministres ont accueilli favorablement le rapport sur le progrès accompli dans le domaine de la migration et ont réaffirmé leur engagement pour la mise en application des mesures convenues dans la déclaration finale de Tripoli. Ils ont également souligné le fait que le changement climatique était un défi sérieux et à long terme de développement durable et de réduction de la pauvreté et ont réclamé, en conséquence, que des mesures urgentes soient entreprises pour s'adapter et pour atténuer les effets

négatifs du changement climatique et ont convenu, par ailleurs, que les deux parties s'engageront dans le dialogue sur des actions concrètes en réponse au changement climatique. En outre, les ministres ont fait bon accueil au lancement prévu de Partenariat pour l'Agriculture, et acceptent de travailler ensemble pour développer une vision partagée et des politiques et des réponses communes pour stimuler l'action spécifique visant les défis énergétiques du 21^{ème} siècle, et se sont mis d'accord sur la recommandation d'un Partenariat Afrique-UE pour l'Energie dont le lancement est prévu au Sommet de Lisbonne. Ils ont également fait bon accueil au lancement en juillet 2007 du Fonds Pan-Africaine pour le Développement des Infrastructures ainsi que le lancement en octobre 2007 du Partenariat Euro-Africaine pour les Infrastructures et du Fonds en Fidéicommiss et le Comité de Pilotage destinés à soutenir le Plan d'Action à court terme pour l'Infrastructure -UA/NEPAD.

P.VI. SOMMET de LISBONNE, PORTUGAL, 8 au 9 décembre 2007

746. Le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement Afrique-EU a eu lieu à Lisbonne, Portugal les 8 et 9 décembre 2007. La réunion représentait le point culminant d'un dialogue politique renforcé, cadre dans lequel une Stratégie et un Plan d'Action Conjoint ont été développés. Ces documents ont été présentés et adoptés au cours du Sommet. Y a assisté 53 pays du côté africain et 26 pays du côté UE. La Stratégie Conjointe reflète la nouvelle relation entre les deux continents, soulignant un partenariat d'égal à égal, qui adresse des défis bilatéraux et globaux, reconnaît une Afrique une et intégrée et recouvre un partenariat large orientée vers les usagers. Le partenariat stratégique comprend quatre groupes de questions générales, à savoir la paix et la sécurité, la gouvernance et les droits de l'homme, le commerce et l'intégration régionale, ainsi que des questions fondamentales de développement.

747. Le Sommet de Lisbonne a créé l'occasion permettant aux leaders des deux continents de partager leurs points de vue sur toutes les questions relatives à la Stratégie Conjointe. Plus précisément, cinq thèmes principaux ont été traités de manière approfondie, à savoir la gouvernance et les droits de l'homme, la paix et la sécurité, la migration, l'énergie et le changement climatique, et le commerce, l'infrastructure et le développement. Cinq Chefs d'Etat et de Gouvernement de chaque côté ont fait des présentations sur ces thèmes.

748. Au cours du débat qui a suivi, les leaders ont exprimé leurs points de vue sur divers thèmes. Parmi les questions-clés soulevées ont figuré les Accords de Partenariat Économiques et la Situation au Zimbabwe.

749. Au sujet des APE, la partie africaine a émis l'avis qu'il fallait plus de temps pour parvenir à la signature d'accords justes. Par conséquent, il y avait besoin de reporter la date limite du 31 décembre 2007 fixée pour les négociations. Par ailleurs, la remarque a été faite que la division de l'Afrique en groupe de pays selon la convenance de l'UE sans prise en compte de la configuration régionale des efforts d'intégration africaine était inappropriée. Les APE doivent, par conséquent, soutenir l'agenda de d'intégration africaine dans la mesure où l'intégration régionale était essentielle au développement et à l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. La dimension de développement devrait être prise en compte complètement, y compris le besoin d'aborder des questions telles que de meilleures conditions de commerce, la capacité, les contraintes côté fournisseurs, et la diversification des économies.

750. En ce qui concerne le Zimbabwe, les chefs d'Etat ont marqué leurs soucis eu égard aux problèmes actuels en matière des droits de l'homme et ont appelé au dialogue afin de résoudre le problème.

751. La Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Socialiste et Populaire a offert d'accueillir le prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Afrique et de l'UE en 2010.

P.VII. DEUXIÈME FORUM D'AFFAIRES UE-AFRIQUE

752. Le deuxième forum d'affaires UE-Afrique, organisé conjointement par la Commission de l'UA et la Commission européenne en tant qu'élément des activités pré-Sommet autour du secteur privé, s'est tenu à Accra au Ghana, du 21 au 22 juin 2007. Y a assisté environ 130 participants, représentant des entreprises et des organisations régionales d'Afrique et d'Europe, ainsi que des organisations internationales.

753. Le Forum avait un triple objectif : *influencer les améliorations du climat des affaires et de l'investissement en Afrique* grâce à une gouvernance renforcée, le renforcement des capacités et la cohérence des politiques afin de faciliter les affaires et l'investissement en Afrique et de les rendre plus attrayants ; *Donner une voix au secteur privé* en offrant l'occasion de dialogue directe avec la Commission de l'Union Africaine des syndicats et la Commission Européenne, et indirect avec les Gouvernements Africains et les Organisations Régionales avec lesquels les deux Commissions maintiennent un dialogue permanent ; et *rendre l'Afrique plus attrayante au Secteur Privé Européen* en donnant une image plus fidèle et plus positive du continent en tant que lieu d'affaires et d'investissement.

754. Quatre thèmes de discussions ont été abordés au cours du forum. Il s'agit de : l'esprit d'entreprise, l'Interconnexion (TIC), l'Interconnexion (infrastructure) et des questions relatives au commerce. (a) Sur la question du commerce, le but

global était d'encourager l'intégration du marché africain régional (commerce intra- et inter-régional) ; (b) Sur l'interconnexion en TIC, les objectifs généraux étaient des marchés compétitifs ouverts pour les TIC ; Corriger la fracture numérique – avec les TIC comme moteur de croissance et de compétitivité socio-économiques ; Focaliser sur des projets locaux, réalisables, holistiques, élaborés dans une perspective régionale évolutive ; et améliorer la vitesse et la flexibilité des TIC et du développement ; (c) Sur l'interconnexion en matière d'infrastructure, les objectifs généraux étaient la priorisation des projets et l'évaluation des structures de financement appropriées ; des partenariats pour l'infrastructure entre les secteurs privés européen et africain ; la durabilité des projets tout au long de leur cycle de vie (organisation et management) ; Établir des ponts entre le Forum d'Affaires et les organismes existants (tels que l'UA, le NEPAD, le CIA, etc.) ; et (4) sur l'esprit d'entreprise, l'objectif global était des programmes efficaces soutenant l'esprit d'entreprise qui s'avère essentiel pour le développement de l'Afrique et de l'UE.

755. Le résultat principal du Forum a été une Déclaration du Secteur Privé assortie d'un ensemble de recommandations sur chacune des quatre thèmes de discussion. Pour chacun de ces derniers, des responsabilités claires des secteurs public et privé ont été assignées.

P.VIII. FORUM DU PARTENARIAT AFRICAIN (FPA)

756. La Commission a participé au 9^{ième} Forum du Partenariat africain (FPA) qui a eu lieu à Alger en Algérie, du 12 au 13 novembre 2007. Les Coprésidents pour le côté africain étaient le Ghana comme Président de l'Union africaine et l'Ethiopie comme Président du Comité d'Application des Chefs d'Etat et de Gouvernement du NEPAD (CECEG) tandis que les Coprésidents pour le côté européen étaient l'Allemagne, comme présidence du G8 et le Danemark. Le Forum s'est concentré principalement sur la gouvernance dans le développement sur le partenariat pour le développement.

P.VIII.1 Gouvernance dans le Développement

757. Sous le thème de la gouvernance dans le développement, le Forum a considéré les points suivants : (i) le Mécanisme africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) ; (ii) la Paix et la sécurité ; et (iii) la gouvernance économique.

- i. Le Mécanisme africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP): Le Forum a félicité les réalisations des pays africains sous le (MAEP) et a invité les pays africains, qui n'ont pas encore signé le (MAEP) à le faire. Par ailleurs, le Forum a reconnu le rôle joué par les partenaires au développement et leur a demandé de continuer à aider les pays africains, surtout dans le domaine du renforcement des capacités.

- ii. **Paix et sécurité** : Le Forum a noté avec plaisir le progrès des pays africains dans le domaine de la paix et de la sécurité, surtout en ce qui concerne la mise en place du Conseil pour la Paix et la Sécurité de l'Union africaine. Reconnaisant le rôle de l'Union africaine et des Communautés Economiques Régionales (CER) dans le traitement des situations de conflits en Afrique, le Forum a souligné le besoin de renforcer la capacité de ces institutions.
- iii. **Gouvernance économique** : Le Forum a pris note de plusieurs développements dans domaine de la gouvernance économique réalisés par nombre de pays africains, y compris la stabilité macro-économique ; la gestion des finances publiques ; la responsabilité ; et le climat d'investissement. Afin de promouvoir davantage la gouvernance économique, des pays africains qui n'ont pas encore ratifié la Convention de l'Union Africaine pour la Prévention et La Lutte contre la Corruption la Convention de l'ONU contre la Corruption ont été invités à le faire.

P.VIII. Partenariat pour le Développement

758. Le Forum a félicité la croissance significative réalisée par de nombreux pays africains, ce qui a été grandement favorisée par des réformes domestiques saines. Sous ce point de l'ordre du jour, le Forum s'est focalisé sur ce qui suit : (i) l'aide publique au développement; (ii) le commerce ; (iii) l'infrastructure ; (iv) l'agriculture ; et (v) le changement climatique.

- i. **l'aide publique au développement:** Sous le thème de l'aide publique au développement, la discussion s'est concentrée sur la nécessité de mobiliser des ressources nationales en sus de l'aide des partenaires au développement. À cette fin, les pays africains ont été invités à renforcer la gestion des finances publiques et la responsabilité conformément à l'engagement pour l'action d'Abuja. De plus, l'appel a été lancé aux partenaires au développement de respecter L'Engagement de Gleneagles concernent l'augmentation de l'APD à l'Afrique par les USA de \$25 milliards d'ici 2010.
- ii. **Le commerce** : Le Forum a discuté et apprécié le progrès énorme accompli dans le domaine du commerce africain depuis 2001 en dépit de des nombreux et incessants défis auxquels le continent est confronté. Le fait que l'accroissement du niveau de commerce africain est du principalement au pétrole et aux minerais a été souligné. Entre autres thèmes, le Forum a débattu des questions suivantes : (i) le besoin d'accélérer le travail de rationalisation des Communautés économiques régionales ; et (ii) la nécessité pour

les membres de l'OMC de mettre en application leurs engagements pris pendant la Conférence de l'OMC de 2005.

- iii. **les infrastructures** : Le Forum a mis l'accent sur le besoin de mettre à disposition des ressources pour le développement de l'infrastructure, en particulier dans les domaines principaux suivants : la préparation des projets ; le renforcement des capacités ; l'investissement dans les projets ; et le développement du secteur privé.
- iv. **Les Changements climatiques** : Le Forum a reconnu que les changements climatiques représentent toujours un grand défi aussi bien pour l'Afrique que pour la communauté internationale. Partant, le Forum a recommandé que les changements climatiques soient intégrés dans la planification économique et la gestion aux niveaux national et régional.

P.IX. PARTICIPATION AU DEUXIEME FORUM PAN-AFRICAIN DE LA FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (ACBF)

759. La Commission a participé au deuxième Forum panaricain d la Fondation pour le Renforcement des Capacités qui a eu lieu à Maputo en Mozambique, du 1^{er} au 3 août 2007. Le Forum a été organisé par la Fondation Africaine pour le Renforcement des Capacités (ACBF). Le forum a examiné diverses questions dont les stratégies, les expériences et les leçons en matière de renforcement des capacités sur le continent africain afin de fournir des repères à la Fondation Africaine pour le Renforcement des Capacités dans le développement d'interventions sensibles dans le cadre du Deuxième Plan à Moyen Terme de la Fondation, 2007-2011 (DPMT II). Sont cités ci-dessous certains points d'importance majeure débattus au cours de la réunion :

P.X.1. L'Afrique: Renforcement des Capacités, Croissance et Perspectives de Performance en matière de Gouvernance en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour Développement d'ici 2015

760. Le Forum a examiné les thèmes de la capacité, de la croissance et de la gouvernance en Afrique et évaluée les perspectives du continent en ce qui concerne la réalisation les objectifs du millénaire pour le développement d'ici 2015. Afin d'aborder ces questions, la réunion a recommandé que le renforcement des capacités soit orienté sur les usagers et que les organisations de société civiles soient renforcées et qu'elles soient impliquées dans le processus. En outre, la réunion a souligné le besoin de renforcer les efforts aux niveaux nationaux et régionaux en vue du développement de solutions locales

aux problèmes du développement de l'Afrique en lieu et place de solutions importées, qui sont très souvent en désaccord avec les besoins locaux.

P.IX.2. Utilisation des Capacités, Conservation et Utilisation des Communautés de La Diaspora Africaine en tant qu'acteurs du Développement- Défis et Opportunités

761. Sous ce point de l'ordre du jour, le Forum a mis l'accent sur le consensus grandissant sur le fait que la capacité adéquate est cruciale pour la croissance et la réduction de pauvreté durables. Cependant, il a été souligné que la fuite des cerveaux est l'un des défis principaux de renforcement des capacités pour le continent africain. Ceci étant, le Forum a recommandé ce qui suit : (i) Il faut encourager la participation des communautés de la Diaspora aux tâches nationales et régionales importantes ; et (ii) il faut axer le renforcement des capacités sur le besoin des usagers, favorisant en particulier la participation de la société civile.

P.IX.3 Le renforcement des capacités dans le contexte de la Pandémie HIV/SIDA- des défis, des leçons et des dispositifs de sécurité

762. Le forum a exprimé des inquiétudes concernant la non-réalisation des engagements en vue la mise en place d'un Fonds Global. En outre, il a été précisé qu'un mécanisme doit être mis en place pour assurer la responsabilité efficace. En vue de l'avancement, le Forum a souligné le besoin des partenariats-alliances entre l'état et les acteurs de non état d'un dans un effort conjoint de lutte contre la pandémie.

P.IX.4 Le renforcement des capacités dans les Pays Africains en situation Post-Conflict -Stratégies, leçons et Directives pour les interventions

763. Le Forum a examiné les causes historiques fondamentales du conflit et des tensions sociopolitiques en Afrique et a fait des recommandations, dont les suivantes :

- Les gouvernements nationaux doivent développer les moyens ou les structures capables de traiter le conflit de manière non-violente ;
- Le renforcement des capacités dans pays en situation post-conflit devrait se concentrer sur (i) la gestion des ressources économiques, (ii) la bonne gouvernance ; et (iii) la planification, l'action stratégique, la gestion du budget ; et
- Une plus grande attention doit être donnée à la prévention du conflit par rapport à la gestion de conflit.

P.IX.5. Expériences récentes de Développement de la Chine, de l'Inde, de la Malaisie et de La Corée du Sud comme leçons pour le renforcement des capacités en Afrique

764. Le Forum a noté plusieurs avancées économiques accomplies par les pays cités ci-dessus et a invités les pays africains à apprendre de leurs expériences. À cet effet, les conclusions et les recommandations du Forum étaient, entre autres, les suivantes:

- Le rôle de l'accumulation du capital humain est un moteur-clé dans la performance des pays ci-dessus mentionnés;
- Le rôle de la Diaspora dans le développement économique doit être encouragé, en particulier à travers l'investissement ;
- Les pays africains doivent s'appliquer à cultiver l'interface entre la communauté de la recherche et les décideurs ; et
- Les pays africains doivent améliorer leur gestion économique et leurs institutions, surtout les facteurs de production, le secteur des finances, le droit à la propriété, et les marchés, entre d'autres.

P.IX.6. Réforme de l'Assistance Technique et Renforcement de la Coordination des Donateurs pour le Renforcement Durable de la Capacité Endogène en Afrique

765. Le forum a discuté et a fait l'historique de l'assistance technique et a identifié certains pièges. À cet égard, il a invité les pays africains et les partenaires donateurs à coordonner efficacement l'aide financière, en particulier dans les domaines du renforcement des capacités ; de l'assistance technique ; et de l'élaboration de politiques telle que l'utilisation des indicateurs de performance.

P.IX.7. Parité et autonomisation des Femmes dans les Stratégies et Programmes de Renforcement des Capacités pour le Développement en Afrique

766. En conclusion, le Forum a examiné les stratégies et programmes de renforcement des capacités pour l'égalité des et l'autonomisation des femmes pour le développement de l'Afrique. Il a été souligné que les mouvements de femmes en Afrique avaient fait quelques avancées significatives. De plus, le Forum a demandé que l'égalité des chances entre hommes et femmes soit prise en compte comme enjeu essentiel à tous les niveaux.

P.X. HARMONISATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE

P.X.1. Réunion de coordination des activités statistiques en Afrique

767. Du 23 au 25 septembre 2007 à Tunis (Tunisie), s'est tenue la deuxième réunion de coordination des activités statistiques en Afrique à laquelle la Commission a pris part avec la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF), ainsi que l'Institut national de la statistique de l'Afrique du Sud et le Bureau national de la statistique du Nigeria, pour échanger sur la coordination des programmes de renforcement des capacités et de développement de la statistique sur le continent.

768. A la suite des débats, la réunion a :

- félicité la Commission pour avoir conduit le processus d'élaboration de la Charte africaine de la statistique et l'a invité à renforcer la fonction statistique en son sein par la création d'une structure statistique capable de jouer un rôle de leader dans la coordination statistique et la mise en œuvre de la Charte ;
- convenu que les quatre institutions (UA, ACBF, CEA et BAD) organisent conjointement tous les deux ans un forum rassemblant les statisticiens et les autres experts impliqués dans l'analyse de la dynamique des sociétés africaines ;
- regretté la faiblesse de la fonction statistique dans certaines Communautés économiques régionales (CER) et a recommandé que des actions spécifiques soient entreprises. Ainsi l'UA, la BAD et la CEA devront entreprendre des missions d'évaluation dans ces CER, en commençant par le Secrétariat de la SADC ; et
- convenu qu'un groupe de travail soit mis en place pour étudier la possibilité de faire des publications communes et des bases de données harmonisées au niveau continental afin d'éviter la duplication des efforts et la publication des données contradictoires sur les pays africains.

P.X.2. Etude sur le mécanisme de mise en œuvre de la Charte africaine de la Statistique et sur la création d'un fonds UA pour le développement de la statistique

769. L'Afrique éprouve de réelles difficultés à produire des statistiques comparables et fiables de façon continue sur l'ensemble des pays et des régions. Les raisons d'une telle situation sont légion ; au nombre de celles-ci, figurent, principalement, le financement de l'activité statistique, le manque d'un cadre juridique, cohérent et crédible à l'échelle continentale et la faiblesse de la coordination pour la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques. Le fonctionnement du système statistique africain dans sa conception actuelle ne permet pas de produire des données statistiques

harmonisées de qualité permettant de conduire et d'éclairer les prises de décisions au niveau continental.

770. Pour remédier à cette insuffisance, la Commission, en collaboration avec ses partenaires, a élaboré une Charte africaine de la statistique dont l'objectif est de servir d'instrument et d'outil de plaidoyer pour le développement de la statistique sur le continent et de contribuer à l'amélioration de la production des données statistiques comparables de qualité et indispensables pour le suivi du processus d'intégration. L'avant projet de la Charte a été validé par une réunion des membres du système statistique africain en juin 2007, au Rwanda. Cette réunion a également recommandé la création d'un fonds UA pour le développement de la statistique en Afrique.

771. Afin d'identifier les problèmes ou les obstacles éventuels qui pourraient freiner le fonctionnement effectif du processus de coordination de la mise en œuvre de la Charte et de la création du Fonds UA, la Commission a lancé une étude pour examiner de façon approfondie l'environnement actuel du développement de la statistique sur le continent afin de proposer des pistes et des mécanismes pour assurer de façon permanente le développement et le renforcement des capacités statistiques sur le continent.

P.XI. CREATION DES INSTITUTIONS FINANCIERES ET DE LA BOURSE PANAFRICAINES DES VALEURS

772. Dans le cadre de la création des institutions financières africaines stipulées à l'article 19 de l'Acte constitutif de l'Union africaine, un Comité Conjoint entre l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) et la Commission de l'Union africaine a été créé lors de l'Assemblée Générale de l'ABCA d'août 2007 à laquelle participait la Commission. Ce Comité Conjoint est chargé d'élaborer, avant juin 2008, une stratégie commune pour l'établissement de la Banque Centrale Africaine (BCA) et une feuille de route de mise en œuvre de cette stratégie.

773. Les termes de référence de cette étude, à financer par la Commission et à confier à un consultant, ont été définis le 15 décembre 2007 par les experts du Comité Conjoint. Sur la base des expériences africaines et étrangères en cours, cette étude devrait, entre autres, permettre d'examiner les questions institutionnelles et opérationnelles d'établissement d'une banque centrale commune et d'une monnaie unique, et les liens entre la BCA et les deux autres institutions financières, à savoir la Banque africaine d'investissement et le Fonds monétaire africain.

774. En outre, les discussions avec les pays hôtes des sièges des institutions financières africaines se poursuivent, respectivement avec le Cameroun pour le Fonds Monétaire Africain, la Libye pour la Banque africaine d'Investissement et

le Nigéria pour la Banque Centrale Africaine pour la signature des protocoles d'accord établissant dans ces pays les Comités de pilotage de la création de chacune de ces institutions.

775. Par ailleurs, en application de la Décision Assembly/AU/Dec.109(VI) prise à Khartoum en 2006, la Commission a entrepris une étude de faisabilité d'une bourse panafricaine des valeurs. Des questionnaires ont été envoyés à tous les Etats membres de l'UA et des missions ont visité les Etats abritant les sièges des huit (8) Communautés économiques régionales (CER) reconnues par la Décision de l'UA de Banjul ainsi que les Bourses de valeurs se trouvant dans ces pays. La BAD et les deux bourses régionales existantes, respectivement la Bourse Régionales des Valeurs Mobilières de l'UEMOA (BRVM) et la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale de la CEMAC (BVMAC) ont été également visitées. L'étude devra être présentée aux experts d'ici fin avril 2008 avant que ses conclusions soient soumises au Sommet de l'Union africaine de juillet 2008.

P.XII. LANCEMENT DU FORUM « LES VENDREDIS DE LA COMMISSION »

776. “Les Vendredis de la Commission” est un forum de discussion qui donne au personnel de la Commission, aux diplomates africains regroupés au sein du Comité des représentants permanents, au personnel des institutions internationales, aux universitaires et étudiants à Addis-Abeba, une opportunité de rencontre pour échanger sur les problématiques variées relatives au développement socio-économique, politique et culturel de l'Afrique. Le forum inaugural s'est tenu le 5 octobre, 2007 et avait pour thème « Processus de l'intégration en Afrique : approche par le bas/approche par le haut ? ». La Commission prévoit d'organiser ce forum une fois tous les trois mois et de publier un bulletin sur chaque thème de discussion. Le bulletin du forum inaugural sera bientôt mis à la disposition du public.

P.XIII. PUBLICATION DE LA « REVUE AFRICAINE DE L'INTEGRATION »

777. Le troisième numéro de la « *Revue africaine de l'Intégration* » paraîtra en janvier 2008. Il convient de rappeler que la revue est une publication bilingue (français et anglais) qui paraît deux fois l'an. C'est une tribune pluridisciplinaire internationale axée sur la problématique de l'intégration économique et politique de l'Afrique. Elle est ouverte à toutes les orientations théoriques et stratégiques et publie des recherches portant sur les régions et les pays africains. Comme toutes les revues scientifiques, les articles reçus sont soumis à un comité scientifique, pour évaluation, avant leur publication.

P. XIV. COOPERATION ENTRE LA BANQUE MONDIALE ET LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

778. Le Vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique a rendu visite à la Commission africaine le 04 Octobre 2007. Le but de cette visite était d'étudier les voies et moyens de mettre en place un cadre de coopération opérationnel entre les deux institutions.

779. Les discussions ont permis aux deux parties, entre autres, d'identifier quatre domaines de coopération, à savoir l'intégration régionale, la gouvernance, la reconstruction après les conflits et le rôle de la diaspora dans le processus de développement. Il a été convenu d'intégrer ces quatre domaines dans une stratégie commune qui servira de base au développement de la coopération entre les deux institutions. Lors de ces discussions, les deux parties ont souligné que pour s'engager dans une coopération sérieuse, il leur fallait avant tout conclure un mémorandum d'accord. A cet égard, le mémorandum est en cours de préparation et devrait être signé en janvier 2008.

780. La coopération entre les deux institutions a commencé tout de suite après la visite du Vice-président de la Commission. A titre d'exemple, la Banque mondiale, la Banque africaine de Développement (BAD) et la Commission africaine ont conjointement organisé du 9 au 10 décembre 2007 l'Atelier sur « la bonne gouvernance et la gestion durable du pétrole et des ressources minérales ». L'Atelier a examiné les points d'ordre du jour ci-après: (i) Parvenir au meilleur accord ; (ii) assurer la transparence ; (iii) gouvernance et (iv) partage des profits exceptionnels des ressources minérales en Afrique.

- i) **Parvenir au meilleur accord** : Les participants aux travaux de cet atelier ont constaté que les accords conclus entre les pays hôtes et les compagnies exportatrices de minéraux étaient, dans la plupart des cas, inappropriés. En effet, ces accords ne définissent pas clairement certains points tels que les bénéfices, les prix des minéraux.
- ii) **Assurer la transparence** : Les participants ont également constaté un manque de transparence dans le processus de l'industrie minière. Dans cette optique, l'Atelier s'est attardé sur le rôle de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI). Il a été signalé à cet égard que certains pays africains appliquent les normes EITI dans leurs programmes nationaux. La Banque africaine de développement, a-t-on signalé, en collaboration avec le Secrétariat du NEPAD, a mis en chantier les modalités permettant d'intégrer l'Initiative EITI dans leurs programmes.
- iii) **Gouvernance** : La question touchant à la gouvernance a été abordée dans le contexte des profits exceptionnels tirés des ressources minérales. On a souligné que certains gouvernements dépensent les revenus de leur industrie minière dans des plans ou

des programmes à court terme qui, dans la plupart des cas, déstabilise l'économie.

- iv) **Partager les profits exceptionnels des ressources minérales en Afrique** : Les participants aux travaux ont mis l'accent sur la responsabilité corporative et sociale et l'impact de la responsabilisation. Ils ont ensuite souligné la nécessité pour les sociétés multinationales de contribuer davantage à la vie sociale et économique des communautés, notamment celles où les ressources sont extraites.

781. Les recommandations suivantes ont été faites en vue de baliser la voie à suivre vers de meilleures perspectives.

- L'Union africaine doit envisager la mise sur pied d'un mécanisme pour promouvoir la bonne gouvernance et la gestion durable des ressources minérales ;
- Les institutions dont la Banque mondiale et la BAD devraient aider les pays producteurs de minéraux en mettant à leur disposition les données et les informations globales sur les ressources minérales ;
- L'Union africaine, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement devraient s'engager pour favoriser la bonne gouvernance et la gestion durable du pétrole et des ressources minérales ; et
- Il est nécessaire de renforcer les capacités en matière de ressources humaines dans les pays producteurs de minéraux.

Q. COMMERCE ET INDUSTRIE

782. Au cours de la période considérée, la Commission a entrepris de mettre en œuvre son programme de travail, ainsi que les Décisions du Conseil exécutif EX.CL/Dec.364(XI) sur les négociations avec l'OMC et EX.CL/Dec.367(XI) sur les Accords de Partenariat économique.

Q.I. COMMERCE INTRA-AFRIQUE

Q.I.1. Harmonisation des procédures douanières

783. Conformément à la Décision EX.CL/278(IX) exhortant « les CER à coordonner et harmoniser leurs politiques entre elles et avec la Commission en vue d'accélérer le processus d'intégration de l'Afrique », la Commission poursuit son processus d'harmonisation des procédures douanières. Pendant la période

sous examen, elle a organisé un atelier sur l'harmonisation des procédures de transit.

784. Cet atelier, qui est le premier d'une série d'ateliers devant être organisés dans ce secteur, a, entre autres, conclu que l'UA devrait coordonner les projets régionaux en organisant, en collaboration avec la BAD et le PNUD, une Table ronde des bailleurs de fonds, en vue de mobiliser les ressources pour ces projets dans le cadre de l'initiative d'Aide pour le commerce. Le Comité de coordination des douanes de la CUA/CER recommandé par la 3^{ème} réunion du Sous-comité de l'UA des Directeurs généraux des douanes devrait être mis en place en priorité pour développer une feuille de route et un plan d'action pour l'harmonisation des systèmes de gestion de transit. Les autres recommandations sont qu'un cadre modèle de transit continental devrait être développé par la CUA, intégrant les meilleures pratiques internationales et des CER. Le Groupe de travail technique sur le renforcement des capacités devrait développer des programmes de formation pour les responsables et les principaux acteurs sur la facilitation du commerce, et les CER devraient accélérer la mise en application de leurs programmes actuels de transit. Les Etats membres sont également exhortés à honorer leurs engagements dans le cadre de ces programmes.

Q.II. PRODUITS DE BASE

785. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration et Plan d'Action d'Arusha de novembre 2005 et de la Décision du Conseil Exécutif de Khartoum de janvier 2006 (Décision EX. CL/De 259 (VII) sur les produits de base africains), une réunion a été organisée les 16 et 17 novembre 2007 pour examiner les conditions de mise en place d'un groupe de réflexion qui se penchera sur la problématique des produits de base en Afrique. Ce groupe sera composé essentiellement d'experts africains et fera appel, en cas de besoin, à des experts non africains.

786. La réunion a permis l'élaboration des termes de référence pour la création de ce groupe de travail qui assurera la mise en œuvre des recommandations en vue de promouvoir la diversification et l'amélioration de la compétitivité des produits de base et leur contribution au développement, la participation effective des producteurs africains au niveau de la chaîne de l'offre internationale, l'extension des marchés des produits de base, la création des bourses des produits de base et la mobilisation des fonds pour le développement du secteur des produits de base.

787. Les questions liées à la création de bourses de produits de base en Afrique ainsi que le renforcement des capacités des producteurs et exportateurs ont été abordées, afin d'offrir des conditions organisationnelles plus adéquates favorisant la transparence du marché. Ceci permettrait aux produits africains d'être proposés à un éventail de clients plus large touchant toutes les bourses

internationales et s'alignant sur les prix internationaux. Le renforcement des aspects institutionnels et des infrastructures serait indispensable.

788. La première réunion du Groupe de travail sur les produits de base prévue en 2008 abordera la mise en œuvre des autres actions essentielles de ce Plan d'Action, en l'occurrence la promotion des bourses africaines des produits de base, la faisabilité de la création d'un fonds de diversification et la nature et le volume de l'assistance technique à apporter aux associations des producteurs et exportateurs africains.

Q.III. NORMALISATION

789. Dans le cadre des dispositions de la Résolution de la première session extraordinaire de la Conférence des Ministres de l'Industrie de l'Union africaine EXT/MIN/CAMI/RES (I) de septembre 2007, soutenant la mise en œuvre du plan d'action adopté, un processus de dynamisation de la standardisation a été enclenché, à travers plusieurs actions. Ce plan vise la mise à niveau des capacités productives et de commerce, la promotion de l'investissement et le renforcement de la facilitation des échanges et de la gouvernance économique, la création d'emplois productifs, décents et durables pour les jeunes, la promotion de la sécurité énergétique et de la croissance de la puissance industrielle ainsi que le développement de systèmes régionaux d'innovation industrielle.

790. En vue d'améliorer l'accès au marché des produits africains, bénéficiant de traitements préférentiels dans le cadre de l'OMC mais rencontrant des difficultés pour l'exportation sur les marchés tiers, un comité consultatif présidé par la Commission, a été mis en place en juillet 2007 pour l'identification des instruments compétitifs qui vise la maîtrise et l'harmonisation des standards et normes. En novembre 2007, l'Organisation Régionale Africaine de Standardisation (ARSO) a tenu sa 16^{ème} Assemblée Générale à Khartoum (Soudan) avec la participation de la Commission, des Etats membres, d'organisations internationales (OMC) et de partenaires allemands et suédois. Il est nécessaire que les pays africains qui ne sont pas encore membres, adhèrent à ARSO, pour contribuer aux actions d'harmonisation et de mise à niveau dans ce domaine.

791. L'objectif est de vulgariser le modèle africain de standardisation (ASHAM), d'avoir la maîtrise des normes internationales, d'élaborer une base scientifique aux normes africaines existantes et de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles ainsi que les infrastructures y afférentes dans les domaines connexes de normalisation, d'accréditation, de certification (et plus tard de labellisation), de métrologie et de contrôle de la qualité et ce, dans l'ensemble des pays africains.

792. Le Soudan a proposé d'accueillir un centre de formation à l'échelle africaine qui fera appel aux meilleurs experts africains pour assurer des sessions de courte et moyenne durée. De même, une étude devrait être engagée à la fin de l'exercice en cours, en vue de définir les contours de la stratégie d'ARSO et des actions à engager en 2008 dans le domaine de la normalisation. La Commission soutient le processus de normalisation, dès lors qu'il vise une harmonisation des normes africaines, à travers le renforcement des capacités africaines existantes, la maîtrise des normes internationales et l'octroi d'une base scientifique aux normes africaines, leur acceptation par toutes les instances africaines concernées et par les institutions internationales spécialisées (ISO, FAO, OMS...).

Q.IV INDUSTRIE

793. La Conférence des ministres africains de l'industrie (CAMI) est l'instance supérieure des dirigeants africains où sont discutées les questions de développement industriel. Elle a été instituée en 1971 et se réunit une fois tous les deux ans sous l'égide de l'ONUDI. Avec l'avènement de l'Union africaine et ses nouvelles responsabilités, un Protocole d'entente entre la Commission de l'Union africaine et l'ONUDI a été signé pendant la CAMI-17 au Caire en 2006. Ce document a défini les activités essentielles qui seraient entreprises conjointement pour appuyer les efforts de développement industriel en Afrique, et a attribué à la Commission de l'UA le rôle de leadership dans l'organisation des réunions de la CAMI.

794. En préparation du Sommet de l'UA en janvier 2008 dont le thème central sera « le Développement industriel en Afrique », la Commission a organisé, en collaboration avec l'ONUDI, un nombre d'activités au premier semestre 2007, dont le résultat a facilité les délibérations de la première Réunion extraordinaire de la CAMI, et qui a reflété dans le Plan d'action pour l'industrialisation de l'Afrique.

795. L'objectif principal de la Première session extraordinaire de la Conférence des Ministres africains de l'industrie (CAMI), tenue à Midrand en Afrique du Sud du 24 au 27 septembre 2007, était d'articuler une stratégie industrielle et un Plan d'action pour l'Afrique. La Conférence a vu la participation de représentants de quarante-huit Etats membres et de treize délégations d'institutions régionales, et d'Organisations des Nations Unies.

796. La Réunion des hauts fonctionnaires a examiné le rapport de la Réunion du groupe d'experts ; les Conclusions et recommandations de la Grande table de 2007 sur les Ressources naturelles ; la valorisation et la diversification des ressources naturelles à travers leur transformation en produits manufacturés ; les ressources naturelles comme moteur de la croissance industrielle : le Défi de la Sécurité d'énergie pour l'Afrique ; l'Innovation, la science et la technologie pour

l'industrialisation ; et le Développement d'une stratégie industrielle globale et considération de l'avant projet du Plan d'action. Cette Réunion a fait observer que l'avantage comparatif à court ou à moyen terme du potentiel de l'Afrique réside dans ses immenses ressources naturelles, à savoir, l'agriculture, les minéraux, l'énergie, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture. Ces ressources fournissent les opportunités pour l'exploitation immédiate, ainsi qu'une plateforme permettant à l'Afrique de développer un avantage comparatif à long terme, à travers la transformation des ressources (valorisation en aval) et le développement des industries d'intrants des ressources (valorisation en amont). La Réunion a appuyé la formulation d'une stratégie cohérente basée sur les ressources et orientée l'avenir pour l'industrialisation de l'Afrique.

797. Finalement, la Conférence a encouragé la complémentarité entre les pays et les régions, et a souligné que la stratégie industrielle fondée sur les ressources et le plan d'action qu'elle venait d'adopter constituaient un tremplin pour la mise en place d'une structure commune aux industries en Afrique.

Q.IV.1. Groupe de travail sur l'industrie, le commerce et l'accès au marché (ITMA)

798. La Commission est membre du Groupe de travail sur l'industrie, le commerce et l'accès au marché (ITMA) créé le 3 mai 2007 à Vienne, pour soutenir l'Union africaine et sa vision du Nouveau partenariat pour le développement africain (NEPAD). L'Organisateur du Groupe est l'ONUDI, alors que la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) en est le co-organisateur. La formation de ce Groupe est une illustration claire de l'engagement ferme du système de l'ONU à renforcer son appui à l'Union africaine et au NEPAD. Il a vocation à être un groupe dynamique, orienté vers l'action, et à mener des activités et actions communes en réponse aux défis émergents dans le secteur de l'industrie et du commerce. Le programme global est sous la coordination de la CEA qui a organisé, le 4 novembre 2007, la 8^{ème} Réunion consultative régionale du programme de l'UA/NEPAD, à laquelle la Commission a activement participé en vue de créer une plus grande synergie des programmes et activités dans les domaines de l'industrie, du commerce et de l'accès au marché du système de l'ONU et des principales parties prenantes en Afrique. La réunion a constitué une opportunité pour répondre à certaines craintes entourant les réalisations du NEPAD. Il a été également observé que l'un des points faibles du NEPAD est le manque de publicité et de conscience publique sur ses réalisations, et que de plus grands efforts de sensibilisation étaient impératifs

Q.IV.2. AGOA

799. Répondant aux directives des organes de décision de l'UA demandant à la Commission de soutenir techniquement les pays africains dans le cadre de l'AGO, celle-ci a participé activement à la Deuxième Réunion du Groupe

Consultatif Ministériel africain sur l'AGOA ainsi qu'au 6^{ème} Forum de l'AGOA qui se sont tenus du 16 au 19 juillet, 2007 à Accra, Ghana.

(i) Deuxième Réunion du Groupe Consultatif Ministériel africain

800. Le Groupe africain de Washington et les experts des Etats membres ont passé en revue les contraintes, les défis, la stratégie de réponse et le plan de mise en œuvre de l'AGOA au niveau des pays et régions. Les ministres ont examiné le rapport des experts en se penchant tout particulièrement sur les problèmes de mise en œuvre des activités liées à l'AGOA et sur la recherche de solutions aux contraintes de l'offre. Ils ont ensuite identifié les actions devant être entreprises conjointement par les parties prenantes à l'AGOA, notamment, l'Afrique, les Etats-Unis, et le gouvernement des Etats Unis et ceux des pays éligibles d'Afrique sub-saharienne afin de permettre à l'Afrique de bénéficier pleinement de l'AGOA.

801. Les ministres ont préconisé la mise en place d'un cadre de dialogue permanent avec les Etats-Unis qui pourrait permettre de cerner tous les contours des relations avec les Etats-Unis d'Amérique, sur le plan commercial notamment. Ils ont souhaité la négociation d'un accord commercial entre l'Afrique et les USA. Ils ont aussi demandé que l'initiative Aide pour le Commerce soit effective le plus tôt possible et qu'elle serve surtout à financer le développement de l'infrastructure afin de contribuer à l'élimination des contraintes sur l'offre.

802. La Commission a fait remarquer que l'accroissement des exportations africaines sur le régime AGOA vers les Etats Unis était essentiellement dû aux exportations de pétrole brut et a demandé aux Etats Unis d'Amérique de construire des raffineries et des industries pétrochimiques dans au moins trois régions africaines afin de transformer le pétrole brut sur le continent en produits semi-finis et finis pour couvrir ses propres besoins. Elle a aussi exhorté les Etats Unis à investir massivement en Afrique dans les projets productifs afin de lui transférer des technologies comme l'ont fait les partenaires traditionnels de la Chine malgré les barrières de langue et de culture.

803. Lors d'un échange à huis clos, les ministres ont réitéré le fait que l'AGOA s'articulait essentiellement autour des intérêts pétroliers et que l'action volontaire des Etats Unis de garder le taux du dollar bas affectait les gains des pays africains. Ils ont proposé la mise en place d'un dialogue permanent et structuré avec les Etats Unis à l'instar du TICAD, des APE et du dialogue avec la Chine. Ils ont aussi exprimé le désir de connaître l'intention concrète des Etats Unis face à l'Aide pour le Commerce. Ils ont également proposé une série de réunions d'experts sur l'investissement visant à mettre les différents partenaires en compétition pour investir en Afrique, surtout dans le domaine de la production. L'orientation des débats doit changer de l'aspect accès au marché vers la facilitation des échanges et le développement de l'entreprise.

(ii) Sixième Forum de l'AGOA

804. Le sixième Forum de l'AGOA a été officiellement ouvert par le Président de l'Union, Président J.A. Kufuor du Ghana avec pour thème : « A mesure que le Commerce croît, l'Afrique Prospère : Accroître les Opportunités sous l'AGOA » Le Liberia a été accueilli comme nouveau membre et la Mauritanie réinsérée comme membre éligibles à l'AGOA ramenant le nombre à 38 sur les 48 pays sub-sahariens. Ce Forum était particulier dans le sens qu'il regroupait pour la première fois les représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile, y compris la diaspora.

805. Les opérateurs du secteur privé américain ont été invités à accroître leurs investissements en Afrique au-delà des industries extractives de pétrole et de pierres précieuses. L'agriculture, la transformation, la fabrication et le tourisme ont été identifiés comme secteurs où ils pourraient investir en assurant le transfert de technologie et le renforcement de capacités de l'Afrique. Ils devraient aussi penser à la délocalisation des industries ou donner des contrats surtout en matière de TIC au continent africain.

806. La partie africaine a remis à la partie américaine les conclusions des travaux du Groupe Consultatif africain sur l'AGOA afin de les examiner en profondeur ultérieurement. A la clôture des travaux, le Kenya a émis le souhait d'abriter le prochain Forum.

807. Il ressort de ce Forum que l'Afrique doit redoubler d'efforts, surtout au niveau des CER, afin de tirer le maximum de profit des initiatives temporaires à régime préférentiel tel que l'AGOA pour consolider sa propre capacité de production. Avant tout, elle doit se tourner vers elle-même et accélérer son processus d'intégration. Elle est courtisée à cause de son pétrole qui malheureusement est une denrée périssable et le plus tôt elle s'organise pour mieux gérer et contrôler ses matières premières dans le but de réinvestir dans la consolidation de son industrie de base, plus elle a de chances de survivre à l'ère après-pétrole.

808. Le Ghana a jusqu'ici piloté ce Groupe Consultatif ministériel sur l'AGOA. Maintenant que le mécanisme est opérationnel et que son utilité est acceptée par les ministres du commerce, il serait bon que la Commission joue son rôle de coordonnateur et facilite les contacts, le suivi et les échanges de ce Comité en consultation avec le pays assurant la présidence de la Conférence des ministres du commerce.

Q.V. NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES

Q.V.1. Négociations de l'OMC

809. Le cycle de Doha des négociations de l'OMC, commencé en novembre 2001, s'est intensifié après la publication des projets de texte des modalités concernant l'agriculture et l'accès aux marchés des produits non-agricole (NAMA). A la conférence ministérielle de Doha, il avait été convenu que l'agriculture et le NAMA constitueraient les deux composantes majeures du cycle de Doha par lesquelles le développement est essentiel au succès général du cycle des négociations. Bien que les négociations dans les deux domaines aient été intenses, il existe plusieurs questions sur lesquelles les membres de l'OMC n'ont pas encore abouti à un accord.

810. Les questions préoccupant les pays africains et qui restent à être abordées de façon intégrale et satisfaisante dans les négociations sur l'agriculture comportent celles liées aux produits spéciaux, aux mécanismes spéciaux de sauvegarde, au coton, aux denrées, à la progressivité tarifaire, aux préférences de longue date et à l'érosion des préférences. Au niveau des NAMA, les préoccupations persistent sur les questions non moins importantes comme la réciprocité intégrale et les souplesses adéquates pour les pays en développement et les petites économies vulnérables. Les réductions tarifaires ambitieuses proposées dans les modalités créeraient non seulement des problèmes d'ajustement en termes de perte de revenus mais limiteraient également l'espace politique pour les pays en développement pour promouvoir leurs industries locales. De même, l'attention qu'il faut n'a pas encore été donnée au principe arrêté de rien moins que la réciprocité intégrale dans la réduction des engagements.

811. Inspiré par les positions communes africaines sur le DDA et les déclarations du Sommet de l'UA sur les négociations de l'OMC, le groupe africain, en tandem avec les autres groupes de pays en développement à l'OMC, a continué à insister sur la transparence et l'ouverture sans exclusive du processus de négociation ainsi que sur le développement qui demeure au centre des négociations comme convenu dans la déclaration ministérielle de Doha. Tout en acceptant que le progrès dans les négociations sur l'agriculture et les NAMA est une condition sine qua non à l'heureux aboutissement du cycle de Doha, la groupe a réitéré la nécessité d'aborder les préoccupations en matière de développement dans d'autres domaines: le traitement spécial et différentiel et les questions de mise en oeuvre; les services, y compris la mise en oeuvre effective des dispositions du GATS sur l'amélioration de l'accès au marché dans les modes 4 et 1 et les secteurs ainsi que les modes d'exportations intéressant les pays africains; la facilitation du commerce; et les règlements y compris la fourniture de souplesses aux pays en développement, tels que les engagements

non réciproques, en concluant les arrangements commerciaux régionaux avec les membres des pays développés (comme par exemple les APE avec l'UE).

812. L'avis largement partagé au sein de l'OMC est que l'obtention de l'accord sur les modalités pour l'agriculture et les NAMA en début d'année 2008 est cruciale pour la conclusion du cycle de Doha d'ici la fin de l'année. En conséquence, les négociations ont été intenses au cours des semaines récentes. Même si la conclusion du cycle à la date butoir est un objectif qui mérite d'être réalisé, la position du groupe africain est que la substance, la portée et les limites des résultats des négociations traduisant la dimension du développement du mandat de Doha constituent le meilleur déterminant du progrès que tout calendrier ou date butoir. La Commission poursuivra la coordination des efforts des négociateurs africains au niveau des négociations de l'OMC conformément au mandat qui lui est donné par le Sommet de l'UA.

Q.V.2. Accords de partenariat économique (APE)

813. Les négociations des accords de partenariat économique (APE) entre les quatre régions /groupements africains (CEMAC, CEDEAO, AfOA et SADC) et l'UE se sont intensifiées au cours du dernier trimestre de l'année 2007. La Commission a suivi de près les négociations. Dans le cadre de ses efforts pour coordonner les groupes de négociation africains et veiller à ce qu'ils parlent d'une seule voix sur les questions majeures dans les négociations, la Commission a organisé une retraite à l'intention du groupe des ambassadeurs africains aux ACP et à l'UE et aux conseillers techniques principaux à Oostende, à Bruxelles du 25 au 26 août 2007. Elle a également organisé des réunions spéciales à l'intention des cadres supérieurs et les ministres africains chargés du commerce, en marge de la conférence des ministres des ACP en charge du commerce, organisée à Bruxelles en novembre 2007. A diverses réunions importantes organisées en Afrique et à l'étranger et auxquelles ont participé ses officiels, la Commission a saisi l'occasion pour présenter la position commune africaine sur les négociations APE.

814. Il convient de rappeler qu'en raison de la divergence persistante des positions entre l'UE et les régions/groupes des ACP sur les questions majeures, en particulier la dimension du développement des APE, le Sommet avait recommandé, lors du sommet de janvier 2007, la prolongation de la date butoir et l'obtention d'une dérogation à l'OMC pour le régime commercial actuel. La Commission européenne a exprimé son opposition au recours au renouvellement de la dérogation à l'OMC.

815. Comme voie de sortie, la Commission européenne a publié un document de politique le 23 octobre 2007, proposant une approche en deux étapes aux APE. La première étape qui vise à éviter la perturbation du commerce après l'expiration de la dérogation actuelle de l'OMC, implique la conclusion d'un APE intérimaire qui couvrirait le commerce des biens. On s'attend à ce que l'accord

intérimaire serve de jalon à la seconde étape des APE complets et exhaustifs. La CE a convenu de signer les APE intérimaires avec les régions, les sous-régions et les pays ACP, qui sont désireux d'accepter l'option. Pour les non-PMA incapables de conclure un APE intérimaire, elle a proposé le Système généralisé de préférences (SGP) et pour les PMA, l'accès au marché du Tout Sauf les Armes. Cependant, des régimes commerciaux ne sont pas favorables à ceux qui sont régis par l'accord de partenariat de Cotonou en termes de règles d'origine et leurs effets sur la compétitivité des non-PMA.

816. Lors des réunions organisées à Bruxelles par la Commission, les ministres africains du commerce et les cadres supérieurs ont examiné les diverses options mais ont été incapables d'adopter une approche commune comme voie de sortie. Toutefois, ils ont convenu que quelle que soit l'option choisie par tout groupe de négociation africain, aucun pays africain ne doit faire les frais d'une perturbation de son commerce avec l'UE ou se retrouver plus appauvrie après décembre 2007 suite à la non- conclusion des APE.

817. La position actuelle en ce qui concerne les APE se présente comme suit: Les groupes de la CEMAC et de la CEDEAO ont rejeté l'option d'un APE intérimaire au fait qu'il ne se penche pas comme il faut sur la question des engagements ayant force de loi sur la dimension du développement des APE. Ils ont préconisé la poursuite des négociations actuelles dans le but de finaliser les APE dans leur globalité. Ils exigent la prorogation de la dérogation actuelle de l'OMC. Les groupes de l'AfOA (Afrique orientale et australe) et de la SADC ont convenu des APE intérimaires et les premiers conviennent avec la CE de conclure les négociations d'un APE exhaustif d'ici décembre 2008. Tandis que les pays l'AfOA négocient les APE en tant que groupe, ils ont opté pour la signature d'un APE intérimaire en tant que sous-groupes ou pays pris individuellement. La Communauté de l'Afrique de l'Est a déjà signé un APE intérimaire avec l'UE tandis que la Communauté de l'Océan Indien (COI) a exprimé sa volonté de signer avec l'UE un APE intérimaire séparé pour sa sous-région. Dans le groupe de la SADC, le Botswana, le Lesotho, le Swaziland et le Mozambique ont conclu des APE intérimaires avec l'UE. Les autres pays du groupe n'ont pas encore décidé de leur participation aux APE intérimaires. Selon les rapports qui sont parvenus à la Commission, il apparaîtrait que les pressions soient exercées sur les pays/régions africains pour parapher les APE intérimaires ou risquer de perdre l'accès favorable de leurs produits au marché de l'UE après le 31 décembre 2007.

818. Les négociations des APE constituent un défi majeur non seulement à la réalisation du développement durable en Afrique mais également aux aspirations d'unité et d'intégration du continent telles que consacrées dans l'Acte constitutif de l'Union africaine et dans le traité portant création de la Communauté économique africaine. Dès lors, les ministres africains du commerce lors de leur réunion de Bruxelles ont préconisé l'engagement des responsables européens au plus haut niveau politique. L'objectif est d'obtenir leur volonté politique et leur

appui et de veiller à ce que, pour l'Afrique, les APE servent d'instruments efficaces à la réalisation du développement durable, à l'éradication de la pauvreté, à l'intégration progressive dans l'économie mondiale et au renforcement des initiatives d'intégration régionale. L'accord de partenariat de Cotonou engage juridiquement l'UE à ne laisser aucun pays ACP dans le dénuement à l'expiration des accords préférentiels de Cotonou, dans des conditions compatibles avec les règles de l'OMC. Ayant écarté l'option de la prorogation de la dérogation actuelle de l'OMC, l'UE doit prendre des mesures nécessaires pour respecter ses obligations juridiques et veiller à ce qu'aucun pays africain ne soit dans le dénuement après décembre 2007.

Q.V.3. Aide au commerce

819. L'on se souviendra que l'initiative de l'aide au commerce fut l'un des résultats importants axés sur le développement des cycles actuels de Doha des négociations de l'OMC. Le groupe africain, sous la coordination de la Commission et en alliance stratégique avec les autres groupes de pays en développement, a joué un rôle clé dans l'adoption de l'initiative par la 6^{ème} conférence ministérielle de l'OMC organisée à Hong Kong, en Chine, en décembre 2005. L'aide au commerce vise à aider les pays en développement, en particulier les PMA, à renforcer la capacité de l'offre et les infrastructures liées au commerce dont ils ont besoin pour exécuter et bénéficier des accords de l'OMC et plus généralement élargir leur commerce.

820. Conformément au processus d'évaluation globale de l'aide au commerce, une réunion sur l'aide régionale africaine au commerce, organisée par l'OMC, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, a été organisée à Dar es Salaam, en Tanzanie les 1^{er} et 2 octobre 2007. La Commission, les Communautés économiques régionales (CER), les ministres africains du commerce et des finances, les principaux donateurs, les agences internationales et les représentants du secteur privé ont participé à cette réunion. L'objectif principal de la réunion d'évaluation régionale de l'Afrique fut de se pencher sur la façon de mobiliser les ressources requises pour renforcer les capacités du continent dans le domaine du commerce. Des réunions similaires d'évaluation de l'aide au commerce ont été organisées pour l'Amérique latine et la région des Caraïbes les 12 et 13 septembre 2007 à Lima au Pérou et pour l'Asie et le Pacifique les 20 et 21 octobre 2007 à Manille aux Philippines. Les résultats de ces réunions régionales ont alimenté la réunion d'évaluation globale de l'aide au commerce organisée à Genève les 20 et 21 novembre 2007.

821. A la réunion d'évaluation africaine de Dar es Salaam, un accent particulier a été mis sur les dimensions régionales et transfrontalières du renforcement des capacités commerciales. Six des CER (COMESA, EAC, CEEAC, CEDEAO, SADC et UMA) ont fait des présentations en soulignant l'offre liée au commerce et les contraintes de capacité que rencontrent leurs régions. Ils ont indiqué les

priorités essentielles dans les domaines du renforcement des capacités politiques et institutionnelles ainsi que du développement des infrastructures nécessaire pour éliminer les contraintes à l'offre et se pencher sur les défis à la capacité commerciale. En vue de la mise en œuvre effective de l'aide au commerce en Afrique, la réunion d'évaluation a convenu de la nécessité de leadership puissant et efficace aux niveaux national et régional pour privilégier le commerce et la compétitivité pour faire des programmes et projets régionaux un centre d'intérêt dans le but d'améliorer l'interconnectivité, réduire les coûts des transactions commerciales et consolider les marchés régionaux. La mobilisation du secteur privé, la maîtrise des partenariats public/privé, en particulier s'agissant du développement des infrastructures, et l'effet multiplicateur des ressources des banques régionales de développement en vue du renforcement des capacités et du développement des infrastructures ont été également identifiés comme des questions clés en matière d'aide au commerce.

822. La portée de l'initiative de l'aide au commerce de l'OMC a été identifiée comme comprenant l'appui à la politique et aux règlements commerciaux, au développement du commerce, aux infrastructures liées au commerce, au renforcement des capacités de production et à l'ajustement lié au commerce; s'ils sont identifiés comme des priorités de développement liées au commerce dans les stratégies de développement national des pays partenaires. Le défi à relever par les régions et les pays africains est de se servir de l'aide comme catalyseur pour la croissance et le développement, en fixant les objectifs et les priorités et en mobilisant toutes les parties prenantes en vue de la réalisation des buts et des priorités. Relever ce défi nécessite la création, telle que recommandée dans le projet de la CUA sur l'aide au commerce, de l'aide nationale et régionale pour les comités de commerce qui comprendraient toutes les parties prenantes pour définir les priorités de renforcement des capacités liées au commerce et élaborer des plans d'action pour leur réalisation effective.

823. L'aide au commerce est à présent une rubrique importante dans l'agenda de développement international et cela est largement dû aux efforts des Etats africains sous la coordination de la Commission de l'UA. La Commission continuera à suivre de près la mise en oeuvre de l'initiative de l'aide au commerce pour veiller à ce qu'elle serve d'instrument pour la promotion du développement durable en Afrique et veille à ce que la communauté internationale et les partenaires au développement de l'Afrique respectent les engagements qu'ils ont pris à divers forums tels que Monterrey, Gleneagles, Hong Kong, Beijing, etc.

Q.VI. PREPARATION D'IMPORTANTES REUNIONS INTERNATIONALES

Q.VI.1. TICAD IV

824. La Commission s'est largement impliquée dans les préparations de TICAD IV qui se tiendront à Yokohama, au Japon, en mai 2008, en prélude au Sommet du G-8 également prévu au Japon en juillet 2008. La conférence du TICAD abordera les domaines prioritaires suivants du développement africain, notamment l'accélération de la croissance économique, la sécurité humaine y compris les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD); la consolidation de la paix et la démocratisation; et l'examen de l'environnement et du changement climatique.

825. En préparation de la conférence, le Japon et les co-organisateurs ont convoqué des réunions préparatoires à Lusaka, en Zambie, les 30 et 31 octobre 2007 pour l'Afrique orientale et australe, et à Tunis, en Tunisie, les 21 et 22 novembre 2007 pour l'Afrique de l'ouest, l'Afrique du nord et l'Afrique centrale. La Commission a participé activement aux deux réunions préparatoires et ont souligné le fait que le gouvernement japonais doit prendre en considération l'approche multilatérale et bilatérale. Le but des réunions préparatoires était d'échanger avec les participants régionaux sur les questions concrètes, y compris leurs défis et préoccupations ainsi que leurs propres actions liées aux priorités et aux domaines de coopération de TICAD IV (accélération de la croissance économique, la sécurité humaine, y compris la réalisation des OMD, la consolidation de la paix et la démocratisation, les questions liées à l'environnement et au changement climatique) et qui sont d'une importance particulière à leurs pays et/ou régions. C'était également une opportunité de discuter de l'état des préparations à la TICAD IV, y compris le calendrier, le projet d'ordre du jour, les questions de logistique, et d'autres mesures pratiques et d'entendre de diverses organisations internationales les initiatives qu'elles préconisent pour l'Afrique.

826. Les participants aux réunions ont recommandé des mesures concrètes à entreprendre sur les domaines prioritaires du TICAD IV, notamment l'accélération de la croissance économique, la réalisation des OMD, la consolidation de la paix et la démocratisation et la résolution des questions environnementales et le changement climatique.

Q.VI.2. CNUCED XII

827. La Commission est impliquée dans la préparation de la prochaine quatrième conférence ministérielle de la CNUCED XII, qui se tiendra à Accra, Ghana, du 20 au 25 avril 2008. En partenariat avec le gouvernement ghanéen, le Secrétariat de la CNUCED prépare l'**Initiative d'une Afrique créatrice** devant être lancée à la CNUCED XII. C'est événement vise à présenter la culture et la

créativité africaine et promouvoir les industries créatrices africaines à travers l'événement culturel de la conférence.

Q.VI.3. Exposition universelle 2010 à Shanghai (Chine)

828. La Commission poursuit les préparations de l'exposition mondiale à Shanghai, en République Populaire de Chine en 2010. A cet égard, elle a organisé une réunion préparatoire avec une délégation venue de la Chine en septembre 2007 au siège, suivie d'une réunion à Shanghai en novembre 2007. L'objectif des deux réunions visait à convenir du développement d'un pavillon africain, des principes de la conception de sa maquette ainsi que la contribution de la Commission de l'UA à l'Expo 2010. A ce jour, 158 pays, dont 48 sont africains, et 21 organisations internationales ont confirmé leur participation. Un guide de participation (version 2007) a été publié. La construction des installations d'appui telles que le Village Expo, le Parc Expo, le Boulevard Expo Surélevé et d'autres complexes souterrains a commencé. Un domaine africain commun sera organisé dans le pavillon africain avec l'assistance des Etats membres et des CER.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2008

Rapport du President de la Commission

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3180>

Downloaded from African Union Common Repository